



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

N°1 - MARS 2016

dialogue

ANALYSE

PANORAMA SOCIAL 2016



IMPRESSUM

Éditeurs

Chambre des salariés

18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T. +352 27 494 - 200
F. +352 27 494 - 250
www.csl.lu • csl@csl.lu

Jean-Claude Reding, président
Norbert Tremuth, directeur

Impression

Imprimerie Centrale

Diffusion

Librairie "Um Fieldgen Sàrl"
3, rue Glesener
L-1634 Luxembourg
T. +352 48 88 93
F. +352 40 46 22
info@libuf.lu



Jean-Claude Reding
Président de la Chambre des salariés

Préface

Depuis plus de cinq ans, la Chambre des salariés (CSL) édite son Panorama social qui brosse le portrait économique et social du Luxembourg en rassemblant des données statistiques dispersées et parfois peu exploitées. Ce travail permet de donner une vue d'ensemble de la situation du pays et de la mettre en perspective avec celle de ses partenaires européens.

Il ressort notamment de cette édition 2016 une détérioration persistante de la situation des ménages luxembourgeois, et cela tant en termes d'inégalités des revenus, de pauvreté, de chômage que de conditions de travail.

Si le Grand-Duché est l'un des pays les plus développés au monde, sa richesse se trouve de plus en plus inégalement répartie au sein de la population. D'ailleurs, le taux de risque de pauvreté au Luxembourg ne cesse de croître depuis une quinzaine d'années.

En outre, bien que la création d'emplois connaisse depuis plusieurs années une évolution favorable, le chômage, lui, progresse de façon relativement rapide dans le pays. Ceci est d'autant plus préoccupant que ce phénomène se conjugue avec une augmentation du nombre de chômeurs de longue durée.

Qui plus est, le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. En effet, en comparaison européenne, les travailleurs du Luxembourg comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté.

Ces constatations sont le fruit des analyses présentées dans cette publication, regroupées en trois grands thèmes : les inégalités et la pauvreté, le chômage et l'emploi, les conditions et la qualité de l'emploi.

Par ailleurs, cette année, le Panorama place la focale sur deux sujets particuliers, à savoir une analyse concernant la polarisation des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins, ainsi que la situation des ménages monoparentaux.

Concernant la polarisation des revenus, l'analyse menée par l'équipe du PEARL Institute for Research on Socio-Economic Inequality (IRSEI) de l'Université du Luxembourg vient confirmer les résultats concernant la montée des inégalités au Grand-Duché, sur laquelle la CSL attire l'attention depuis de nombreuses années. Par ailleurs, on assiste en même temps à une polarisation de moins en moins importante des revenus au sein des différentes catégories de la population, signifiant qu'on constate au sein de celles-ci des différences de revenu croissantes.

Quant aux ménages monoparentaux, dont on sait déjà qu'ils sont spécialement affectés par le risque de pauvreté, l'analyse proposée tente de mettre à jour les facteurs explicatifs de ce constat. Ainsi, les difficultés à combiner vie professionnelle et vie familiale semblent particulièrement en être à l'origine.

Luxembourg, mars 2016

Sigles utilisés

AAA	Association d'assurance accident
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
AT	Autriche
BE	Belgique
CSL	Chambre des salariés du Luxembourg
CTR	Capacité de travail réduite
DE	Allemagne
DK	Danemark
EFT	Enquête sur les forces de travail
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
FI	Finlande
IE	Irlande
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
IPCN	Indice des prix à la consommation national
IT	Italie
LU	Luxembourg
NL	Pays-Bas
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	Produit intérieur brut
PT	Portugal
SE	Suède
SSM	Salaire social minimum
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques
UE	Union européenne
UE15	Europe des Quinze (ensemble des 15 premiers États membres de l'UE)
UE28	Europe des Vingt-Huit (ensemble des États membres de l'UE depuis le 1 ^{er} juillet 2013)
UK	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sommaire

I.	Inégalités et pauvreté	5
	Les grandes tendances	7
1	Inégalités capital - travail	8
2	Inégalités de revenus	10
	2.1 Rapport S80/S20	10
	2.2 Coefficient de Gini	12
	2.3 Revenus par type de ménage	16
	2.4 Revenu national total équivalent	18
3	Inégalités de salaires	20
	3.1 Rapport S95/S20	20
	3.2 Population au salaire social minimum	22
	3.3 Rapport des gains salariaux au salaire social minimum	24
4	Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales	26
5	Pauvreté	28
	5.1 Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux	28
	5.2 Risque de pauvreté selon le type de ménage	30
	5.3 Taux de risque de pauvreté selon l'activité	32
	5.4 Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement	34
	5.5 Écart relatif de pauvreté selon l'âge	36
	5.6 Difficultés à joindre les deux bouts	38
	5.7 Gestion des dépenses imprévues	40
6	Inégalités de santé	42
	6.1 Autoperception de l'état de santé	42
	6.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical	44
	6.3 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire	46
	Encadré 1 : Répartition et inégalité des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins, 1995-2013	48
II.	Chômage et emploi	61
	Les grandes tendances	63
1	Chômage	64
	1.1 Chômage total et chômage des jeunes	64
	1.2 Chômage de longue durée	66
2	Chômage : zoom sur le Luxembourg	68
	2.1 Chômage indemnisé, non indemnisé et mesures pour l'emploi	68
	2.2 Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription	70

2.3	<i>Chômage selon le genre et selon la durée d'inscription</i>	72
2.4	<i>Chômage de longue durée selon l'âge</i>	74
2.5	<i>Chômage et pauvreté</i>	76
2.6	<i>Disposition à travailler et raison du non-emploi</i>	78
3	Emploi	80
3.1	<i>Création d'emplois et taux d'emploi</i>	80
3.2	<i>Taux d'emploi par catégories</i>	82
3.3	<i>Taux d'emploi corrigé</i>	84
4	Emploi : zoom sur le Luxembourg	86
4.1	<i>Emploi et chômage</i>	86
4.2	<i>Durée du travail</i>	88
Encadré 2 :	<i>Les ménages monoparentaux</i>	90

III. Conditions et qualité de l'emploi 107

Les grandes tendances		109
1	Emploi atypique et/ou asocial	110
1.1	<i>Emploi temporaire</i>	110
1.2	<i>Emploi intérimaire et détachement</i>	112
1.3	<i>Emploi à temps partiel</i>	114
1.4	<i>Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois</i>	116
1.5	<i>Emploi salarié de nuit et travail posté</i>	108
2	Pauvreté laborieuse	120
2.1	<i>Risque de pauvreté et temps de travail</i>	120
2.2	<i>Taux de risque de pauvreté par type d'activité</i>	122
3	Accidents du travail	124
3.1	<i>Fréquence des accidents</i>	124
3.2	<i>Caractéristiques des accidents reconnus</i>	126
4	Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi	128
4.1	<i>Aspects psychosociaux</i>	130
4.2	<i>Conditions-cadre du travail</i>	136
4.3	<i>Contrat, temps de travail et équilibre vie professionnelle-vie privée</i>	146
4.4	<i>Effets sur la santé et le bien-être des salariés</i>	152

Conclusion 161

I.

Inégalités et pauvreté

Inégalités et pauvreté

Les grandes tendances

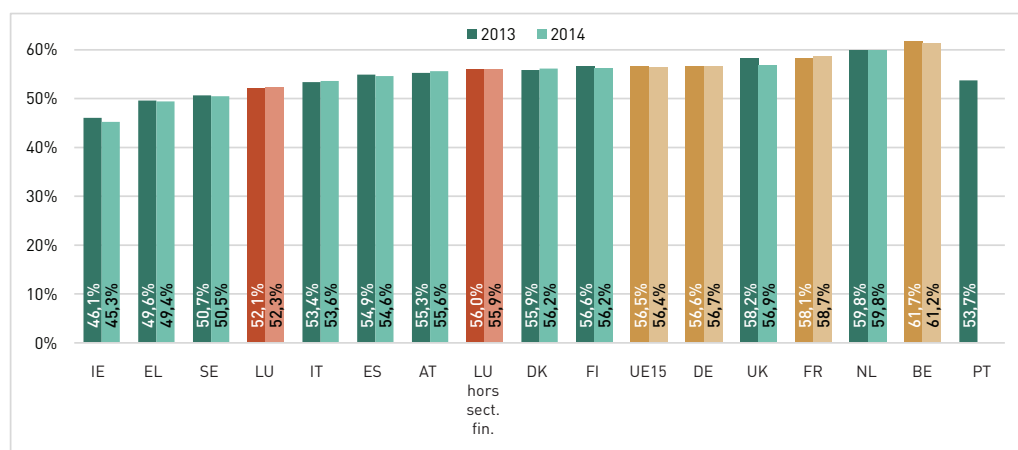
Si le Luxembourg continue à compter, encore et toujours, parmi les pays les plus économiquement avancés d'Europe, voire du monde, force est de constater qu'il fait néanmoins face à des défis de plus en plus importants tant en matière d'inégalités qu'en matière de pauvreté. En effet, la richesse du Grand-Duché se trouve de plus en plus inégalement répartie au sein de la population, et cela tout particulièrement en matière de répartition des revenus. Sur ce premier facteur d'inégalité viennent s'en greffer d'autres liés à la fiscalité appliquée aux différentes sources de revenu – capital ou travail – avec, *in fine*, un traitement de faveur des individus les plus aisés.

Sur le plan des seuls revenus salariaux, le pouvoir d'achat augmente pour la deuxième année consécutive après de nombreuses années de diminution. Toutefois, le pouvoir d'achat des hauts revenus augmente près d'une fois et demie plus rapidement que celui des revenus les plus modestes. Si le Rapport général sur la sécurité sociale de l'IGSS ne contient plus de données concernant la proportion de personnes rémunérées au salaire social minimum (SSM), il est peu probable que celle-ci ait considérablement diminué au cours de la période récente. Ce constat est accablant puisque le niveau du SSM est dangereusement proche du seuil de risque de pauvreté.

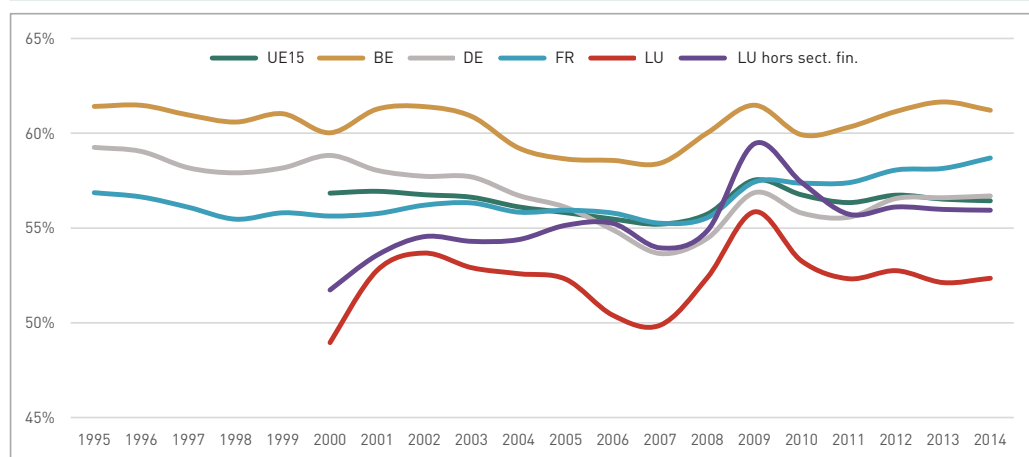
Ainsi, nul ne s'étonnera de l'augmentation du taux de risque de pauvreté qui dépasse désormais nettement les 16% et qui croît de façon presque ininterrompue depuis plus de vingt ans. En conséquence, certaines catégories de personnes (notamment les chômeurs) et de ménages (en particulier les ménages monoparentaux) font face à de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de boucler leur fin de mois ou de faire face à des dépenses imprévues. De tels développements soulèvent nombre d'inquiétudes quant au développement économique et social du pays.

Si l'on prend du recul, cet accroissement des inégalités et de la pauvreté n'est pas un phénomène récent au Luxembourg. En effet, cette situation existe, persiste et prend de l'ampleur depuis au moins le début des années 1990.

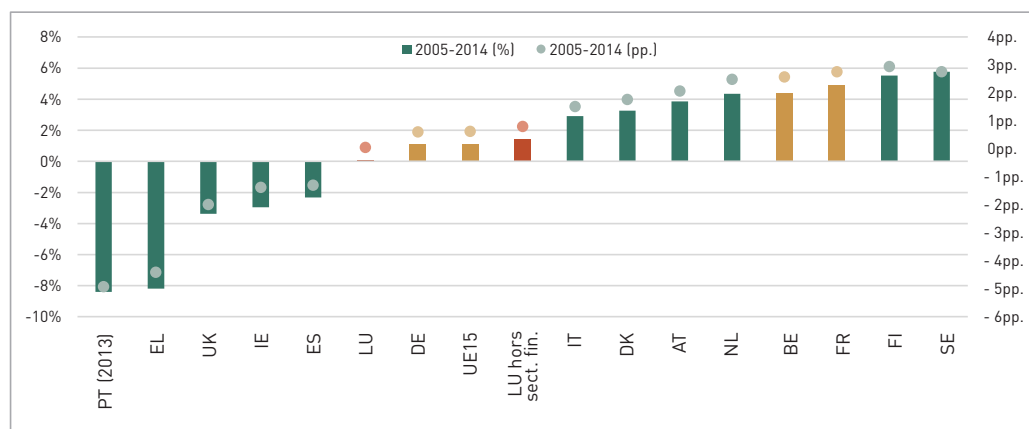
Part salariale dans le PIB, 2013 et 2014



Évolution de la part salariale dans le PIB



Variation entre 2005 et 2014 de la part salariale dans le PIB



Données : Eurostat (Données manquantes pour PT en 2014) ; graphiques : CSL

Inégalités capital - travail

Quand on parle d'inégalités, on se réfère souvent aux inégalités de salaires ou de revenus entre les ménages. Pourtant, la première source d'inégalités sociales provient de la répartition primaire des revenus entre les individus détenant le capital et en percevant les revenus et les personnes qui n'ont pour seuls revenus que ceux découlant de leur travail.

La richesse monétaire produite chaque année est mesurée par le produit intérieur brut (PIB). C'est à partir de cette richesse que sont rémunérés les deux principaux acteurs de la production de biens et de services : le capital et le travail. Ainsi, en plus des inégalités entre groupes de salariés ou de ménages, il existe une inégalité dans le partage primaire de la richesse produite. Cette dernière inégalité accentue les premières au bénéfice des personnes disposant de revenus du capital. À ce titre, il est utile de rappeler que l'économie européenne du XX^e siècle n'aura jamais connu un dynamisme aussi fort que lorsque les salaires augmentaient au même rythme que la productivité, permettant ainsi de maintenir constant le partage des richesses créées entre capital et travail. Or, depuis plus de 30 ans, l'Europe s'est engagée sur le chemin de la modération salariale et, se privant par-là de ses propres débouchés, du ralentissement mécanique de la croissance.

L'indicateur de partage de la valeur ajoutée brute (VAB) utilisé fait le rapport entre la VAB revenant au travail et la VAB totale. Un résultat de 50% signifie que la VAB est partagée à parts égales entre le travail et le capital. Un résultat de 75% signifie que $\frac{3}{4}$ de la VAB reviennent au travail et $\frac{1}{4}$ au capital.

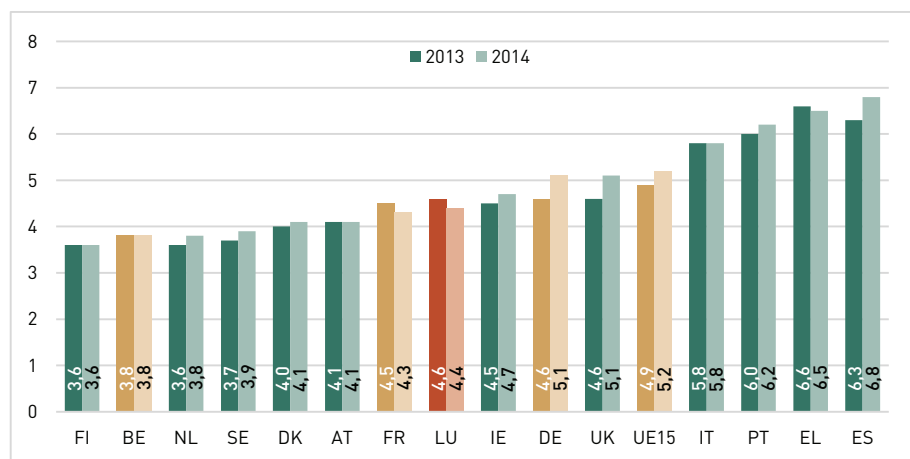
Comme le montrent les graphiques ci-contre, le Luxembourg figure, au sein de l'Europe des Quinze (UE15), parmi les plus faibles niveaux de partage de la valeur ajoutée brute en faveur des salariés. Si l'on retranche le secteur financier, le résultat luxembourgeois est plus favorable, et rejoint presque la moyenne de l'UE15, mais reste à un niveau relativement faible par rapport aux pays voisins, et plus particulièrement la France et la Belgique, pays où le partage de la valeur ajoutée est plus favorable aux salariés.

Toutefois, comme on le verra dans les sections suivantes, une part élevée du travail dans le partage de la VAB ne signifie pas nécessairement que celle-ci est équitablement répartie au sein de la population.

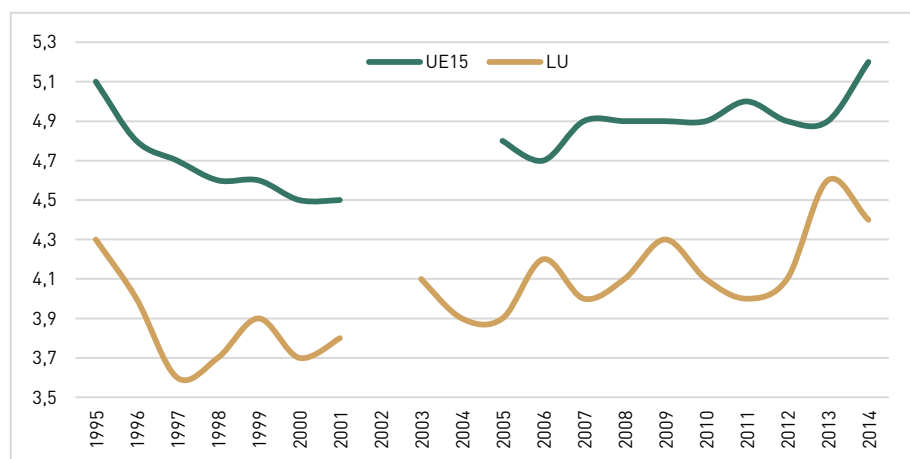
Pour ce qui est de l'évolution dans le temps du partage de la VAB, on constate que celle-ci ne varie que très peu au fil du temps. Au cours des dix dernières années, le Luxembourg a connu une stagnation de la part salariale. Toutefois, si l'on exclut le secteur financier, la progression de la part des richesses créées revenant aux travailleurs est proche de la moyenne de l'UE15. Elle reste cependant bien en deçà des évolutions observées en Belgique et en France ainsi que dans les pays nordiques.

Toutefois, si l'on prend pour année de départ 2001, pour l'ensemble de l'économie, le partage de la VAB au Luxembourg reste quasiment inchangé, sauf entre 2006 et 2009 où il connaît une forte variation conjoncturelle. Pour ce qui est de la part salariale hors secteur financier, elle connaît sur la période 2001-2014 une très faible tendance à la hausse.

Ratio S80/S20, 2013 et 2014

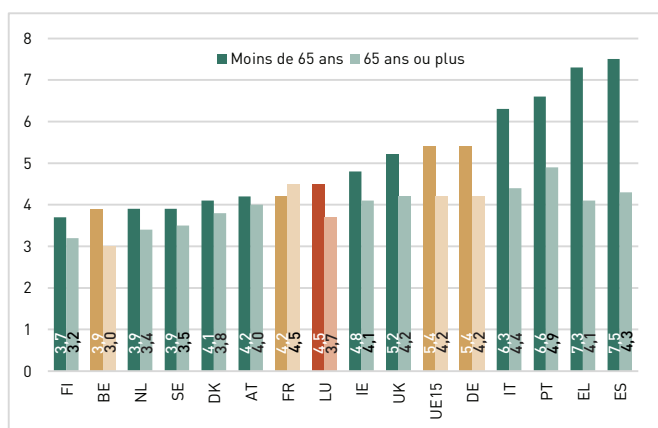


Évolution du ratio S80/S20 au Luxembourg et dans l'UE15

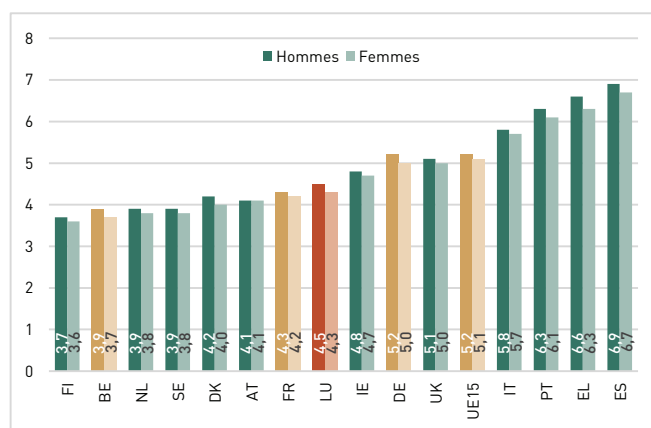


Note : Rupture de série en 2002, données manquantes pour UE15 en 2003 et 2004.

Ratio S80/S20 selon l'âge, 2014



Ratio S80/S20 selon le genre, 2014



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.1

Rapport S80/S20

Le ratio S80/S20 permet de comparer la part du revenu disponible équivalent* perçue par les 20% les plus riches (le dernier quintile) à celle perçue par les 20% les plus pauvres (le premier quintile). Lorsque ce rapport augmente, l'écart entre revenus du premier et du dernier quintile augmente.

En 2014, le Luxembourg est l'un des rares pays où le rapport diminue : le ratio S80/S20 passe de 4,6 en 2013 à 4,4 l'année suivante. De ce fait, le Luxembourg se classe un peu mieux que l'année précédente. En effet, si en 2013 il est au neuvième rang de l'UE15, en 2014 il est en huitième position. Le Luxembourg fait dès lors partie des pays ayant un rapport entre bas revenus et revenus élevés intermédiaire. Toutefois,

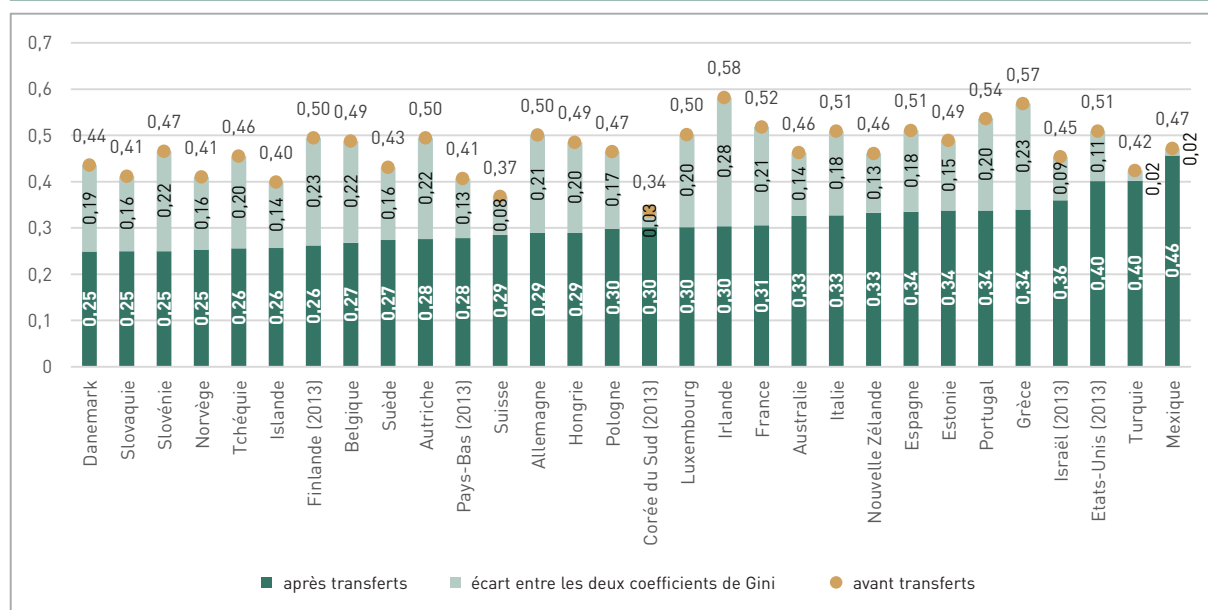
si l'on considère l'évolution au cours des vingt dernières années, on constate que, depuis la fin des années 1990, la tendance est plutôt à la hausse, bien qu'évoluant en dents de scie. Après la hausse prononcée de 2013, le rapport S80/S20 connaît une baisse et s'éloigne du niveau d'inégalités mesuré dans l'UE15.

Dans l'ensemble des pays analysés (sauf la France), le ratio S80/S20 est plus élevé pour les individus de moins de 65 ans que pour ceux ayant dépassé cet âge. Cette situation peut notamment s'expliquer par une réduction de l'éventail des revenus au sein de la population des retraités par rapport aux fortes divergences de revenus qui peuvent exister au sein de la population active.

Le même constat vaut si l'on s'intéresse au rapport entre bas revenus et revenus élevés selon le genre. Les femmes connaissent généralement un rapport S80/S20 moins élevé que les hommes, même si les écarts sont d'une ampleur nettement moins importante que ceux concernant les catégories d'âge.

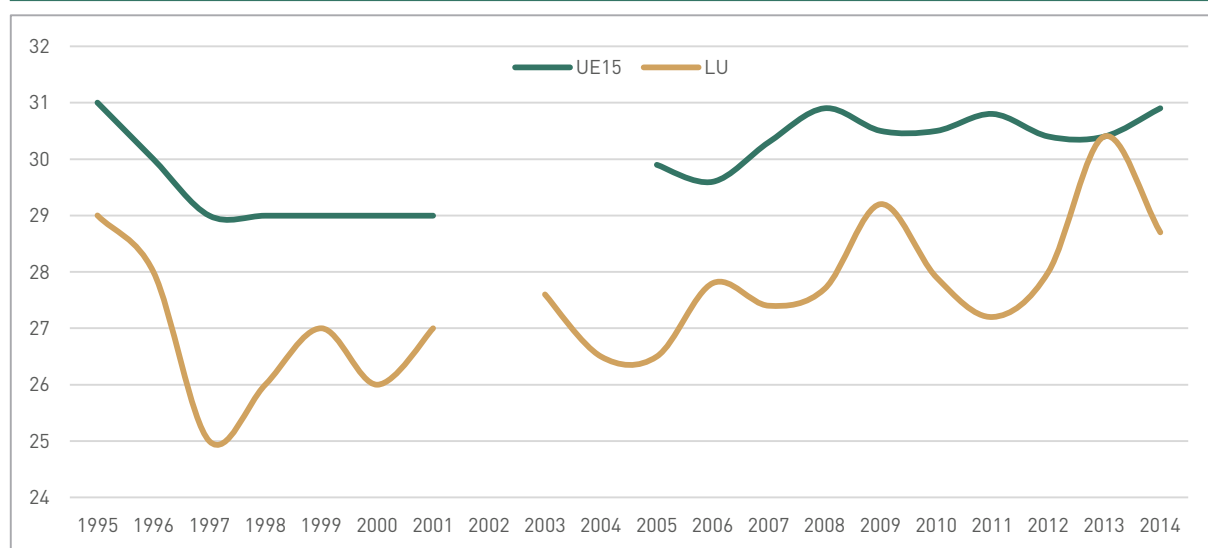
* On parle de revenu disponible équivalent pour tenir compte de la composition du ménage. Le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. À titre d'exemple, un parent élevant seul deux enfants de moins de 14 ans peut percevoir un revenu annuel de 50 000 euros, mais son revenu équivalent ne sera que de 31 250 euros, car égal à $50\,000 / (1 + 0,3 + 0,3)$.

Coefficient de Gini du revenu disponible avant impôts et transferts puis après impôts et transferts, ensemble de la population, 2012



Note : Les données publiées par l'OCDE sont basées sur une définition des revenus légèrement différente de celle utilisée pour les données présentées dans le Panorama 2015 (prise en compte des biens produits pour consommation propre en tant que revenu).

Évolution du coefficient de Gini après impôts et transferts, ensemble de la population



Note : Rupture de série en 2002, données manquantes pour UE15 en 2003 et 2004.

Données : Eurostat, OCDE ; graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.2

Coefficient de Gini

À la différence du rapport S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements aux extrêmes de la distribution des revenus, c'est-à-dire ceux intervenant dans les premier et dernier quintiles, le coefficient de Gini permet de prendre en compte l'ensemble de la distribution de revenus. Si la répartition des revenus est égalitaire (tout le monde perçoit le même revenu), le coefficient de Gini devient nul ; il est égal à l'unité quand l'intégralité du revenu national tombe entre les mains d'une seule personne. Ainsi, plus le coefficient est élevé, plus les inégalités sont fortes.

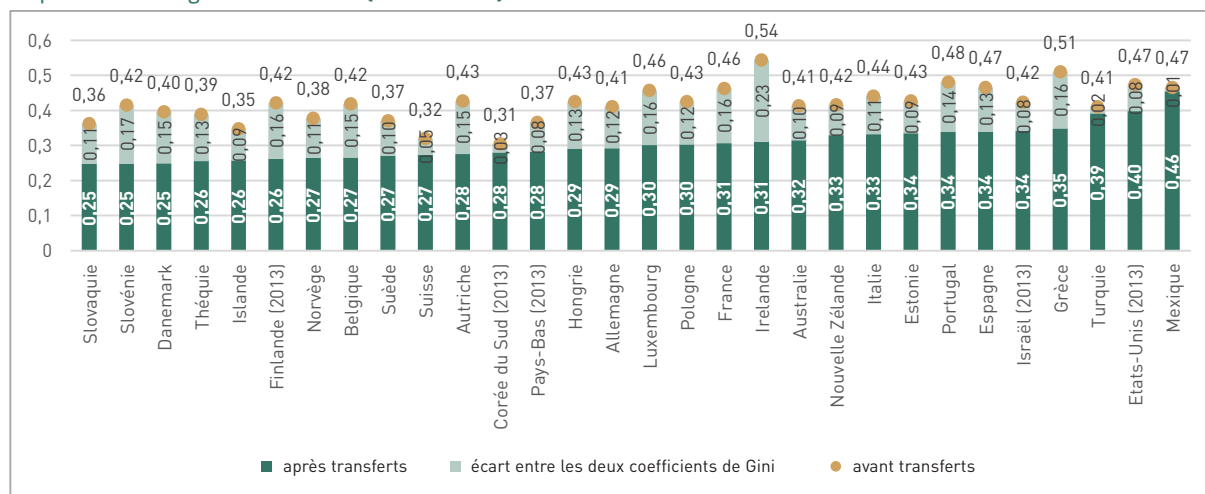
Les données de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) permettent d'appréhender l'effet redistributif des politiques sociales en comparant le coefficient de Gini avant impôts et transferts sociaux à ce même coefficient calculé après impôts et transferts. Au sein des 31 pays pour lesquels des informations sont disponibles, le Luxembourg se situe en 2012 et avant impôts et transferts, au vingt-troisième rang des pays les plus égalitaires. Après impôts et transferts, le Luxembourg se classe au seizième, alors qu'en 2011 il était encore dixième.

Si l'on classe les coefficients selon l'ampleur de l'effet de la redistribution sur les inégalités, le Luxembourg devient neuvième en 2012, alors qu'il occupait la huitième place l'année précédente.

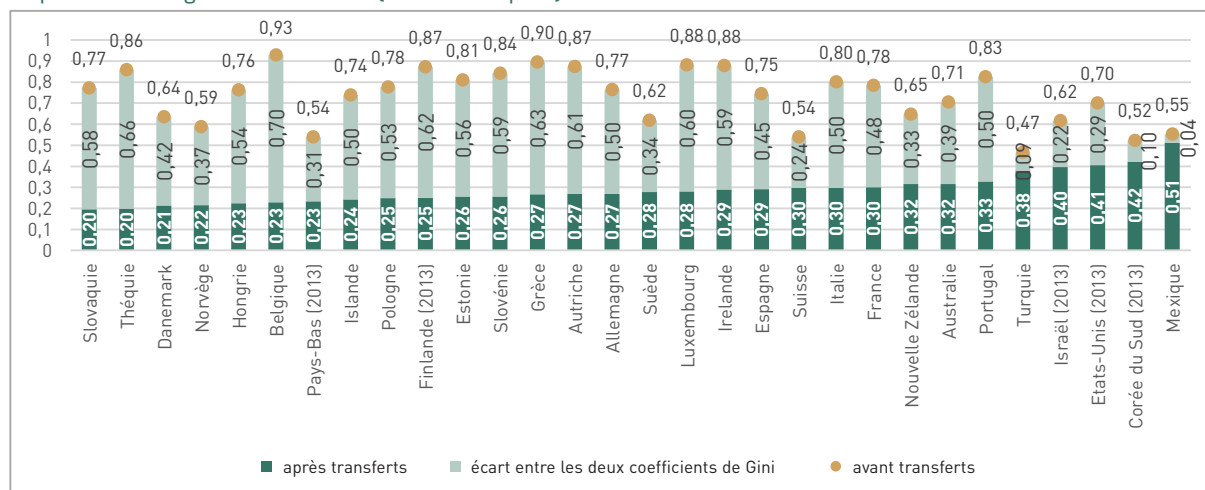
Malgré ces résultats relativement favorables en comparaison avec les pays de l'OCDE, force est de constater que les inégalités dans la distribution des revenus connaissent une nette tendance à la hausse depuis la fin des années 1990. En effet, le Luxembourg voit, au fil des années, une augmentation considérable de son coefficient de Gini qui, en 2013, atteint le niveau mesuré pour l'UE15. Toutefois, en 2014, le coefficient de Gini diminue légèrement au Luxembourg, sans que l'on puisse dire s'il s'agit d'une inversion de tendance ou d'une diminution ponctuelle et transitoire.

Coefficient de Gini du revenu disponible avant impôts et transferts puis après impôts et transferts, 2012

Population en âge de travailler (18-65 ans)

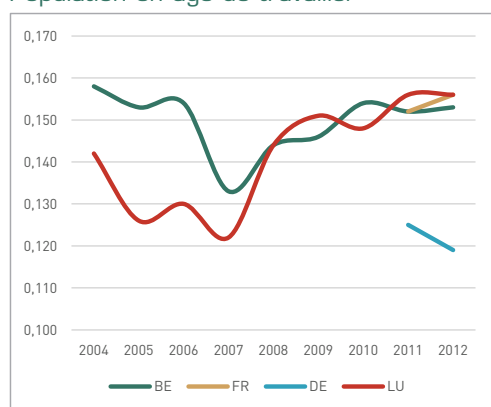


Population à l'âge de la retraite (65 ans et plus)

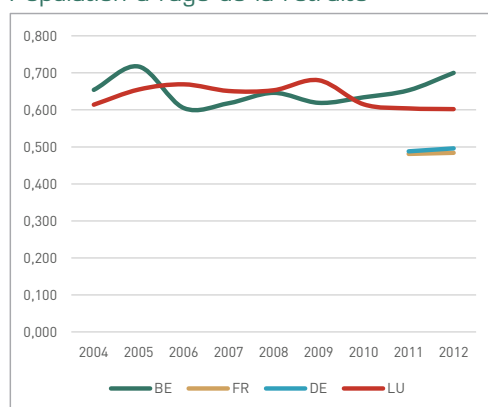


Évolution de l'écart entre les deux coefficients de Gini

Population en âge de travailler



Population à l'âge de la retraite



Note : Les données publiées par l'OCDE sont basées sur une définition des revenus légèrement différente de celle utilisée pour les données présentées dans le Panorama 2015 (prise en compte des biens produits pour consommation propre en tant que revenu).

Données : OCDE ; graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.2

Coefficient de Gini

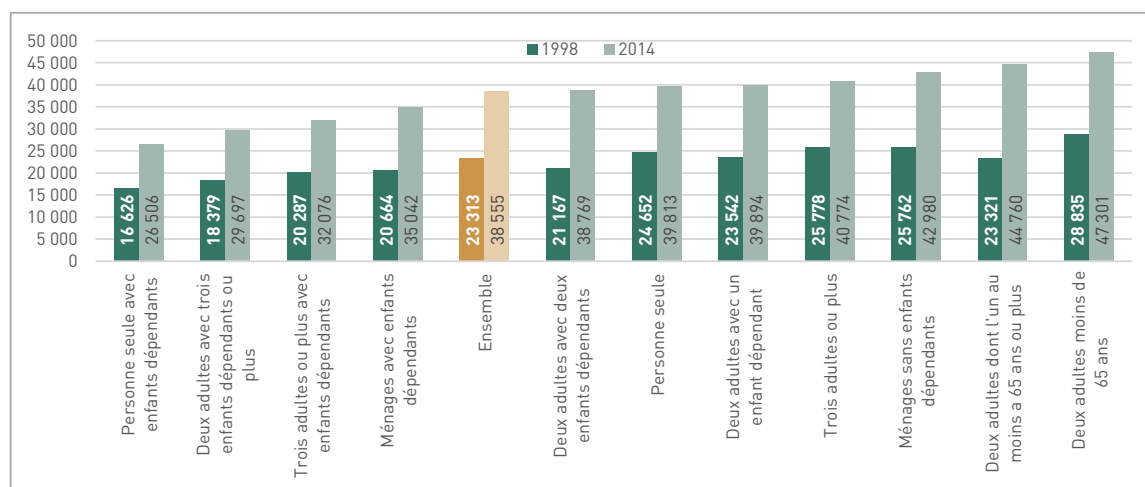
L'analyse présentée ci-avant peut être complétée par la décomposition des inégalités de revenus selon deux groupes distincts : la population en âge de travailler (18 à 65 ans) et la population à l'âge de la retraite (65 ans et plus). Dès lors, hors impôts et transferts sociaux, les inégalités apparaissent beaucoup moins fortes dans le premier groupe que dans le second. Pour la population en âge de travailler, le coefficient de Gini le plus élevé – celui de l'Irlande – est de 0,54, tandis que pour les personnes à l'âge de la retraite, le coefficient de Gini avant impôts et transferts le plus faible est de 0,54 (Suisse). Pour ce qui est du Luxembourg, il se place, avant impôts et transferts sociaux et pour les deux populations distinguées, plutôt vers la fin du classement, avec des performances proches des pays les plus égalitaires avant redistribution.

Toutefois, la prise en compte des impôts et transferts sociaux donne une autre image des inégalités. En effet, le Luxembourg se positionne alors en milieu de classement avec des résultats relativement proches de ceux des pays les plus égalitaires pour ce qui est de la population en âge de travailler. En ce qui concerne les personnes à l'âge de la retraite, le Luxembourg se positionne en milieu de classement, avec cependant la plus forte réduction du coefficient de Gini par le biais de la redistribution, signe que le système des pensions de vieillesse* joue un rôle crucial dans la réduction des inégalités au sein de ce groupe d'individus.

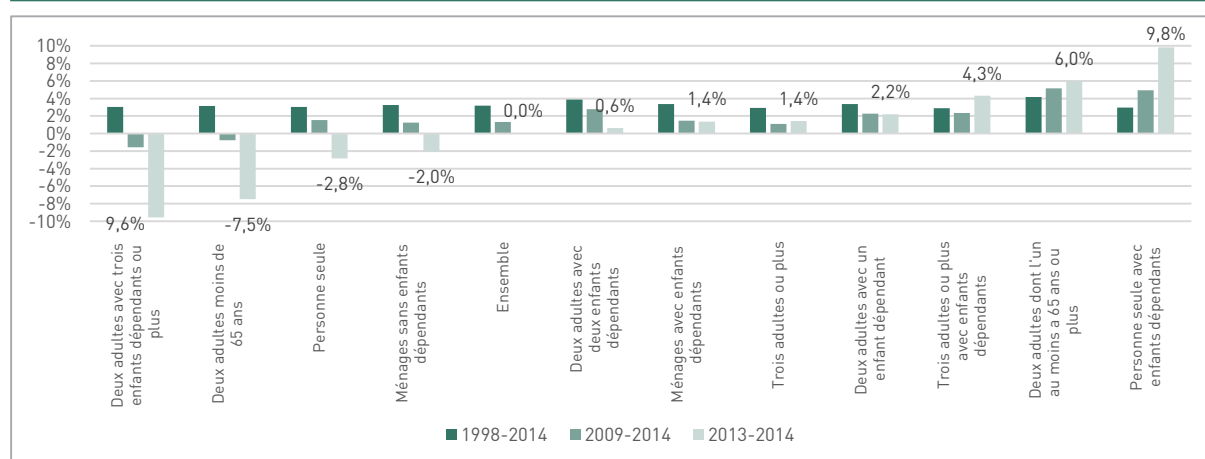
Cependant, la forte réduction des inégalités grâce aux impôts et transferts sociaux observée ci-avant ne signifie pas nécessairement que les inégalités baissent au cours du temps. En effet, les écarts entre les coefficients de Gini avant et après impôts et transferts sociaux ont augmenté depuis 2007, sans que cela n'aboutisse à une diminution du coefficient de Gini après impôts et transferts sociaux. Au contraire, malgré un impact croissant des impôts et transferts sociaux, les inégalités ont fortement augmenté au cours des dernières années (voir page précédente). Ce n'est qu'en 2014 que le coefficient de Gini diminue légèrement au Luxembourg, sans que l'on puisse dire s'il s'agit d'une inversion de tendance ou d'une diminution ponctuelle et transitoire.

* Le système de pensions vieillesse luxembourgeois fonctionne selon un régime de répartition pure, ce qui signifie que les pensions des bénéficiaires (les retraités) sont payées par les cotisations prélevées sur la masse salariale des travailleurs actifs. Dans ce cas, on parle d'une solidarité intergénérationnelle, d'un contrat social entre actifs et retraités : la génération active prend en charge les pensions des retraités. En revanche, dans un système de capitalisation, les cotisations prélevées ne sont pas utilisées pour le paiement des pensions des retraités actuels, mais sont placées sur des marchés financiers pour obtenir un rendement. À la fin de la carrière professionnelle de l'assuré, le capital ainsi accumulé détermine la prestation vieillesse dont il pourra bénéficier.

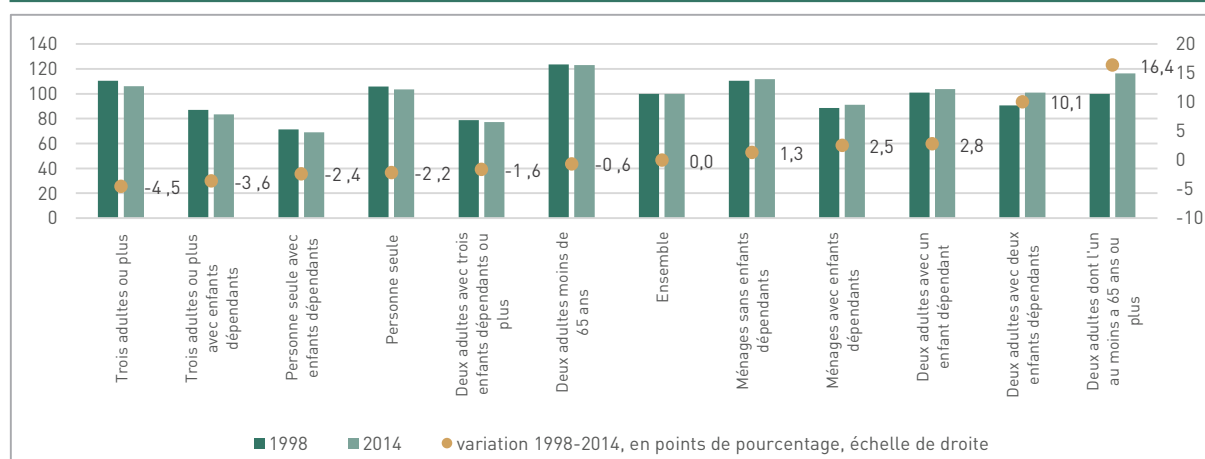
Revenu équivalent moyen selon la composition du ménage, en euros, Luxembourg



Variation en pourcentage du revenu équivalent moyen selon la composition du ménage, en moyennes annuelles, Luxembourg



Revenu équivalent moyen en pourcentage du revenu moyen de l'ensemble de la population, selon la composition du ménage, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.3

Revenus par type de ménage

De façon générale, les ménages avec enfants disposent d'un revenu équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition du ménage) inférieur à celui de l'ensemble des ménages. Cette inégalité en termes de revenu équivalent est particulièrement marquée pour les ménages monoparentaux, les ménages de couples avec trois enfants ou plus et les ménages d'au moins trois adultes avec enfants à charge. À l'autre extrême, on retrouve les ménages sans enfant.

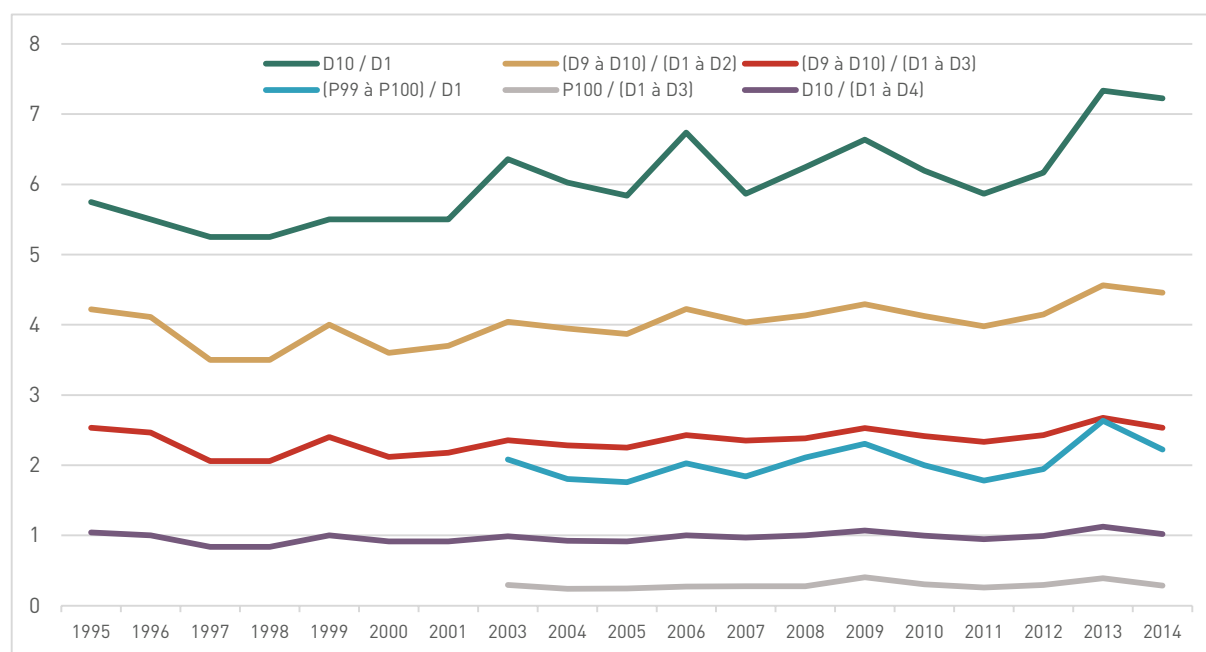
Les évolutions du revenu équivalent moyen sont également très disparates selon le type de ménage. Si pour l'ensemble des ménages le revenu équivalent moyen a augmenté de 1,3% par an depuis 2009 et est resté inchangé par rapport à 2013, les ménages de deux adultes avec au moins trois enfants ont connu une régression de leur revenu équivalent moyen sur la même période : -1,6% en moyenne depuis 2009 et même -9,6% par rapport à 2013. Pour les ménages monoparentaux, l'évolution à moyen terme a été assez positive (+4,9% par an depuis 2009) et même très bonne par rapport à 2013, +9,8%, quoique partant et restant à un niveau nettement inférieur à celui de tous les autres types de ménages (voir premier graphique).

Le dernier graphique de la page ci-contre représente le rapport entre le revenu équivalent moyen de chaque type de ménage et le revenu équivalent moyen de l'ensemble des ménages. Dès lors, un rapport de 100% signifie que le revenu moyen du ménage considéré est identique au revenu moyen de l'ensemble des ménages. Entre 1998 et 2014, les ménages monoparentaux, ainsi que les ménages de trois adultes ou plus (qu'ils aient ou non des enfants) et les ménages de deux adultes avec au moins trois enfants font état d'une nette dégradation de leur situation relative. Si pour les ménages de trois adultes ou plus le revenu moyen est encore légèrement au-dessus de celui de l'ensemble des ménages, ce n'est cependant pas le cas pour les autres types de ménages que l'on vient d'évoquer, et tout particulièrement pour les ménages monoparentaux. Ainsi, ces derniers ont un revenu équivalent moyen qui est environ un tiers moins élevé que les ménages pris dans leur ensemble (contre un peu plus de 80% en 1998).

Les ménages de deux adultes de moins de 65 ans et de deux adultes dont au moins un a 65 ans ou plus ont, eux, connu une nette amélioration de leur situation par rapport à la fin des années 1990. Ils atteignent en effet en 2013 environ 123% et 116% du revenu équivalent moyen de l'ensemble des ménages.

Plus généralement, si on compare les ménages avec enfants à ceux sans enfant, on constate que ces derniers tirent mieux leur épingle du jeu. En effet, leur revenu équivalent moyen est presque 12% plus élevé que celui de l'ensemble des ménages et il est en augmentation par rapport à 1998 (+1,3 point de pourcentage). Pour les ménages avec enfants, le revenu équivalent moyen a augmenté de 2,5 points de pourcentage depuis la fin des années 1990, mais reste à environ 91% du revenu équivalent moyen de l'ensemble des ménages.

Ratios interquantiles de la part du revenu national total équivalent, Luxembourg



Notes : Légende : D1 à D3 : Classe modeste ; D4 à D8 : Classe moyenne ; D9 à D10 : Classe aisée.

Données manquantes pour (P99 à P100) / D1 et P100 / (D1 à D3) ; rupture de série en 2002.

Données : Eurostat ; graphique : CSL

Inégalités de revenus

2.4 Revenu national total équivalent

Les ratios présentés dans le graphique ci-contre renseignent sur la répartition du revenu national équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition des ménages). Ils comparent la part de ce revenu perçue par les différents quantiles ou regroupements de la population (voir encadré « Méthode » ci-dessous).

On peut notamment comparer la part du revenu total équivalent perçue par les 10% les plus riches à celle perçue par les 10% les plus pauvres en utilisant le ratio D10/D1. Il ressort de cette comparaison que ce ratio oscille entre 5 et 6, entre 1995 et 2002, pour rester entre 6 et 7 jusqu'en 2012. En 2013, il dépasse nettement la valeur de 7 pour diminuer très légèrement en 2014, sans toutefois redescendre sous cette valeur. Ainsi, les 10% les plus aisés perçoivent une part du revenu total équivalent plus de 7 fois plus importante que celle perçue par les 10% les plus pauvres.

Pour comparer les différentes catégories de la population entre elles, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) définit les trois classes modeste, moyenne et aisée comme correspondant respectivement aux trois premiers déciles (les 30% les plus pauvres de la population), aux cinq déciles suivants et aux deux derniers déciles (donc les 20% les plus riches).

Ainsi, le ratio D9+D10 / D1+D2+D3 compare les parts du revenu national allant à la classe aisée et à la classe modeste. Ce ratio augmente légèrement au fil du temps, passant de 2,28 en 2004 à 2,53 dix ans plus tard, une valeur très légèrement en-dessous du maximum enregistré sur la période d'observation (soit 2,68 en 2013).

Sur la même période d'analyse, le ratio D10 / (D1 à D4) affiche, quant à lui, la particularité d'être très stable. Cet indicateur atteint en 2014 la valeur de 1,02,

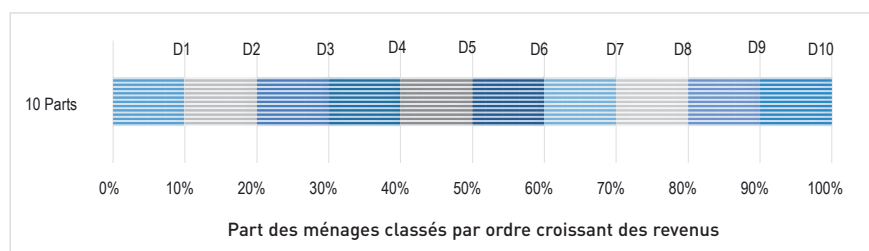
signifiant que les 10% les plus riches se partagent la même part du revenu national équivalent total que les 40% les plus pauvres.

Quand on regarde de plus près les évolutions prises par les percentiles les plus élevés de la distribution des revenus, on remarque que leur part du revenu national équivalent a connu une forte augmentation. En effet, que ce soit pour le rapport entre le dernier percentile (les 1% les plus riches) et la classe modeste, ou pour le ratio D9+D10 / D1+D2+D3, on constate une forte hausse en 2013, qui ne se résorbe que partiellement en 2014 pour rester à un des plus hauts niveaux depuis 2003.

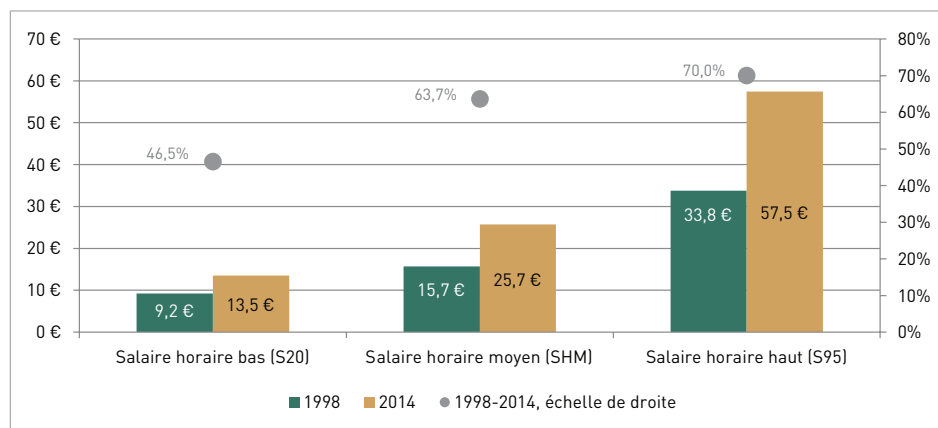
Méthode

Les ménages classés par ordre de revenu croissant sont répartis en groupes de même taille, par exemple en 10 groupes pour trouver les déciles D1, D2... D10. Ces valeurs représentent les frontières séparant les différents groupes contenant à chaque fois 10% des ménages. Ainsi, on calcule le ratio D10 / D1 pour savoir dans quelle mesure les revenus des 10% de ménages les plus aisés dépassent ceux des 10% les plus pauvres.

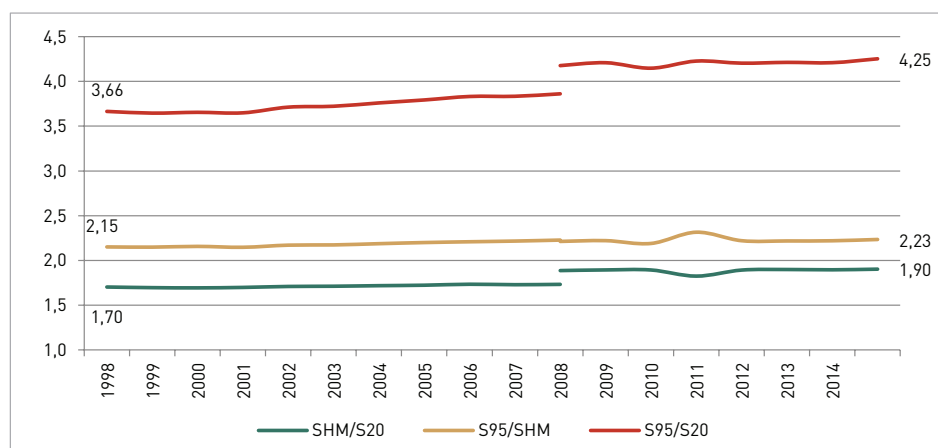
On peut appliquer cette méthode en divisant l'ensemble de la population en un nombre quelconque de groupes. Les autres découpages les plus utilisés sont les quartiles, les quintiles et les percentiles qui partagent la population respectivement en 4 groupes de 25%, 5 groupes de 20% et 100 groupes de 1%.



Salaires horaires bruts, Luxembourg

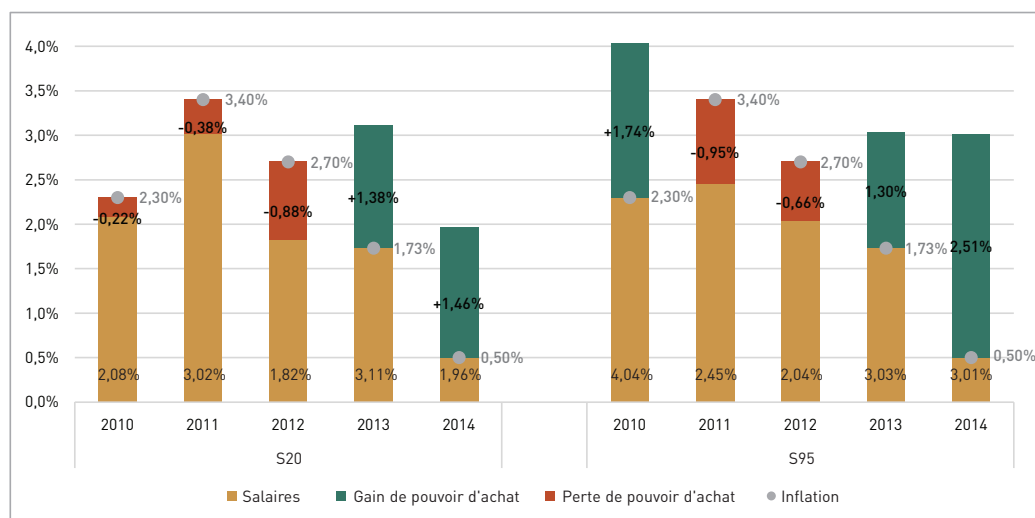


Évolution des écarts salariaux horaires, Luxembourg



Note : SHM = salaire horaire moyen

Variation (en %) des salaires horaires, des prix et du pouvoir d'achat, Luxembourg



Données : Projet de règlement grand-ducal fixant le facteur de revalorisation, prévu à l'article 220 du Code de la sécurité sociale, de l'année 2014 ; graphiques : CSL

Inégalités de salaires

3.1

Rapport S95/S20

La mise à jour du facteur de revalorisation du montant des pensions permet d'obtenir des informations détaillées sur les différents niveaux de salaires et leurs évolutions*. En effet, cette mise à jour se fait sur base de l'évolution du salaire moyen de l'année précédente en excluant les 20% de salaires les plus faibles et les 5% de salaires les plus élevés dans l'échelle des salaires. On obtient donc des informations quant aux niveaux de ces salaires et aux évolutions de ces trois montants.

Le salaire moyen a progressé plus rapidement que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins (S20). Le rapport entre les deux est en effet passé de 1,7 en 1998 à 1,9 en 2014. L'écart entre le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés (S95) et le salaire moyen s'est cependant accru encore plus rapidement. Le cumul des progressions de ces deux écarts révèle que le rapport entre les 5% de salaires les plus élevés et les 20% les plus faibles progresse de manière quasi continue.

En 1998, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés qui gagnent le plus est 3,66 fois plus élevé que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés les moins bien rémunérés : 33,79 euros par heure contre 9,22. En 2014, avec 57,45 euros contre 13,51, l'écart passe à 4,25. Notons aussi que les bas salaires augmentent d'environ 47% entre 1998 et 2014 alors que l'augmentation est d'environ 64% pour le salaire moyen et de 70% pour les hauts salaires.

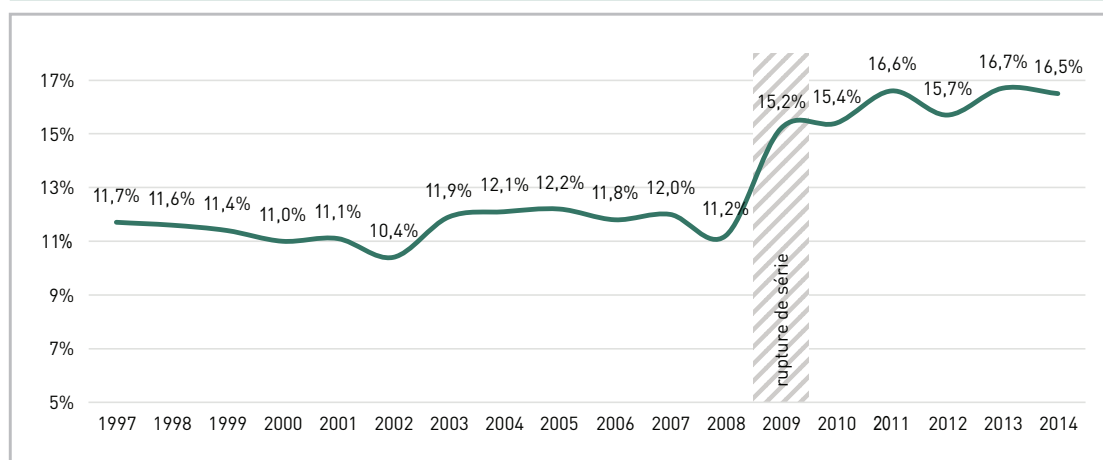
Abstraction faite de la rupture de série, on constate que si le rapport S95/salaire moyen augmente plus rapidement que le rapport salaire moyen/S20, c'est le signe que la moyenne est tirée vers le haut par les salaires les plus élevés. Dès lors, il est probable que nombre de salariés ne voient leurs salaires progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

En termes de pouvoir d'achat, (calculé en soustrayant le taux d'inflation à la variation des salaires horaires nominaux), les plus hauts salaires augmentent de 2,51% en termes réels entre 2013 et 2014, alors que les plus bas salaires (S20) connaissent une augmentation nettement plus faible : 1,46%. Les progressions nominales par rapport à 2013 sont de 3,01% (S95) et 1,96% (S20), tandis que le taux d'inflation s'établit à 0,5%. Comme cela avait déjà été le cas en 2013, les salariés luxembourgeois connaissent en 2014 une progression du pouvoir d'achat. Cependant, cette progression est nettement plus forte pour les hauts salaires que pour les bas salaires.

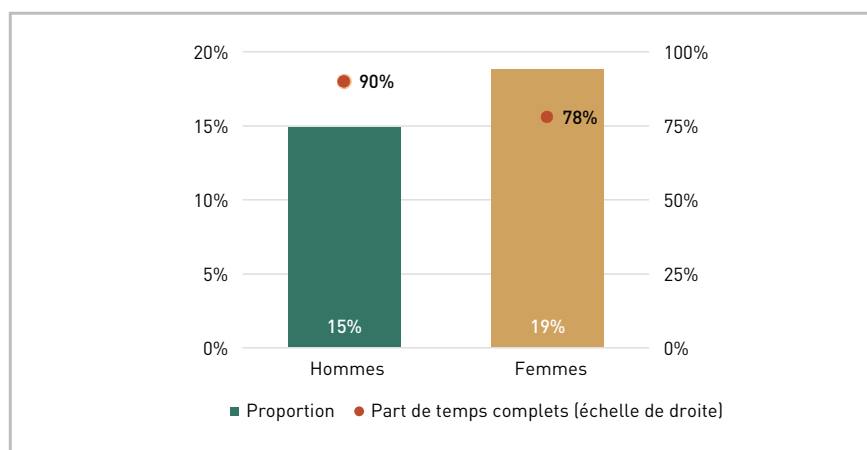
Par ailleurs, du fait des évolutions disparates du pouvoir d'achat pour les bas et les hauts salaires, depuis 2010, le pouvoir d'achat des bas salaires (S20) n'a augmenté que de 1,4% tandis que celui des hauts salaires a connu une progression de presque 4%.

* Suite à l'introduction, en 2009, du statut unique, la série statistique sur laquelle se base cette mise à jour connaît une rupture due à la nécessité, pour des raisons techniques, d'utiliser un nouveau fichier informatique. La méthodologie reste toutefois inchangée, et la rupture ne modifie que marginalement le salaire moyen. Toutefois, les changements sont plus notables concernant les plus bas salaires (S20) et les plus hauts salaires (S95). En conséquence, ils ont une incidence importante sur le rapport S95/S20. Cependant, cette rupture ne change rien au constat dressé.

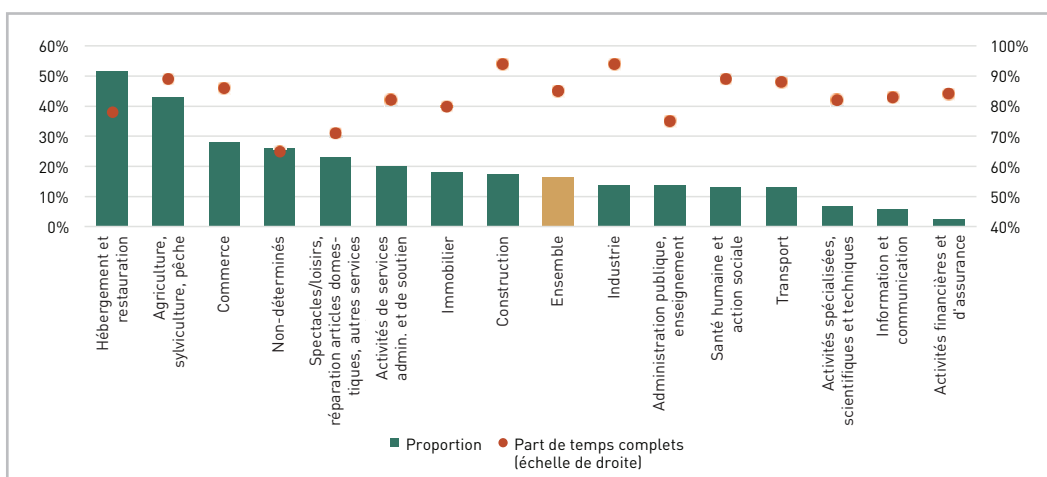
Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du salaire social minimum (SSM) au 31 mars de l'année considérée, Luxembourg



Proportion d'hommes et de femmes (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars 2014, Luxembourg



Nombre et proportion de salariés (fonctionnaires exclus) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars 2014 selon le secteur d'activité, Luxembourg



Données : IGSS ; graphiques : CSL

Inégalités de salaires

3.2

Population au
salaire social minimum

Au 31 mars 2014, le salaire social minimum (SSM ; en réalité jusqu'à concurrence de 102% de celui-ci) est octroyé à 16,5% des salariés (hors fonctionnaires), c'est-à-dire à 56 729 salariés, dont 48 220 (soit environ 85%) sont à temps plein. Cette population au SSM se compose de 41,2% de salariés qualifiés et de 58,8% de non-qualifiés.

Entre 1997 et 2008, la proportion de salariés rémunérés au SSM oscillait autour de 11,5%. Depuis le changement méthodologique advenu en 2009*, et malgré un léger recul en 2014, on constate une hausse tendancielle de la proportion de salariés rémunérés au SSM de 15,2 % en 2009 à 16,5% en 2014, soit une augmentation de 1,3 point de pourcentage (+8,5%).

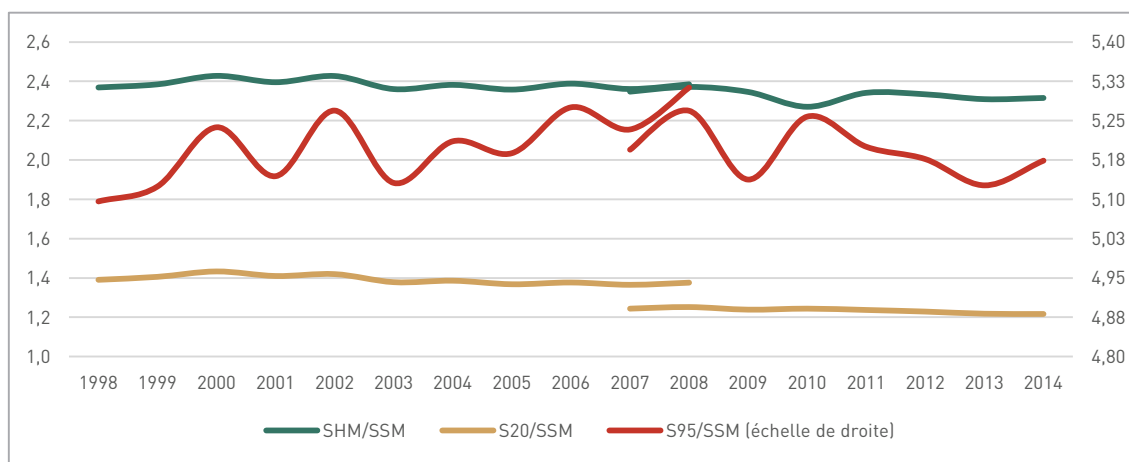
Au 31 mars 2014, près de 19% des femmes, dont 78% à temps complet, touchent le SSM, contre 15% des hommes salariés, la proportion de temps complets chez ces derniers étant de 90%. Hommes et femmes confondus, c'est le secteur de « l'hébergement et restauration » qui occupe, en termes relatifs, la première place : (52% des salariés y sont rémunérés au voisinage du SSM), suivi de « l'agriculture, sylviculture et pêche » (43%) et du « commerce » (28%).

En valeurs relatives, ce sont les secteurs « industrie », « construction », « santé humaine et action sociale » et « commerce » qui comptent la plus grande part de travailleurs à temps complet rémunérés au voisinage du SSM : près de neuf salariés sur dix (plus de 89%).

Toutefois, en valeurs absolues, ce sont les secteurs « commerce » (12 798), « hébergement et restauration » (8 788) et « construction » (6 280) qui emploient le plus grand nombre de salariés au SSM.

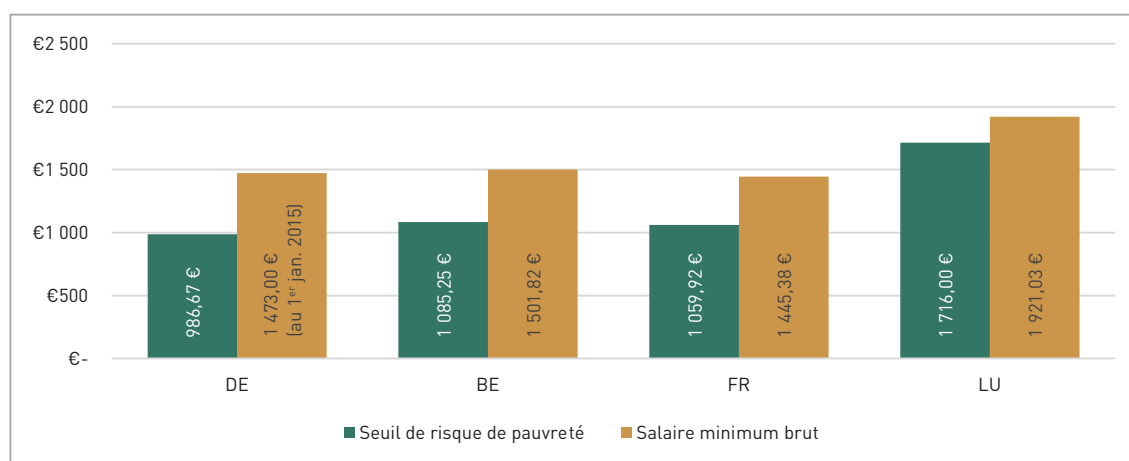
* Rupture de série due à un changement méthodologique rendu nécessaire par les modifications apportées aux fichiers de la sécurité sociale suite à l'introduction du statut unique le 1^{er} janvier 2009.

Évolution de divers gains salariaux par rapport au salaire social minimum (SSM), Luxembourg



Note : SHM = salaire horaire moyen ; SSM = salaire social minimum

Seuil de risque de pauvreté mensuel et SSM brut mensuel, personne seule, 2014



Note : En 2014, l'Allemagne n'avait pas de salaire minimum. Le salaire minimum affiché dans le graphique pour l'Allemagne est celui en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015.

Données : Eurostat, IGSS, Projet de règlement grand-ducal fixant le facteur de revalorisation, prévu à l'article 220 du Code de la sécurité sociale, de l'année 2014 ; graphiques : CSL

Inégalités de salaires

3.3

Rapport des gains salariaux au salaire social minimum

Le niveau du salaire social minimum (SSM) ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur n'informent en fin de compte pas suffisamment sur la capacité du SSM à garantir au Luxembourg une vie sociale décente aux salariés qui en dépendent, ou sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le SSM dans le contexte économique général, par exemple en le confrontant aux gains salariaux.

Si l'on compare, en termes horaires, le salaire moyen au SSM, on observe une légère tendance baissière depuis 2008, traduisant une situation où ce SSM est de moins en moins éloigné du salaire moyen. Toutefois, ce salaire moyen est en réalité virtuel et il est préférable de le comparer à un autre point précis de l'échelle des salaires.

Ainsi, si l'on considère non plus le gain moyen mais le bas de l'échelle salariale (S20, soit le plus haut salaire perçu par les 20% de salariés les moins bien rémunérés), on constate également que SSM et S20 sont de moins en moins éloignés. En revanche, si l'on s'intéresse au haut de l'échelle salariale (S95, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux payés), on remarque que ce rapport a connu une hausse jusqu'en 2007, indiquant un écart grandissant entre ces deux échelons de salaires, alors que jusqu'en 2013 la tendance s'inverse. Toutefois, en 2014 l'écart entre ces deux niveaux de salaire repart à la hausse.

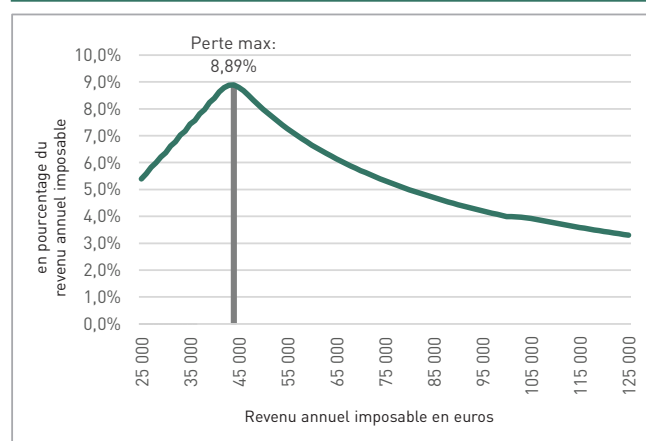
Concernant la qualité du SSM, signalons que si le Luxembourg a le salaire minimum brut le plus élevé en comparaison avec ses principaux partenaires commerciaux, il est également le pays où ce salaire minimum se rapproche le plus du seuil de risque de pauvreté.

Le salaire minimum brut étant proche du seuil de pauvreté au Luxembourg, le SSM net y est inférieur. D'ailleurs, en 2014, un salarié payé au SSM, travaillant à temps complet, vivant seul et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenu ni de déductions fiscales, aurait dû gagner environ 107% du SSM brut pour échapper au risque de pauvreté monétaire.

Le phénomène du « Mittelstandsbuckel » au Luxembourg

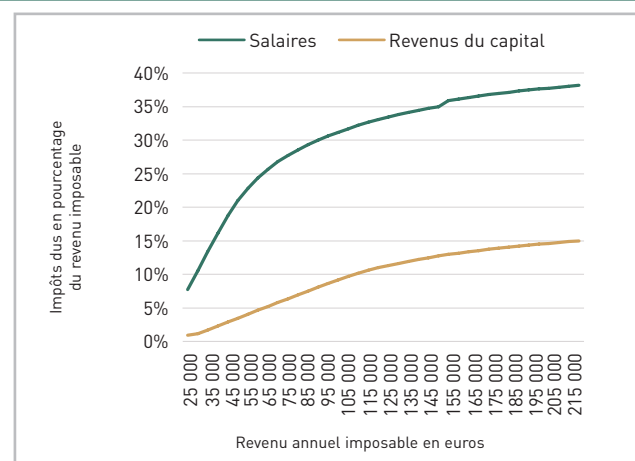
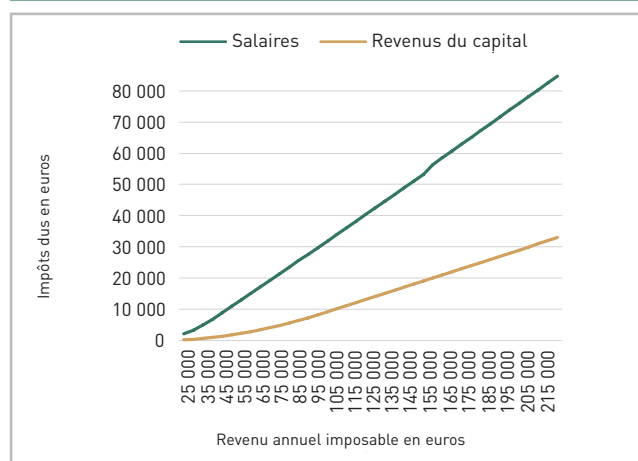
en euros		Revenu imposable		Impôt à payer (classe 1)
		mensuel	annuel	
CAS 1	Revenu A	1 500	18 000	763
	Revenu B	5 000	60 000	15 110
	Rapport B/A	3,33	3,33	19,80
CAS 2	Revenu A	2 500	30 000	3 374
	Revenu B	5 000	60 000	15 110
	Rapport B/A	2,00	2,00	4,48
CAS 3	Revenu A	5 000	60 000	15 110
	Revenu B	10 000	120 000	40 362
	Rapport B/A	2,00	2,00	2,67

Pertes dues à la non-adaptation du barème, depuis 2009



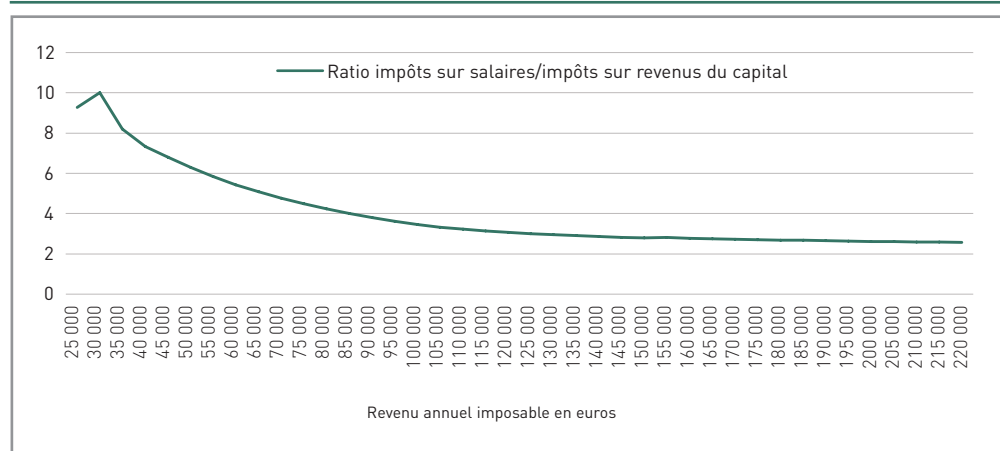
Note : Cumul des pertes de 2009 à 2014 ; selon les barèmes des années correspondantes.

Montant d'impôts sur le revenu dû selon la provenance des revenus



Note : Dans le premier cas, le contribuable fictif ne dispose que de revenus salariaux, dans le second il dispose uniquement de revenus du capital (composés à 10% d'intérêts et à 90% de dividendes).

Rapport entre les montants d'impôts dus sur le salaire et sur les revenus du capital



Note : Tous les calculs se rapportent à la situation d'un contribuable appartenant à la classe d'imposition 1 et n'ayant aucune déduction supplémentaire sur la période considérée.

Données : barèmes d'imposition 2009-2015 ; graphiques : CSL

Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales

Les inégalités de revenus vues jusqu'ici sont renforcées par l'intervention d'une forme d'inégalité additionnelle : celle induite par la structure et le mode de fonctionnement de la législation fiscale luxembourgeoise.

Si le taux d'imposition marginal maximal intervient à un montant plus élevé dans les barèmes publiés depuis 2013 qu'il ne le faisait auparavant, force est de constater que ce sont toujours les classes moyennes qui contribuent (en pourcentage du revenu imposable) le plus fortement à l'impôt, ce qui est connu sous le nom de *Mittelstandsbuckel*. Par exemple, lorsque le revenu annuel imposable passe de 30 000 euros à 60 000 euros (cas 2), l'impôt dû est multiplié par 4,5. En revanche, si l'on passe d'un revenu annuel imposable de 60 000 euros à un revenu de 120 000 euros (cas 3), l'impôt à payer n'est multiplié que par 2,7.

Qui plus est, les barèmes d'imposition n'ont, depuis 2009, pas connu d'adaptation à la progression du coût de la vie. L'article 125 de la loi sur l'impôt sur le revenu* prévoyant une adaptation

partielle des barèmes à l'inflation a été abrogé en 2013. En conséquence, les contribuables luxembourgeois ont connu une ponction de leur pouvoir d'achat en payant plus d'impôts qu'ils n'auraient dû normalement. En effet, cette « progression à froid » (ou « effet multiplicateur de l'inflation ») a induit une érosion du revenu net d'impôt allant jusqu'à presque 9%, par rapport au revenu imposable, pour les catégories de revenu imposable allant jusqu'à environ 45 000 euros annuels. Pour les revenus imposables plus élevés, cette part devient dégressive et diminue jusqu'à un peu plus de 3%.

À ces facteurs s'ajoute une forme supplémentaire d'inégalité provenant de la différence de traitement des revenus selon leur source. En effet, les revenus issus du travail sont entièrement imposables, tandis que ceux provenant du capital ne le sont que partiellement. Pour les revenus issus des intérêts, il est en effet procédé à une retenue à la source libératoire de 10% (avec une exonération de 250 euros). Pour ce qui est des dividendes, ceux-ci ne sont à déclarer qu'à hauteur de 50% de leur

montant total et sont ensuite imposés selon le barème prévu pour les revenus (avec une exonération de 1 500 euros).

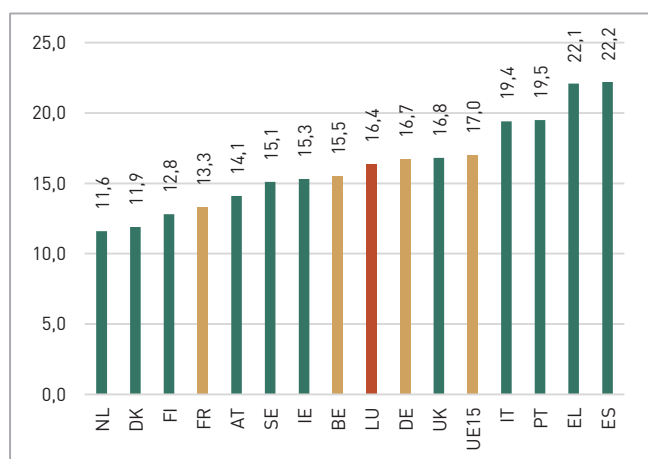
Les trois derniers graphiques ci-contre illustrent la situation de deux personnes célibataires (classe d'imposition 1) : la première retire tous ses revenus d'un travail salarié, tandis que la seconde a pour seuls revenus ceux du capital**. En supposant que le revenu annuel imposable s'élève à 55 000 euros, la première personne paiera presque 6 fois plus d'impôts que la seconde, soit 13 024 contre 2 232 euros. De plus, l'imposition des revenus du travail est nettement plus progressive que celle des revenus du capital, notamment pour les salaires annuels imposables inférieurs à 60 000 euros.

Outre ces inégalités de traitement, d'autres inégalités existent au sein de la législation fiscale, comme le fait que les charges d'intérêt d'un emprunt immobilier sont déductibles des impôts, tandis qu'il n'existe aucune mesure fiscale de nature similaire pour les locataires.

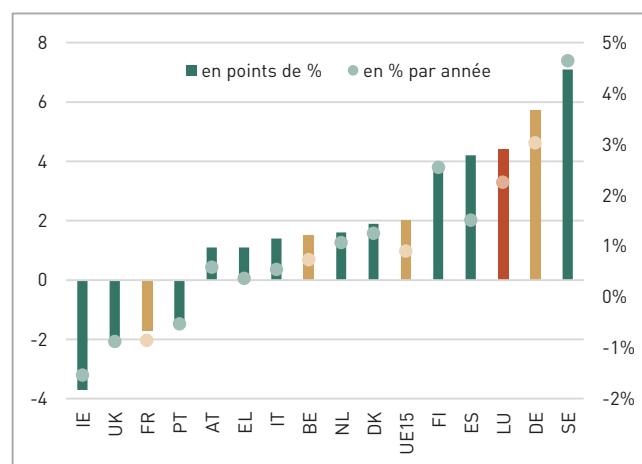
* Dans sa dernière version du 28 décembre 1995, l'article prévoit une adaptation des barèmes d'imposition si l'indice des prix à la consommation augmente de plus de 3,5% au cours des six premiers mois de l'année précédente.

** Dans ce second cas, 10% des revenus du capital sont composés de revenus d'intérêts tandis que les 90% restants proviennent de dividendes.

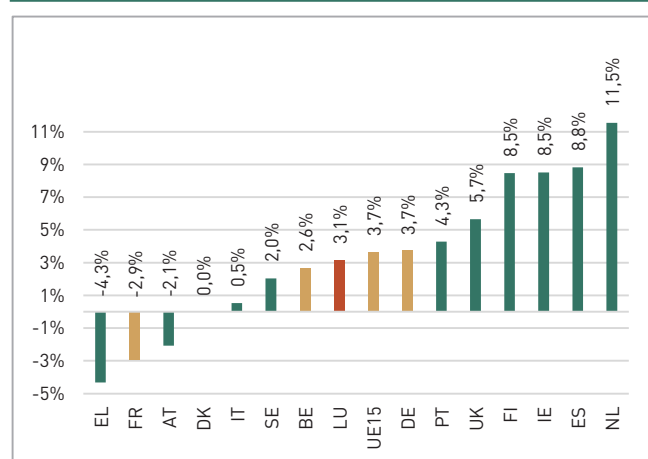
Taux de risque de pauvreté, 2014



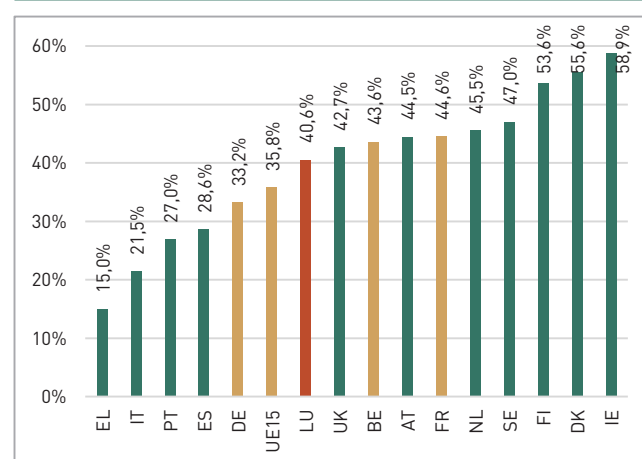
Variation du taux de risque de pauvreté, 1998-2014



Variation du taux de risque de pauvreté, 2013-2014



Réduction du taux de risque de pauvreté par les transferts sociaux (après pensions), 2014

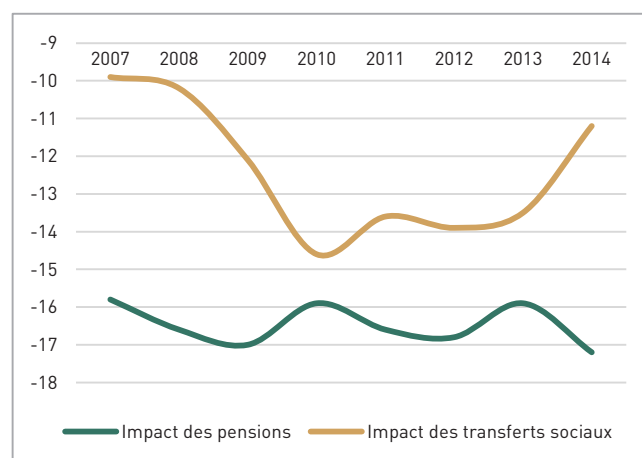


Impact des pensions et des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté avant tout transfert, Luxembourg

en pourcentage de la population



en points de pourcentage par rapport au taux de risque de pauvreté avant tout transfert



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

5.1

Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de personnes disposant d'un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu équivalent médian*. Au Luxembourg, pour l'année 2014, le revenu équivalent médian était de 34 320 euros par an et le seuil de pauvreté annuel de 20 592 euros.

Comme cela a déjà été le cas les années antérieures, le taux de pauvreté luxembourgeois connaît une très forte augmentation entre 2013 et 2014. Avec une valeur de 16,4%, il se rapproche de plus en plus de la moyenne de l'UE15. Parmi les États membres de l'UE15, le Luxembourg est l'un de ceux dont ce taux augmente le plus au cours des quinze dernières années. Ainsi, entre 1998 et 2014, le taux de risque de pauvreté luxembourgeois croît de 4,4 points de pourcentage, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de +2,3%. Dans cette comparaison, seule la Suède affiche de pires résultats.

Ce sont donc, en 2014, environ 83 000 personnes qui sont en risque de pauvreté, ce risque se répartissant de façon égale selon les genres. Et par rapport à 2013, 3 000 personnes supplémentaires vivent sous le seuil de risque de pauvreté. L'objectif de la stratégie UE2020 prévoit une diminution du taux de risque de pauvreté en Europe de 25% entre 2010 et 2020, ce qui correspond à une diminution de 2,8% par an en moyenne. Or, depuis 2010, le taux de risque de pauvreté au Luxembourg a augmenté de 1,9 point de pourcentage, ce qui correspond à une hausse d'un peu plus de 13%.

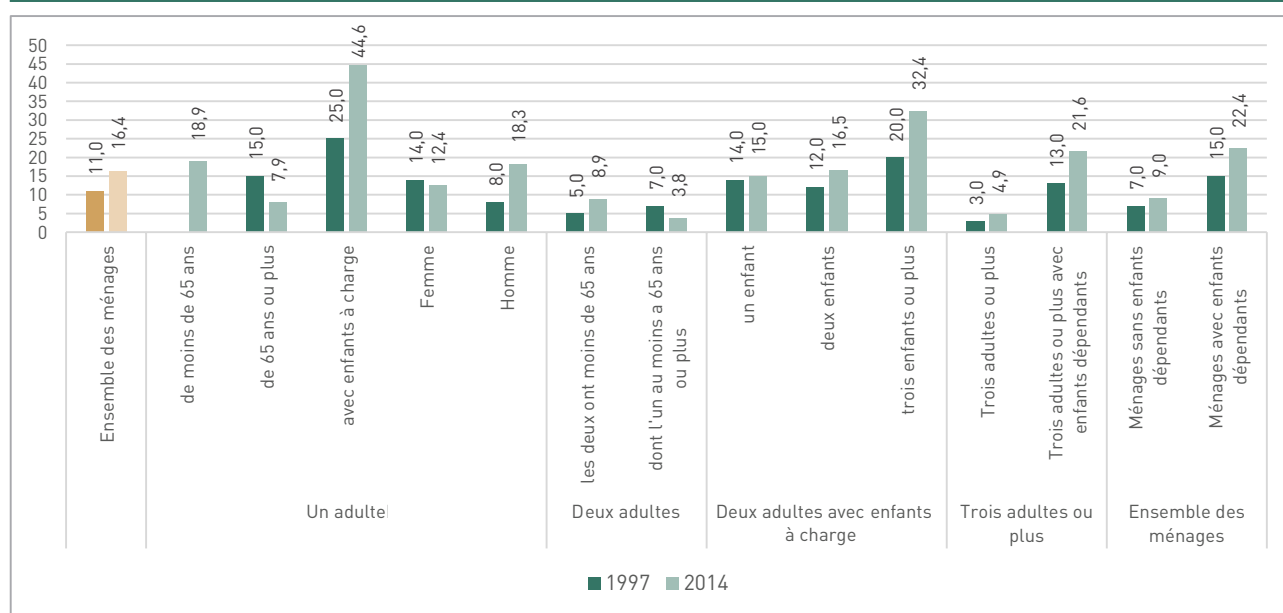
Si l'on s'intéresse plus particulièrement à l'évolution de l'impact des pensions et des transferts sociaux sur le taux de pauvreté, on constate que la réduction du taux de risque de pauvreté par les pensions est relativement constante (en points de pourcentage) tandis que les transferts sociaux ont relativement bien joué leur rôle, en amortissant la hausse du taux de risque de pauvreté après pensions et avant transferts sociaux d'environ 10 points de pourcentage en moyenne avant 2009. De 2010 à 2013, cet impact a pris de l'ampleur pour, par la suite, diminuer et passer à 11 points de pourcentage soit un niveau légèrement supérieur à celui connu avant 2009.

Ainsi, les transferts sociaux sont un moyen efficace de lutte contre la pauvreté. Sans eux, le taux de risque de pauvreté luxembourgeois aurait été de 4 à 5 points de pourcentage plus élevé au cours des années 2010 à 2013 et se serait donc établi à 20% ou 21%. Toutefois, malgré cette efficacité, le filet de sécurité n'a pas été assez résistant pour empêcher une hausse substantielle du taux de risque de pauvreté au cours des dernières années.

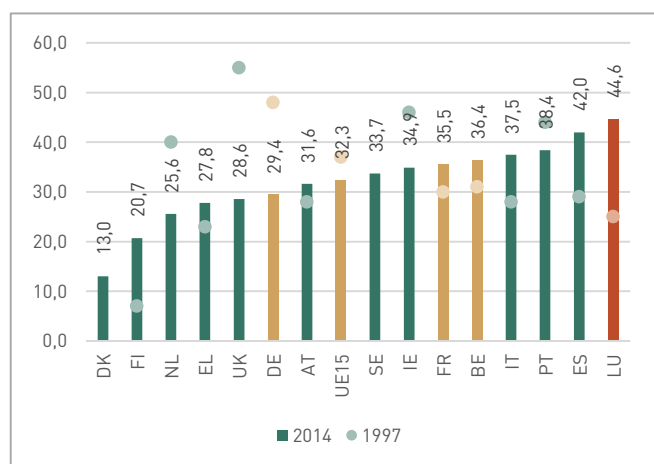
Enfin, soulignons le fait que le taux de risque de pauvreté est une mesure relative de la pauvreté : le positionnement en-dessous ou au-dessus du seuil de pauvreté se fait par rapport au revenu médian. Une hausse du taux de risque de pauvreté ne signifie donc pas forcément une dégradation de l'ensemble des bas revenus, mais uniquement que ceux-ci ne dépassent pas le seuil.

* Pour rappel : le revenu équivalent médian tient compte de la composition du ménage. Le revenu médian partage la population en deux groupes, de sorte que 50% des individus gagnent plus que le revenu médian et 50% gagnent moins.

Taux de risque de pauvreté par type de ménage (au seuil de 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux), Luxembourg

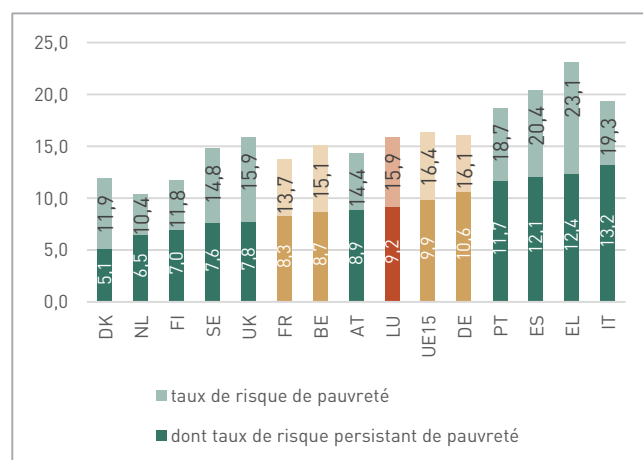


Taux de risque de pauvreté, personnes seules avec enfants dépendants, 2014



Note : Données manquantes pour DK et SE en 1996.

Taux de risque persistant de pauvreté, 2014



Note : Taux de risque persistant de pauvreté non disponible pour IE.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

Risque de pauvreté selon le type de ménage

La forte hausse du taux de risque de pauvreté depuis le milieu des années 1990 ne touche pas de la même façon les différents types de ménages. Le taux de risque de pauvreté diminue pour trois catégories : les ménages d'un adulte de 65 ans ou plus (-7,1 points de pourcentage), ceux de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus (-3,2 points de pourcentage) ainsi que le groupe des femmes seules (-1,6 point de pourcentage).

Pour d'autres types de ménages, on constate des hausses parfois spectaculaires du taux de risque de pauvreté. C'est notamment le cas des personnes seules avec enfants à charge : leur taux de pauvreté augmente de près de 20 points de pourcentage (soit +78,4%) entre 1997 et 2014. Dès lors, c'est près d'un ménage monoparental sur deux qui vit sous le seuil de risque de pauvreté au Grand-Duché. Sous cet éclairage, ce qui est encore plus inquiétant c'est que

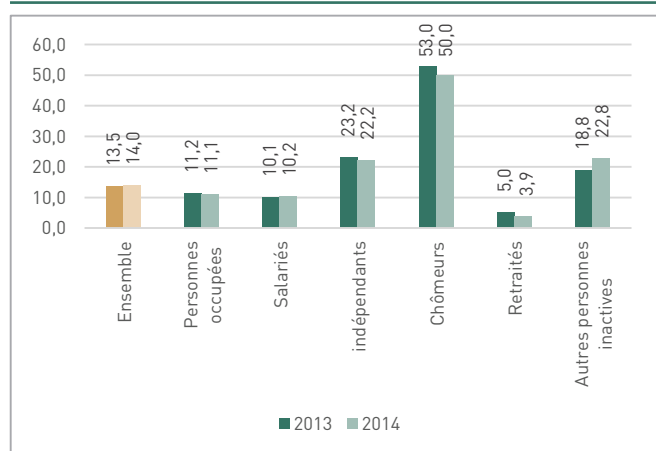
le Luxembourg affiche les pires performances des États membres de l'UE15. En effet, si en 1997 ce taux est de 12 points de pourcentage moins élevé que la moyenne européenne (25% contre 37% en UE15), il est à présent de 12,3 points (soit 38%) supérieur à celui de l'UE15.

Outre les ménages monoparentaux, d'autres types de ménages connaissent une progression très marquée de leur taux de risque de pauvreté. Citons :

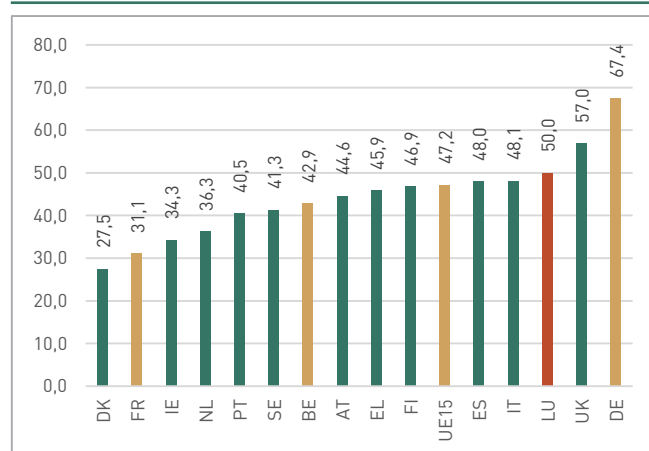
- les hommes seuls, de 8% à 18,3% (+128%) ;
- les couples avec deux enfants à charge de 12% à 16,5% (+37,5%) ;
- les couples avec trois enfants ou plus à charge de 20% à 32,4% (+62%) ;
- ainsi que les ménages de trois adultes ou plus avec enfants à charge de 13% à 21,6% (+66%).

Au-delà du développement du risque de pauvreté, un autre phénomène inquiétant est celui de la persistance de la pauvreté. On désigne par ce terme la situation des personnes dont le revenu se situe sous le seuil de pauvreté pendant au moins deux des trois dernières années prises en compte. En 2013, ce taux était de 9,2% au Luxembourg, signifiant que plus d'une personne pauvre sur deux était en risque de pauvreté sur l'ensemble de la période allant de 2011 à 2013. En 2012, seulement quatre pays ont un taux de risque persistant de pauvreté plus bas que le Luxembourg. Désormais ce dernier est devancé par huit pays, indiquant une persistance accrue de la pauvreté au Luxembourg.

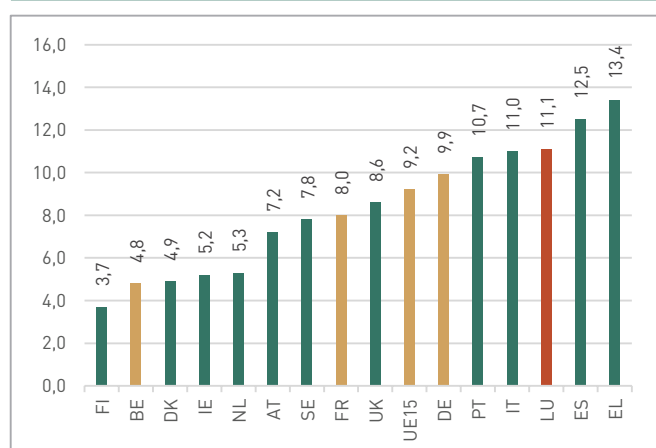
Taux de risque de pauvreté, ensemble des individus d'au moins 18 ans, Luxembourg



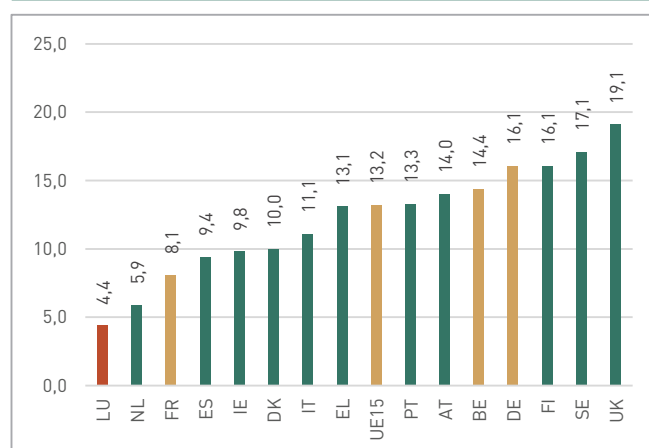
Taux de risque de pauvreté des chômeurs, 2014



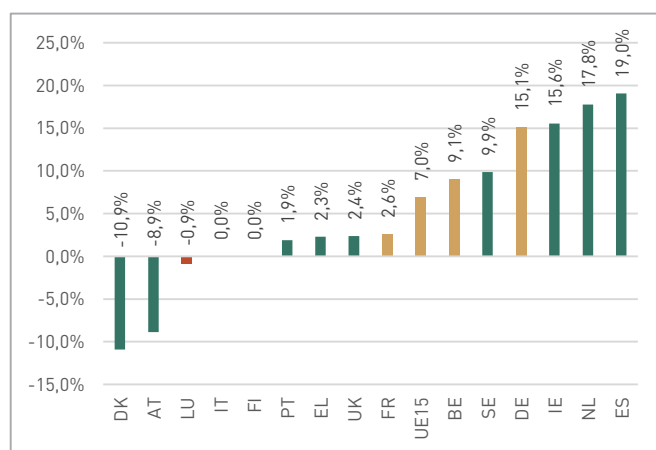
Taux de risque de pauvreté, personnes occupées d'au moins 18 ans, 2014



Taux de risque de pauvreté des retraités d'au moins 65 ans, 2014



Variation 2013-2014 du taux de risque de pauvreté des personnes occupées de moins de 18 ans



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

5.3

Taux de risque de pauvreté
selon l'activité

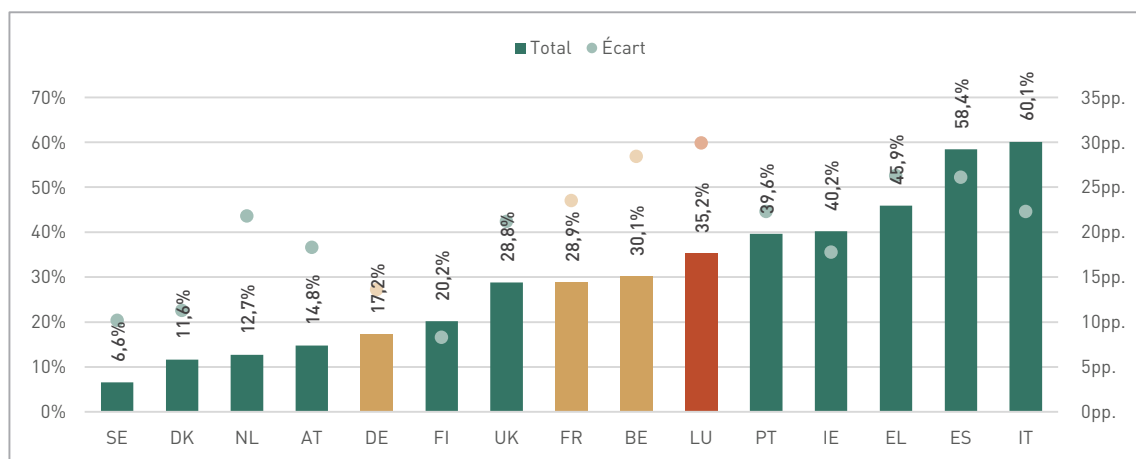
L'analyse du risque de pauvreté selon le statut d'activité montre que ce sont les demandeurs d'emploi qui y sont le plus exposés. En effet, un chômeur sur deux se situe sous le seuil de risque de pauvreté, cette proportion étant en légère diminution par rapport à 2013 (53%). Un tel résultat laisse le Luxembourg en mauvaise position comparativement aux autres pays de l'UE15 puisque seuls l'Allemagne et le Royaume-Uni affichent un résultat encore plus défavorable.

Toutefois, le fait d'avoir un emploi ne met pas les résidents luxembourgeois à l'abri du risque de pauvreté : parmi les personnes occupées de plus de 18 ans, 11,1% sont en risque de pauvreté. Au sein de l'UE15, seules l'Espagne et la Grèce ont des taux plus élevés que le Grand-Duché.

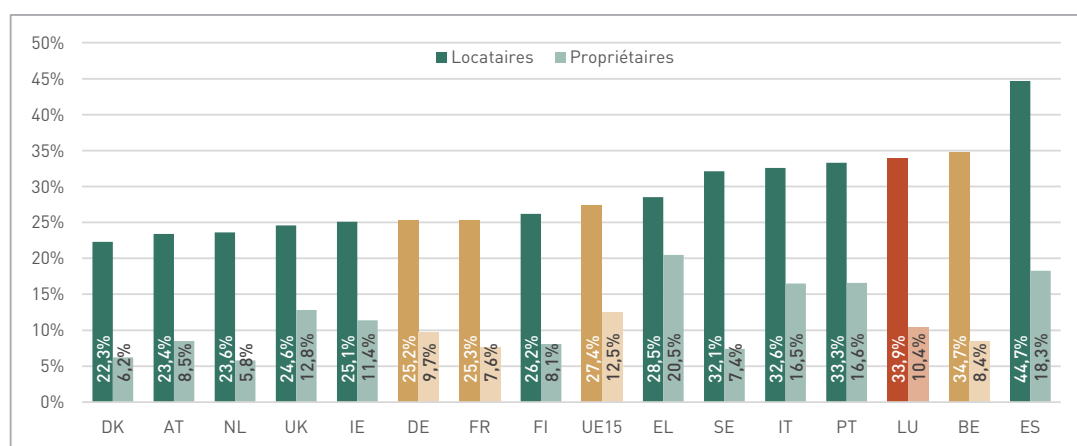
Du point de vue de la relation entre statut d'activité et taux de risque de pauvreté, le seul résultat positif pour le Luxembourg concerne les retraités. En effet, pour ces derniers, le Luxembourg affiche le taux de risque de pauvreté le plus faible de l'UE15.

En ce qui concerne l'évolution du taux de risque de pauvreté, le Luxembourg affiche des diminutions pour les chômeurs, pour les retraités ainsi que les indépendants. En revanche, pour les salariés et pour les personnes inactives autres que les retraités, le taux de risque de pauvreté est en légère hausse.

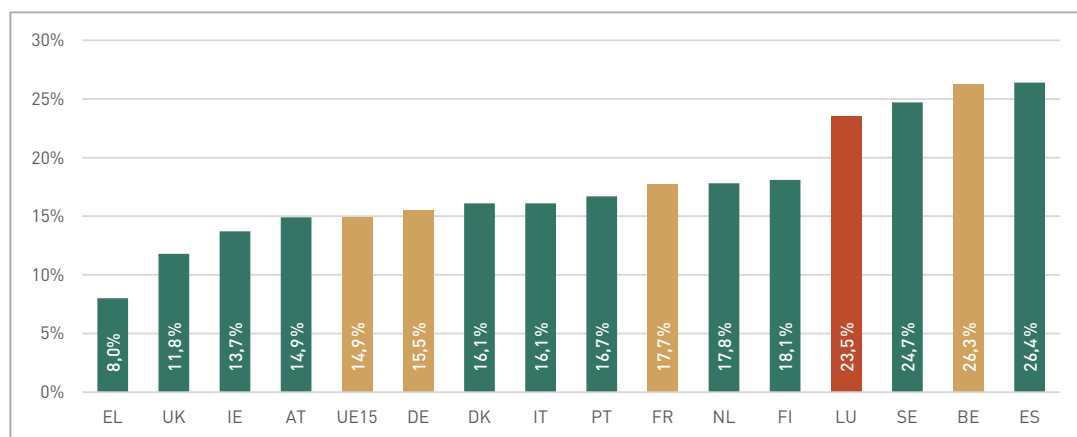
Part des ménages ayant de lourdes charges financières liées aux frais de logement et écart entre pauvres et non-pauvres (échelle de droite ; en points de pourcentage), 2014



Taux de risque de pauvreté des propriétaires et des locataires, 2014



Écart du taux de risque de pauvreté entre les locataires et les propriétaires, en points de pourcentage, 2014



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

5.4 Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement

La charge financière liée au logement est une source majeure d'inégalités. Ainsi, le taux global de ménages faisant face à de lourdes charges financières liées au logement s'établit à 35,2% au Luxembourg.

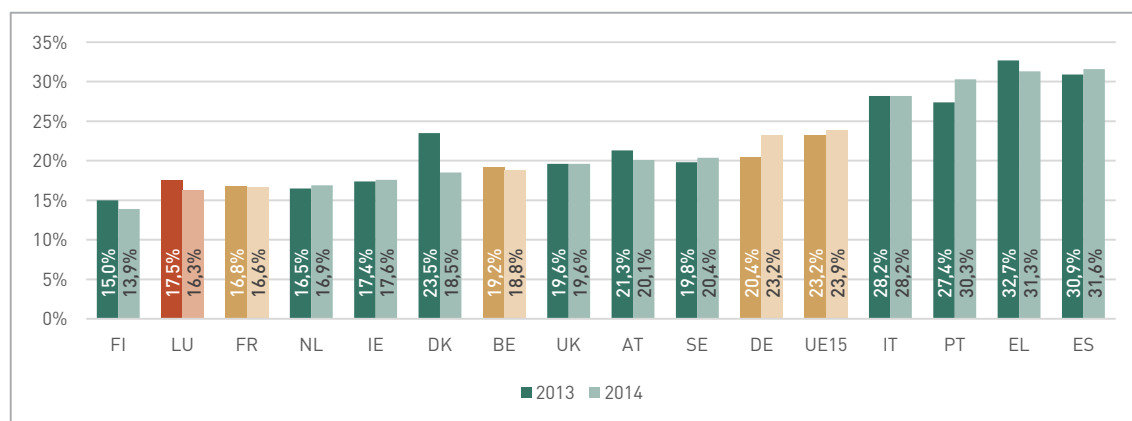
Près des deux tiers des ménages résidant au Luxembourg et ayant un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian (se situant donc sous le seuil de pauvreté) déclarent avoir de lourdes charges financières liées au logement. En revanche, pour les ménages se situant au-dessus du seuil de risque de pauvreté, ce même taux ne s'élève qu'à environ 30%. L'écart entre les deux groupes s'établit donc à 29,9 points de pourcentage.

Si le classement du Luxembourg est plus favorable par rapport aux années précédentes, ce n'est pas uniquement dû à une amélioration de la situation dans le pays (le taux ayant en effet diminué de 39,5% à 35,2%), mais également à une détérioration considérable de la situation dans d'autres pays européens, comme le Portugal, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne ou encore l'Italie.

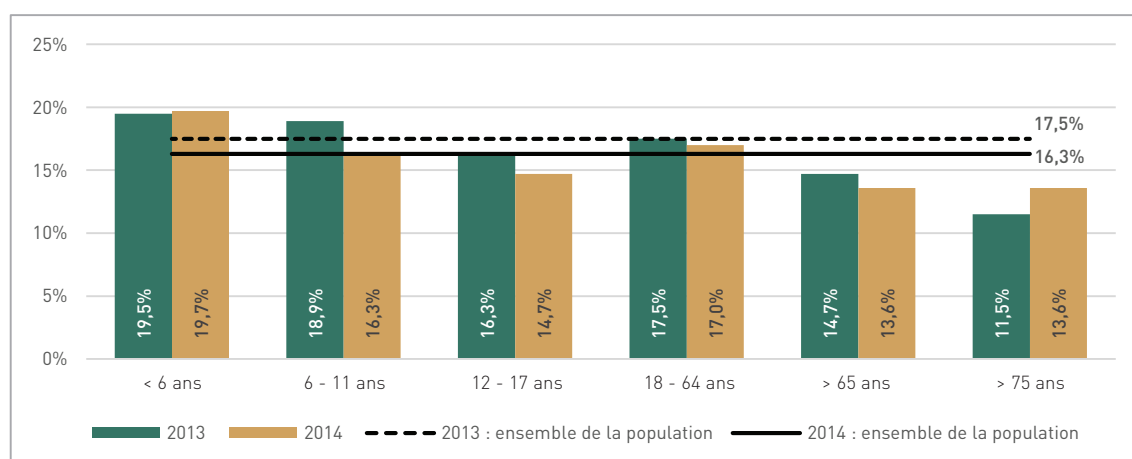
Au vu de ces résultats, c'est sans grande surprise que l'on constate que le Luxembourg fait partie des pays de l'UE15 dans lesquels le taux de risque de pauvreté des locataires (33,9%) est parmi les plus élevés. En effet, le pays n'est dépassé que par la Belgique et l'Espagne. *A contrario*, au Luxembourg, le taux de risque de pauvreté des propriétaires est, avec 10,4%, à un niveau relativement bas par rapport aux autres États membres de l'UE15. Pour ces deux catégories de population, tant la France que l'Allemagne affichent des performances nettement meilleures que le Luxembourg.

La prise en compte de l'écart entre le risque de pauvreté des locataires et celui des propriétaires permet de mieux cerner l'ampleur du phénomène présenté ci-avant. En effet, si l'on adopte cette approche, le Luxembourg fait mauvaise figure puisqu'il appartient très clairement au groupe de pays les plus inégaux si l'on compare les taux de risque de pauvreté des locataires à celui des propriétaires. Toutefois, par rapport à 2013, on peut noter une légère réduction de l'écart entre les deux catégories de ménages. Celle-ci provient uniquement de la dégradation de la situation des propriétaires, le taux de risque de pauvreté des locataires restant inchangé.

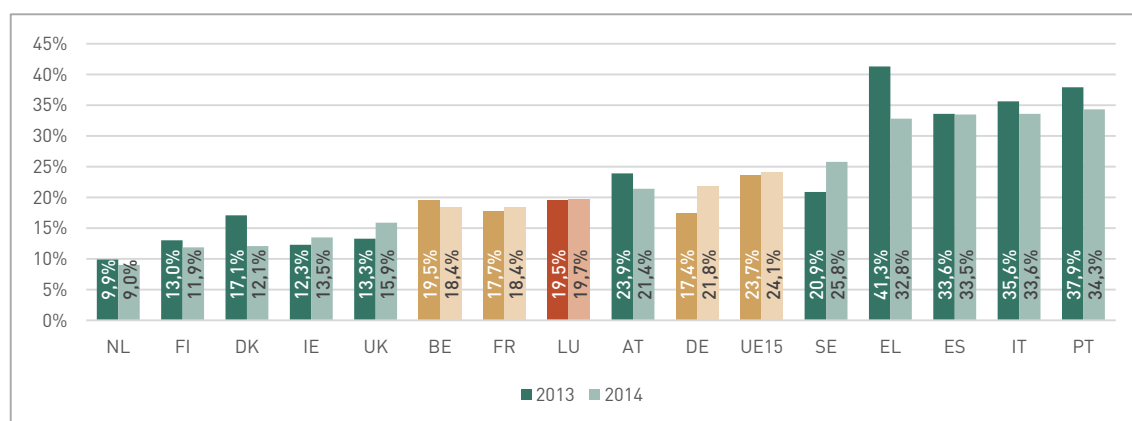
Écart relatif de pauvreté, population totale



Écart relatif de pauvreté selon l'âge, Luxembourg



Écart relatif de pauvreté, enfants de moins de 6 ans



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Le taux de risque de pauvreté donne une indication quant au pourcentage de la population disposant d'un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté. Or, il est également important d'évaluer l'intensité de cette pauvreté, c'est-à-dire de mesurer le degré de pauvreté des personnes se situant sous le seuil de pauvreté.

C'est ce que l'indicateur d'écart médian relatif de pauvreté permet de faire : il établit la différence entre seuil de pauvreté et revenu médian des personnes pauvres, et rapporte cette différence au seuil de pauvreté. En 2014, pour l'ensemble de la population luxembourgeoise, cet écart est de 16,3%, ce qui signifie que la moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu inférieur à 83,7% (=100-16,3) du seuil de pauvreté,

tandis que l'autre moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu compris entre 83,7% et 100% du seuil de risque de pauvreté. Toutefois, si l'on ne considère que les personnes âgées de 18 à 64 ans, l'écart relatif s'établit à 17%, ce qui signifie que la moitié des personnes pauvres de cette catégorie d'âge dispose d'un revenu encore relativement proche, c'est-à-dire se situant entre 83% et 100%, du seuil de pauvreté. Avec la légère amélioration de cet indicateur par rapport à 2013, le Luxembourg se classe désormais en deuxième position parmi les pays de l'UE15, derrière la Finlande.

Ce classement doit toutefois être nuancé en faisant appel aux données par tranches d'âge. Il en ressort en effet qu'au Luxembourg ce sont les per-

sonnes âgées de plus de 65 ans qui connaissent l'écart relatif de pauvreté le plus faible. À l'autre extrême, on trouve les enfants en bas âge : pour les enfants de moins de six ans, l'écart relatif de pauvreté atteint près de 20%. En effet, la moitié de ces enfants a un revenu équivalent inférieur à 80,3% du seuil de pauvreté.

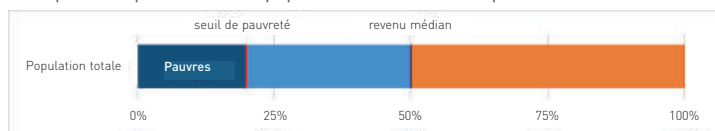
En 2014, comme en 2013, le Luxembourg est en huitième position au sein de l'UE15 alors qu'en 2012 il était encore en quatrième position en ce qui concerne l'écart relatif de pauvreté des enfants de moins de six ans. Pour ce qui est des personnes en âge de travailler (18-64 ans), le Luxembourg est à la première place du classement avec un écart relatif de 17%.

Note : Calcul de l'écart relatif de pauvreté

Afin de calculer le taux de pauvreté monétaire d'une population, il faut commencer par la classer par ordre croissant de revenu. Le revenu médian est alors le niveau de revenu séparant la population en deux groupes de même taille, les individus du premier groupe (en bleu dans le graphique ci-dessous) gagnent moins que le revenu médian, tandis que ceux appartenant au deuxième groupe (en orange dans le graphique) ont des revenus supérieurs au revenu médian.

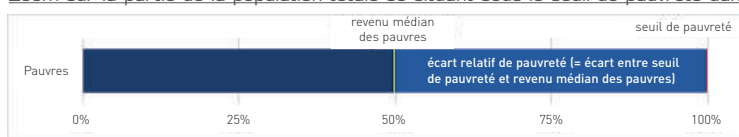
Les personnes pauvres se définissent alors par rapport à un seuil de 60% du revenu médian (en bleu foncé dans le graphique).

Exemple de répartition de la population totale classée par ordre de revenu croissant



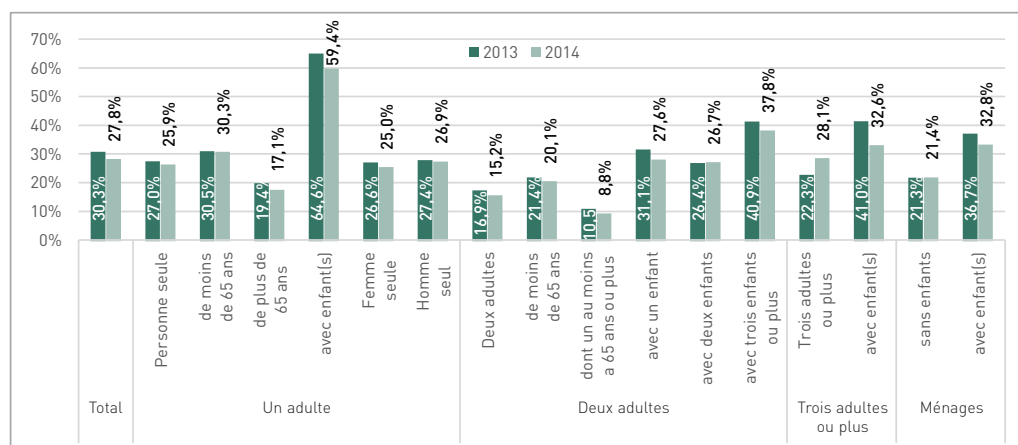
Si l'on ne considère que le groupe des personnes pauvres (cf. graphique ci-dessous), on peut également les répartir en deux groupes de même taille selon le principe présenté ci-dessus pour obtenir le niveau de leur revenu médian.

Zoom sur la partie de la population totale se situant sous le seuil de pauvreté dans l'exemple ci-dessus

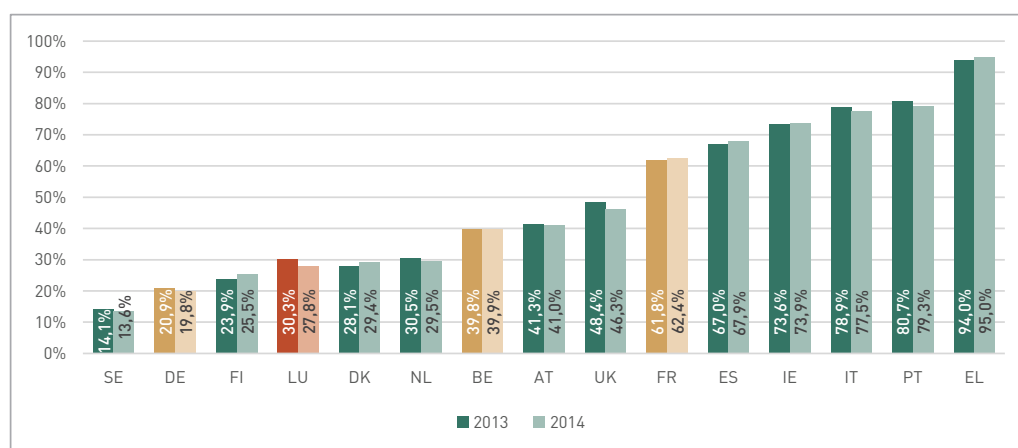


Si l'on compare alors le revenu médian des pauvres au seuil de pauvreté de la population, on obtient l'écart relatif de pauvreté, qui renseigne sur le rapport entre le revenu le plus élevé des 50% de pauvres les moins bien lotis et le seuil de revenu en-dessous duquel une personne est considérée comme étant pauvre.

Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés et beaucoup de difficultés, selon le type de ménage, Luxembourg



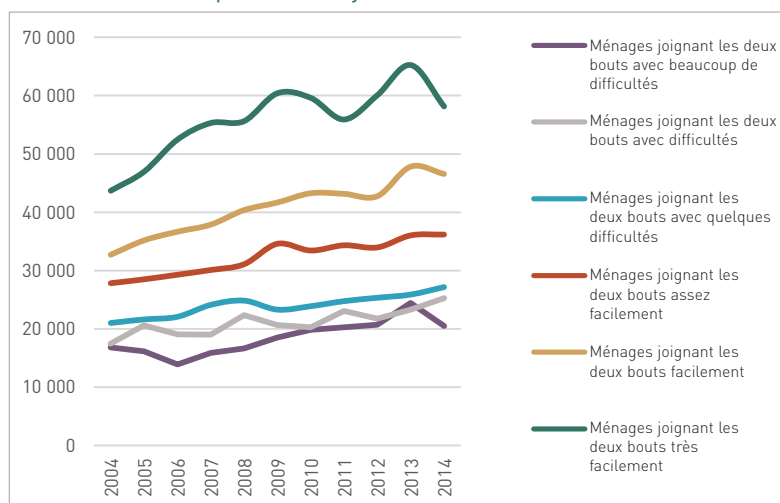
Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés ou beaucoup de difficultés



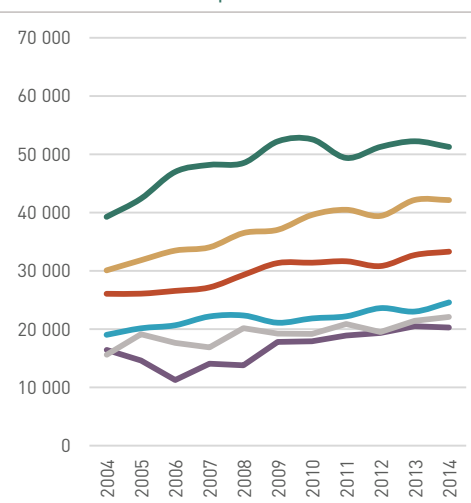
Note : Données manquantes pour UE15.

Évolution du revenu équivalent par capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

Selon le revenu équivalent moyen



Selon le revenu équivalent médian



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

5.6 Difficultés à joindre les deux bouts

Quand on considère les différentes catégories de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts, il apparaît clairement que ce sont en premier lieux les ménages monoparentaux qui font face à ce type de difficultés. En effet, en 2014, ils sont environ 60% à déclarer avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Si l'on considère uniquement les ménages ayant beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts, le taux est de 13% chez les ménages monoparentaux, tandis que pour l'ensemble de la population il n'est que de 3,9%, soit quatre fois moins élevé.

En 2013, près d'une personne sur trois (30,3%) avait au moins quelques difficultés à boucler ses fins de mois. En 2014, ce taux a légèrement diminué jusqu'à 27,8%, soit un peu plus du quart de la population qui éprouve des difficultés à

boucler ses fins de mois. Dix ans auparavant, c'est-à-dire en 2004, ce n'était qu'un ménage sur cinq qui déclarait avoir des difficultés à joindre les deux bouts.

Pour certains types de ménages, notamment les ménages monoparentaux, les personnes seules de moins de 65 ans, les hommes seuls ou les ménages de deux adultes avec deux enfants, la proportion de ceux déclarant avoir au moins quelques difficultés à joindre les deux bouts a augmenté d'au moins 50% par rapport à 2004.

En comparaison avec les pays de l'UE15, le Luxembourg se classe en quatrième position avec une proportion de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts deux fois plus importante que la Suède. À

l'autre extrême, on trouve les pays les plus affectés par la crise où une grande majorité de ménages éprouve des difficultés à boucler leur fin de mois.

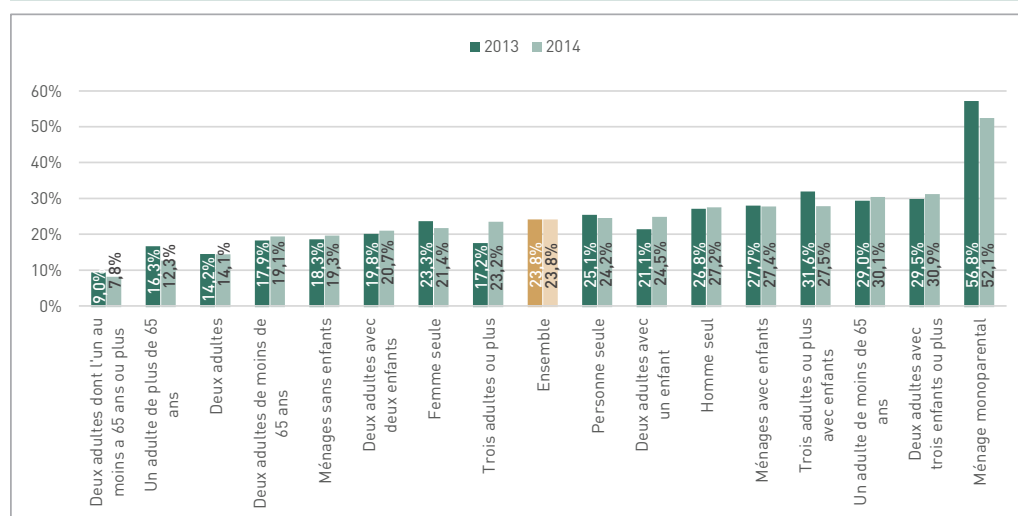
Au Luxembourg, la légère diminution de ménages ayant des difficultés à boucler leur fin de mois s'explique par l'évolution récente des revenus équivalents. En effet, pour les ménages ayant des difficultés tant le revenu moyen que le revenu médian ont tendance à augmenter plus rapidement au cours des dernières années. Par rapport à 2013, on constate également, parmi les ménages ayant le moins de difficultés à joindre les deux bouts, un recul du revenu moyen, tandis que leur revenu médian augmente nettement plus faiblement que par le passé.

Taux de croissance annuel du revenu équivalent selon la capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

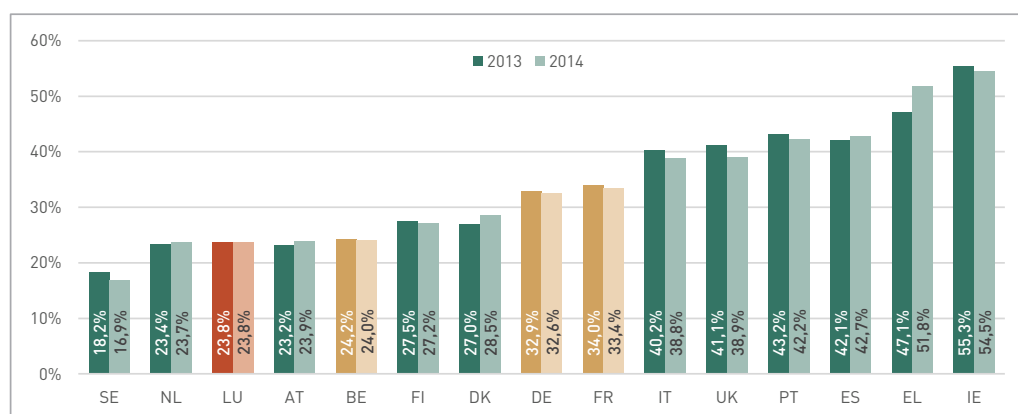
	entre 2005 et 2013		entre 2006 et 2014	
	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian
Ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, avec difficultés ou avec beaucoup de difficultés	2,23%	1,68%	2,71%	2,53%
Ménages joignant les deux bouts assez facilement, facilement ou très facilement	3,13%	2,59%	2,39%	2,35%

Données : Eurostat ; tableau : CSL

Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg

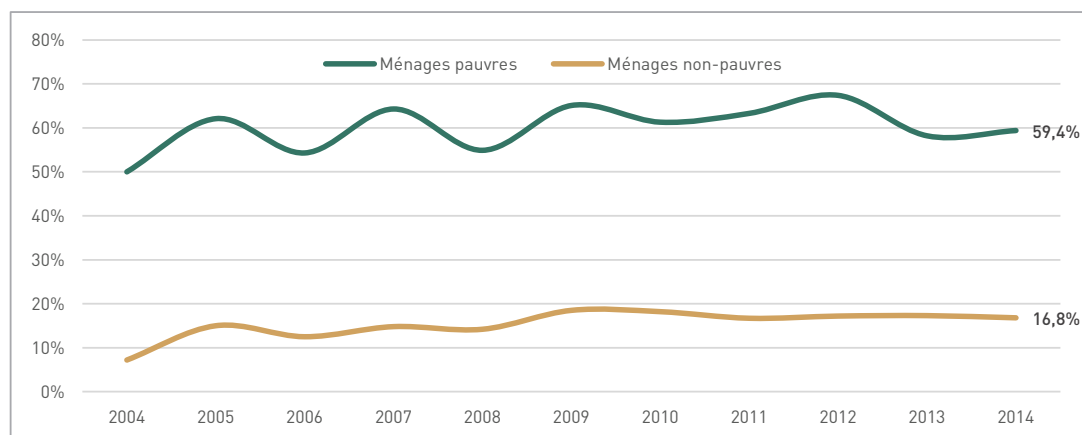


Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues



Note : Données manquantes pour UE15.

Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon la catégorie de revenu, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Pauvreté

5.7 Gestion des dépenses imprévues

En 2014 au Luxembourg, environ un quart des ménages est dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues. Même si cette proportion connaît une baisse par rapport au pic de 2009 (25,4%), elle reste à un niveau élevé par rapport à celui du milieu des années 2000, période où cette proportion était inférieure à 20%. Comme cela est le cas pour d'autres indicateurs présentés ci-avant, ce sont tout particulièrement les ménages monoparentaux qui éprouvent ce type de difficultés : 52,1% d'entre eux sont dans cette situation. Les ménages ayant le moins de difficultés à faire face à des dépenses inattendues sont également ceux qui connaissent les taux de risque de pauvreté les plus faibles : les ménages composés d'au moins une personne de 65 ans ou plus.

En comparaison européenne, le Luxembourg est, avec 23,8%, en troisième position. Il se place donc parmi les pays ayant une proportion relativement faible de ménages ayant des difficultés à faire face à des dépenses imprévues. On note toutefois un net écart d'environ 8 points de pourcentage par rapport au premier de ce classement, la Suède.

Si l'on distingue entre les ménages se situant sous le seuil de pauvreté (« pauvres ») et ceux se situant au-dessus de ce même seuil (« non-pauvres »), on constate que les deux groupes connaissent des évolutions divergentes. Si pour les ménages pauvres le taux d'incapacité augmente légèrement par rapport à 2013, pour les ménages non-pauvres, il est en légère diminution.

Toutefois, sur un horizon temporel plus long, on constate, depuis 2004, une tendance à la hausse pour les deux catégories de ménages, mais la progression est plus forte pour les ménages pauvres.

Depuis 2004, la proportion de ménages incapables de faire face à des dépenses imprévues connaît un taux de croissance annuel d'environ 1,9% pour les ménages pauvres contre 9,9% pour les ménages non pauvres. Cependant, ce dernier résultat s'explique par un creux dans le taux de ménages non pauvres incapables de faire face à des dépenses imprévues, taux qui passe de 11,1% en 2003, à 7,2% en 2004 puis 15,0% en 2005. Si l'on considère la période 2003-2014, ce taux ne s'établirait en effet qu'à 3,8% pour les ménages non pauvres.

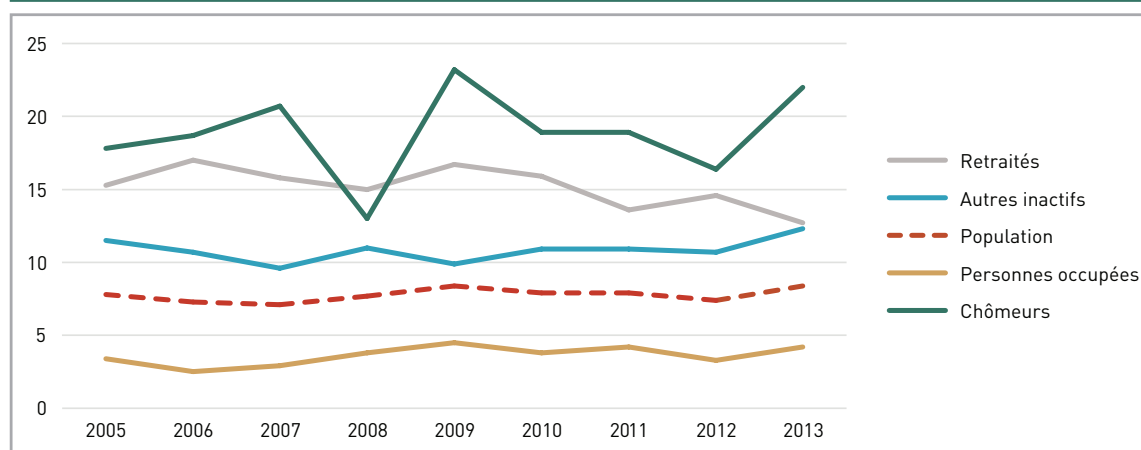
Par rapport à 2004, tous les types de ménage ont connu une détérioration de leur capacité à faire face à des dépenses imprévues. Toutefois, certains sont plus touchés que d'autres. Ainsi, les ménages monoparentaux, de deux adultes ainsi que de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus ont connu de fortes augmentations de leur incapacité à gérer des dépenses imprévues, la proportion de ménages se trouvant face à une telle difficulté ayant augmenté de plus de 10% par an depuis 2004.

Évolution de l'incapacité à faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg

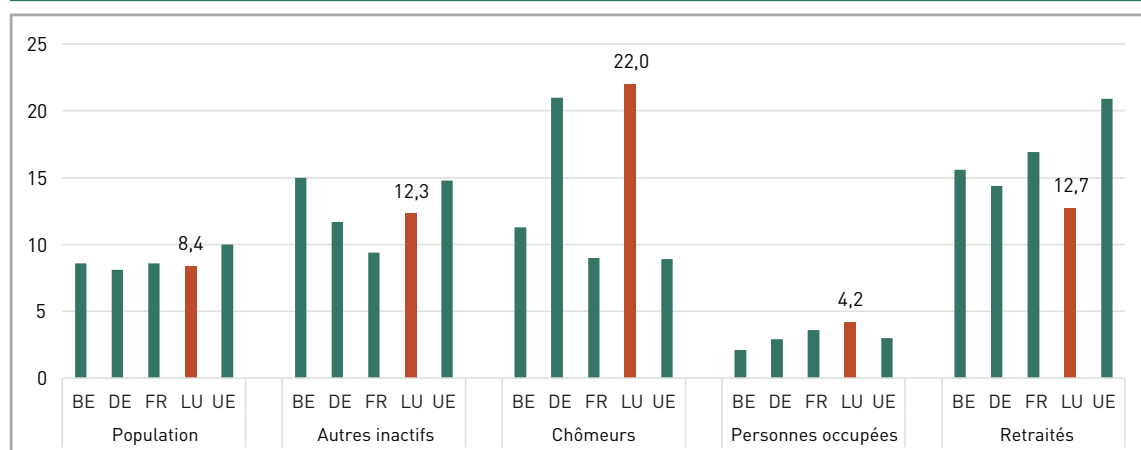
	2004-2013	2004-2014
TOTAL	8,73%	7,23%
Personne seule	9,11%	9,06%
Un adulte de moins de 65 ans	9,77%	9,42%
Un adulte de 65 ans ou plus	4,85%	6,95%
Personne seule avec enfant(s)	12,88%	11,46%
Femme seule	8,67%	8,81%
Homme seul	9,38%	9,14%
Deux adultes	12,65%	11,34%
Deux adultes de moins de 65 ans	13,58%	12,71%
Deux adultes dont l'un au moins à 65 ans ou plus	10,39%	8,28%
Deux adultes avec un enfant	8,95%	4,83%
Deux adultes avec deux enfants	10,04%	6,43%
Deux adultes avec trois enfants ou plus	7,47%	5,58%
Trois adultes ou plus	1,68%	0,74%
Trois adultes ou plus avec enfant(s)	7,17%	6,92%
Ménages sans enfants	8,17%	7,56%
Ménages avec enfant(s)	9,28%	7,13%

Données : Eurostat ; tableau : CSL

Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé selon l'activité, en pourcentage, Luxembourg



Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé, 2013, en pourcentage



Notes : Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison de la forte proportion de chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

6

Inégalités de santé**6.1 Autoperception de l'état de santé**

Pour être exhaustive, l'analyse des inégalités doit également se faire dans des domaines autres que celui des revenus. En effet, on observe aussi des inégalités dans le domaine de la santé.

En ce qui concerne l'autoévaluation de l'état de santé au Luxembourg, on constate que ce sont les personnes occupées qui estiment se porter le mieux. Parmi ces dernières, seulement 4,2% (3,3% en 2012) ont le sentiment d'être en mauvaise santé, soit un taux moitié moins élevé que celui affiché pour l'ensemble de la population.

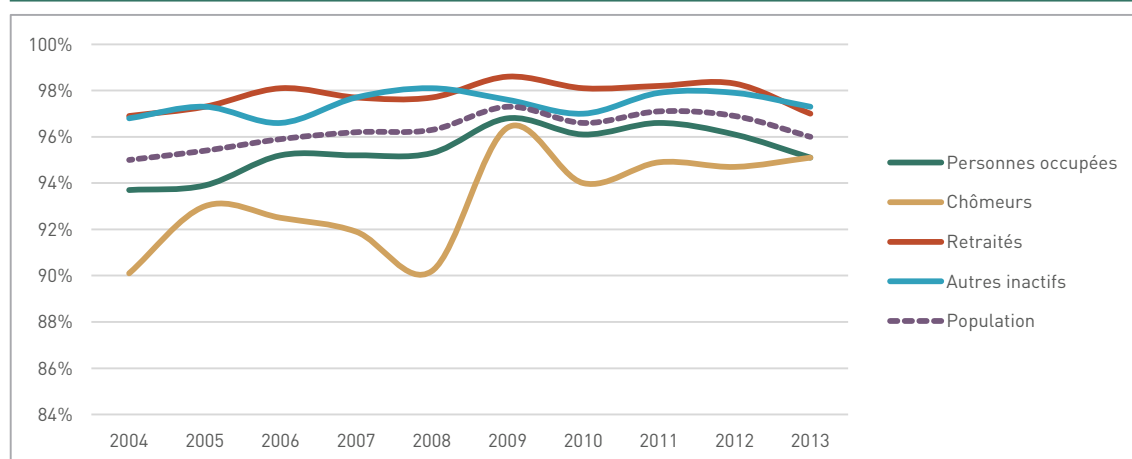
Ceux qui ne travaillent pas – chômeurs, retraités ou autres inactifs – ont une vision nettement plus pessimiste de leur état de santé, avec des proportions de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé dépassant nettement les 10%, et même 20% en ce qui concerne le cas particulier des chômeurs.

De 2009 à 2012, la mauvaise appréciation de l'état de santé est de moins en moins prévalente, mais en 2013 toutes les catégories (à l'exception de celle des retraités) affichent une hausse de cet indicateur. Cela est particulièrement notable auprès des chômeurs : la proportion de ceux s'estimant être en mauvaise ou très mauvaise santé passe de 16,4% en 2012 à 22,0% en 2013.

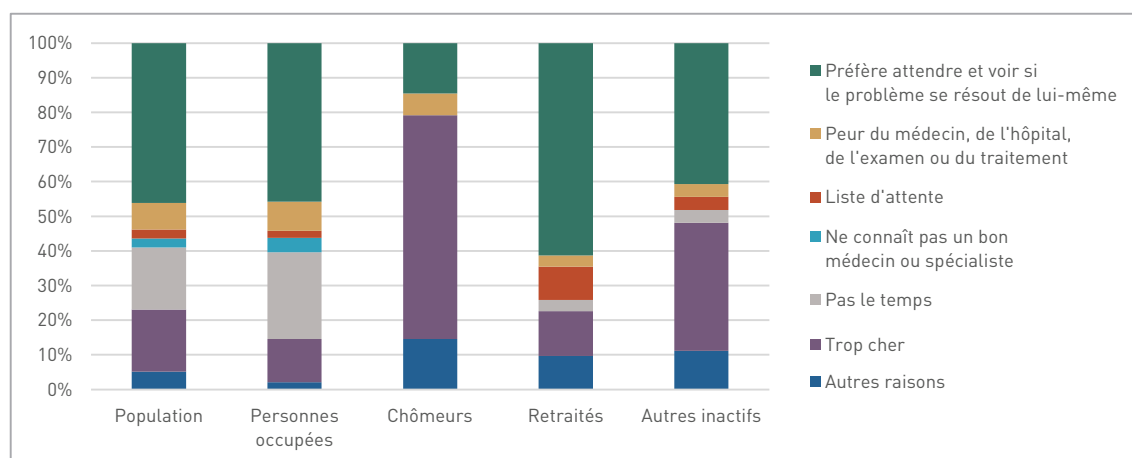
Dans sa globalité la situation au Luxembourg est similaire à celle de ses voisins. Toutefois, l'analyse par catégorie montre qu'au Luxembourg les chômeurs ainsi que les personnes occupées ont une perception de leur état de santé qui est plus mauvaise que celle de leurs homologues des pays voisins.

Du fait de la forte détérioration du taux pour les chômeurs par rapport à 2012, le Luxembourg dépasse en 2013 les valeurs allemandes. Toutefois, ce mauvais résultat peut s'expliquer en partie par le fait qu'au Luxembourg près d'un chômeur sur cinq est handicapé et/ou à capacité de travail réduite, le nombre de ces derniers augmentant de 21,0% en un an.

Taux de satisfaction des besoins médicaux selon l'activité, Luxembourg



Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical selon le type de barrière à l'accès aux soins et l'activité, Luxembourg, 2013



Notes : Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison du faible nombre de personnes concernées.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de santé

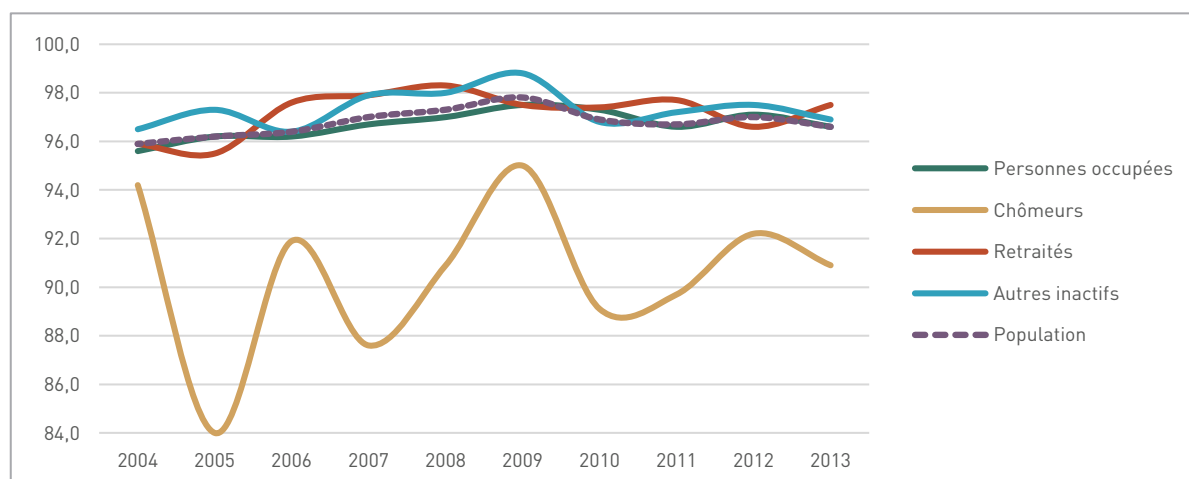
6.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical

Le taux de satisfaction des besoins médicaux traduit une autre forme potentielle d'inégalités en matière de santé. Au Luxembourg, ce taux a régulièrement augmenté pour l'ensemble de la population jusqu'en 2009, date à partir de laquelle il commence à connaître une tendance baissière. En 2012, il reste 4% de personnes avec des besoins médicaux non satisfaits. Cependant, il existe encore des différences assez importantes entre les individus selon leur statut vis-à-vis de l'activité. Les besoins sont beaucoup mieux satisfaits pour les personnes inactives (retraitées ou non) que pour les actives. Plus encore, au sein de ce dernier groupe, les chômeurs ont, avec les personnes occupées, le taux de satisfaction le plus faible (95,1%).

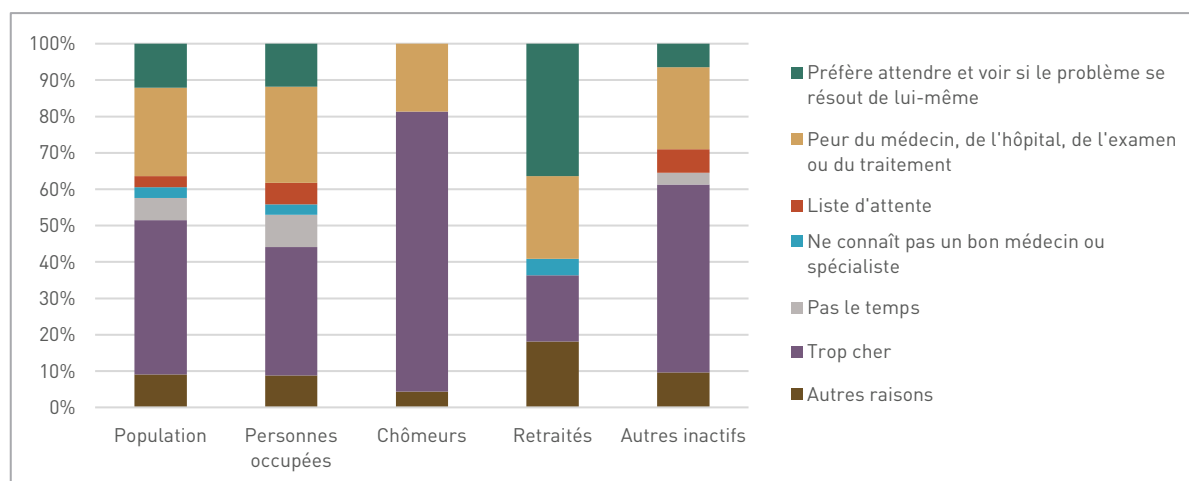
Quant à l'évolution de la satisfaction selon le statut vis-à-vis de l'activité, l'écart entre le taux de satisfaction des retraités et celui des chômeurs était de 6,8 points en 2004. Il n'est plus que de 1,9 point en 2013, en nette baisse par rapport aux années précédentes.

Si l'on étudie les raisons invoquées pour ne pas recourir à certains soins de santé, l'attente d'une amélioration spontanée vient en premier lieu, quel que soit le statut d'activité. Toutefois, les chômeurs dérogent à cette règle, invoquant le coût élevé comme motif principal de renoncement aux soins.

Taux de satisfaction des besoins en soins dentaires selon l'activité, Luxembourg

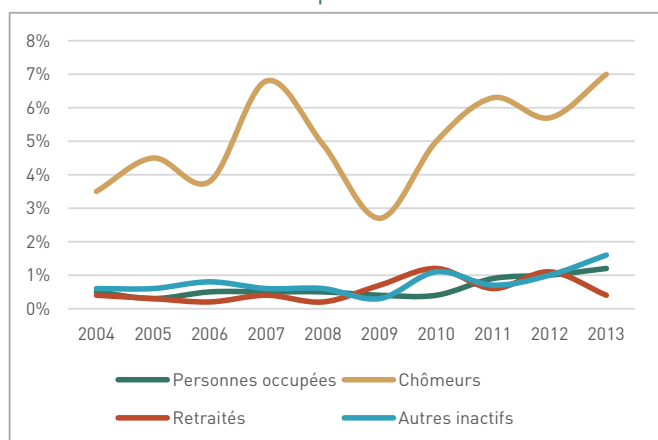


Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire, par type de barrière à l'accès aux soins et selon l'activité, Luxembourg, 2013

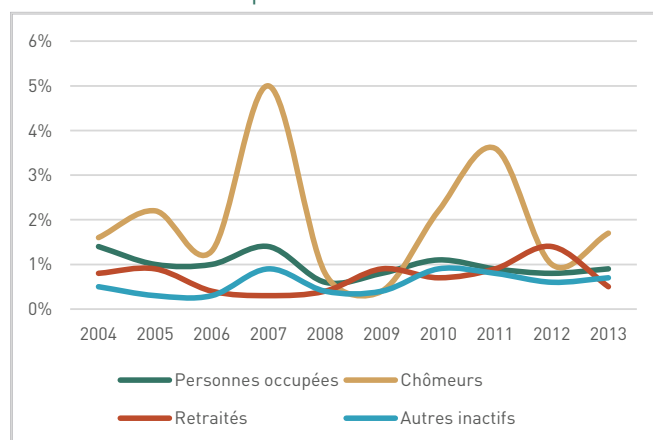


Taux de non-satisfaction des besoins dentaires selon l'activité et la raison, Luxembourg

Pour des raisons économiques



Pour des raisons de peur



Notes : Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison du faible nombre de personnes concernées.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de santé

6.3 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire

Au Luxembourg, le taux global de satisfaction des besoins de santé dentaire se confond, sur la période considérée, avec celui des personnes ayant un emploi. Avec un niveau évoluant entre 96% et 98%, le taux de satisfaction est relativement stable et élevé pour les différents statuts d'activité, sauf pour les chômeurs*. Pour ces derniers, on observe une évolution en dents de scie dans une fourchette se situant entre 84% et 94%. Plus encore, pour les chômeurs le taux de satisfaction des besoins dentaires est inférieur de trois points de pourcentage en 2013 par rapport à 2004.

Lorsqu'on s'intéresse aux motifs de renoncement aux soins dentaires de l'ensemble de la population, deux raisons principales sont invoquées : le coût de l'examen ou du traitement et la peur du dentiste. Cela est également vrai pour chaque statut d'activité pris séparément. Si le coût est fortement représenté au sein des différentes catégories de personnes, cela est particulièrement le cas auprès des chômeurs. En revanche, pour les retraités ce sont la peur et l'attente d'une amélioration spontanée (ces deux raisons étant vraisemblablement liées) qui sont à l'origine d'une absence de soins dentaires.

Pour les chômeurs, ces deux barrières d'accès aux soins (coût et peur) évoluent de concert et sont nettement plus fréquemment mentionnées que pour les autres catégories d'individus. Or, la peur du médecin n'étant *a priori* pas liée à la situation économique, on peut se demander si une partie des chômeurs ne préfère pas évoquer la peur plutôt que d'avouer connaître des difficultés financières.

* Les résultats reproduits ici sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreint, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment auprès des chômeurs.

Encadré 1 - Répartition et inégalité des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins, 1995-2013

par Conchita d'Ambrosio et Marta Barazzetta, Université du Luxembourg*

Les opinions exprimées ainsi que les arguments employés sont ceux des auteurs et ne représentent pas nécessairement ceux de la Chambre des salariés.

La version originale de ce texte (en anglais) est disponible sur le site de la CSL sous la rubrique *Publications*.

Nous utilisons deux sources de jeux de données pour évaluer les changements en matière de répartition des revenus au Luxembourg entre 1995 et 2013. Les données relatives aux revenus pour 2004 et 2013 sont issues de l'étude EU-SILC, tandis les données relatives à 1995 sont issues du PCM (panel communautaire des ménages). L'échantillon se compose d'individus âgés de 16 ans ou plus et est de taille variable selon les années : 1 968 individus en 1995, 7 602 en 2004 et 8 005 en 2013. La variable de revenu pour chaque personne est calculée à partir du revenu annuel disponible du ménage**. Le revenu annuel disponible du ménage correspond à la somme des revenus personnels bruts des salariés et travailleurs indépendants et des revenus perçus au niveau du ménage (revenus de la location d'une propriété ou d'une terre, allocations liées à la famille/aux enfants, allocations de logement, revenus du capital et autres transferts et revenus), dont on déduit les cotisations sociales versées par l'employeur et les impôts sur le revenu et la fortune. Afin de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle qui résultent de la vie en communauté, le revenu est rendu équivalent en divisant le revenu total du ménage par la racine carrée de la taille du ménage, en supposant que le revenu est partagé de façon égale entre les membres du ménage. La variable de revenu final utilisée dans les analyses est exprimée en termes réels, en appliquant une correction pour l'inflation à l'aide de l'Indice des prix à la consommation national (IPCN, année de référence 2005).

Le tableau 1 contient des statistiques générales pour les trois années prises en compte. On observe en moyenne une augmentation d'environ 20% du revenu réel par rapport à 1995, avec une augmentation plus élevée dans la partie inférieure de la répartition des revenus (5^e percentile) que dans la partie supérieure (95^e percentile). Néanmoins, la hausse des revenus moyen et médian est principalement survenue au cours

de la première des deux périodes étudiées, c'est-à-dire entre 1995 et 2004. Au cours des dix dernières années, de 2004 à 2013, les revenus moyen et médian sont restés presque inchangés (ils n'affichent qu'une très modeste augmentation).

Deux indices sont utilisés pour mesurer les inégalités : le coefficient de Gini et l'indice de Theil. Ce dernier peut s'avérer moins aisé à interpréter que le coefficient de Gini, mais il présente l'avantage d'être additivement décomposable en sous-groupes de population, ce qui nous permet d'étudier la contribution à l'inégalité de différents groupes, par exemple des hommes et des femmes, comme on le verra plus tard. Ces deux indices font état d'une baisse initiale de l'inégalité au Luxembourg entre 1995 et 2004, suivie par une forte hausse de 2004 à 2013. Cette hausse de l'inégalité suggère qu'en dépit du fait que les revenus moyen et médian soient restés quasiment inchangés au cours de la période 2004-2013, les écarts de revenu entre les personnes se sont creusés.

On peut s'interroger sur l'origine de cette hausse de l'inégalité et se demander si un sous-groupe particulier de la population y a davantage contribué que d'autres. Cette question sera abordée dans la prochaine section. Le dernier indice qui apparaît dans le tableau 1 est l'indice de polarisation de Wolfson, qui a été conçu à partir du coefficient de Gini.*** La polarisation des revenus diffère de l'inégalité des revenus car, si l'inégalité mesure les différences de revenus, la polarisation met l'accent sur le regroupement de la population (clustering) autour d'un niveau de revenu moyen. L'indice de Wolfson varie entre 0 et 1, les valeurs plus élevées étant le signe d'une société plus polarisée. Une polarisation minimum correspond à une inégalité minimum et toutes deux sont atteintes lorsque tous les individus disposent d'un même niveau de revenu. Le niveau maximal d'inégalité diffère du niveau maximal de polarisation : en effet, le premier est atteint lorsqu'un seul individu

* Les auteurs sont très reconnaissants envers la CSL pour son aide, les discussions et ses judicieux commentaires.

** Les valeurs de revenu pour 1995 ont été converties en euro au taux de change de 40,3399.

*** Indice de Wolfson = $[2(2T - \text{Gini})] / [(\text{revenu médian} / \text{revenu moyen})]$, où $T=0,5-L(0,5)$ et $L(0,5)$ désigne la part des revenus de la moitié inférieure de la population.

détient l'ensemble des revenus et les autres individus ont un revenu nul, tandis que le niveau maximal de polarisation survient lorsque la moitié de la population n'a aucun revenu et

l'autre moitié se partage l'ensemble des revenus. Le tableau 1 montre que l'inégalité et la polarisation ont diminué entre 1995 et 2004, pour augmenter entre 2004 et 2013.

Tableau 1 – Statistiques générales pour le revenu au Luxembourg

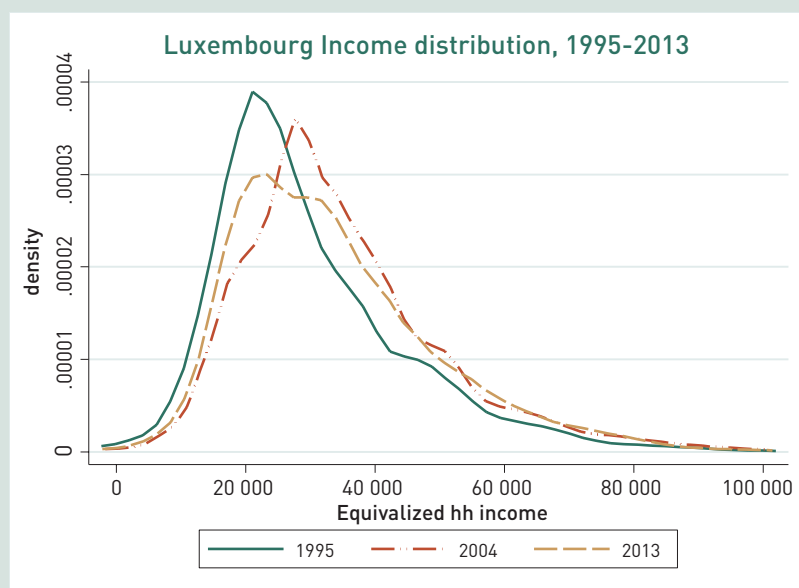
	1995	2004	2013
Moyenne	30 797	36 451	36 981
Médiane	26 628	32 541	32 649
5 ^e percentile	11 988	13 800	14 347
95 ^e percentile	62 023	70 230	71 976
Coefficient d'inégalité de Gini	0,289	0,258	0,296
Coefficient d'inégalité de Theil	0,148	0,115	0,174
Indice de polarisation de Wolfson	0,234	0,221	0,232

Le graphique 1 montre la distribution des revenus au Luxembourg pour chacune des trois années. L'estimation est faite en recourant à un noyau adaptatif non paramétrisé. Les courbes sont tronquées au-delà de 100 000 euros par souci de clarté. On observe un changement de la forme de la distribution avec le temps, avec un glissement de la densité du milieu vers les deux extrêmes de la distribution, vers la gauche comme vers la droite. En outre, entre 1995 et 2004, la distribution s'est déplacée vers la droite, illustrant la hausse du revenu moyen au cours de cette période ; en 2013, la répartition reste à droite de la courbe de 1995, mais se situe à gauche de celle de 2004 et sa forme a considérablement changé. La distribution des revenus en 2013 arbore deux pics centraux qui n'étaient pas aussi clairement présents en 1995 ou en 2004 et elle est devenue beaucoup plus large. Il semble évident que cela est dû à la perte de revenus à laquelle fait

face la classe moyenne : la masse, tant à gauche qu'à droite de la médiane (qui n'a augmenté que de 108 euros de 2004 à 2013), a glissé vers des niveaux de revenu plus bas. La densité de 2013 semble être un mélange entre les densités des deux autres années, et les deux pics font penser aux modes des deux autres densités : le premier pour le mode de 1995, et le second pour le mode de 2004, légèrement décalé vers la droite. Cela suggère que l'augmentation de l'inégalité affichée par les indicateurs de Gini et de Theil sont dues à une transformation de la classe moyenne, qui se scinde en deux groupes (ceux qui ont réussi à préserver les gains obtenus entre 1995 et 2004 et ceux, une grande majorité, qui sont retombés à des niveaux de revenus similaires à ceux de 1995), avec pour conséquence un écart accru entre les individus ayant des revenus les plus élevés et ceux dont les revenus sont les plus bas.

Encadré 1 - Répartition et inégalité des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins, 1995-2013

Graphique 1 – Répartition des revenus au Luxembourg en 1995, 2004 et 2013



I. Décomposition de l'inégalité par sous-groupes de population

Nous cherchons à comprendre d'où proviennent ces changements en matière d'inégalité et si certains groupes de la population ont subi des variations de revenu plus favorables que d'autres. Les similarités ou différences entre ces variations peuvent être interprétées à partir d'un autre concept de polarisation. La polarisation telle que décrite par l'indice de Wolfson et analysée précédemment ne prenait en compte que le regroupement de la population autour du centre de la distribution des revenus, sans donner d'indications sur les personnes appartenant à ces regroupements. Dorénavant, nous incluons dans l'analyse des informations supplémentaires sur les caractéristiques des personnes. Si l'inégalité est causée, par exemple, par des personnes ayant un niveau d'éducation faible qui, en moyenne, s'appauvrissent et des individus à niveau de diplôme élevé qui, en moyenne, s'enrichissent, on observera non seulement une hausse de l'inégalité totale, mais également une augmentation de la polarisation, avec deux groupes de la population devenant plus polarisés et s'éloignant donc l'un de l'autre en termes de revenu moyen revenant à chacun de ces groupes. Mais l'inégalité totale et la polarisation ne varient pas forcément dans le même

sens. Pour revenir à l'exemple précédent, si on observe une augmentation de l'inégalité au sein du groupe d'individus à faible niveau d'éducation (ou/et au sein du groupe d'individus à niveau d'éducation élevé), l'inégalité totale augmentera tandis que la polarisation diminuera puisque les deux groupes deviendraient plus semblables en termes de revenus obtenus. Pour le dire autrement, il serait plus difficile de faire un lien entre un individu pauvre et un individu avec un faible niveau d'éducation puisque l'on observerait alors beaucoup plus d'individus ayant des niveaux d'éducation élevés en situation de pauvreté. De façon analogue, la même chose est vraie pour les individus riches. Pour ces raisons, on peut décomposer l'indice d'inégalité de Theil selon certaines caractéristiques de la population et examiner si on est en présence d'une augmentation de la seule inégalité au sein de la population, ou s'il y a également une augmentation de l'écart entre les revenus moyens des différents groupes. La présente section étudie le schéma de l'inégalité et de la polarisation, en tenant compte de chacune des quatre caractéristiques suivantes des personnes : leur genre, leur niveau d'éducation, leur âge et leur qualification professionnelle.

II. Genre

Le tableau 2 illustre le changement en matière de revenu moyen pour les hommes et les femmes. Les deux groupes ont connu une hausse de revenu entre 1995 et 2004, alors qu'au

cours de la dernière décennie, le revenu moyen est resté presque inchangé, les hommes bénéficiant toutefois d'une légère hausse.

Tableau 2 – Revenu moyen par sexe

	1995	2004	2013	Variation 1995-2013	Variation 2004-2013
Hommes	31 654	36 495	37 053	17,1 %	1,5 %
Femmes	30 517	35 246	35 127	15,1 %	-0,3 %

Pour calculer la contribution des hommes et des femmes à l'inégalité totale et le degré de polarisation entre ces deux groupes, nous utilisons l'indice de Theil, qui peut être scindé en deux composantes : une composante inter-groupes qui mesure le niveau d'inégalité entre le revenu moyen dont disposent les hommes et les femmes, et une composante intra-groupe qui évalue les inégalités au sein de chaque groupe. La somme de l'inégalité inter et intra-groupe donne l'indice de Theil total.

Le tableau 3 montre que, pour toutes les années, l'inégalité intra-groupe est bien plus élevée que celle inter-groupes, qui est proche de zéro. Cela suggère qu'au Luxembourg, il n'existe quasiment pas d'inégalité de revenu entre les hommes et les femmes, mais une grande inégalité parmi les femmes et parmi les hommes, c'est-à-dire au sein de leur groupe respectif. L'inégalité intra-groupe suit le même

schéma d'inégalité présent dans la population totale, avec une baisse initiale entre 1995 et 2004, suivie d'une hausse jusqu'en 2013. Toutefois, en étudiant la contribution à l'inégalité totale des deux groupes, on constate que l'inégalité entre les hommes augmente davantage au cours des dix dernières années que l'inégalité entre les femmes. À l'aide des deux composantes de l'indice de Theil, nous pouvons calculer le degré de polarisation entre hommes et femmes grâce à l'indice décrit ci-avant et proposé par Zhang et Kanbur (2008). Cet indice correspond au ratio entre l'inégalité inter-groupes et celle intra-groupe pour les raisons exposées ci-dessous. L'indice indique la distance moyenne entre les groupes (composante inter-groupes de l'indice de Theil) par rapport à dispersion de la distribution au sein des groupes (composante intra-groupe). Comme l'illustre le tableau 3, le niveau de polarisation entre hommes et femmes est proche de zéro, mais il augmente entre 2004 et 2013 (« polarisation de ZK »).

Tableau 3 – Décomposition de l'indice de Theil par genre

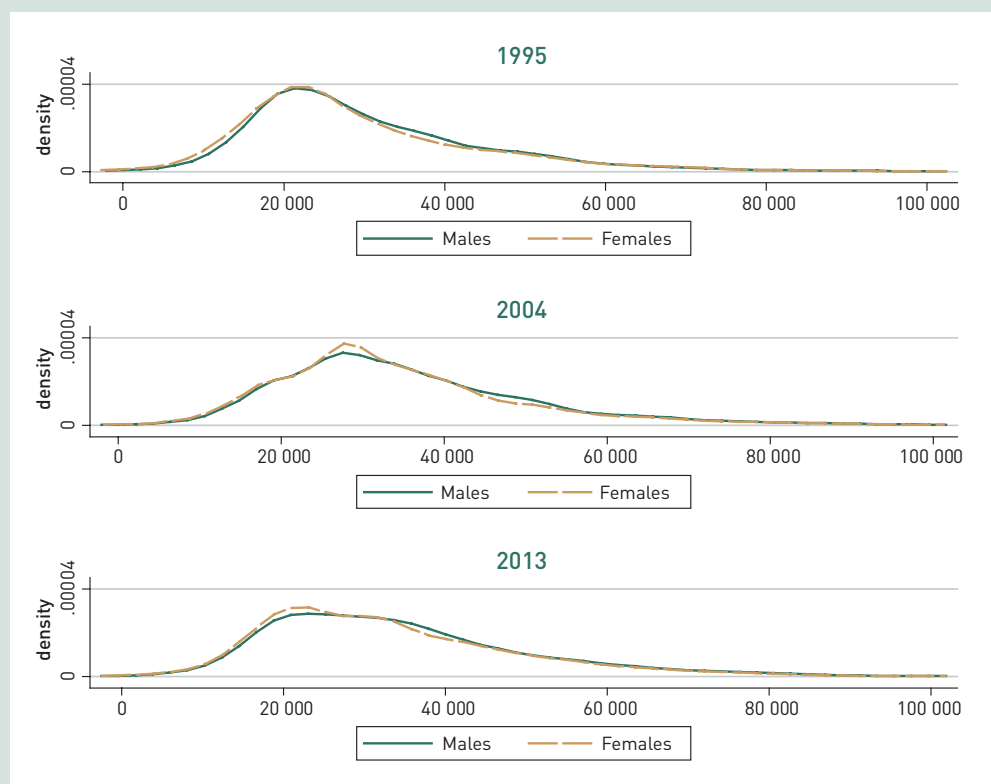
	Inégalité inter-groupes	Inégalité intra-groupe	Indice de Theil	Polarisation de ZK	Contribution à l'inégalité totale	
					hommes	femmes
1995	0,000	0,148	0,148	0,001	48,5 %	51,4 %
2004	0,000	0,115	0,115	0,001	49,3 %	50,6 %
2013	0,000	0,173	0,174	0,002	54,3 %	45,5 %

Encadré 1 - Répartition et inégalité des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins, 1995-2013

Le graphique 2 illustre la distribution des revenus pour les hommes et les femmes pour chacune des trois années étudiées. Les distributions de revenus des hommes et des femmes se superposent pour les trois années, celle des hommes étant légèrement plus à droite, ce qui suggère qu'il existe seulement une petite différence entre revenus des hommes et des femmes. Le graphique nous apporte ainsi deux informations : au cours des vingt dernières années, le Luxembourg n'a pas connu un écart hommes-femmes significatif en terme de revenu disponible équivalent du ménage tel que décrit ci-dessous ; les hommes et les femmes ont tous deux connus une augmentation de l'inégalité au cours de la dernière décennie en raison de la transformation de leurs

classes moyennes respectives. On observe un changement de forme de leur distribution de revenus au cours du temps. En particulier, pour les deux groupes la courbe se déplace du milieu vers les deux extrémités de la distribution entre 2004 et 2013, avec un mouvement plus important vers des niveaux de revenus plus faibles. La classe moyenne des deux groupes a connu une perte de revenu, comme cela a déjà été constaté pour l'ensemble de la population ci-avant. La décomposition entre hommes et femmes permet de comprendre que ce sont surtout les femmes qui n'ont pas réussi à préserver les gains de revenus obtenus entre 1995 et 2004, ceux-ci retombant en 2013 donc à des niveaux similaires à ceux de 1995.

Graphique 2 – Distribution des revenus selon le genre et l'année



III. Niveau d'éducation

Nous procédons à une analyse par décomposition similaire à la précédente en recourant à une caractéristique différente, ici le niveau d'éducation. La population est divisée en trois groupes, selon que les personnes ont un niveau d'éducation en dessous de secondaire (43% de la population), secondaire (36%) ou un diplôme universitaire ou post-secondaire (21%). Le tableau 4 montre les variations du revenu moyen pour ces trois groupes et années. Pour toutes les périodes, on observe

une grande différence de revenu entre les personnes très instruites et les personnes peu instruites. De plus, alors que le revenu moyen a augmenté avec le temps dans tous les groupes entre 1995 et 2004, au cours de la dernière période, seules les personnes ayant un niveau d'éducation moyen ont vu leur revenu progresser. Dans le même temps, les personnes peu instruites ont subi une importante baisse de revenu.

Tableau 4 – Revenu moyen par niveau d'instruction

	1995	2004	2013	Variation 1995-2013	Variation 2004-2013
Primaire	25 727	30 552	28 278	9,9 %	-7,4 %
Secondaire	33 230	35 640	36 887	11,0 %	3,5 %
Diplôme universitaire ou post-secondaire	47 405	49 278	48 666	2,7 %	-1,2 %

À nouveau, nous étudions les situations d'inégalité et de polarisation en décomposant l'indice de Theil entre les composantes inter et intra-groupe (tableau 5). Tout comme nous l'avons constaté pour la décomposition par genre ci-avant, la division de la population selon le niveau d'éducation nous permet de voir que l'inégalité totale est bien davantage causée par l'inégalité intra-groupe que par l'inégalité inter-groupes. Tant l'inégalité inter qu'intra-groupe a diminué de 1995 à 2004 et a augmenté entre 2004 et 2013. Alors que l'inégalité inter-groupes n'a pas atteint le niveau de 1995, l'inégalité intra-groupe a fortement augmenté. La contribution à l'inégalité

totale a également changé avec le temps : en 1995 et en 2004 le groupe des personnes les moins instruites est celui qui contribue le plus à l'inégalité ; en 2013, ce sont les personnes ayant un niveau d'instruction moyen qui contribuent le plus à l'inégalité, tandis que l'inégalité entre les personnes peu instruites a largement baissé. En matière de polarisation, on observe un degré de polarisation bien plus important dans la société, en fonction du niveau d'instruction qu'en fonction du genre. Cependant, la polarisation entre les personnes peu et très instruites s'est réduite au fil du temps, du fait d'une augmentation de l'inégalité intra-groupe.

Tableau 5 – Décomposition de l'indice de Theil par niveau d'instruction

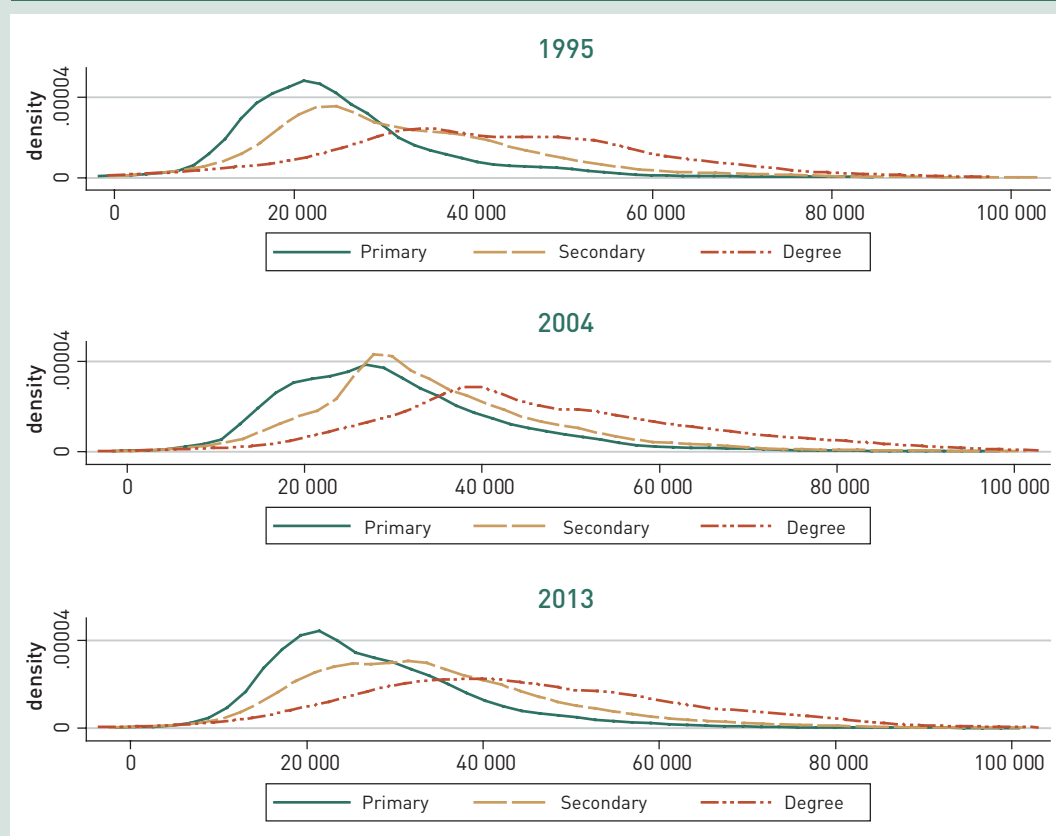
	Inégalité inter-groupes	Inégalité intra-groupe	Indice de Theil	Polarisation de ZK	Contribution à l'inégalité totale		
					Primaire	Secondaire	Diplôme universitaire ou post-secondaire
1995	0,027	0,124	0,152	0,218	34,4 %	23,8 %	23,9 %
2004	0,017	0,097	0,114	0,173	33,6 %	30,3 %	21,4 %
2013	0,023	0,151	0,174	0,150	19,9 %	38,1 %	28,9 %

Encadré 1 - Répartition et inégalité des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins, 1995-2013

La distribution des revenus par niveau d'éducation et par année est illustrée sur le graphique 3. Les trois groupes présentent un niveau de revenu moyen différent, la distribution des revenus des personnes diplômées étant située plus à droite de l'échelle des revenus. Pour tous les groupes, un changement est survenu dans la forme de la distribution avec le temps. Les personnes les moins éduquées – leur courbe de revenu est plus à gauche en raison de leur revenu moyen inférieur – semblent avoir subi une légère hausse de la dispersion des revenus entre 1995 et 2004, mais en 2013 la courbe est plus au centre, ce qui correspond à la forte baisse de leur contribution à l'inégalité totale, présentée dans le tableau 5. Pour les personnes ayant un niveau secondaire ou diplômées de l'enseignement supérieur, il y a eu en revanche un mouvement vers les extrêmes avec le temps,

notamment pour les personnes de niveau secondaire dont la contribution à l'inégalité totale s'est continuellement accrue avec le temps. Pour les personnes détentrices d'un diplôme de l'enseignement supérieur, la dispersion de la distribution des revenus commence par baisser, entre 1995 et 2004, puis la courbe s'élargie vers les extrêmes en 2013. Les classes moyennes connaissant une perte de revenu sont celles des individus ayant des niveaux d'éducation faible ou moyen. C'est à ces deux groupes que les variations décrites plus haut pour l'ensemble de population peuvent être attribuées : en effet, ce sont essentiellement les individus peu ou moyennement instruits qui n'ont pas réussi à maintenir les gains obtenus entre 1995 et 2004, et ceux-ci étant retombés en 2013 à des niveaux similaires à ceux de 1995.

Graphique 3 – Distribution des revenus selon le niveau d'instruction et selon l'année



IV. Âge

La troisième caractéristique utilisée pour étudier la variation de l'inégalité est l'âge des personnes. La population est divisée en quatre groupes : moins de 30 ans, 30 à 44 ans, 45 à 64 ans et 65 ans et plus. Le tableau 6 montre que le revenu moyen augmente avec l'âge au cours de la vie active. Au-delà de 65 ans, on observe toutefois une différence dans le schéma des revenus sur les trois périodes. Alors qu'en 1995 et en 2004, le revenu moyen diminue après la retraite, on observe

en 2013 une augmentation continue avec l'âge et presque aucune différence entre le revenu moyen des personnes en âge de travailler et celui des personnes en âge d'être retraitées. En effet, le groupe le plus âgé est celui qui bénéficie de la plus forte augmentation de revenu moyen avec le temps, alors que les plus jeunes et surtout les 45-64 ans voient leur revenu moyen baisser en termes réels au cours de la dernière décennie.

Tableau 6 – Revenu moyen par groupe d'âge

	1995	2004	2013	Variation 1995-2013	Variation 2004-2013
< 30	31 090	34 755	34 126	9,8 %	-1,8 %
30-44	31 893	35 037	35 252	10,5 %	0,6 %
45-64	32 476	39 171	37 493	15,4 %	-4,3 %
≥ 65	27 045	32 581	37 073	37,1 %	13,8 %

En ce qui concerne la décomposition de l'inégalité (tableau 7), celle intra-groupe contribue davantage à l'inégalité totale que l'inégalité inter-groupes. De plus, l'inégalité intra-groupe commence par décroître entre 1995 et 2004, avant d'augmenter entre 2004 et 2013, cette dernière année faisant état de plus fortes inégalités de revenus que 2004. La polarisation est très faible en 2013 et est en diminution par rapport à 1995 suite à une augmentation de l'inégalité au sein des groupes

d'âge. Pour toutes les périodes, les personnes d'âge moyen sont celles qui contribuent le plus, en pourcentage, à l'inégalité totale. Cependant, alors que les pourcentages sont plus comparables en 1995 et 2004, la contribution à l'inégalité totale en 2013 provient principalement du groupe de personnes de 45 à 64 ans. La contribution la moins importante à l'inégalité totale vient de la cohorte la plus âgée bien que cette contribution ait augmenté entre 1995 et 2013.

Tableau 7 – Décomposition de l'indice de Theil par groupe d'âge

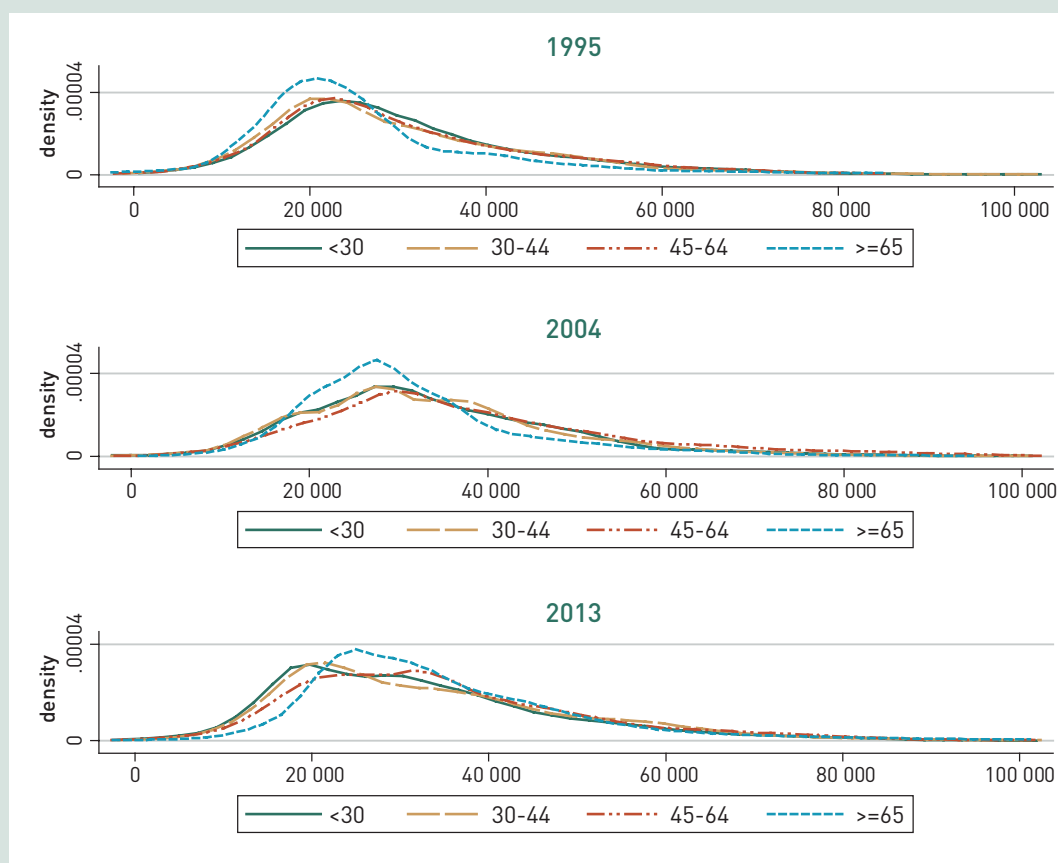
	Inégalité inter-groupes	Inégalité intra-groupe	Indice de Theil	Polarisation de ZK	Contribution à l'inégalité totale			
					< 30	30-44	45-64	≥ 65
1995	0,002	0,147	0,148	0,013	15,3 %	35,2 %	33,9 %	14,3 %
2004	0,002	0,112	0,115	0,020	18,1 %	31,1 %	35,3 %	13,5 %
2013	0,001	0,173	0,174	0,004	20,2 %	25,5 %	36,7 %	17,2 %

Encadré 1 - Répartition et inégalité des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins, 1995-2013

Le graphique 4 représente la distribution des revenus par tranche d'âge et par année. La principale fait remarquable est que la courbe de revenus de la cohorte des plus âgés (au moins 65 ans) s'est largement déplacée vers la droite en 2013, comme en témoigne également l'augmentation des revenus moyens de ce groupe (voir tableau ci-avant). Ce gain de revenu n'est présent pour aucun des autres groupes d'âge. En 1995, pour les trois autres cohortes d'âge, les courbes se superposent presque et présentent des formes semblables, mais en 2004, et plus encore en 2013, les différentes distributions

s'écarter les unes des autres et leur forme se modifie nettement. Dans l'ensemble, toutes les tranches d'âge présentent un élargissement de la distribution entre 2004 et 2013, cela indiquant un accroissement de l'inégalité au sein de chaque groupe d'âge (à l'exception du groupe des plus âgés). En effet, les courbes se sont déplacées vers la gauche, particulièrement pour les individus de moins de 45 ans. Ce sont les classes moyennes de ces groupes d'âge qui ont connu les plus fortes pertes de revenu entre 2004 et 2013.

Graphique 4 – Distribution des revenus par an et par groupe d'âge



V. Qualifications professionnelles

La dernière décomposition prend en considération les qualifications professionnelles. Nous utilisons les codes de profession de la CIP-88 pour classer les personnes en quatre groupes selon leur niveau de qualification. Les professions hautement qualifiées sont donc définies comme celles qui impliquent des postes d'encadrement, professionnel ou auxiliaire professionnel ; les ouvriers semi-spécialisés comme les employés de type administratif, les travailleurs des services et de la vente ; les travailleurs manuels qualifiés comme ceux qui travaillent dans l'agriculture, le secteur artisanal ou sur les machines occupant des emplois spécialisés et semi-spécialisés ; les travailleurs non qualifiés sont ceux dont l'emploi est classé parmi les professions élémentaires dans les codes de la CIP-88. Il s'agit par exemple des manœuvres dans l'agriculture, les mines et le bâtiment, des aides de

ménage, et des nettoyeurs. Le tableau 8 montre le revenu moyen en fonction des qualifications professionnelles pour les trois périodes étudiées. Comme on pouvait s'y attendre, le revenu moyen baisse en fonction du niveau de qualification professionnelle et les travailleurs les plus qualifiés gagnent en moyenne, quelle que soit la période, presque le double des travailleurs non qualifiés. On observe à nouveau un schéma très différent entre 1995 et 2004, et entre 2004 et 2013. Pendant la première période, les travailleurs manuels qualifiés ou non sont les catégories dont le revenu moyen a le plus augmenté, alors que l'inverse se produit lors de la dernière décennie. Les personnes qui occupent des emplois non qualifiés sont celles dont le revenu moyen a le plus baissé pendant la récente crise, alors que les revenus des travailleurs hautement qualifiés sont restés relativement stables.

Tableau 8 – Revenu moyen par niveau de qualifications professionnelles

	1995	2004	2013	Variation 1995-2013	Variation 2004-2013
Travailleurs hautement qualifiés	45 967	45 847	46 488	1,1 %	1,4 %
Travailleurs semi-spécialisés	34 168	33 015	32 647	-4,5 %	-1,1 %
Travailleurs manuels qualifiés	25 947	29 243	28 532	10,0 %	-2,4 %
Travailleurs non-qualifiés	22 541	26 599	24 447	8,5 %	-8,1 %

La décomposition de l'indice de Theil et la polarisation apparaissent dans le tableau 9. Comme dans les groupes précédents, on observe davantage d'inégalité intra-groupe que d'inégalité inter-groupes et toutes deux augmentent entre 2004 et 2013. La distribution en termes de qualification professionnelle est plus polarisée que selon le genre et l'âge du fait d'un niveau d'inégalité inter-groupes plus important. Pour toutes les périodes, la contribution la plus élevée à l'inégalité

totale provient des travailleurs hautement qualifiés, alors que la contribution des travailleurs manuels et non-qualifiés à l'inégalité générale est la plus faible. De même, la contribution à l'inégalité totale des travailleurs hautement qualifiés a augmenté au fil du temps, alors que celle des travailleurs manuels et non-qualifiés reste presque inchangée, et a même baissé au cours des dix dernières années.

Tableau 9 – Décomposition de l'indice de Theil par niveau de qualifications professionnelles

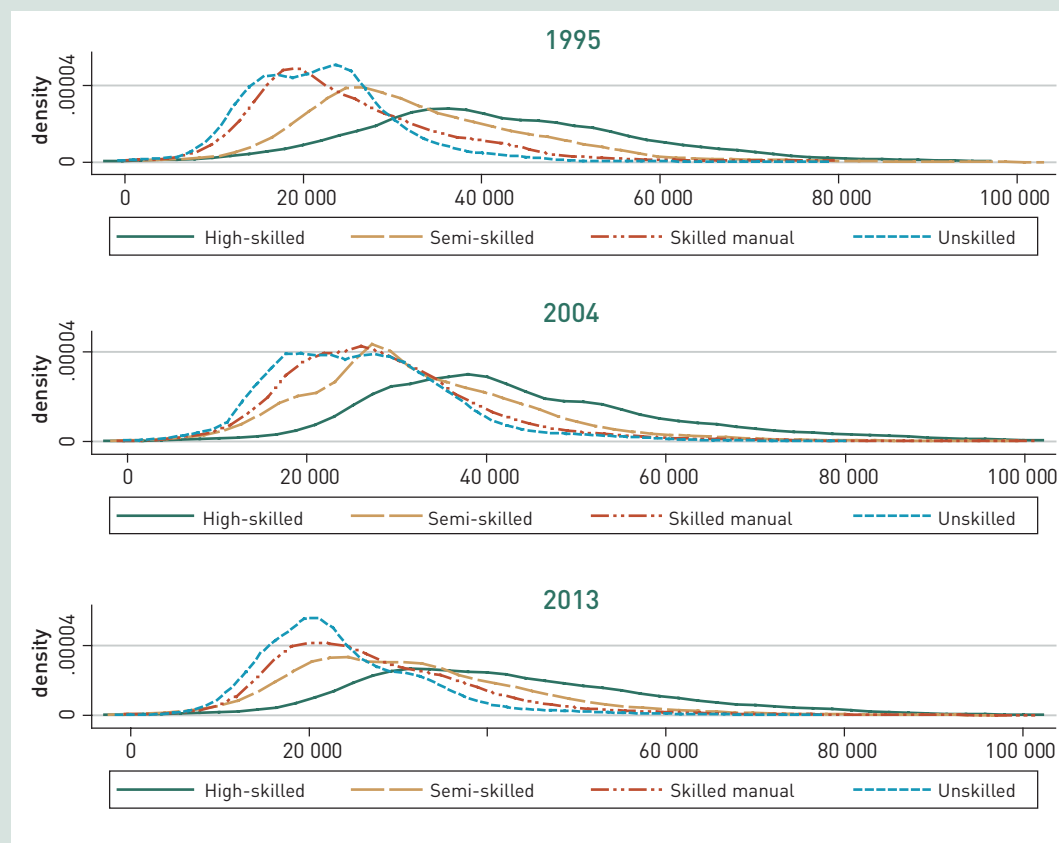
	Inégalité inter-groupes	Inégalité intra-groupe	Indice de Theil	Polarisation de ZK	Contribution à l'inégalité totale			
					Hautement qualifiés	Semi- spécialisés	Manuels qualifiés	Non qualifiés
1995	0,033	0,114	0,114	0,287	40,3 %	21,3 %	11,4 %	4,6 %
2004	0,023	0,091	0,091	0,254	38,6 %	19,2 %	15,1 %	6,8 %
2013	0,028	0,141	0,169	0,202	45,8 %	21,7 %	11,2 %	4,6 %

Encadré 1 - Répartition et inégalité des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins, 1995-2013

Enfin, le graphique 5 illustre sous forme graphique la distribution des revenus selon les groupes de qualification professionnelle et par année. Les quatre distributions sont centrées en différents points de l'échelle des revenus, comme on pouvait le supposer en observant les valeurs plus élevées d'inégalité inter-groupes ; les professions peu qualifiées occupent la gauche de l'échelle et les professions hautement qualifiées la droite. Cela se vérifie pour toutes les périodes. En ce qui concerne la forme, la distribution des revenus des professions hautement qualifiées est celle qui diffère le plus des autres, car elle est beaucoup plus aplatie, quelle que soit la période.

Cela vient confirmer les indications du tableau 9, selon lesquelles les travailleurs hautement qualifiés sont ceux qui contribuent le plus à l'inégalité totale. Entre 2004 et 2013, la distribution des travailleurs semi-spécialisés s'est étendue, alors que celle des travailleurs non qualifiés révèle une densité au centre de la distribution plus importante en 2013 qu'en 2004 et en 1995, ce qui suggère que l'inégalité au sein de ce groupe a diminué avec le temps. En outre, la courbe des revenus des travailleurs non qualifiés s'est légèrement déplacée sur la gauche, ce qui indique un appauvrissement de ce groupe au cours de la dernière période.

Graphique 5 – Distribution des revenus selon le niveau de qualifications professionnelles par année



VI. Quelques comparaisons du Luxembourg avec les pays voisins

Nous comparons certains des résultats en matière de revenus et d'inégalités au Luxembourg présentés ci-avant avec ceux de ses voisins. Pour cela, nous utilisons les mêmes jeux de données, à savoir l'étude PCM pour 1995 et l'étude EU-SILC pour 2004 et 2013, afin d'analyser la répartition des revenus en France, Belgique et Allemagne. Pour cette dernière, toutefois, les données de l'étude EU-SILC n'étant pas disponibles pour 2004, nous utilisons les informations du panel socio-économique allemand (SOEP) pour cette année-là. Le revenu correspond, comme précédemment, au revenu annuel disponible du ménage rendu équivalent et exprimé en euros* en termes réels à l'aide de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour les pays voisins et l'IPCN pour le Luxembourg.

Le tableau 10 reprend des statistiques générales pour le Luxembourg et pour la Belgique, la France et l'Allemagne. Les quatre pays ont connu une hausse du revenu moyen au cours des vingt dernières années, mais cette hausse a été plus importante lors la première période qu'entre 2004 et

2013, sauf pour la Belgique où le revenu moyen a augmenté plus fortement au cours de la deuxième période. Pendant la récente crise, l'Allemagne est le pays qui s'en est le moins bien sorti en matière de changement du revenu moyen et médian, suivie par le Luxembourg. La Belgique et la France ont quant à elles connu une importante hausse de leur revenu moyen au cours de la dernière période. En ce qui concerne l'inégalité, le pays qui a connu la hausse la plus importante de l'inégalité est l'Allemagne, selon les mesures du coefficient de Gini et de l'indice de Theil, suivie du Luxembourg. L'inégalité en Belgique a diminué depuis 1995 et elle est restée plus ou moins au même niveau en 2004 et 2013, alors qu'elle augmentait en France. En dépit de la hausse de l'inégalité au Luxembourg, le coefficient de Gini en 2013 est comparable à celui de la France et de l'Allemagne, alors que la Belgique présente le coefficient le plus faible. En matière de polarisation, les quatre pays sont en général très semblables, mais en France et en Belgique, la polarisation s'est légèrement réduite au fil du temps.

Tableau 10 – Statistiques générales pour le Luxembourg et les pays voisins

	Luxembourg			Belgique			France			Allemagne		
	1995	2004	2013	1995	2004	2013	1995	2004	2013	1995	2004	2013
Moyenne	30 797	36 451	36 981	20 297	19 120	21 662	18 892	20 112	23 993	20 237	25 468	21 764
Médiane	26 628	32 541	32 649	18 081	17 498	19 880	16 548	17 463	20 434	17 920	22 664	19 164
Indice d'inégalité de Gini	0,289	0,258	0,296	0,303	0,267	0,265	0,292	0,287	0,306	0,284	0,229	0,301
Indice d'inégalité de Theil	0,148	0,115	0,174	0,196	0,123	0,125	0,153	0,157	0,195	0,145	0,093	0,175
Indice de polarisation de Wolfson	0,234	0,221	0,232	0,226	0,228	0,224	0,239	0,231	0,220	0,226	0,202	0,228

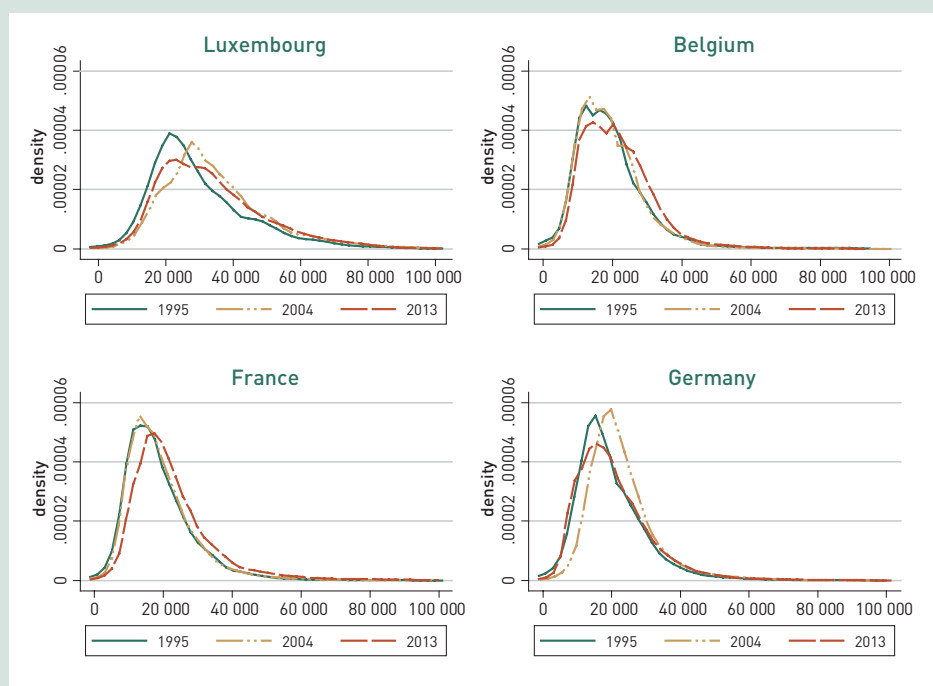
Le graphique 6 compare la distribution des revenus des quatre pays pour chacune des trois années. Le déplacement vers la droite de la distribution en France et en Belgique en 2013 apparaît clairement, signe que le revenu moyen a augmenté dans ces deux pays. Au Luxembourg et en Allemagne, on observe des formes de distribution plus différentes selon les périodes ; dans ces deux pays, un mouvement vers la droite

s'est produit entre 1995 et 2004, en raison de l'importante augmentation du revenu moyen au cours de cette période. Mais en 2013, la courbe s'est étendue et en Allemagne elle est revenue à gauche pour se rapprocher de la distribution de 1995 tandis qu'au Luxembourg la modification de la forme de la distribution est plus frappante.

* Les taux de change utilisés pour la conversion des devises nationales en euros en 1995 sont : 40,3399 pour la Belgique, 6,55957 pour la France et 1,95583 pour l'Allemagne.

Encadré 1 - Répartition et inégalité des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins, 1995-2013

Graphique 6 – Distribution des revenus au Luxembourg et dans les pays voisins



VII. Conclusions

Après une période de croissance économique et de baisse des inégalités entre 1995 et 2004, le revenu moyen est resté presque inchangé au Luxembourg pendant les années de la grande récession, alors que, dans le même temps, les inégalités se creusaient. Les groupes qui ont le plus contribué à l'inégalité totale sont les personnes âgées de 45 à 64 ans, celles qui ont reçu une instruction secondaire et/ou qui sont hautement qualifiées. La contribution à l'inégalité est répartie de manière égale entre hommes et femmes, ces dernières ayant toutefois plus perdu en moyenne entre 2004 et 2013. En ce qui concerne les caractéristiques individuelles, c'est-à-dire le genre, l'âge, le niveau d'éducation et les qualifications professionnelles, l'inégalité paraît beaucoup plus importante au sein des groupes qu'entre les groupes. En outre, le niveau de polarisation est presque nul lorsqu'on considère des caractéristiques comme l'âge et le genre, mais il est supérieur si l'on prend en compte le niveau d'instruction et les qualifications professionnelles. Contrairement à l'inégalité, la polarisation a diminué avec le temps pour tous les groupes et elle est restée presque la même pour la population suite à une augmenta-

tion de l'inégalité intra-groupe. En ce qui concerne les changements du revenu réel, les personnes les moins instruites et les travailleurs non qualifiés sont les catégories les plus sévèrement touchées par la crise ; leur revenu moyen a chuté entre 2004 et 2013. Les seules personnes ayant bénéficié d'une importante hausse de leur revenu réel moyen au cours des dernières années sont celles qui sont âgées de 65 ans ou plus.

La comparaison avec la situation des trois pays voisins révèle que la crise a été encore plus rude en Allemagne, où le revenu a en moyenne largement baissé entre 2004 et 2013 alors que l'inégalité augmentait. La Belgique et la France semblent quant à elles mieux s'en sortir, tant en matière de changements de revenu moyen que d'inégalité de revenu. Le niveau d'inégalité et de polarisation est cependant assez similaire sur l'ensemble des quatre pays, la Belgique se présentant comme le pays le plus égalitaire. En ce qui concerne le revenu réel, le revenu moyen au Luxembourg reste néanmoins le plus élevé des quatre pays.

II.

Chômage et emploi

Chômage et emploi

Les grandes tendances

Avec un taux de chômage Eurostat de 6,8% selon les dernières données disponibles, le Luxembourg reste en 2015 l'un des États membres de l'UE où le marché du travail se porte le mieux. Cependant sa situation se dégrade. En effet, il recule d'une place et, en 2015, il se classe au quatrième rang de l'UE15. Si l'on se réfère à d'autres indicateurs, tels que le taux de chômage de longue durée, la création d'emplois, ou l'évolution de la population active, le Luxembourg fait toujours figure de bon élève, voire de premier de la classe, par rapport à ses homologues européens.

Toutefois, la focalisation sur ces indicateurs masque une réalité qui est nettement moins favorable que celle qui paraît en regardant de façon superficielle.

En effet, en termes d'évolution, le chômage au Luxembourg progresse de façon assez rapide : que l'on se réfère aux données Eurostat ou à celles publiées par l'ADEM, le taux de chômage est, en 2015, près de trois fois plus élevé qu'en 2000. Malgré quelques moments d'accalmie, voire même de léger recul, tout au long de ces années, la tendance à la hausse de la courbe du chômage ne semble pas prête à s'inverser.

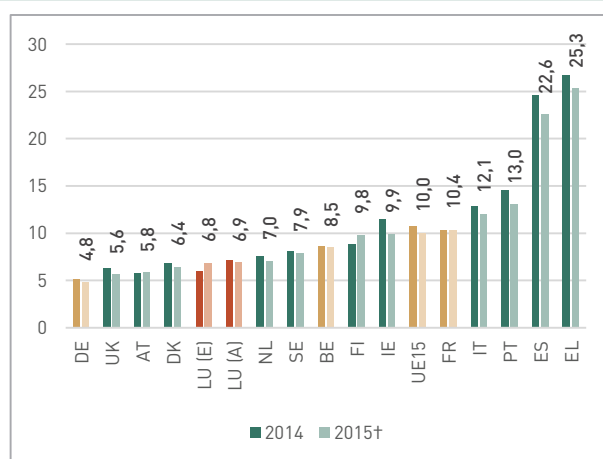
Qui plus est, force est de constater que la durée moyenne des périodes de chômage connaît une nette tendance à l'allongement, ce qui implique mécaniquement une extension du nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un an). De ces évolutions délétères découle une autre problématique : depuis 2009,

la part de chômeurs ayant droit au bénéfice d'une indemnité a tendance à diminuer. En conséquence directe de cette dégradation, plus d'un chômeur sur deux est, au Luxembourg, exposé au risque de pauvreté. Ainsi, leur taux de risque de pauvreté est-il près de quatre fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population.

A *contrario*, l'économie luxembourgeoise ne cesse de créer des emplois, le marché étant l'un des plus dynamiques de l'UE28.

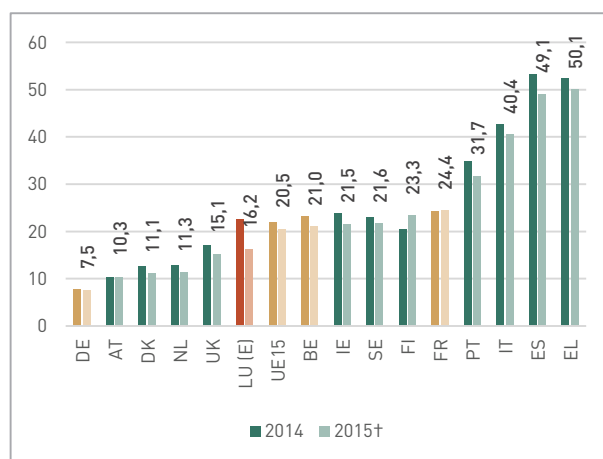
Taux de chômage total (15-64 ans, moyennes annuelles en pourcentage de la population active)

Pays	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015†
AT	4,4	4,7	5,7	5,4	4,5	4,6	4,9	5,4	5,7	5,8
BE	9,4	6,6	8,5	8,0	8,4	7,2	7,6	8,5	8,6	8,5
DE	8,2	8,0	11,3	7,9	7,2	5,9	5,5	5,3	5,1	4,8
DK	7,0	4,5	4,9	6,1	7,6	7,7	7,7	7,2	6,8	6,4
EL	9,3	11,5	10,1	9,8	12,9	18,1	24,7	27,7	26,7	25,3
ES	22,8	13,9	9,2	18,0	20,0	21,5	24,9	26,2	24,6	22,6
FI	17,2	11,2	8,5	8,4	8,5	7,9	7,8	8,3	8,8	9,8
FR	11,9	10,3	8,5	8,8	8,9	8,9	9,5	9,9	10,3	10,4
IE	12,2	4,4	4,4	12,2	14,1	14,9	15,0	13,3	11,5	9,9
IT	11,8	11,0	7,8	7,9	8,5	8,5	10,8	12,3	12,9	12,1
LU(A)	n.d.	2,5	4,3	5,7	6,0	5,9	6,1	6,9	7,1	6,9
LU(E)	2,9	2,4	4,5	5,2	4,4	4,9	5,2	5,9	5,9	6,8
NL	7,2	2,7	4,8	3,4	4,5	5,0	5,9	7,3	7,5	7,0
PT	7,4	4,0	8,0	10,0	11,4	13,3	16,3	17,0	14,5	13,0
SE	9,0	5,5	7,9	8,5	8,8	8,0	8,1	8,2	8,1	7,9
UE15	10,8	8,5	8,2	9,1	9,6	9,7	10,7	11,2	10,7	10,0
UK	8,8	5,6	4,8	7,7	7,9	8,2	8,1	7,7	6,3	5,6



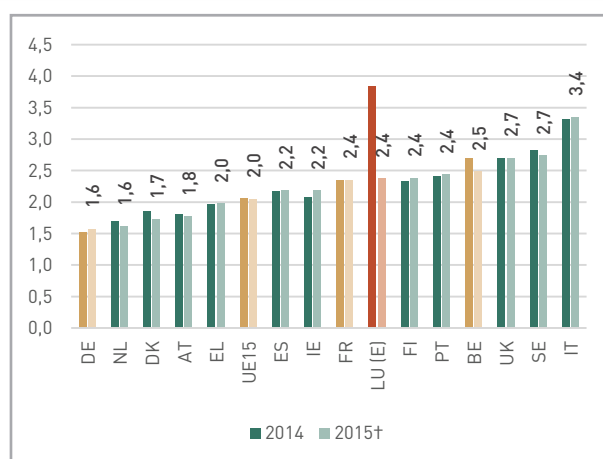
Taux de chômage des jeunes (< 25 ans, moyennes annuelles en pourcentage de la population active)

Pays	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015†
AT	5,9	6,3	11,0	10,7	9,5	8,9	9,4	9,7	10,3	10,3
BE	21,5	15,2	21,5	21,9	22,4	18,7	19,8	23,7	23,2	21,0
DE	8,5	8,5	15,5	11,2	9,9	8,5	8,0	7,8	7,7	7,5
DK	9,9	6,7	8,6	11,8	14,0	14,2	14,1	13,1	12,6	11,1
EL	27,9	29,2	25,8	25,7	33,0	44,7	55,3	58,3	52,4	50,1
ES	41,9	25,3	19,6	37,7	41,5	46,2	52,9	55,5	53,2	49,1
FI	41,2	28,4	20,1	21,5	21,4	20,1	19,0	19,9	20,5	23,3
FR	27,1	20,6	20,3	22,9	22,5	21,9	23,6	24,0	24,2	24,4
IE	19,0	6,5	8,6	24,0	27,6	29,1	30,4	26,8	23,9	21,5
IT	33,5	31,5	24,1	25,3	27,9	29,2	35,3	40,0	42,7	40,4
LU(E)	7,2	6,4	13,7	17,2	14,2	16,8	18,8	15,5	22,6	16,2
NL	12,1	5,3	8,2	6,6	8,7	10,0	11,7	13,2	12,7	11,3
PT	16,0	8,2	16,2	20,3	22,8	30,3	37,9	38,1	34,8	31,7
SE	19,6	9,5	22,8	25,0	24,8	22,8	23,6	23,5	22,9	21,6
UE15	21,2	16,1	16,6	19,6	20,3	20,9	22,6	23,1	21,9	20,5
UK	15,5	12,0	12,7	19,1	19,9	21,3	21,2	20,7	16,9	15,1



Ratio taux de chômage des jeunes / taux de chômage total

Pays	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015†
AT	1,3	1,3	1,9	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8
BE	2,3	2,3	2,5	2,7	2,7	2,6	2,6	2,8	2,7	2,5
DE	1,0	1,1	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6
DK	1,4	1,5	1,8	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,7
EL	3,0	2,5	2,6	2,6	2,6	2,5	2,2	2,1	2,0	2,0
ES	1,8	1,8	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2
FI	2,4	2,5	2,4	2,6	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,4
FR	2,3	2,0	2,4	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,3	2,4
IE	1,6	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,2
IT	2,8	2,9	3,1	3,2	3,3	3,4	3,3	3,3	3,3	3,4
LU(E)	2,5	2,7	3,0	3,3	3,2	3,4	3,6	2,6	3,8	2,4
NL	1,7	2,0	1,7	1,9	1,9	2,0	2,0	1,8	1,7	1,6
PT	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,3	2,3	2,2	2,4	2,4
SE	2,2	1,7	2,9	2,9	2,8	2,9	2,9	2,9	2,8	2,7
UE15	2,0	1,9	2,0	2,2	2,1	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0
UK	1,8	2,1	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7	2,7	2,7



Notes : n.d. : non disponible ; † : moyenne des trois premiers trimestres de l'année ; LU(E) : données Eurostat ; LU(A) : données ADEM.

Données : ADEM, Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

1

1.1

Chômage

Chômage total et chômage des jeunes

Par rapport aux autres pays de l'UE15, le Luxembourg est, en apparence du moins, dans une position enviable en matière de taux de chômage, et ce depuis de nombreuses années. Si l'on compare les données Eurostat à celles de l'ADEM, on constate que l'écart d'environ un point de pourcentage qui a longtemps persisté s'est résorbé au cours de l'année 2015, ces deux taux de chômage étant désormais quasiment égaux.

Si le niveau de chômage luxembourgeois est encore faible en comparaison européenne, il y a surtout lieu de s'inquiéter de son évolution. En effet, si l'on compare la situation actuelle

à celle de 2000 ou même de 2005, le chômage s'est fortement développé au Luxembourg. Ainsi, le taux de chômage a plus que doublé par rapport à 2000 selon les chiffres de l'ADEM et d'Eurostat. Si l'indicateur de l'ADEM affiche une légère détente pour les trois premiers semestres de 2015 par rapport à la moyenne de 2014, le taux de chômage harmonisé publié par Eurostat continue quant à lui son ascension.

Concernant le chômage des jeunes, le même constat est valable : bon positionnement en comparaison avec les autres États de l'UE15, mais une évolution dans le temps qui suscite des inquiétudes. En 2014, on constate une hausse anormale-

ment élevée qui s'est résorbée au cours des trois premiers trimestres de l'année 2015. Toutefois, la tendance reste à la hausse au cours des dernières années.

Finalement, si l'on rapporte le taux de chômage des jeunes au taux de chômage de l'ensemble de la population, force est de constater que les jeunes sont presque 2,5 fois plus exposés au risque de chômage que l'ensemble de la population.

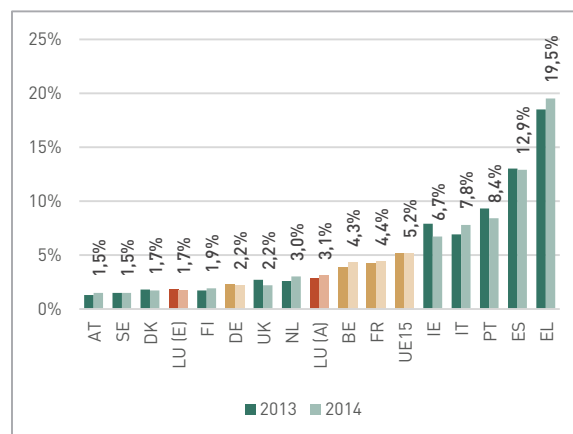
Note concernant les divergences entre les taux de chômage Eurostat et les taux de chômage ADEM

Le taux de chômage harmonisé publié par Eurostat repose sur l'Enquête sur les forces de travail (Labour force survey) menée au niveau européen auprès des ménages des différents pays. Selon la définition Eurostat, un chômeur est une personne qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, est disponible pour un emploi dans les deux semaines suivantes (ou a déjà retrouvé un emploi commençant dans les trois mois à venir) et a activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes. La définition retenue par Eurostat s'articule donc autour de la disponibilité du chômeur pour un emploi.

Le taux de chômage ADEM repose, quant à lui, sur une définition purement administrative, c'est-à-dire sur le nombre de personnes qui se sont inscrites auprès de l'ADEM en tant que demandeur d'emploi, sans que celles-ci soient forcément immédiatement disponibles pour un nouvel emploi.

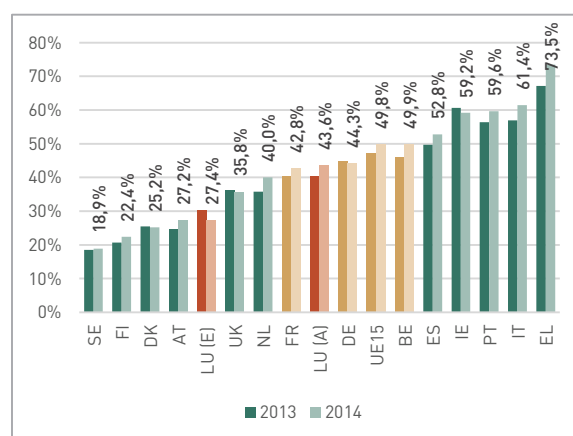
Taux de chômage de longue durée (>12 mois)

en %	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AT	1,1	1,1	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,5
BE	5,8	3,7	4,4	3,5	4,1	3,5	3,4	3,9	4,3
DE	4,0	4,1	5,9	3,5	3,3	2,8	2,4	2,3	2,2
DK	2,0	0,9	1,1	0,6	1,5	1,8	2,1	1,8	1,7
EL	4,6	6,2	5,2	3,9	5,7	8,8	14,5	18,5	19,5
ES	11,6	5,0	2,2	4,3	7,3	8,9	11,0	13,0	12,9
FI	n.d.	2,8	2,2	1,4	2,0	1,7	1,6	1,7	1,9
FR	4,0	3,3	3,6	3,2	3,7	3,8	3,9	4,2	4,4
IE	7,6	1,6	1,5	3,5	6,8	8,7	9,1	7,9	6,7
IT	7,1	6,2	3,8	3,5	4,1	4,3	5,7	6,9	7,8
LU(E)	0,7	0,5	1,2	1,2	1,3	1,4	1,6	1,8	1,7
LU(A)	n.d.	n.d.	1,3	1,7	2,2	2,3	2,4	2,8	3,1
NL	4,0	1,0	2,4	1,1	1,4	1,7	2,0	2,6	3,0
PT	3,4	2,1	4,2	4,7	6,3	6,2	7,7	9,3	8,4
SE	2,3	1,4	1,0	1,1	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5
UE15	5,0	3,5	3,4	3,0	3,8	4,1	4,6	5,2	5,2
UK	3,5	1,4	1,0	1,9	2,5	2,7	2,7	2,7	2,2



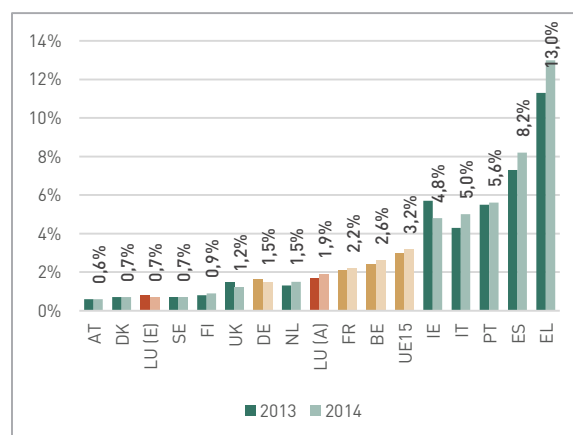
Chômage de longue durée en pourcentage du chômage total

en %	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AT	26,8	27,7	25,6	21,7	25,4	26,3	24,9	24,6	27,2
BE	60,1	54,2	51,7	44,2	48,8	48,3	44,7	46,1	49,9
DE	48,2	51,2	53,0	45,5	47,3	47,9	45,4	44,7	44,3
DK	29,3	21,7	23,4	9,5	20,2	24,4	28,0	25,5	25,2
EL	50,7	54,7	51,9	40,4	44,6	49,3	59,1	67,1	73,5
ES	55,9	41,7	24,4	23,8	36,6	41,6	44,4	49,7	52,8
FI	n.d.	28,2	25,8	16,8	24,0	22,2	21,4	20,7	22,4
FR	39,4	38,8	40,6	34,9	39,9	41,1	40,0	40,5	42,8
IE	61,9	37,3	33,4	29,1	49,1	59,3	61,7	60,6	59,2
IT	63,4	61,8	49,8	44,6	48,5	52,0	53,2	56,9	61,4
LU(E)	24,6	24,0	26,4	23,1	29,3	28,8	30,3	30,4	27,4
LU(A)	n.d.	n.d.	n.d.	30,8	37,0	40,5	39,6	40,3	43,6
NL	47,4	26,5	40,2	24,8	27,6	33,2	33,7	35,8	40,0
PT	43,3	42,3	48,3	44,2	52,2	48,4	48,8	56,4	59,6
SE	25,9	25,0	13,1	13,3	18,6	19,6	18,9	18,5	18,9
UE15	48,9	44,7	41,3	33,0	39,8	42,2	43,8	47,1	49,8
UK	41,9	26,7	21,1	24,6	32,6	33,5	34,7	36,2	35,8



Taux de chômage de très longue durée (>24 mois)

en %	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AT	0,6	0,6	0,8	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
BE	3,8	2,7	2,9	2,3	2,5	2,1	2,1	2,4	2,6
DE	2,3	2,7	3,8	2,5	2,2	1,9	1,6	1,6	1,5
DK	0,8	0,4	0,4	0,2	0,3	0,6	0,8	0,7	0,7
EL	2,6	3,6	3,0	2,1	2,8	4,3	7,5	11,3	13,0
ES	7,7	3,1	1,1	1,4	2,6	4,1	5,8	7,3	8,2
FI	n.d.	1,4	1,0	0,6	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9
FR	2,1	1,9	1,8	1,5	1,7	1,8	1,9	2,1	2,2
IE	5,3	1,0	0,8	1,3	2,8	5,0	6,2	5,7	4,8
IT	4,8	4,5	2,4	2,0	2,2	2,6	3,4	4,3	5,0
LU(E)	0,3	0,2	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,8	0,6
LU(A)	n.d.	n.d.	n.d.	0,9	1,1	1,4	1,5	1,7	1,9
NL	2,6	0,5	1,2	0,6	0,6	0,8	1,1	1,3	1,5
PT	1,6	1,2	2,2	2,8	3,4	3,7	4,6	5,5	5,6
SE	n.d.	n.d.	n.d.	0,4	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7
UE15	3,1	2,2	2,0	1,6	1,8	2,2	2,6	3,0	3,2
UK	2,3	0,8	0,5	0,8	1,0	1,3	1,4	1,5	1,2



Notes : n.d. : non disponible ; LU(E) : données Eurostat ; LU(A) : données ADEM.

Données : ADEM, Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

Chômage

Chômage de longue durée

Au Luxembourg, le taux de chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus de 12 mois) est régulièrement en hausse depuis 1995.

Cependant, il reste à un niveau relativement faible par rapport à ses voisins européens. Le Luxembourg se classe ainsi en 2014 au quatrième rang de l'Europe des Quinze, avec un taux de 1,7% selon Eurostat, *ex aequo* avec le Danemark et derrière l'Autriche et la Suède qui affichent de meilleurs résultats en la matière.

À noter, de ce point de vue, le niveau inquiétant du taux de chômage en Grèce, qui atteint presque les 20% en 2014. Et qui est désormais près de 4 fois plus élevé qu'en 2005.

La part des chômeurs de longue durée dans le chômage au Luxembourg évolue dans des sens différents selon que l'on recoure à la définition harmonisée d'Eurostat ou à celle de l'ADEM. En effet, selon Eurostat, 27,4% des demandeurs d'emploi au Luxembourg sont au chômage depuis plus de 12 mois, contre

30,4% l'année précédente. En revanche, selon la définition retenue par l'ADEM, la part de chômeurs de longue durée dans le chômage total continue sa progression, passant de 40,3% en 2013 à 43,6% en 2014.

Si le classement du Luxembourg est relativement enviable, celui-ci se positionnant en effet à la cinquième place, la part de chômeurs de longue durée a connu une tendance à la hausse au cours des vingt dernières années. Ainsi, selon les données Eurostat, cette part n'était que de 24,6% en 1995 et est passée à 27,4% en 2014. D'après les chiffres de l'ADEM, les résultats sont encore plus inquiétants, avec une part de chômeurs de longue durée dans le chômage total qui passe de 30,8% en 2009 à 43,6% cinq ans plus tard.

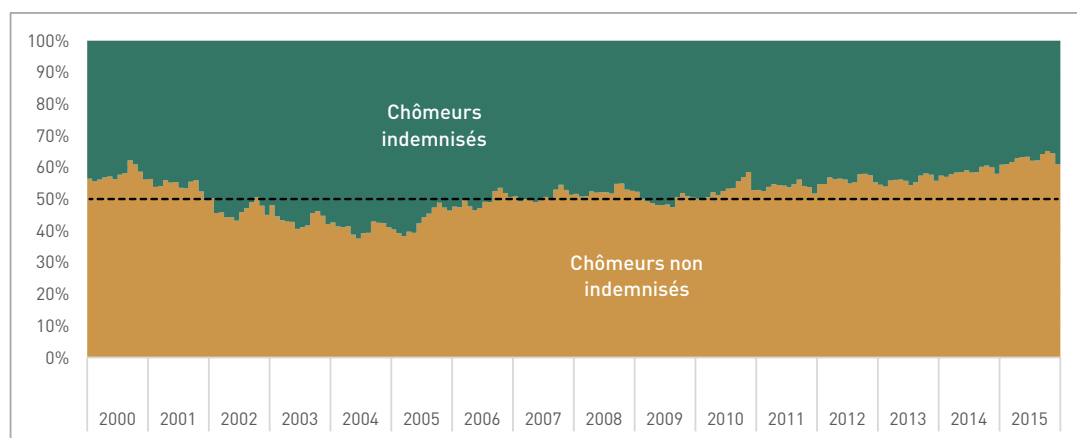
Le chômage de très longue durée (au moins 24 mois), tel que défini par Eurostat, est, avec 0,7% en 2014, très faible au Grand-Duché. Le Luxembourg se classe ainsi au troisième rang, derrière l'Autriche et le Danemark.

Encore une fois, ce sont les chiffres pour la Grèce qui inquiètent très particulièrement. En effet, pour ce pays, le chômage de très longue durée atteint un nouveau record avec 13%, contre 11,3% en 2013 et seulement 3% en 2005. La très forte dégradation a débuté en 2011, et est très vraisemblablement due à la mise en œuvre des mesures d'austérité imposée à la République hellénique.

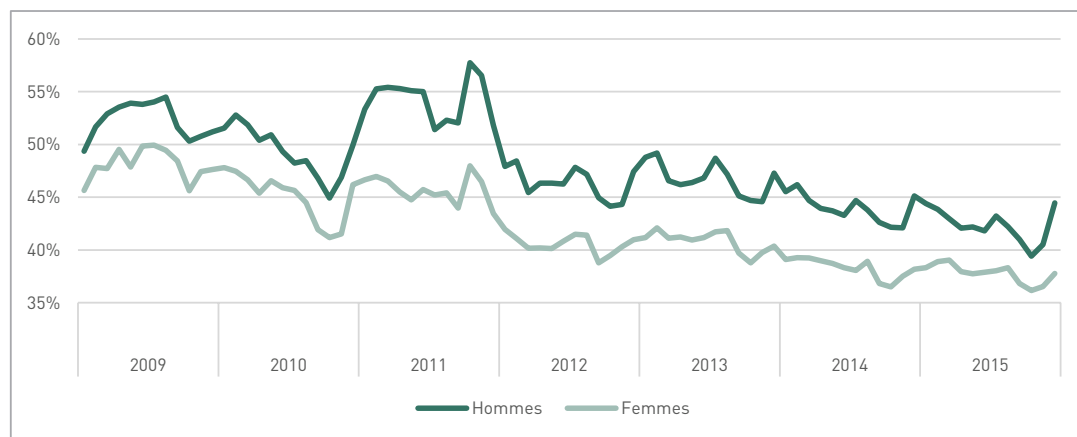
Pour le Luxembourg, les données nationales indiquent un taux de chômage de très longue durée bien supérieur à celui affiché selon la définition harmonisée d'Eurostat. Ainsi, selon l'ADEM, ce taux est presque trois fois plus élevé que selon les données d'Eurostat (1,9% contre 0,7%).

La moitié du taux de chômage de très longue durée publié par l'ADEM s'explique par la présence de chômeurs ayant le statut de salarié handicapé ou celui de personne à capacité de travail réduite (CTR). Alors qu'en décembre 2014, 21% des demandeurs d'emploi disponibles ont le statut de salarié handicapé ou CTR, plus de trois quarts de cette catégorie sont au chômage depuis plus de 24 mois (78,4% en décembre 2015).

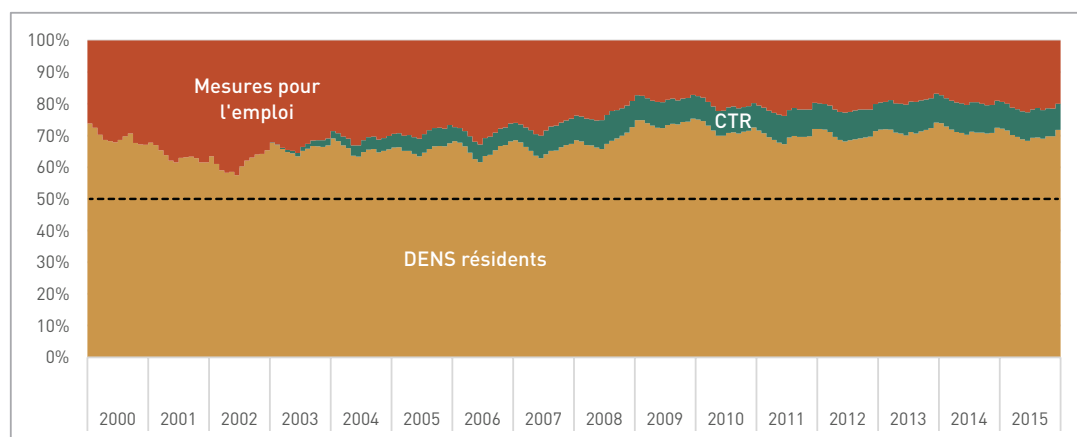
Parts des chômeurs indemnisés et non indemnisés, Luxembourg



Proportion de chômeurs indemnisés selon le genre, Luxembourg



Chômeurs en mesure pour l'emploi et travailleurs à capacité de travail réduite dans le chômage total, Luxembourg



Note : DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; CTR = capacité de travail réduite

Données : ADEM ; graphiques : CSL

2

**Chômage :
zoom sur le Luxembourg**

2.1

**Chômage indemnisé,
non indemnisé et
mesures pour l'emploi**

Jusqu'au milieu de l'année 2005, la part des chômeurs indemnisés a connu une hausse régulière, signe d'une absorption rapide des chômeurs par le marché du travail : ceux-ci n'étaient, sans doute, pas assez longtemps au chômage pour arriver en fin de droits.

Toutefois, cette situation s'est inversée depuis. À partir de 2010, la part de chômeurs non indemnisés dépasse de façon durable la barre des 50%. L'augmentation des durées moyennes de chômage (cf. ci-après) en est une explication.

Par ailleurs, c'est la situation des femmes qui semble être la plus inquiétante de ce point de vue. En effet, lorsque celles-ci sont au chômage, elles sont nettement moins souvent indemnisées que les hommes.

La part de chômeurs n'étant pas en mesure pour l'emploi et n'ayant pas une capacité de travail réduite (CTR)* reste relativement stable aux alentours de 70% au cours des dernières années.

En revanche, la part des CTR a connu, au détriment des mesures pour l'emploi, une augmentation considérable depuis la création de ce statut en 2008, et oscille depuis lors aux alentours de 8% à 9% du nombre de chômeurs au sens large** avec un maximum historique en août 2013, où ce taux a temporairement atteint les 10%.

En raison de ces évolutions, le nombre de personnes affectées à des mesures pour l'emploi connaît un déclin relatif depuis 2002. Si à cette époque la part de personnes en mesure dépassait nettement les 30% (et par moments même les 40%), depuis 2013, elle ne dépasse guère le cap des 20% de chômeurs au sens large.

* Il s'agit là de personnes bénéficiaires d'une décision de reclassement externe prise par la commission mixte de reclassement des salariés incapables d'exercer leur dernier poste de travail en application des dispositions L.551-1 et suivantes du Code du travail.

** C'est-à-dire des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM auxquels on rajoute les personnes à capacité de travail réduite et les chômeurs affectés à une mesure pour l'emploi.

En raison d'une révision méthodologique, les données concernant le niveau de formation connaissent une rupture de série en décembre 2015 et ne sont par conséquent plus comparables aux données publiées par le passé.

Répartition des chômeurs selon leur niveau de formation, moyennes annuelles, Luxembourg

Année	Total DENS	Niveau de formation			
		Inf.	Moy.	Sup.	N.P.
2000	4 782	53,8%	35,4%	10,4%	0,4%
2001	4 549	49,4%	36,6%	13,6%	0,4%
2002	5 209	43,9%	38,3%	17,5%	0,3%
2003	7 003	45,1%	36,5%	18,1%	0,3%
2004	7 983	47,4%	36,3%	15,7%	0,6%
2005	8 948	50,2%	35,4%	13,6%	0,8%
2006	8 965	50,0%	36,2%	12,7%	1,1%
2007	9 057	51,2%	35,4%	11,8%	1,5%
2008	9 263	51,5%	34,5%	12,2%	1,9%
2009	12 462	48,3%	34,6%	15,0%	2,1%
2010	13 535	47,9%	34,2%	15,4%	2,5%
2011	13 494	47,7%	33,8%	14,9%	3,6%
2012	14 966	46,1%	33,8%	15,2%	4,9%
2013	17 213	44,6%	34,4%	15,8%	5,2%
2014	18 323	44,1%	34,6%	16,3%	5,0%
2015 (jan.-sept.)	17 802	43,4%	34,2%	17,0%	4,5%

Les différents niveaux de formation retenus par l'ADEM

Niveau inférieur : 9 années d'études au plus

Niveau moyen : 10^e à 14^e de l'enseignement secondaire technique
4^e à 1^{ère} de l'enseignement secondaire général

Niveau supérieur : Enseignement post-secondaire

(sans indication pour les diplômes éventuellement acquis)

Durée du chômage selon le niveau de formation au 31 décembre 2015, Luxembourg

		%	< 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	12-24 mois	24 mois et plus	Ensemble
Niveau	Inférieur		8,2%	12,2%	12,6%	6,7%	6,4%	15,0%	38,9%	8 054
	Moyen		8,9%	17,8%	16,6%	8,4%	8,2%	15,7%	24,4%	7 229
	Supérieur		9,9%	20,7%	19,9%	11,8%	9,2%	15,0%	13,5%	3 417
	Non précisé		9,7%	7,3%	12,1%	9,1%	7,9%	13,3%	40,6%	165
	Ensemble		8,8%	15,8%	15,4%	8,3%	7,6%	15,3%	28,7%	18 865

Répartition des chômeurs selon la durée d'inscription auprès de l'ADEM, Luxembourg

Année	Total DENS	Durée d'inscription (en mois)						
		< 1	1-3	3-6	6-9	9-12	12-24	dont > 24
2000	4 782	19,1%	21,0%	17,5%	11,1%	7,9%	23,3%	
2001	4 549	20,8%	22,4%	17,0%	9,9%	6,9%	22,9%	
2002	5 209	20,4%	23,6%	18,7%	11,5%	7,6%	18,1%	
2003	7 003	18,1%	21,7%	19,3%	12,5%	8,8%	19,6%	
2004	7 983	15,9%	20,4%	18,4%	12,4%	9,3%	23,6%	
2005	8 948	14,3%	19,3%	17,8%	12,1%	9,1%	27,4%	
2006	8 965	14,9%	19,2%	16,6%	11,0%	8,1%	17,6%	12,5%
2007	9 057	13,8%	18,3%	16,1%	10,5%	8,3%	17,2%	15,7%
2008	9 263	14,1%	18,8%	16,1%	9,9%	7,2%	16,0%	17,9%
2009	12 462	12,4%	18,7%	18,2%	11,8%	8,1%	14,0%	16,7%
2010	13 535	11,1%	16,3%	16,2%	11,1%	8,5%	17,3%	19,6%
2011	13 494	11,4%	15,5%	15,0%	10,1%	7,5%	16,1%	24,4%
2012	14 966	10,7%	16,1%	15,6%	10,5%	7,5%	15,2%	24,3%
2013	17 213	8,7%	16,0%	16,1%	11,0%	7,9%	16,0%	24,3%
2014	18 323	8,8%	14,4%	15,0%	10,4%	7,8%	16,7%	26,8%
2015 (jan.-sept.)	17 855	8,7%	14,1%	14,2%	9,9%	7,4%	16,1%	29,5%

Notes : DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; n.d. = données non disponibles ; n.p. = non précisé ; le nombre de personnes au chômage depuis plus de 24 mois n'est pas disponible avant 2006.

Données : ADEM ; tableaux : CSL

2

**Chômage :
zoom sur le Luxembourg**

2.2

**Chômage selon
le niveau de formation et
selon la durée d'inscription**

L'analyse des données de l'ADEM concernant les caractéristiques personnelles des chômeurs au Luxembourg est riche d'enseignements.

En effet, près de la moitié (43,4% au 30 septembre 2015) des chômeurs a un niveau de formation faible, alors même que les chômeurs les plus qualifiés ne représentent que près d'un chômeur sur six. Le risque de se retrouver en situation de chômage est dès lors d'autant plus important que le niveau de formation est faible. De plus, les personnes les moins qualifiées sont davantage exposées au chômage de longue, voire de très longue, durée : plus de la moitié

d'entre elles sont inscrites auprès de l'ADEM depuis au moins 12 mois (au 31 décembre 2015, 44% le sont même depuis plus de deux ans). La relation entre niveau de formation et chômage est donc bien établie : ce dernier diminue au fur et à mesure que le niveau de formation augmente.

Par ailleurs, depuis 2000, les durées d'inscription au chômage se sont beaucoup modifiées : la proportion de chômeurs de très courte durée (moins d'un mois) a été divisée par plus que deux, tandis que celle des chômeurs de longue durée (c'est-à-dire inscrits depuis un an au moins) a presque doublé.

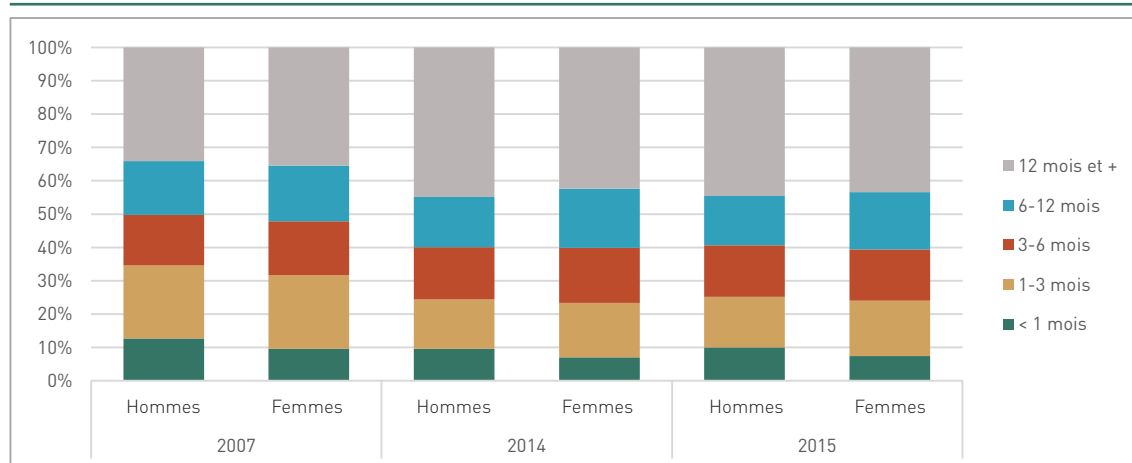
Cette part importante de chômeurs de longue durée a connu des baisses transitoires entre 2011 et 2013, mais atteint de nouveaux sommets en 2014 et 2015. Cela traduit une difficulté accrue pour certains chômeurs à réintégrer le marché du travail, phénomène qui peut en partie trouver son explication dans leur faible niveau de formation.

D'autres paramètres viennent s'y rajouter pour expliquer une plus grande difficulté à retrouver un emploi, comme par exemple l'âge des personnes concernées, mais aussi et surtout la conjoncture : la durée des épisodes de chômage semble en effet connaître une tendance à la hausse, et cela quel que soit le niveau de formation des personnes concernées.

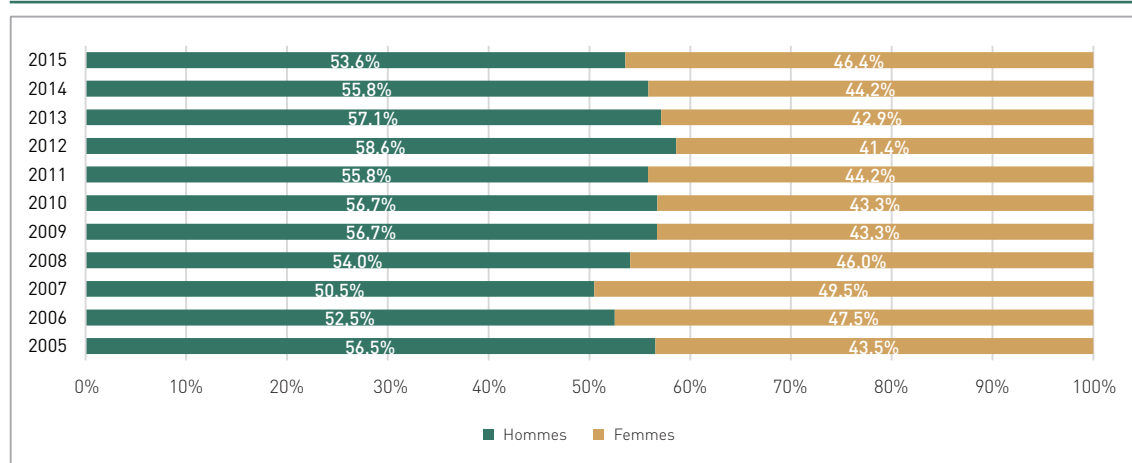
Évolution de la durée du chômage (en mois) selon le genre, situation au 31 décembre, Luxembourg

	2007			2009			2011			2013			2014			2015		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
< 1 mois	12,7%	9,6%	11,2%	12,3%	9,1%	10,9%	10,5%	7,7%	9,3%	9,3%	6,8%	8,2%	9,6%	7,0%	8,4%	10,0%	7,5%	8,8%
1-3 mois	21,9%	22,1%	22,0%	18,6%	19,7%	19,1%	16,9%	17,7%	17,2%	16,1%	17,9%	16,9%	14,8%	16,3%	15,5%	15,2%	16,6%	15,8%
3-6 mois	15,2%	16,1%	15,6%	17,5%	17,6%	17,5%	18,1%	16,8%	17,5%	16,3%	17,4%	16,8%	15,7%	16,5%	16,0%	15,5%	15,4%	15,4%
6-12 mois	16,1%	16,6%	16,3%	18,6%	19,8%	19,1%	15,3%	17,0%	16,0%	16,7%	18,8%	17,6%	15,0%	17,8%	16,3%	14,8%	17,2%	15,9%
12 mois et +	34,1%	35,5%	34,8%	33,1%	33,8%	33,4%	39,3%	40,8%	39,9%	41,6%	39,1%	40,5%	44,9%	42,4%	43,7%	44,5%	43,4%	4,0%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Répartition de la durée du chômage (en mois) selon le genre, 2007, 2014 et 2015, situation au 31 décembre, Luxembourg



Répartition du chômage de longue durée (douze mois ou plus) selon le genre, situation au 31 décembre, Luxembourg



Données : ADEM ; tableau et graphiques : CSL

2

**Chômage :
zoom sur le Luxembourg**

2.3

**Chômage selon le genre et
la durée d'inscription**

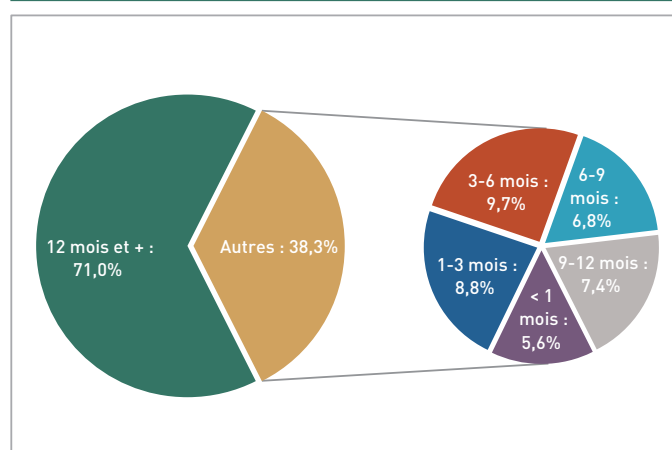
Depuis 2007, la structure du chômage connaît des évolutions considérables suite à l'accroissement des durées d'inscription. Quel que soit le genre, la proportion de personnes concernées par le chômage de courte durée (moins d'un mois) diminue sensiblement, et ce, davantage pour les hommes (- 2,7 points de pourcentage), que pour les femmes (- 2,1 pp). Le corollaire est que, sur la même période, le chômage de longue durée (douze mois et plus) prend de l'ampleur avec un passage de 34,1% à 44,5% pour les hommes et de 35,5% à 43,4% pour les femmes entre 2007 et 2015.

Si les années précédentes, les femmes étaient surtout concernées par les épisodes de chômage de durée intermédiaire, cette situation n'est à présent plus aussi manifeste. Les hommes sont néanmoins toujours plus fortement représentés que les femmes aux deux extrêmes, avec des durées de chômage soit très courtes (moins d'un mois), soit très longues (plus d'un an).

Chômage au Luxembourg selon l'âge (moyennes annuelles)

	DENS	< 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	≥ 60 ans
2000	4 782	18,9%	12,2%	30,4%	25,4%	12,5%	0,5%
2002	5 209	22,3%	14,4%	28,5%	21,3%	12,8%	0,8%
2004	7 983	21,3%	13,8%	27,2%	22,5%	14,4%	0,8%
2005	8 948	20,6%	13,5%	26,0%	23,3%	15,7%	0,8%
2006	9 487	20,2%	12,4%	25,0%	24,4%	16,9%	1,0%
2007	9 623	19,1%	11,7%	23,5%	25,3%	19,3%	1,0%
2008	9 787	17,6%	11,3%	24,1%	26,6%	20,4%	1,2%
2009	13 228	17,2%	12,0%	25,0%	25,8%	18,6%	1,3%
2010	14 420	16,4%	11,5%	24,4%	26,7%	19,6%	1,6%
2011	13 494	13,5%	11,2%	23,7%	27,1%	21,8%	2,7%
2012	14 966	13,4%	11,2%	24,0%	26,8%	21,7%	2,8%
2013	17 213	12,7%	11,4%	24,0%	26,9%	21,9%	2,9%
2014	18 323	12,2%	11,2%	24,0%	26,6%	22,7%	3,3%
2015	17 855	11,2%	11,0%	23,9%	26,5%	23,8%	3,6%

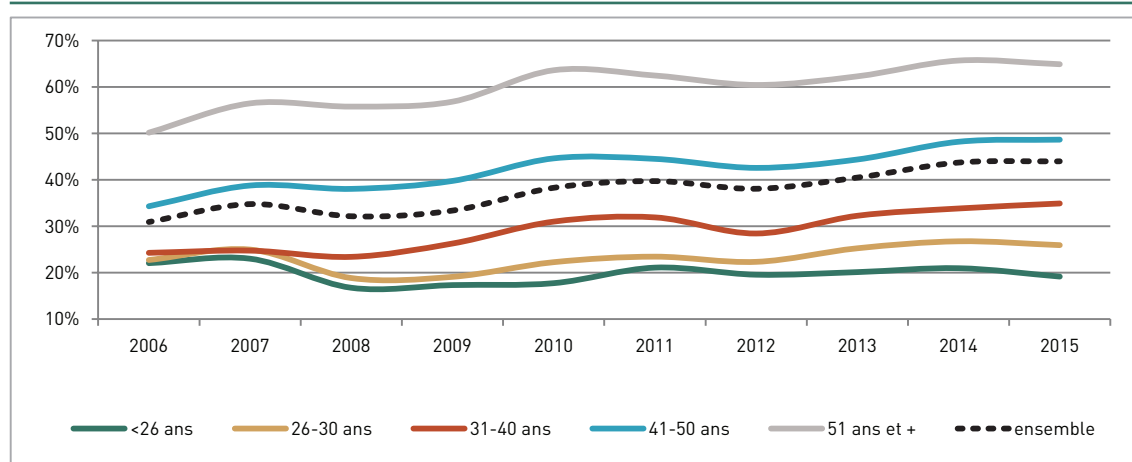
Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans selon la durée du chômage, situation au 31 décembre 2015



Demandeurs d'emploi selon l'âge et la durée du chômage, situation au 31 décembre, Luxembourg

	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total
<26	16,8%	2 003	17,4%	2 582	17,8%	2 685	21,1%	2 515	19,6%	2 277	20,1%	2 472	21,0%	2 335	19,2%	2 080
26-30	18,9%	1 314	19,1%	1 788	22,3%	1 732	23,5%	1 738	22,4%	1 883	25,3%	2 239	26,8%	2 132	26,0%	2 100
31-40	23,4%	2 838	26,3%	3 680	31,0%	3 781	31,9%	3 880	28,5%	4 135	32,3%	4 634	33,9%	4 629	34,9%	4 512
41-50	38,1%	3 010	39,8%	3 843	44,6%	4 193	44,5%	4 520	42,6%	4 599	44,4%	5 261	48,2%	5 176	48,7%	5 056
>50	55,8%	2 346	56,9%	2 923	63,6%	3 313	62,5%	3 684	60,5%	4 069	62,3%	4 681	65,7%	5 090	64,9%	5 117
	32,2%	11 511	33,4%	14 816	38,3%	15 704	39,7%	16 337	38,1%	16 963	40,5%	19 287	43,7%	19 362	44,0%	18 865

Proportion de chômeurs de longue durée selon l'âge, Luxembourg



Note : DENS = demandes d'emploi non satisfaites

Données : ADEM ; tableaux et graphiques : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

2.4

Chômage de longue durée selon l'âge

Parmi les chômeurs résidant au Luxembourg, la part des personnes de plus de 50 ans a, en moyenne annuelle, augmenté de deux tiers en dix ans : de 16,5% en 2005 à 27,4% en 2015. Dans le même temps, la part des personnes de moins de 40 ans au chômage a diminué d'environ un quart en passant de 60,1% en 2005 à 46,0% en 2015.

En outre, à partir de 50 ans, les demandeurs d'emploi subissent en très grande majorité (près de deux tiers) un chômage de longue durée, c'est-à-dire pour une période de douze mois ou plus.

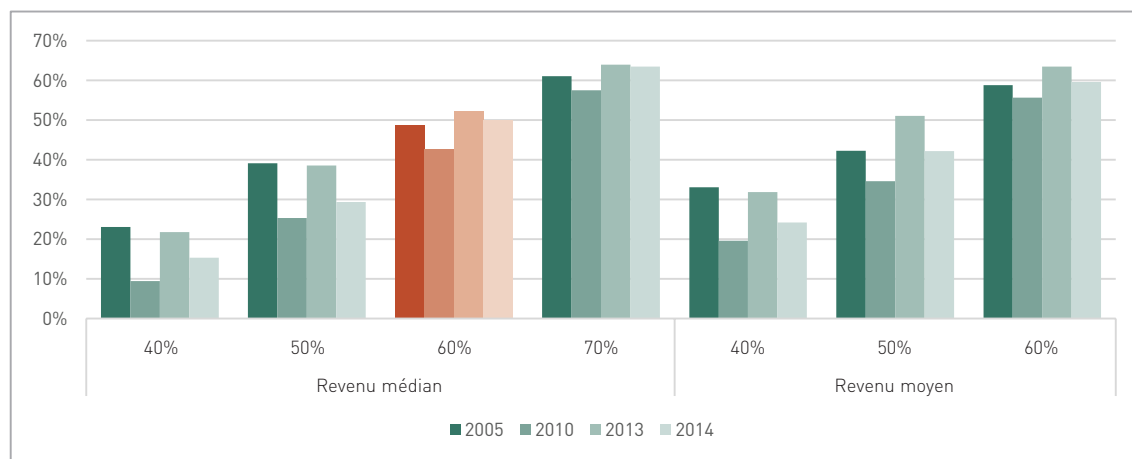
Ces quelques chiffres illustrent bien les mutations du marché du travail luxembourgeois au cours des dernières années et la situation particulièrement vulnérable des salariés âgés. Non seulement ils représentent une part croissante des demandeurs d'emploi, mais, lorsqu'ils sont au chômage, ils ont tendance à y rester pour des périodes de plus en plus longues.

À noter que la situation vis-à-vis de l'emploi des personnes de 40 à 49 ans (qui dans quelques années intégreront cette catégorie des salariés âgés) se dégrade également. Depuis 2004, leur part s'est accrue d'environ un demi-point de pourcentage par an en moyenne.

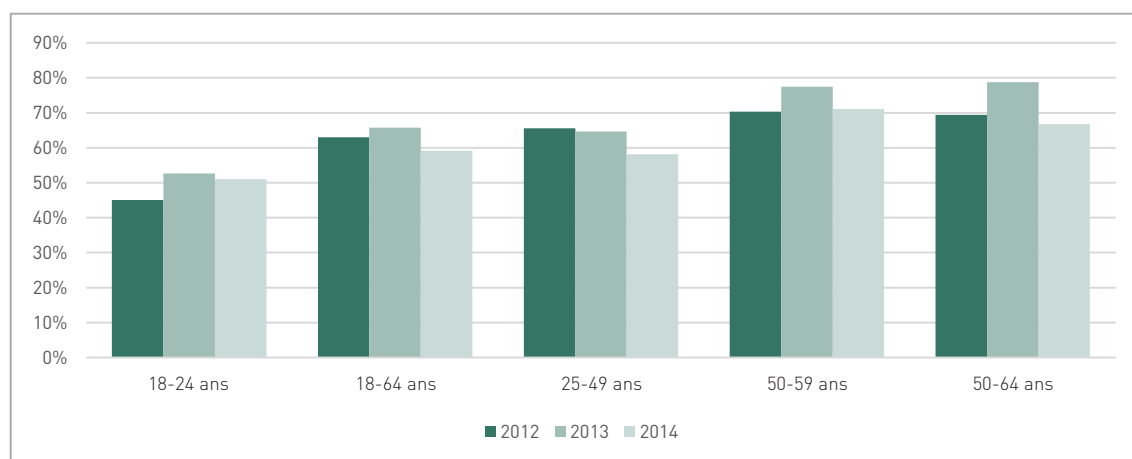
Par ailleurs, on a pu constater que l'ancienneté d'inscription auprès de l'ADEM est d'autant plus importante que le niveau de formation est plus faible (voir ci-avant). Cela se vérifie encore davantage pour le chômage de longue durée : plus d'un chômeur sur deux ayant un faible niveau d'éducation est affecté par ce type de chômage. Ceci met en évidence la plus grande vulnérabilité des personnes les moins formées et leur plus grande difficulté à retrouver un emploi et ce même dans les secteurs qui traditionnellement avaient recours à ce type de main-d'œuvre.

Cependant, l'éducation à elle seule n'est plus un rempart suffisant contre le risque de chômage, et les durées du chômage entre deux emplois ont tendance à augmenter pour tous les niveaux de formation.

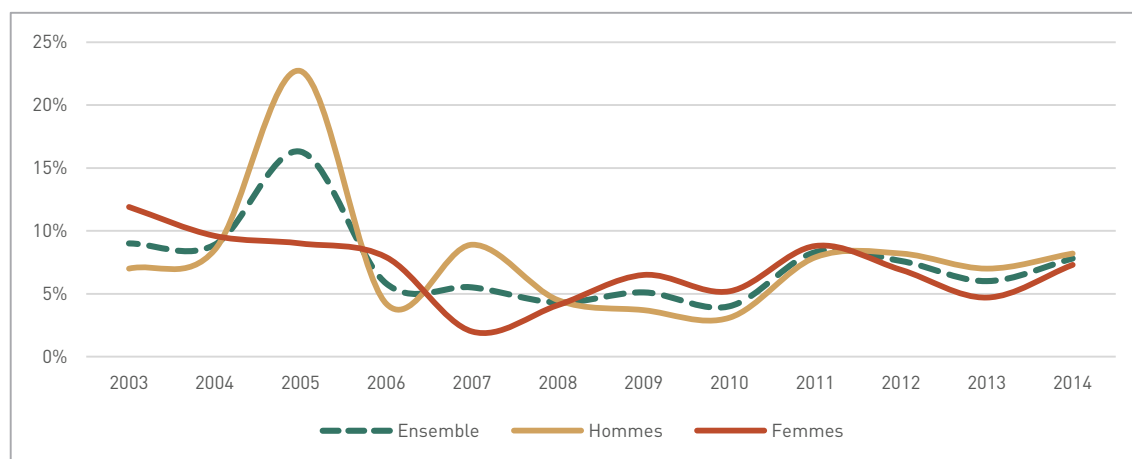
Taux de risque de pauvreté des chômeurs par seuil de pauvreté, Luxembourg



Chômeurs en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'âge, Luxembourg



Taux de privation matérielle sévère des chômeurs selon le genre, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

2.5

Chômage et pauvreté

Le taux de risque de pauvreté de l'ensemble des résidents luxembourgeois au seuil de 60% du revenu médian se situe, en 2014, à un niveau record (16,4%) ; en hausse sensible par rapport à 2013 où ce taux n'était que de 15,9% et, à plus forte raison, par rapport à 2011, où il n'atteignait que 13,6%.

De plus, la situation des chômeurs est nettement plus dramatique que celle de l'ensemble des résidents. Entre 2013 et 2014, elle s'aggrave encore pour atteindre un des taux les plus élevés depuis que cet indicateur existe. En effet, avec un taux de risque de pauvreté supérieur fixé à 60% du revenu médian, les chômeurs sont environ 3 fois plus susceptibles d'être en risque de pauvreté que l'ensemble de la population.

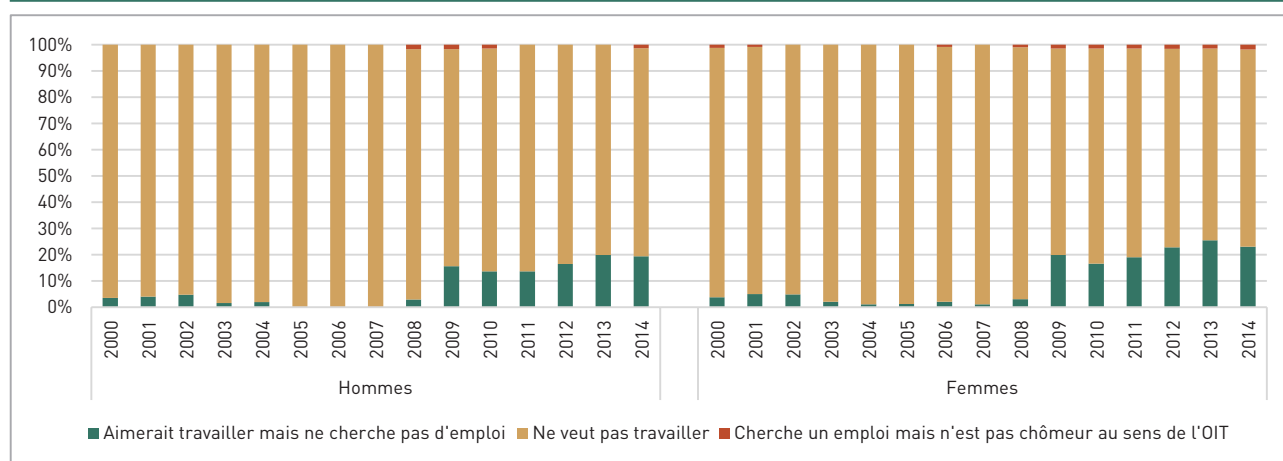
Par ailleurs, l'aggravation du risque de pauvreté ne concerne pas que la pauvreté monétaire, mais également d'autres aspects de l'inclusion sociale. Si l'on se réfère au concept de risque de pauvreté et d'exclusion sociale*, la situation des chômeurs est peu enviable, et ce d'autant qu'ils sont plus âgés.

Ainsi, sur le graphique ci-contre les divergences entre les catégories d'âge sont immédiatement perceptibles : le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale a tendance à augmenter fortement avec l'âge des personnes concernées : il y a environ 20 points de pourcentage d'écart entre les plus jeunes et les plus âgés.

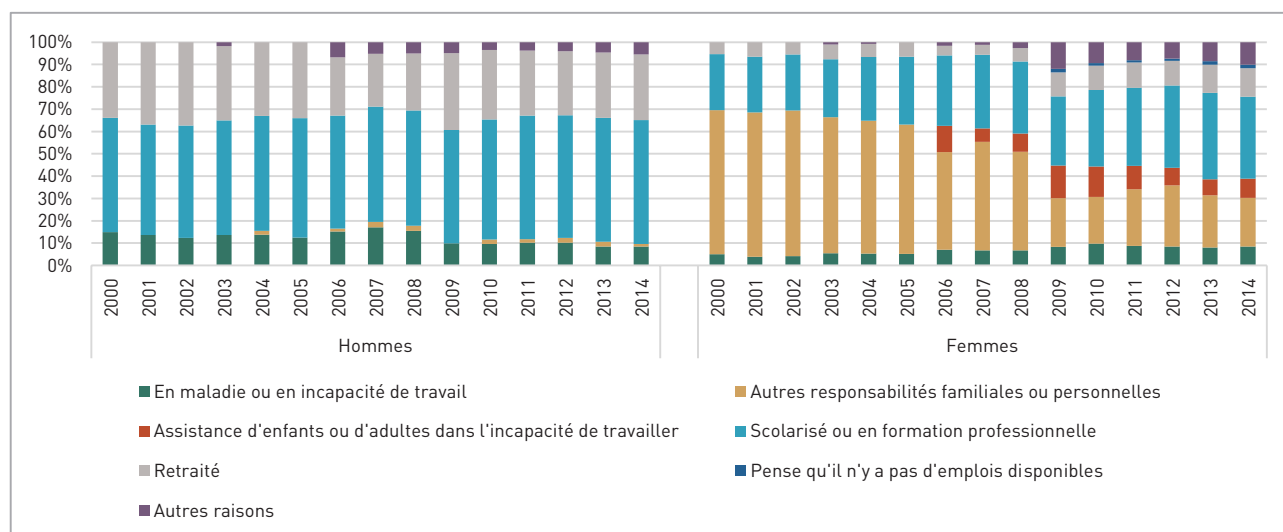
Le fort risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des chômeurs vient, en partie, de ce qu'ils se voient contraints de se priver d'éléments essentiels de vie. En effet, alors que le taux de privation matérielle sévère de la population se situe à 1,3% en 2014, il est six fois plus élevé pour les personnes en recherche d'emploi, avec un petit écart entre les taux des hommes (8,2%) et des femmes (7,3%).

* Une personne est considérée comme étant en risque de pauvreté et d'exclusion sociale dès lors que son revenu disponible se situe sous le seuil de pauvreté, que ses conditions de vie sont contraintes par un manque de ressources (privation matérielle) ou qu'elle fait partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Pour plus d'explications à ce sujet, voir Panorama social 2012, p. 44 et suivantes.

Disposition à travailler au sein de la population inactive de 15 à 64 ans, Luxembourg



Raison principale pour ne pas rechercher d'emploi parmi les inactifs de 15 à 64 ans, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

2.6

Disposition à travailler et raison du non-emploi

Jusqu'en 2008, la très grande majorité de la population inactive âgée de 15 à 64 ans, soit environ 106 000 personnes*, dont 42 000 hommes et 64 000 femmes, ne cherchait pas d'emploi et ce quel que soit le genre. À partir de 2009, la tendance s'inverse, et un nombre croissant d'inactifs déclare vouloir travailler sans toutefois rechercher activement un emploi. Une petite minorité d'inactifs est également à la recherche d'un emploi sans être cependant chômeur au sens de l'Organisation internationale du travail (OIT) : ils n'apparaissent donc pas dans les chiffres concernant le chômage publiés par Eurostat.

Sur l'ensemble de la période, les inactifs ne souhaitant pas travailler forment la très grande majorité des personnes interrogées. En 2014 au Luxembourg, c'est le cas d'environ trois quarts des inactifs. Ce taux est sensiblement plus élevé chez les hommes (79%) que chez les femmes (75%).

Si l'objectif européen à atteindre dans le cadre de la stratégie Europe 2020** est de diminuer le taux d'inactivité des personnes en âge de travailler, il faut alors s'interroger sur les incitations à mettre en place afin de faire participer les inactifs sur le marché du travail : salaires plus attractifs, politiques de formation (continue) plus accessibles aux inactifs et aux chômeurs, conditions de travail permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle...

Mais il faut, dans le cadre de ces réflexions, prendre en compte les raisons, autre que le fait d'être retraité, qui font que les individus ne sont pas incités à travailler. Ainsi, pour les hommes, trois motifs sont essentiellement invoqués : un peu plus de la moitié est scolarisé ou en formation professionnelle, environ 30% sont retraités, et un peu plus de 8% sont en maladie ou incapacité de travail. Ces proportions sont restées relativement stables au cours des dix dernières années. Du côté des femmes, on constate toutefois une plus grande diversité et de fortes évolutions des raisons de ne pas travailler. Ainsi, en 2003 presque deux tiers des femmes sont inactives pour cause de responsabilités familiales ou parce qu'elles assistent des enfants ou des adultes dans l'incapacité de travailler. Dix ans plus tard ce taux a diminué de moitié.

* Dans la tranche d'âge allant de 25 à 64 ans, seules 63 000 personnes sont inactives (21 000 hommes et 42 000 femmes).

** Voir http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm

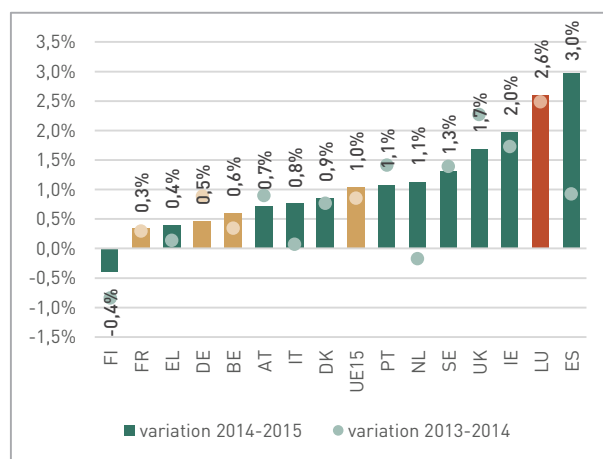
Évolution de l'emploi total intérieur (2000 = 100)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015+
AT	100,0	100,7	100,6	101,3	101,9	103,1	104,9	106,8	108,9	108,4	109,2	110,9	112,1	112,6	113,6	114,3
BE	100,0	101,4	101,2	101,1	102,1	103,6	104,7	106,4	108,4	108,2	108,9	110,4	110,8	110,3	110,7	111,6
DE	100,0	99,7	99,3	98,2	98,5	98,5	99,3	101,0	102,4	102,4	102,8	104,2	105,4	106,0	107,0	107,5
DK	100,0	101,0	101,0	100,1	99,5	100,9	103,1	105,4	106,6	103,4	101,0	101,0	100,4	100,5	101,3	102,1
EL	100,0	100,4	102,8	104,2	106,8	107,7	109,7	111,2	112,6	112,0	109,1	101,6	95,2	91,8	91,9	93,4
ES	100,0	103,3	106,6	109,5	113,7	118,5	123,5	127,5	127,8	119,7	117,7	114,5	109,9	106,6	107,6	110,4
FI	100,0	101,4	102,5	102,7	103,3	104,9	106,8	109,1	111,5	108,8	108,1	109,5	110,4	109,6	108,7	109,0
FR	100,0	101,4	101,9	101,9	102,0	102,8	103,9	105,3	105,8	104,6	104,8	105,6	105,9	105,9	106,3	106,7
IE	100,0	103,1	104,7	106,7	110,3	115,7	121,1	126,4	125,6	115,7	111,0	109,1	108,4	111,0	112,9	115,5
IT	100,0	102,0	103,7	105,2	105,8	106,4	108,5	109,9	110,1	108,3	107,6	107,9	107,6	105,7	105,7	106,3
LU	100,0	105,7	108,8	110,8	113,4	116,5	121,0	126,3	132,3	133,7	136,1	140,2	143,6	146,2	149,8	153,1
NL	100,0	102,0	102,7	102,1	100,9	101,6	103,8	106,8	108,6	107,6	106,9	107,8	107,6	106,6	106,4	107,0
PT	100,0	101,7	102,1	101,2	100,4	100,0	100,4	100,4	100,8	98,0	96,6	64,7	90,9	88,3	89,5	90,7
SE	100,0	102,1	102,2	101,6	100,9	101,1	102,8	105,2	106,2	103,6	104,6	106,8	107,6	108,6	110,1	111,8
UE15	100,0	101,2	102,0	102,4	103,2	104,3	106,0	107,8	108,7	106,8	106,5	106,7	106,5	106,1	107,0	108,0
UK	100,0	100,8	101,7	102,7	103,8	105,0	106,0	106,9	107,8	106,1	106,3	106,9	108,0	109,3	111,8	113,1

Évolution de l'emploi total intérieur par rapport à l'année précédente

en %	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015+
AT	0,9	1,2	0,7	1,6	1,1	0,5	0,9	0,9
BE	2,0	1,4	0,6	1,4	0,4	-0,4	0,3	0,8
DE	2,3	0,0	0,3	1,4	1,2	0,6	0,9	0,5
DK	0,7	1,4	-2,3	-0,1	-0,6	0,1	0,8	0,8
EL	0,3	0,9	-2,6	-6,9	-6,3	-3,6	0,1	1,6
ES	5,0	4,3	-1,7	-2,7	-4,1	-2,9	0,9	2,6
FI	2,2	1,6	-0,7	1,3	0,9	-0,7	-0,8	0,3
FR	2,5	0,7	0,1	0,8	0,3	0,0	0,3	0,4
IE	4,5	4,9	-4,1	-1,8	-0,6	2,4	1,7	2,3
IT	1,9	0,6	-0,6	0,3	-0,3	-1,8	0,1	0,5
LU	n.d.	2,7	1,8	2,9	2,4	1,8	2,5	2,2
NL	1,8	0,7	-0,7	0,9	-0,2	-0,9	-0,2	0,5
PT	2,2	-0,5	-1,4	-1,9	-4,1	-2,9	1,4	1,3
SE	2,5	0,3	1,0	2,1	0,7	1,0	1,4	1,5
UE15	n.d.	1,0	-0,3	0,2	-0,2	-0,4	0,9	0,9
UK	1,2	1,1	0,2	0,5	1,1	1,2	2,3	1,2

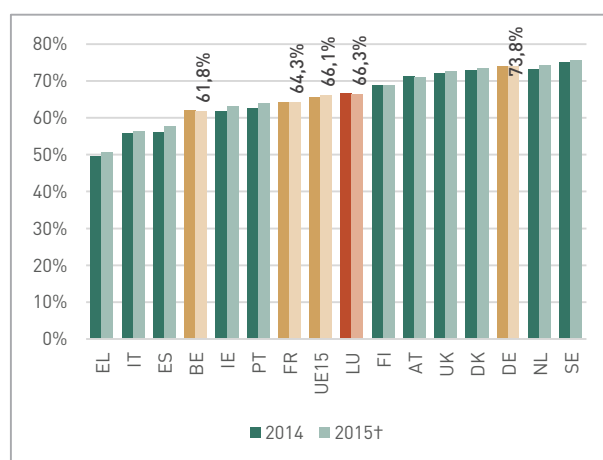
Note : Données manquantes pour UE15 et LU en 2000.



Taux d'emploi (15-64 ans)

en %	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015+
AT	67,9	67,4	70,8	71,1	71,4	71,4	71,1	71,0
BE	60,9	61,1	62,0	61,9	61,8	61,8	61,9	61,8
DE	65,3	65,5	71,1	72,7	73,0	73,5	73,8	73,8
DK	76,4	75,9	73,3	73,1	72,6	72,5	72,8	73,4
EL	56,6	59,6	59,1	55,1	50,8	48,8	49,4	50,6
ES	56,1	63,6	58,8	58,0	55,8	54,8	56,0	57,5
FI	68,1	68,4	68,1	69,0	69,4	68,9	68,7	68,8
FR	61,7	63,8	63,9	63,9	64,0	64,1	64,3	64,3
IE	64,5	67,6	59,6	58,9	58,8	60,5	61,7	63,0
IT	53,4	57,6	56,8	56,9	56,6	55,5	55,7	56,2
LU	62,7	63,6	65,2	64,6	65,8	65,7	66,6	66,3
NL	72,9	73,2	74,7	74,2	74,4	73,6	73,1	74,1
PT	68,2	67,3	65,3	63,8	61,4	60,6	62,6	63,8
SE	71,1	72,5	72,1	73,6	73,8	74,4	74,9	75,5
UE15	63,2	65,3	65,4	65,4	65,1	65,0	65,6	66,1
UK	71,0	69,4	69,3	69,9	70,5	71,9	72,5	69,4

Note : † : moyenne des trois premiers trimestres.



Données : Eurostat ; calculs, tableaux et graphiques : CSL

3.1 Création d'emplois et taux d'emploi

Malgré la crise et le ralentissement de la conjoncture en Europe, l'économie luxembourgeoise ne cesse de créer des emplois. Alors que l'emploi intérieur (y compris les emplois occupés par les travailleurs frontaliers) augmente d'environ 2,2% par an en moyenne entre 2008 et 2015, celui de l'UE15 diminue de 0,08% par an. Plus encore, les récents chiffres de la Commission européenne placent le Luxembourg comme l'un des marchés de l'emploi les plus dynamiques de l'UE28. De son côté, le Statec travaille à l'actualisation de ses chiffres avant de les communiquer.

Si l'Irlande a connu un dynamisme du marché du travail similaire à celui du Luxembourg entre 1995 et 2008, ce développement a été effacé par la crise économique, et le marché de l'emploi irlandais se trouve actuellement à un niveau proche de celui connu en 2005.

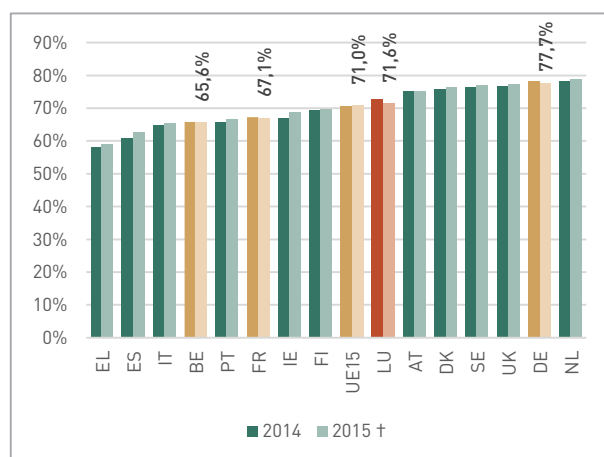
Toutefois, les évolutions du marché de l'emploi luxembourgeois donnent lieu à un paradoxe puisque parallèlement au développement inégalé de celui-ci, on assiste à une montée historique du chômage.

Entre 2000 et 2015, la hausse observée d'environ quatre points de pourcentage du taux d'emploi des 15-64 ans au Grand-Duché est similaire à la hausse de la moyenne de l'UE15. C'est notamment la participation accrue des femmes au marché du travail qui explique cette évolution du taux d'emploi luxembourgeois Luxembourg. En effet, leur taux d'emploi passe de 42,2% en 1995 à 60,7% en 2015*, tandis que celui des hommes diminue légèrement sur la période de 74,3% à 72,2% (voir section suivante).

* Valeur moyenne des trois premiers trimestres de l'année.

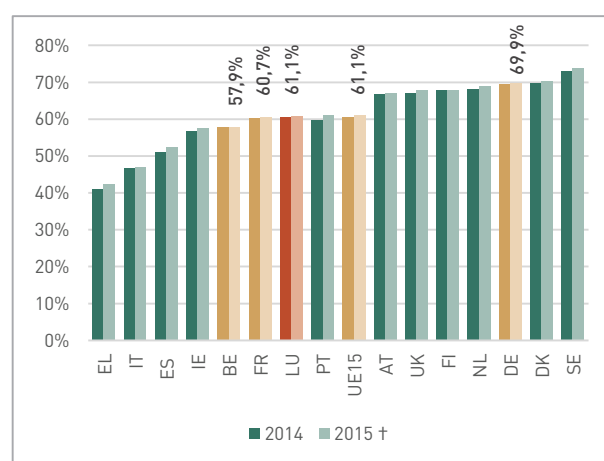
Taux d'emploi des hommes (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015†
AT	77,6	76,2	75,4	75,5	76,0	76,2	76,2	76,0	75,2	75,1
BE	66,9	69,8	68,3	67,2	67,4	67,1	66,9	66,4	65,8	65,6
DE	73,9	72,7	71,3	75,4	76,0	77,6	77,9	78,0	78,1	77,7
DK	80,7	80,7	79,8	78,0	75,6	75,9	75,2	75,0	75,8	76,4
EL	72,2	71,7	73,4	73,0	70,3	65,4	60,1	57,9	58,0	59,1
ES	62,0	71,0	75,1	66,5	64,8	63,4	60,3	59,2	60,7	62,6
FI	61,4	71,1	70,3	69,5	69,4	70,6	70,5	69,9	69,5	69,6
FR	67,4	68,8	69,2	68,4	68,3	68,2	68,1	67,9	67,3	67,1
IE	66,7	75,7	76,9	66,5	63,5	62,6	62,7	65,1	66,9	68,6
IT	66,4	67,6	69,9	68,5	67,5	67,3	66,3	64,7	64,7	65,4
LU	74,3	75,0	73,3	73,2	73,1	72,1	72,5	72,1	72,6	71,6
NL	75,0	82,1	79,9	82,4	80,0	79,3	79,3	78,2	78,1	78,9
PT	71,2	76,2	73,3	70,8	69,8	67,7	64,5	63,5	65,8	66,7
SE	71,6	72,6	74,4	74,2	74,6	75,8	75,6	76,3	76,5	77,0
UE15	70,3	72,5	72,9	71,8	71,3	71,2	70,5	70,1	70,5	71,0
UK	74,8	77,7	77,7	74,9	74,4	74,3	75,0	75,4	76,8	77,3



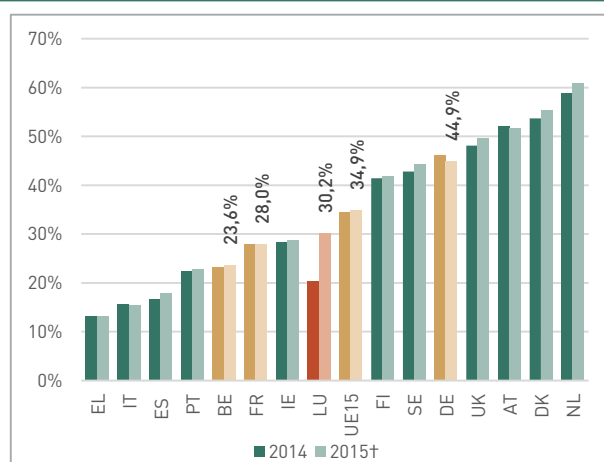
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015†
AT	59,2	59,7	62,0	66,4	65,7	66,1	66,7	66,9	66,9	67,0
BE	45,4	51,9	53,8	56,0	56,5	56,7	56,8	57,2	57,9	57,9
DE	55,3	57,8	59,6	65,2	66,1	67,8	68,1	69,0	69,5	69,9
DK	67,0	72,1	71,9	72,7	71,1	70,4	70,0	70,0	69,8	70,3
EL	38,0	41,8	46,0	48,9	48,0	45,0	41,7	39,9	41,1	42,3
ES	31,7	41,2	51,8	53,3	52,8	52,6	51,2	50,3	51,2	52,4
FI	58,1	65,2	66,5	67,9	66,9	67,4	68,2	67,8	68,0	68,0
FR	52,1	54,8	58,4	59,8	59,8	59,7	60,1	60,4	60,4	60,6
IE	41,3	53,2	58,3	57,4	55,8	55,1	55,1	55,9	56,7	57,6
IT	35,5	39,3	45,3	46,4	46,1	46,5	47,1	46,5	46,8	47,1
LU	42,2	50,0	53,7	57,0	57,2	56,9	59,0	59,1	60,5	60,7
NL	53,2	63,4	66,4	71,5	69,3	68,9	69,4	69,9	68,1	69,1
PT	54,3	60,5	61,6	61,5	61,0	60,1	58,5	57,9	59,6	61,1
SE	69,8	69,7	70,4	70,2	69,7	71,3	71,8	72,5	73,1	74,0
UE15	49,6	53,9	57,6	59,7	59,5	59,7	59,8	59,9	60,5	61,1
UK	61,4	64,5	65,8	65,0	64,5	64,4	64,9	65,8	67,1	67,8



Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)

en %	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015†
AT	58,1	52,5	53,1	53,1	52,8	54,9	53,7	53,1	52,1	51,7
BE	26,6	30,3	27,5	25,3	25,2	26,0	25,3	23,6	23,2	23,6
DE	48,0	46,1	41,9	46,0	46,2	47,9	46,6	46,9	46,1	44,9
DK	65,9	67,1	62,3	62,5	58,1	57,5	55,0	53,7	53,7	55,3
EL	26,5	27,4	25,0	22,8	20,1	16,1	13,0	11,8	13,3	13,1
ES	24,2	32,2	38,5	28,0	25,0	22,0	18,4	16,8	16,7	17,9
FI	29,2	45,4	40,5	39,6	38,8	40,4	41,8	41,5	41,4	41,8
FR	25,9	28,2	30,2	30,5	30,1	29,6	28,6	28,3	27,9	28,0
IE	36,4	48,1	48,7	36,9	31,5	29,5	28,2	29,0	28,4	28,8
IT	25,8	26,1	25,7	21,5	20,2	19,2	18,5	16,3	15,6	15,4
LU	38,2	31,8	24,9	26,7	21,2	20,7	21,7	21,9	20,4	30,2
NL	54,5	68,4	65,2	68,0	63,0	61,3	61,1	60,1	58,8	60,9
PT	36,2	41,1	35,3	30,8	27,9	26,6	23,0	21,7	22,4	22,8
SE	36,5	36,9	38,7	38,3	38,8	40,9	40,2	41,7	42,8	44,3
UE15	37,2	39,9	39,9	37,9	36,7	36,2	35,1	34,6	34,5	34,9
UK	53,8	55,8	54,4	47,9	46,8	45,8	46,2	46,3	48,1	49,7



Note : † moyenne des trois premiers trimestres.

Données : Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

Le taux d'emploi selon le genre révèle dans l'ensemble des pays européens de fortes disparités quant à l'intégration des femmes et des hommes sur le marché du travail, le Luxembourg n'échappant pas à ce constat. Si au Grand-Duché le taux d'emploi des hommes a tendance à diminuer depuis son maximum de 2002 (75,5%), celui des femmes connaît de fortes progressions, passant de 42,2% en 1995 à 60,5% en 2014, dépassant même les 60,7% sur les trois premiers trimestres de 2015. Force est de constater que si le taux d'emploi des hommes luxembourgeois est, au fil du temps, le plus souvent supérieur à la moyenne européenne, celui des femmes n'a jamais dépassé cette moyenne et il reste loin des performances atteintes par la plupart des pays, notamment ceux du nord de l'Europe.

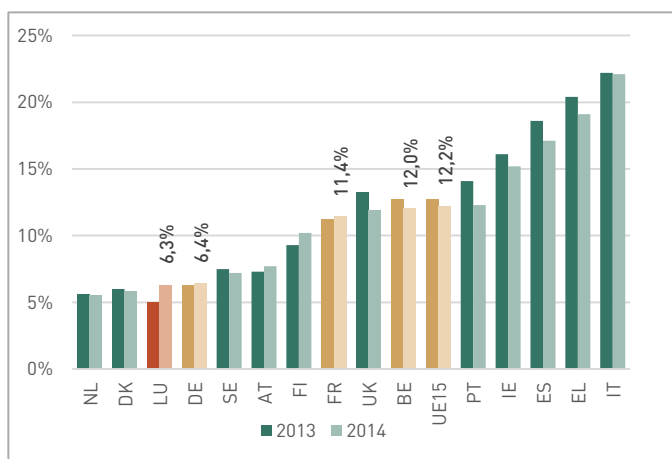
Toutefois, le taux d'emploi des femmes a tendance à s'élever au fil du temps, comme dans bon nombre d'États membres de l'UE15. Il atteint 60,7 % en moyenne au cours des trois premiers trimestres de 2015 alors qu'il n'était que de 42,2% en 1995.

En revanche, le taux d'emploi des jeunes a une évolution beaucoup plus chaotique, avec une tendance historique à la baisse, et ce malgré la hausse moyenne de plus de 10 points au cours des trois premiers trimestres de 2015. Ces évolutions s'observent non seulement au Luxembourg, mais également dans la plupart des États membres de l'UE15 (à l'exception de la France, des Pays-Bas, de la Finlande et de la Suède qui connaissent une hausse du taux d'em-

ploi des jeunes). Entre 1995 et 2014, le taux luxembourgeois a perdu près de 18 points. Toutefois 10 points ont été regagnés sur les 3 premiers trimestres de 2015.

Cependant, le faible taux d'emploi des jeunes au Luxembourg peut s'expliquer par le fait que près de la moitié des moins de 24 ans poursuit encore des études. Si l'on considère le taux NEET (*not in employment, education or training*), ne retenant que les jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation, le Luxembourg se classe en bonne position, signifiant que la quasi-totalité des jeunes au Luxembourg participe soit au marché du travail, soit aux systèmes d'éducation et/ou de formation.

Taux NEET (*not in employment, education or training*) des 15-24 ans



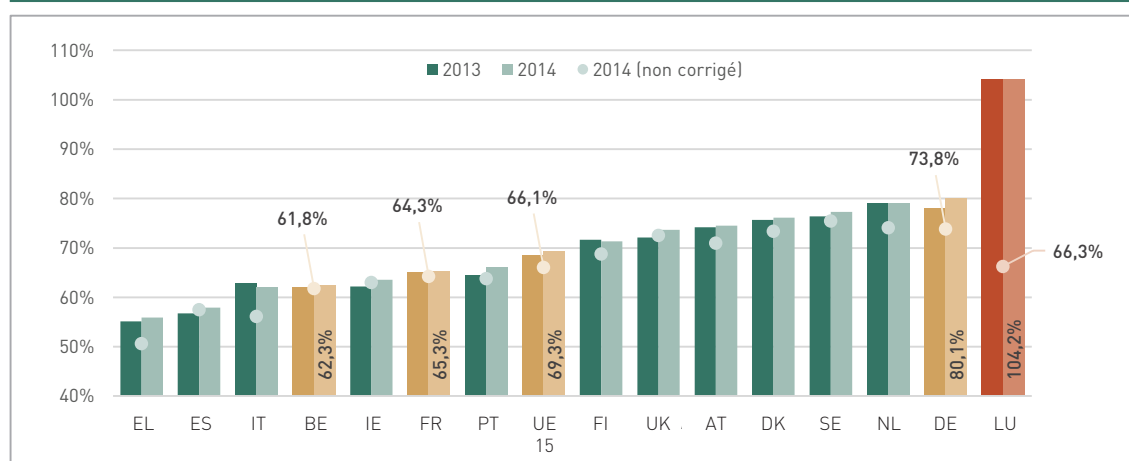
Données : Eurostat ; graphique : CSL

Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)

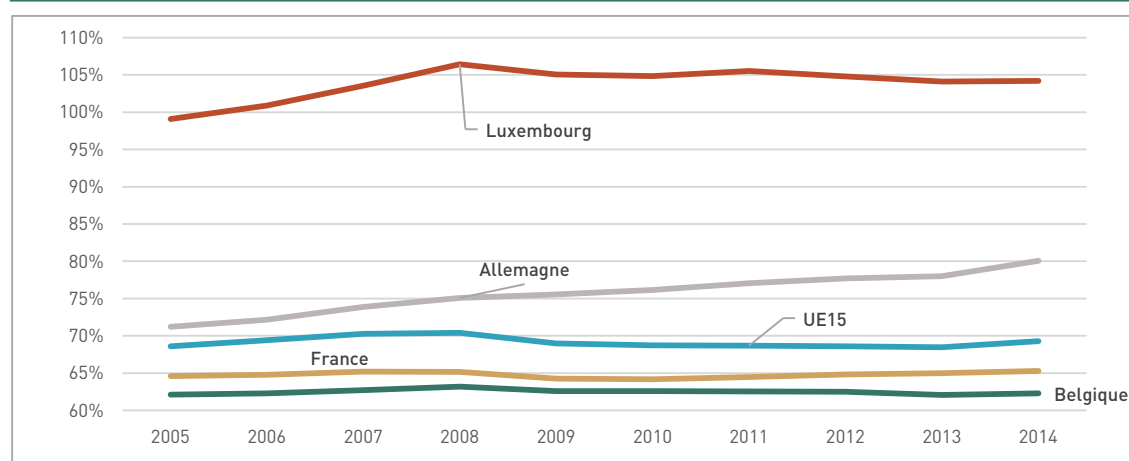
en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AT	67,3	69,6	69,5	70,6	71,8	73,0	72,4	72,8	73,6	74,0	74,2	74,5
BE	57,7	61,2	62,1	62,3	62,7	63,2	62,6	62,6	62,6	62,5	62,1	62,3
DE	68,1	71,4	71,2	72,2	73,9	75,1	75,5	76,1	77,0	77,7	78,0	80,1
DK	73,9	76,7	76,9	78,4	80,0	80,5	77,8	76,0	75,9	75,6	75,7	76,1
EL	58,3	58,9	63,6	64,5	65,2	65,8	65,4	63,7	59,6	56,4	55,1	55,9
ES	51,8	61,0	66,2	68,0	69,0	67,7	63,0	61,9	60,3	58,0	56,7	57,9
FI	60,3	66,4	69,0	70,0	71,5	72,6	70,6	69,9	70,9	71,8	71,6	71,3
FR	61,1	65,2	64,6	64,8	65,2	65,2	64,2	64,2	64,5	64,8	65,0	65,3
IE	n.d.	67,2	70,0	71,2	71,6	69,4	63,4	61,0	60,2	60,3	62,2	63,6
IT	56,1	59,8	63,8	65,2	66,0	65,8	64,4	63,9	64,0	64,0	62,9	61,9
LU	78,4	91,2	99,1	100,9	103,5	106,4	105,1	104,8	105,5	104,8	104,1	104,2
NL	69,0	76,3	75,8	77,3	79,5	80,6	79,7	78,9	79,4	79,5	79,0	79,0
PT	67,3	72,9	71,9	72,1	72,0	72,2	70,3	69,3	68,2	65,8	64,5	66,0
SE	73,6	75,6	74,0	74,7	75,6	75,7	73,4	73,7	75,1	75,7	76,4	77,3
UE15	n.d.	67,2	68,6	69,4	70,3	70,4	69,0	68,7	68,7	68,6	68,4	69,3
UK	68,9	71,9	72,7	72,7	72,5	72,5	70,9	70,7	70,7	71,2	72,1	73,7

Note : n.d. = données non disponibles.

Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



Évolution du taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



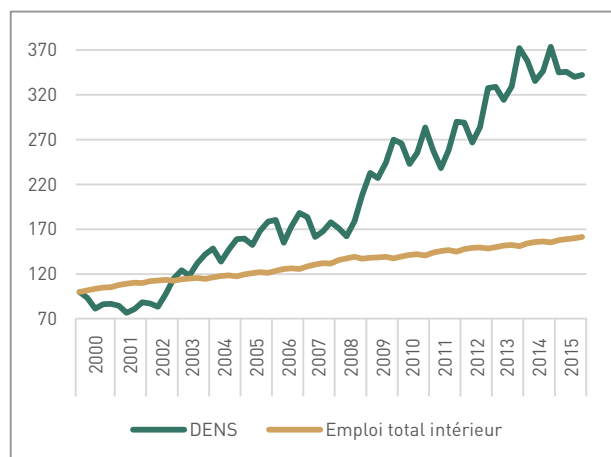
Données : Eurostat ; tableau et graphiques : CSL

Plutôt que de mesurer le taux d'emploi en rapportant le nombre de travailleurs ayant un emploi dans un pays donné à la population en âge de travailler, il est possible de le calculer en prenant en compte le nombre d'emplois occupés par rapport aux personnes en âge de travailler ; on obtient ainsi le taux d'emploi corrigé. En procédant de la sorte, le Grand-Duché est le seul pays de l'Union européenne à avoir un taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans supérieur à l'unité depuis 2006 : pour chaque résident, il y existe *a priori*

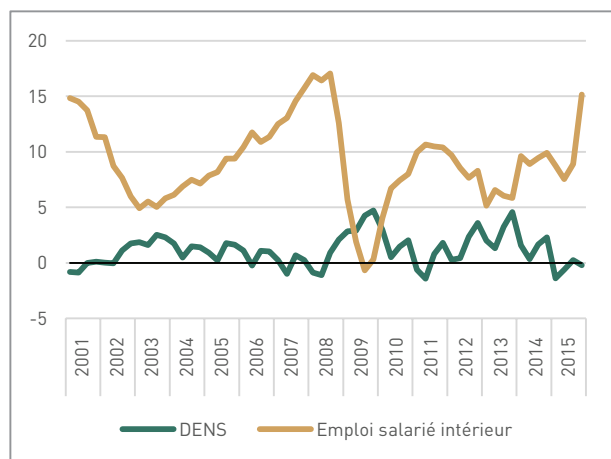
plus d'un poste de travail. Cette situation particulière s'explique par le fort recours du marché du travail luxembourgeois aux viviers transfrontaliers de main-d'œuvre. En effet, certains marchés du travail des régions concernées sont plutôt moroses avec des taux de chômage assez élevés ; ils offrent aussi des rémunérations nettement plus faibles que celles reçues au Grand-Duché.

Toutefois, si certains États membres, à l'instar de l'Autriche ou de l'Allemagne, n'ont jamais eu de taux d'emploi corrigé aussi élevé que sur la période récente, d'autres, comme la Grèce et le Portugal, n'en ont jamais eu d'aussi faibles. Le Luxembourg, quant à lui, se trouve dans une situation intermédiaire.

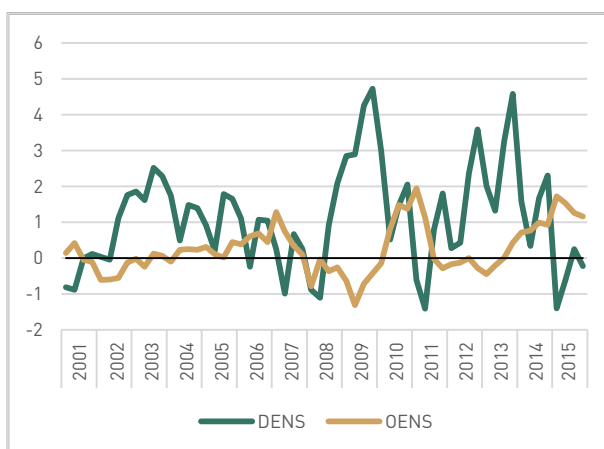
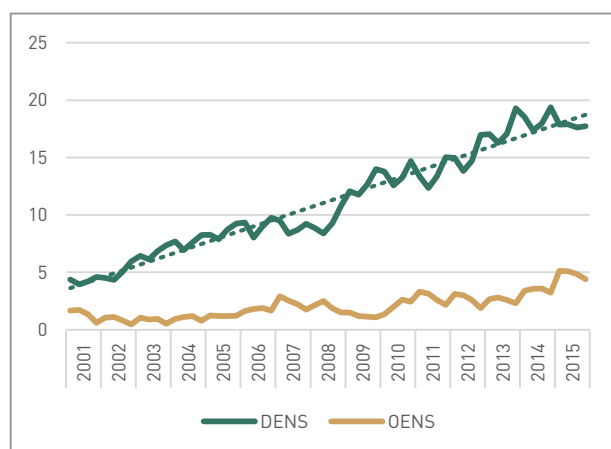
Emploi total intérieur et nombre de demandeurs d'emploi, indice base 100 en janvier 2000, Luxembourg



Progression en un an de l'emploi salarié intérieur et du nombre de demandeurs d'emploi, en milliers, Luxembourg



Évolution des offres d'emploi et des demandes d'emploi non satisfaites et leurs variations annuelles, en milliers de demandes/offres, Luxembourg



Notes : DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; OENS = offres d'emploi non satisfaites.

Données : ADEM ; graphiques : CSL

4

**Emploi :
zoom sur le Luxembourg**

4.1

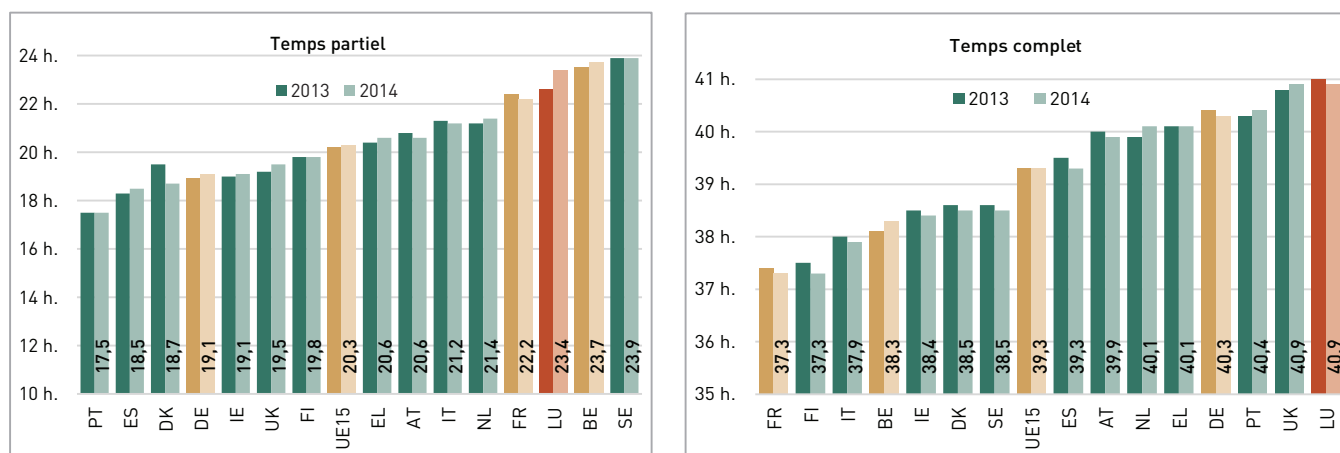
Emploi et chômage

Depuis le début des années 2000, l'emploi intérieur augmente de façon très régulière, avec toutefois un léger ralentissement au cours des quatre dernières années. En revanche, le chômage fait un bond entre 2008 et 2009 et continue sa progression jusqu'en 2014. Depuis, on assiste à une stabilisation voire une légère diminution du nombre de chômeurs.

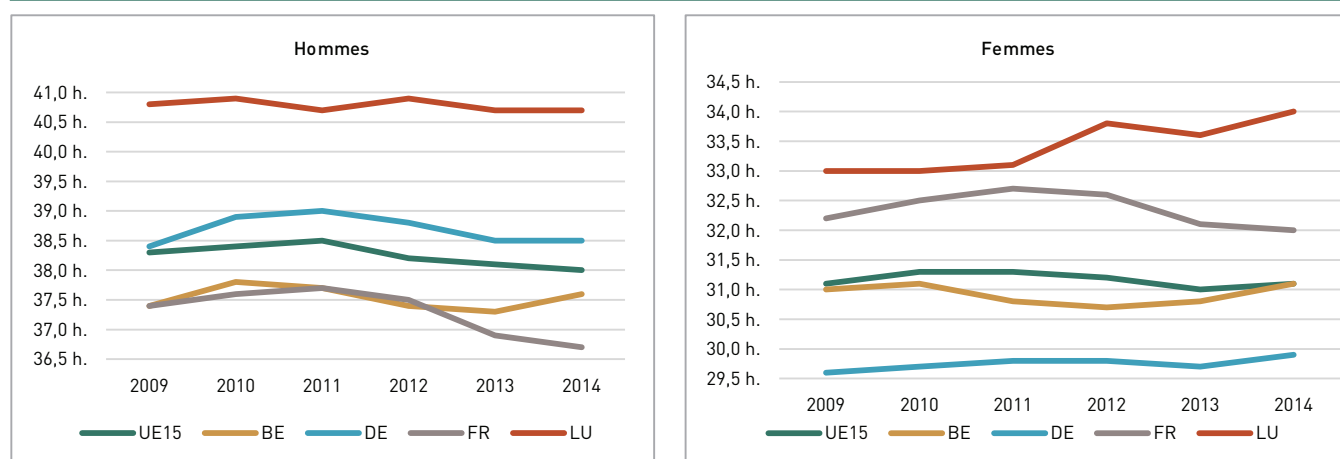
Ce paradoxe apparaît clairement à l'occasion de la comparaison entre l'évolution de l'emploi total intérieur et celle du chômage. Après un ralentissement en 2003, et un coup d'arrêt à la création d'emplois en 2009, le nombre d'emplois intérieurs reprend sa progression au cours des dernières années, mais à un rythme plus modéré qu'avant la crise.

La fin de l'année 2012 et l'année 2013 sont marquées par un nouveau ralentissement de la création d'emplois. Toutefois, depuis 2014, l'emploi s'est repositionné sur un sentier de croissance et connaît, fin 2015, une progression considérable, ce qui contribue à expliquer la stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi.

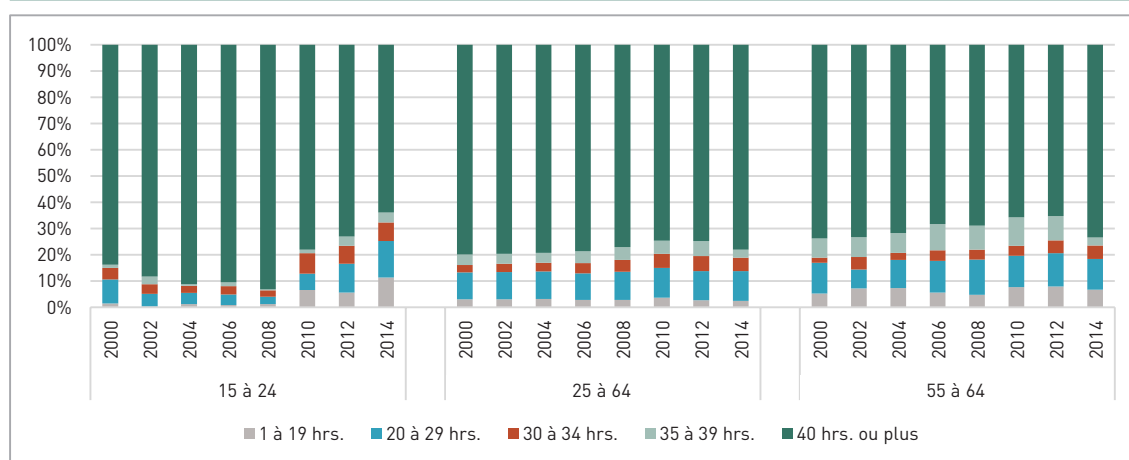
Heures de travail effectivement prestées par semaine par les salariés



Heures de travail effectivement prestées par les salariés selon le genre (temps complet et temps partiel)



Durée hebdomadaire du travail selon l'âge, Luxembourg



Données : Eurostat, OCDE ; graphiques : CSL

Emploi : zoom sur le Luxembourg

4.2

Durée du travail

Quand on considère les heures de travail effectivement prestées par semaine par l'ensemble des salariés, le Luxembourg n'est pas le pays de l'UE15 où la durée est la plus longue. Toutefois, pour les temps complets, le Grand-Duché apparaît en première place de l'UE15 à égalité avec le Royaume-Uni en 2014. Cependant au Luxembourg et, de façon similaire à ce qui se passe dans une dizaine de pays de l'UE15, le nombre moyen d'heures effectivement prestées diminue pour les temps complet alors qu'il augmente pour les personnes travaillant à temps partiel. Ainsi en 2014, une personne à temps partiel preste-t-elle, en moyenne, environ 50 minutes de plus qu'en 2013 par semaine.

Les hommes enregistrent de façon générale une durée moyenne du travail (temps complets et temps partiels confondus) nettement plus élevée que les femmes. Au Luxembourg, le nombre moyen d'heures prestées évolue depuis 2009 entre 40,5 et 41,0 heures par semaine, alors que depuis 2011, il a perdu une demi-heure en Allemagne et une heure en France.

Du côté des femmes, force est de constater qu'il existe une plus grande amplitude dans les heures effectivement prestées, le Luxembourg connaissant, de 2009 à 2014, une progression d'une heure de cet indicateur qui passe sur la période de 33,0 heures hebdomadaires à 34,0 heures.

Concernant la répartition des durées de travail selon les catégories d'âge, on constate que l'écrasante majorité des salariés travaille, en moyenne, au moins 40 heures par semaine. En 2014, c'est le cas d'environ trois quarts des personnes âgées de 25 à 64 ans et de deux tiers des jeunes salariés de 15 à 24 ans. Contrairement aux années précédentes, cette part augmente de façon considérable en 2014, sauf pour les 15 à 24 ans, qui semblent de plus en plus affectés par l'emploi à temps partiel.

Encadré 2 - Les ménages monoparentaux

Mise en garde concernant les données présentées :

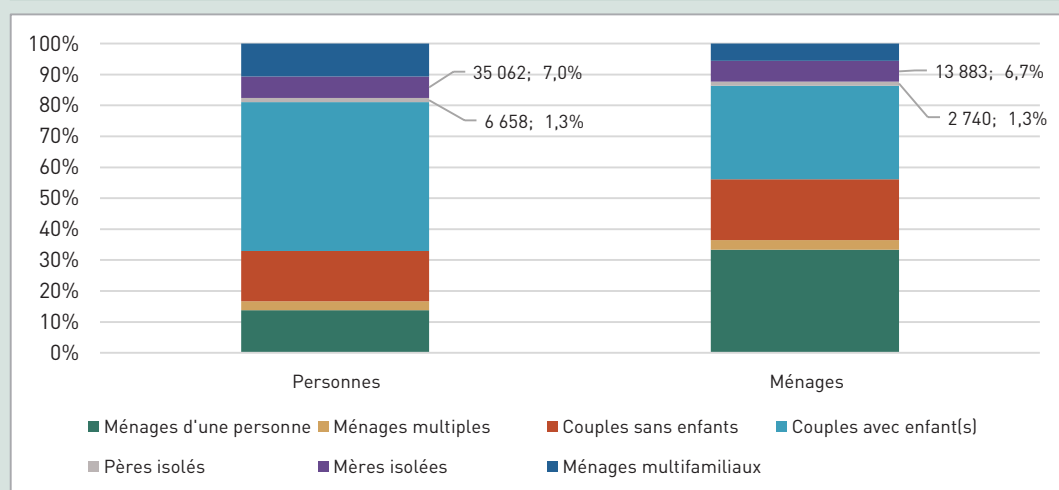
Les données proviennent de sources différentes (Statec et Eurostat principalement) qui ne recouvrent pas les mêmes années, ce qui peut mener à des divergences en ce qui concerne l'ampleur du phénomène étudié.

De plus, certaines sources reposent sur des données administratives *a priori* exhaustives (par exemple le recensement de population de 2011) tandis que d'autres (Enquête sur les forces de travail ou Survey on Income and Living Conditions) sont issues d'enquêtes auprès d'un échantillon de ménages, ce qui peut mener à un manque de représentativité à un niveau détaillé d'analyse, comme celle des ménages monoparentaux. Il convient donc de manier ces données avec une prudence accrue.

I. Caractéristiques sociodémographiques

Les données issues du recensement de la population de 2011 permettent de se faire une idée du nombre de ménages que l'on peut qualifier de monoparentaux ainsi que du nombre de personnes dans ces ménages.

Part des ménages monoparentaux dans la population totale, nombre de personnes/ménages et part relative, Luxembourg



Données : Statec, Recensement de la population 2011

Deux enseignements peuvent être tirés du graphique ci-dessus :

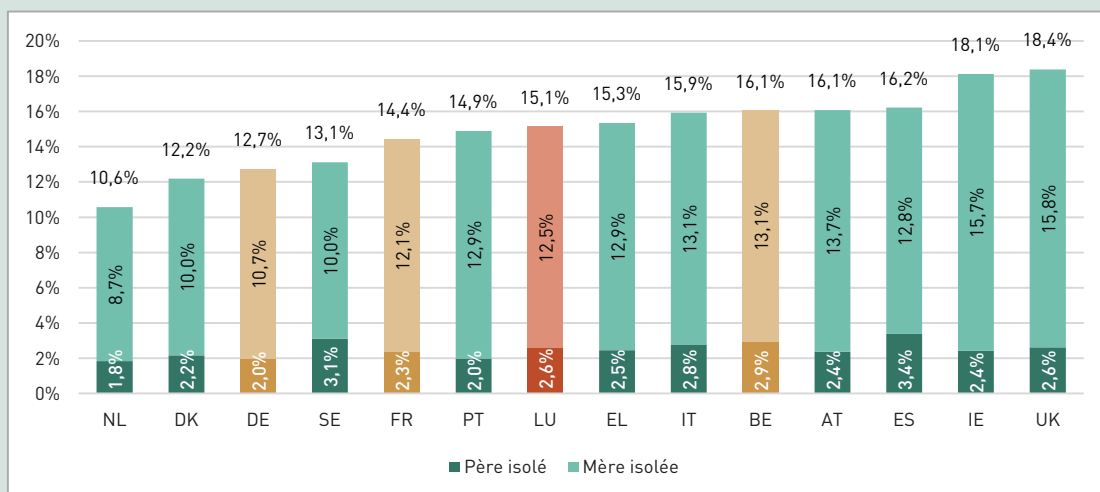
- au 1^{er} février 2011, les ménages monoparentaux représentent 8% des ménages luxembourgeois, et 8,3% des personnes résidant dans le pays ;
- l'écrasante majorité des ménages monoparentaux concerne les mères. En effet, les ménages de mères isolées représentent un peu plus de 80% des ménages monoparentaux.

Si la part relative que représentent les ménages de parents isolés dans la population totale peut sembler relativement faible, cette situation touche néanmoins un nombre substantiel de personnes. En effet, toujours d'après les chiffres issus du recensement de 2011, près de 41 720 personnes sont confrontées à cette situation, soit environ 16 600 ménages.

Si l'on replace ces informations dans un contexte européen, on constate que le Luxembourg se trouve dans la moyenne de l'Europe des Quinze. Notons cependant que les proportions présentées dans le graphique ci-dessous diffèrent légèrement des informations issues du recensement de la population telles que présentées ci-avant car le Statec et Eurostat ne définissent pas exactement de la même façon ce qu'est un ménage monoparental.

Pour ce qui est donc de l'existence des ménages monoparentaux, on ne constate aucune déviation notable du Luxembourg par rapport à la tendance européenne, ni en ce qui concerne la proportion de ménages monoparentaux dans la population totale, ni relativement à la répartition par genre.

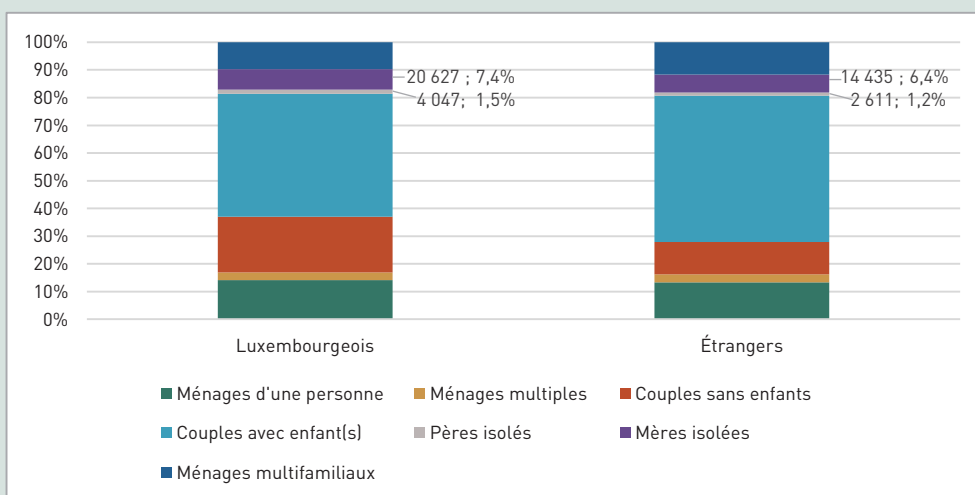
Proportion de ménages monoparentaux dans l'UE15



Données : Eurostat, Vague de recensements de 2011

La distinction des ménages selon la nationalité de la personne de référence montre que les ménages luxembourgeois sont relativement plus touchés par la monoparentalité que les ménages étrangers.

Part des ménages monoparentaux dans la population totale selon la nationalité, nombre de personnes et part relative

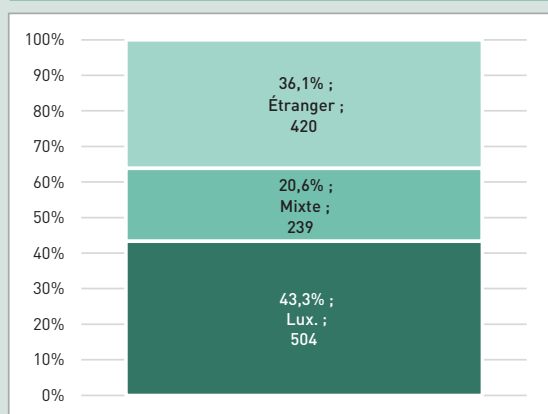


Données : Statec, Recensement de la population 2011

Encadré 2 - Les ménages monoparentaux

Un tel écart entre la situation des Luxembourgeois et des étrangers peut tenir au fait que le nombre de divorces est plus élevé pour les couples composés de deux personnes luxembourgeoises mais aussi pour les couples où seulement l'un des deux partenaires est de nationalité luxembourgeoise (rassemblés dans la catégorie « mixte » dans le graphique ci-dessous). Ainsi, dans près de deux tiers des divorces enregistrés en 2013, au moins une des personnes concernées est de nationalité luxembourgeoise, ce qui donne une explication plausible des chiffres constatés en termes de répartition par nationalité des ménages monoparentaux.

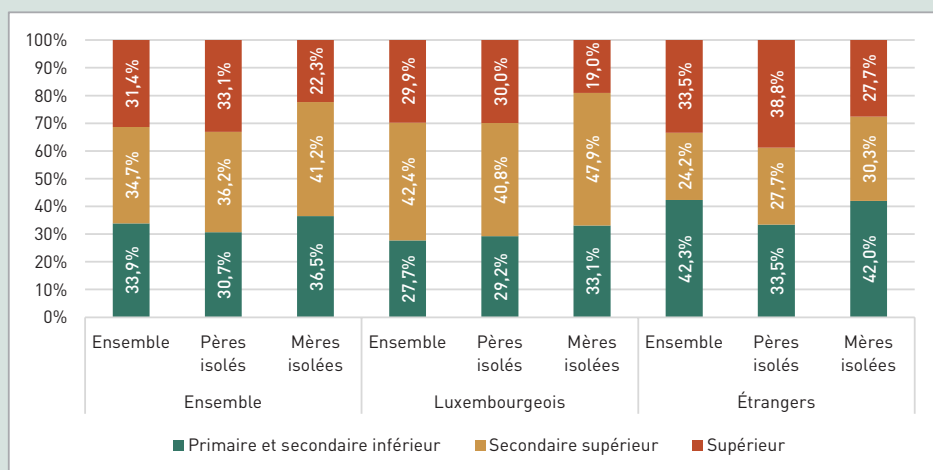
Part relative et nombre de divorces au Luxembourg, selon la nationalité des personnes, 2013



Données : Eurostat

La distribution des ménages monoparentaux selon le niveau d'instruction de la personne de référence du ménage est également riche en enseignements. D'une part, force est de constater que les mères isolées sont, en moyenne, moins instruites que les pères isolés*. En effet, une très faible part de mères isolées détient un diplôme de l'enseignement supérieur et une forte proportion a, au mieux, complété avec succès le cycle inférieur de l'enseignement secondaire.

Répartition des ménages monoparentaux selon le niveau d'instruction de la personne de référence



Données : Statec, Recensement de la population 2011

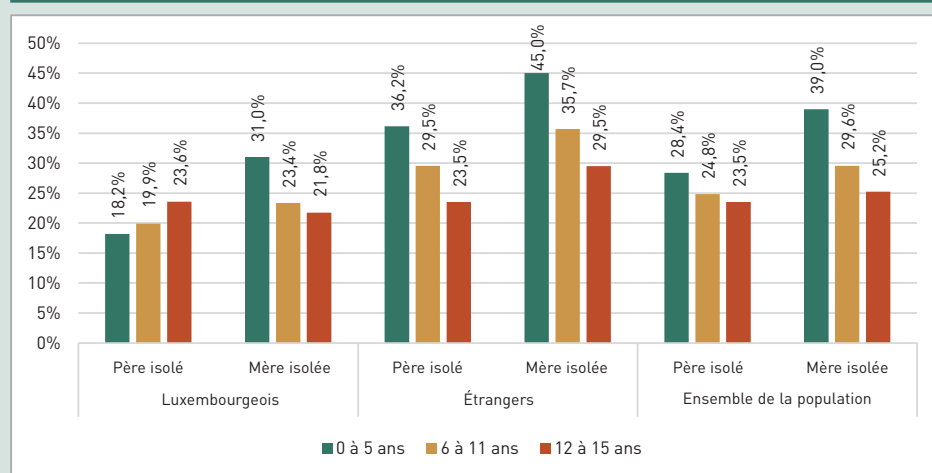
* Si l'on se réfère à la note n°19 « Niveau d'éducation de la population du Grand-Duché de Luxembourg » de la série RP 2011 – Premiers résultats du Statec, on constate que cela est, de façon plus générale, également le cas au niveau de l'ensemble de la population résidente, sauf en ce qui concerne l'enseignement supérieur dont la part relative est à peu près égale pour les deux genres.

Toutefois, les données globales cachent une forte divergence liée à la citoyenneté des personnes. En effet, les ménages monoparentaux dont la personne de référence est une femme de nationalité luxembourgeoise sont plus instruits que ceux dont la mère isolée est de nationalité étrangère.

Le constat est quelque peu différent pour les ménages de pères isolés. En effet, pour ceux-ci, on note une plus grande polarisation des niveaux d'enseignement, avec une proportion de pères ayant un diplôme de l'enseignement supérieur nettement plus élevée que dans l'ensemble de la population de nationalité étrangère et que dans la population résidente en général. En revanche, les mères isolées étrangères sont globalement nettement moins instruites que les mères isolées luxembourgeoises.

Un dernier élément concernant les caractéristiques sociodémographiques est celui de l'âge des enfants appartenant à un ménage monoparental. De façon générale, sauf dans le cas des pères isolés de nationalité luxembourgeoise, on constate que la majorité des enfants sont en bas âge, c'est-à-dire qu'ils ont au plus 5 ans, avec des parts relatives qui sont d'environ 5 à 10 points de pourcentage plus élevées que pour les autres catégories d'âge.

Répartition par âge des enfants vivant dans des ménages monoparentaux



Données : Statec, Recensement de la population 2011

II. Marché du travail

Note concernant les données issues de l'enquête sur les forces de travail (EFT) d'Eurostat

Comme bon nombre d'enquêtes concernant le marché du travail, l'EFT ne tient pas compte des frontaliers travaillant au Luxembourg. Ainsi, sauf mention contraire, dans les données présentées ci-dessous, les frontaliers ne sont pas considérés.

Les ménages monoparentaux font face à des défis particuliers en ce qui concerne l'activité professionnelle. En effet, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle reste un défi au Luxembourg, même pour les personnes vivant en couple avec enfant(s).

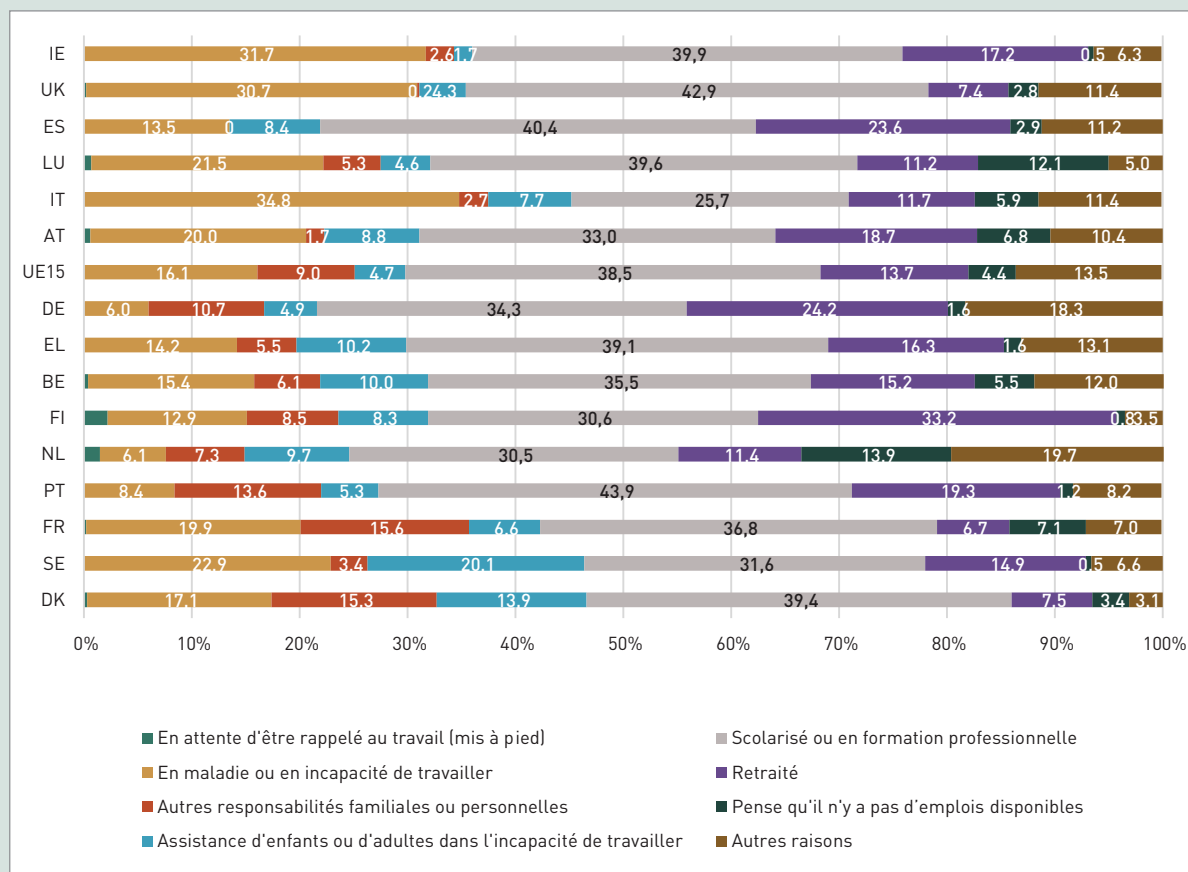
Ainsi, quand on s'intéresse aux raisons poussant les personnes en âge de travailler* à rester dans l'inactivité, on constate, en 2014, que 10% environ le font pour des raisons familiales**. Le Luxembourg se trouve de ce point de vue en bonne position si on le compare à l'UE15.

* Agées de 15 à 64 ans.

** Sont regroupées sous ce terme les deux raisons « autres responsabilités familiales ou personnelles » et « assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler ».

Encadré 2 - Les ménages monoparentaux

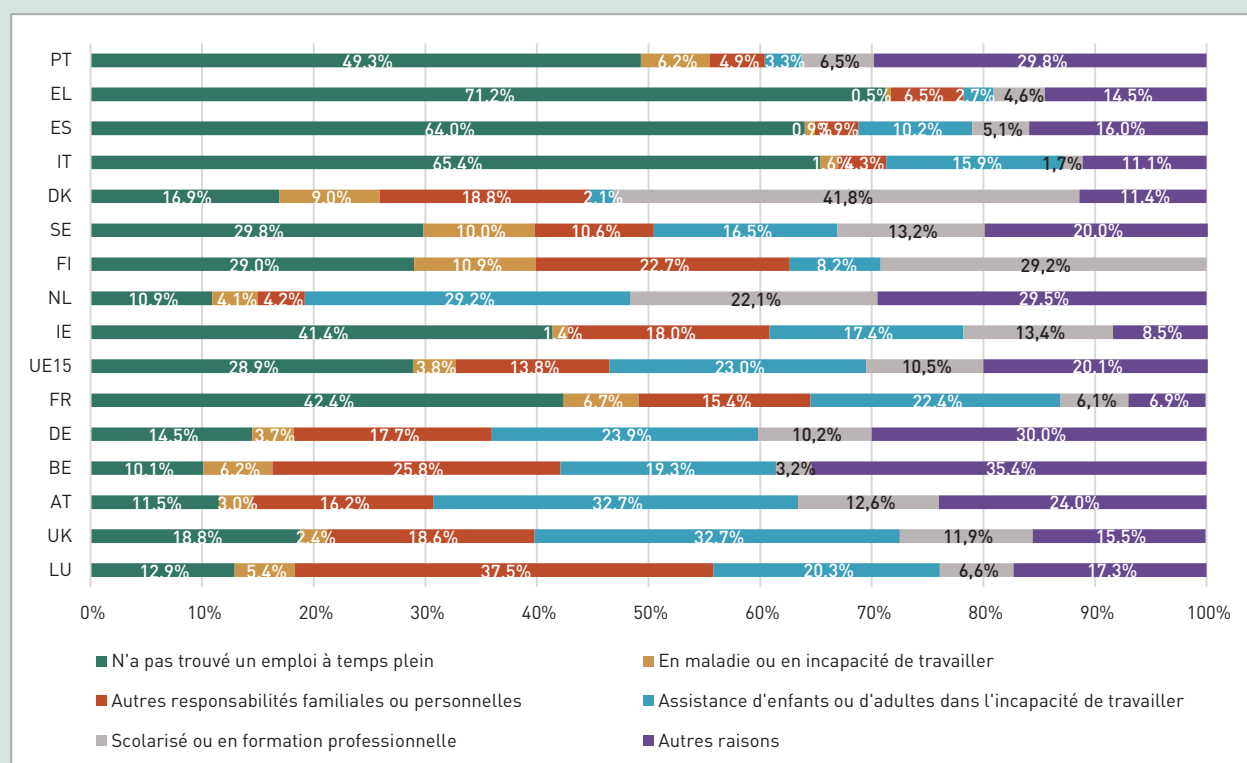
Raison principale de l'inactivité, personnes âgées de 15 à 64 ans, 2014



Données : Eurostat, EFT

Toutefois, si l'on se réfère aux informations les plus récentes d'Eurostat, 57% des personnes travaillant à temps partiel au Luxembourg déclarent le faire pour des raisons familiales. En 2010, encore deux tiers (65,3%) des personnes travaillant à temps partiel citaient cette réponse pour expliquer leur statut. Il s'agit là de mauvais résultats si l'on compare le Luxembourg aux autres pays européens. La proportion de personnes devant renoncer complètement à une activité professionnelle pour des raisons familiales est donc relativement faible au Luxembourg, peut-être en raison du coût de la vie plus élevé qu'ailleurs.

Raison principale pour l'emploi à temps partiel, personnes âgées de 15 à 64 ans, 2014



Données : Eurostat, EFT

Pour ceux qui décident de concilier vie professionnelle et vie familiale, les choix semblent limités comme en témoigne la forte proportion de personnes travaillant à temps partiel pour des raisons familiales (« autres responsabilités familiales ou personnelles » et « assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler »). Dans ce contexte, il faut se demander à quel point le recours au temps partiel est volontaire. En effet, il se peut que bon nombre des personnes concernées soient contraintes de recourir au temps partiel puisqu'elles ne disposent pas d'autres solutions afin de concilier famille et emploi.

Ce constat se confirme au travers des informations obtenues par le biais du recensement de la population. En effet, l'absence totale d'activité est plus fréquente dans les ménages monoparentaux, et tout particulièrement dans ceux où le père ou la mère ont la nationalité étrangère.

Encadré 2 - Les ménages monoparentaux

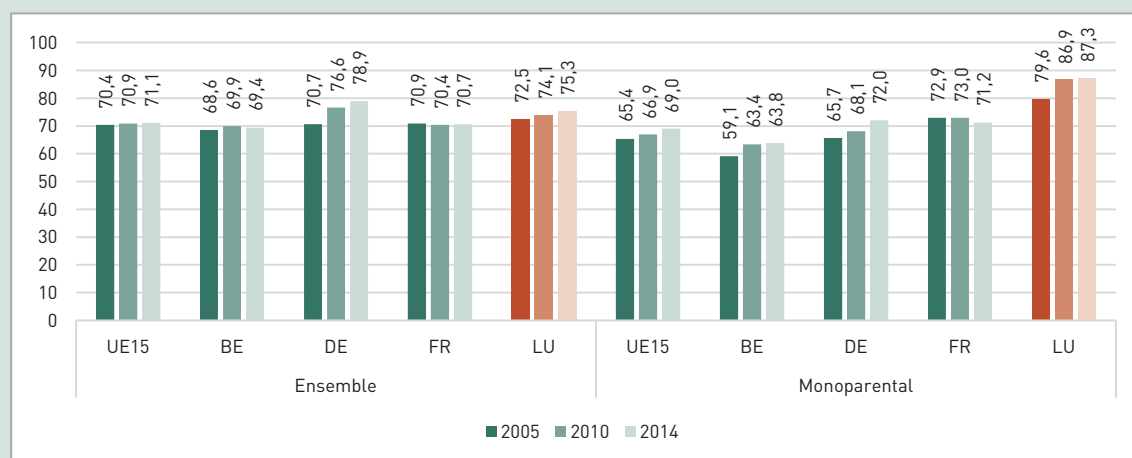
Statut d'activité des ménages avec enfants de moins de 16 ans, selon le type de ménage et nationalité, Luxembourg

Enfants de -16 ans par type de ménage	Aucun parent ne travaille	1 parent travaille	2 parents travaillent
Ménages luxembourgeois			
Couples avec enfant(s)	4,8%	32,1%	63,2%
Pères isolés	20,0%	80,0%	/
Mères isolées	23,4%	76,6%	/
TOTAL	7,0%	37,4%	55,6%
Ménages étrangers			
Couples avec enfant(s)	10,2%	33,7%	56,1%
Pères isolés	27,8%	72,2%	/
Mères isolées	36,0%	64,9%	/
TOTAL	12,7%	36,9%	50,4%
Ensemble des ménages			
Couples avec enfant(s)	7,7%	33,0%	59,3%
Pères isolés	23,8%	76,2%	/
Mères isolées	29,7%	70,3%	/
TOTAL	10,1%	37,1%	52,8%

Données : Eurostat, EFT

Si l'on observe uniquement le taux d'emploi (qui rapport le nombre de personnes occupées au nombre de personnes en âge de travailler) on constate que, au Luxembourg, les ménages monoparentaux sont nettement plus fréquemment en emploi que leurs homologues des pays voisins. Qui plus est, le taux d'emploi des personnes vivant dans un ménage monoparental est plus élevé que celui de l'ensemble de la population, et cela d'environ 10 points de pourcentage.

Taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans, ensemble des ménages et personnes vivant dans des ménages monoparentaux

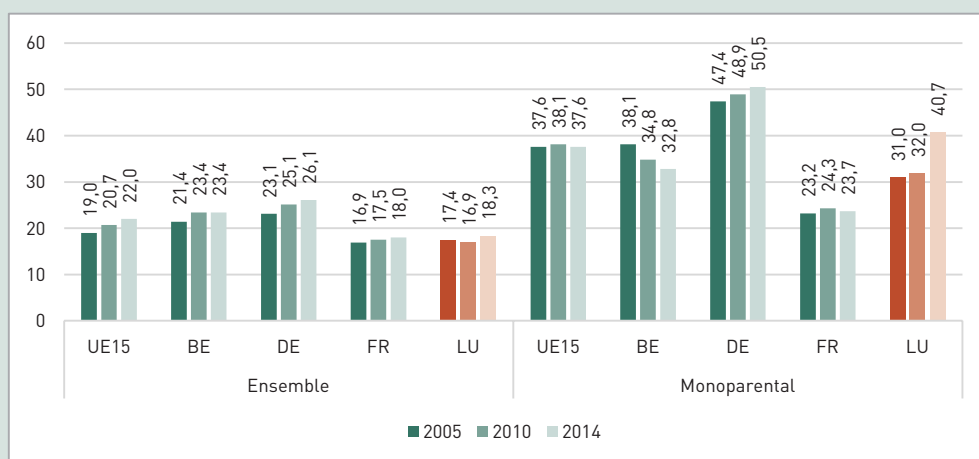


Données : Eurostat, EFT

Pour tenter d'expliquer cette situation atypique, il convient de s'intéresser plus en détails aux modalités d'emploi des personnes vivant en situation de monoparentalité.

Pour ce qui est de l'emploi à temps partiel, celui-ci est, de façon générale, assez peu répandu au Luxembourg. À cet égard, le Grand-Duché affiche un taux sensiblement moins élevé que la plupart des pays voisins et se situe quatre points de pourcentage sous la moyenne de l'UE15.

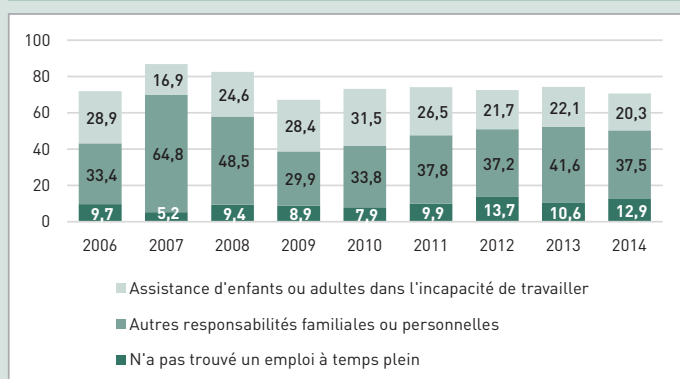
Part des personnes en emploi travaillant à temps partiel, ensemble des personnes en emploi et personnes en emploi vivant dans des ménages monoparentaux



Données : Eurostat, EFT

Toutefois, si l'on considère uniquement les ménages monoparentaux, la situation se présente d'une toute autre façon. Pour ces ménages, la proportion d'emplois à temps partiel est près de deux fois plus importante que pour la population en général. Cela peut notamment s'expliquer par les éléments présentés plus haut qui pointent une grande difficulté pour les personnes actives à concilier emploi et vie familiale.

Évolution des principales raisons de travailler à temps partiel, ensemble des personnes en emploi à temps partiel, Luxembourg



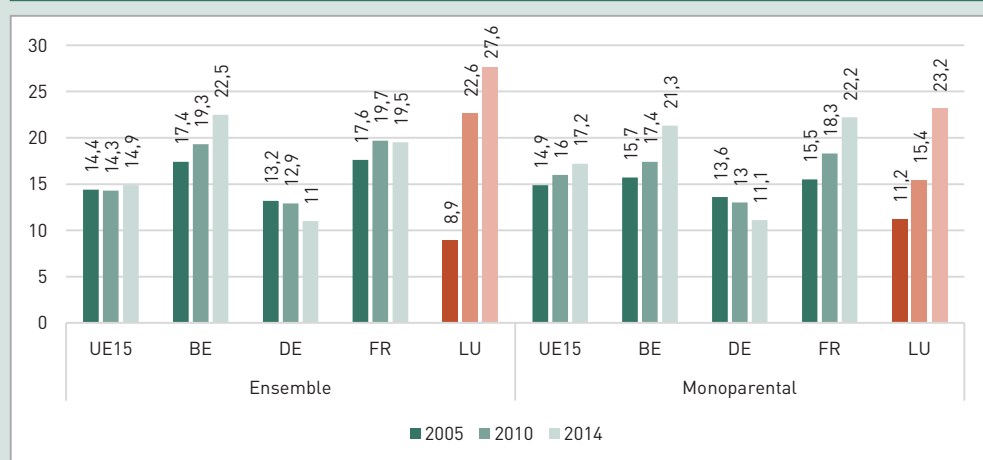
Données : Eurostat, EFT

Cette difficulté de conciliation expliquerait également pourquoi la part des temps partiels involontaires croît de façon relativement rapide au Luxembourg au cours des dernières années.

Encadré 2 - Les ménages monoparentaux

De façon assez curieuse, au Luxembourg, le travail à domicile semble moins répandu auprès des ménages monoparentaux qu'au sein de l'ensemble de la population, tandis que dans les pays voisins les ménages de parents isolés affichent un pourcentage similaire à celui de la population en général. Toutefois, concernant cet indicateur, il n'est pas tout à fait clair si une proportion élevée est une situation positive ou négative. En effet, il s'agit là simplement de savoir si la personne effectue au moins une partie de son travail à son domicile, sans que l'on ne dispose des raisons qui l'ont poussée à le faire.

Pourcentage de personnes en emploi travaillant à leur domicile, ensemble des personnes en emploi et personnes en emploi vivant dans des ménages monoparentaux



Données : Eurostat, EFT

Globalement, on constate une plus forte tendance des ménages monoparentaux à être actifs, leur taux d'emploi se situant largement au-dessus de la moyenne nationale et de celles des pays voisins. Toutefois, ces ménages sont aussi plus souvent en situation de travail à temps partiel. Au vu des chiffres concernant les raisons de ce choix, force est de constater que ce sont souvent des raisons d'ordre familial qui sont invoquées, ce qui pointe une difficulté pour les personnes actives de combiner vie familiale et activité professionnelle de façon satisfaisante.

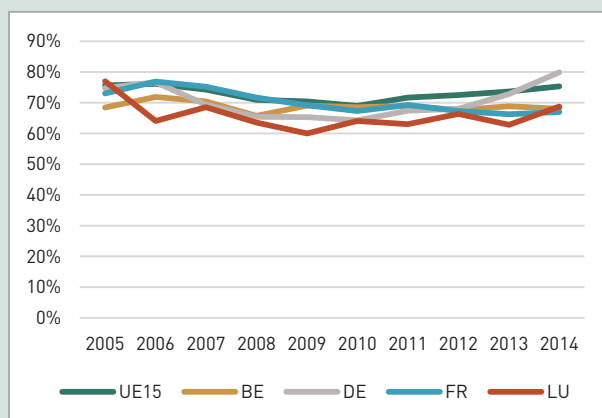
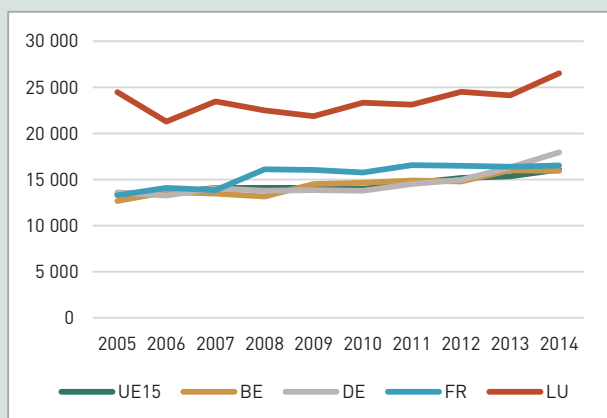
III. Pauvreté monétaire

Les éléments concernant la participation au marché du travail des ménages monoparentaux présentés ci-avant ne restent bien évidemment pas sans conséquence sur leur situation financière.

En effet, même si les ménages monoparentaux connaissent un taux d'emploi se situant largement au-dessus de la moyenne, comme ils sont également plus fréquemment en situation d'emploi à temps partiel, ils ont des revenus moins élevés que les autres ménages.

Et bien que le revenu équivalent moyen des ménages monoparentaux luxembourgeois soit élevé en comparaison internationale, ces ménages ne sont pas aussi bien lotis quand on les compare à la moyenne nationale. Et de fait, on se rend compte que les ménages ont, en moyenne, un revenu qui ne correspond qu'aux deux tiers de la moyenne générale.

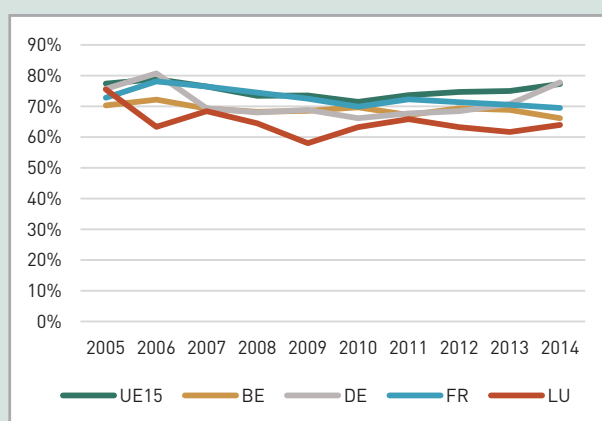
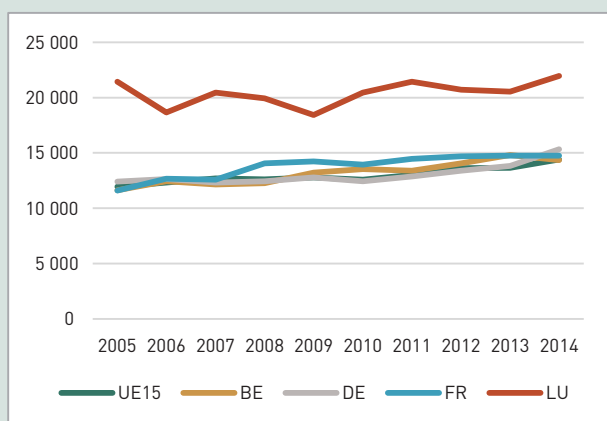
Revenu équivalent moyen des ménages monoparentaux en euros et en pourcentage du revenu équivalent moyen de l'ensemble de la population



Données : Eurostat, EU-SILC

En retenant comme critère la médiane du revenu disponible équivalent, pour réduire l'impact des très hauts et très bas revenus, la situation ne semble pas se présenter sous un meilleur jour. Au contraire, le rapport entre le revenu équivalent médian des ménages monoparentaux et celui de l'ensemble de la population diminue encore d'un cran par rapport à la situation en termes de revenu équivalent moyen.

Revenu équivalent médian des ménages monoparentaux en euros et en pourcentage du revenu équivalent médian de l'ensemble de la population



Données : Eurostat, EU-SILC

Qui plus est en 2014, en comparant la situation du Luxembourg à celle des autres États membres de l'Union européenne, le Luxembourg apparaît avec l'un des pires résultats en la matière et loin en dessous de la moyenne de l'UE15 (avec un écart d'un peu plus de dix points de pourcentage).

Encadré 2 - Les ménages monoparentaux

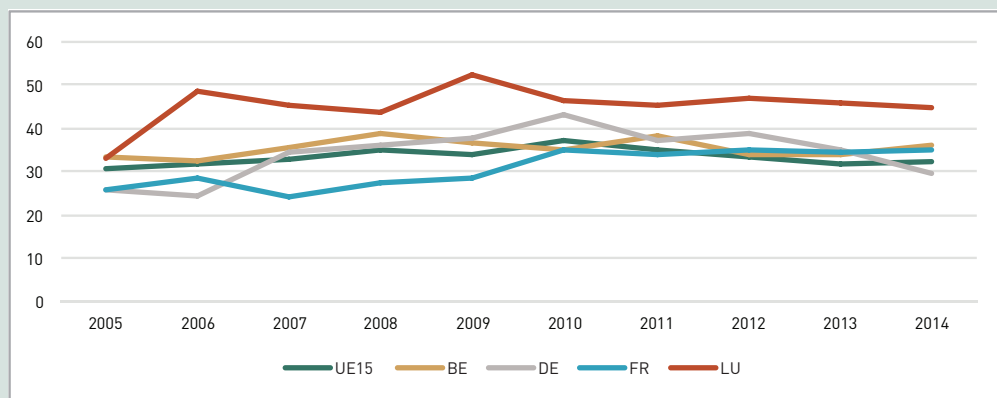
Revenu équivalent médian des ménages monoparentaux en pourcentage de celui de l'ensemble de la population, 2014



Données : Eurostat, EU-SILC

Finalement, au vu des informations relevées jusqu'ici, il n'est pas étonnant que le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux soit aussi élevé au Luxembourg, et notamment par rapport aux résultats observés dans d'autres pays.

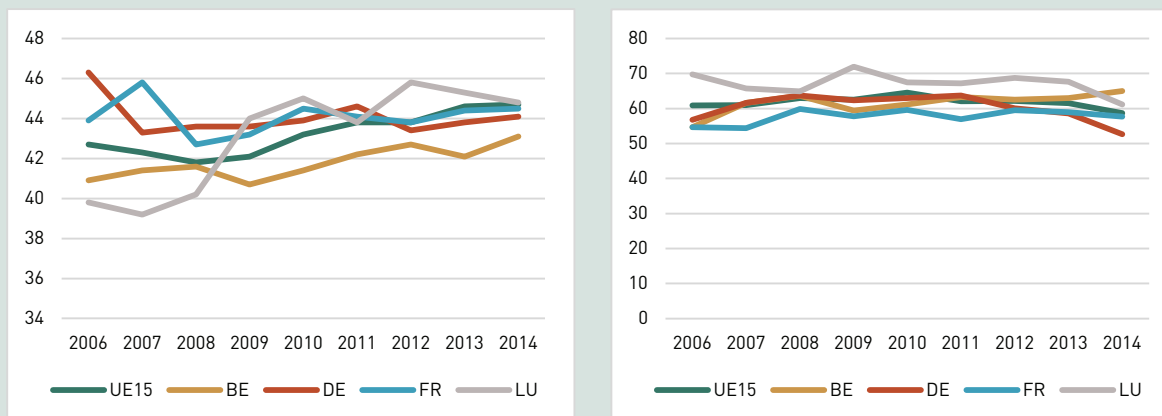
Taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux



Données : Eurostat, EU-SILC

Hors tout transfert social (y compris les pensions), le taux de risque de pauvreté est environ 1,5 fois plus élevé pour les ménages monoparentaux luxembourgeois que pour l'ensemble de la population. Ce risque accru se retrouve aussi dans les pays voisins ou dans l'UE15 de façon plus générale, mais l'ampleur y est moindre.

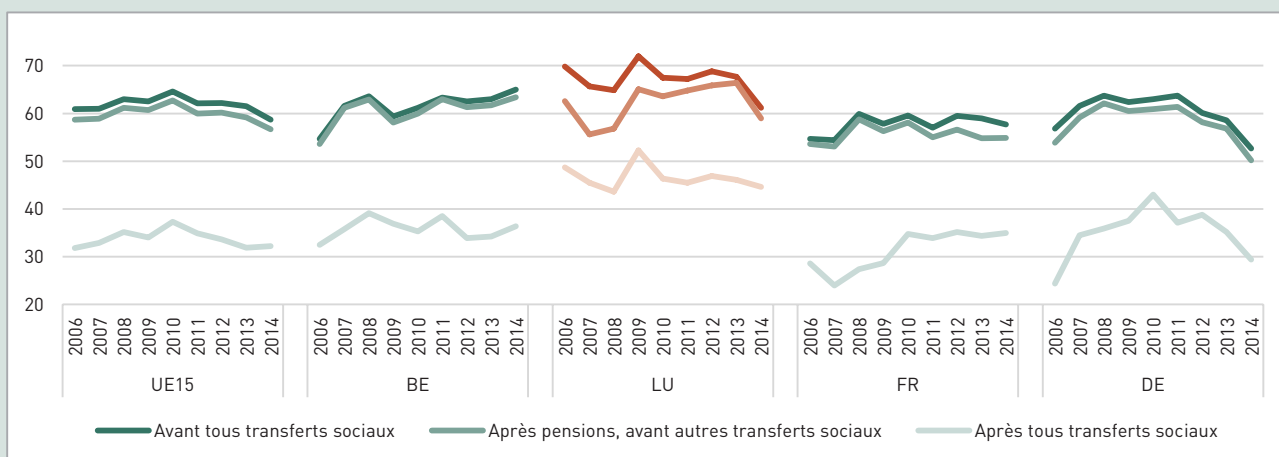
Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux



Données : Eurostat, EU-SILC

On note également que ce risque reprend une tendance à la baisse à partir de 2012 après une relative stabilisation au plus fort de la crise. Cependant, comme on vient de le voir, cette évolution favorable ne se répercute pas sur le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux. Ce dernier fait preuve de stabilité au cours des cinq dernières années, pointant une moindre efficacité des transferts sociaux destinés aux ménages monoparentaux. En Allemagne, le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux connaît aussi une forte baisse sur la période récente. Comme les transferts sociaux maintiennent leur efficacité, le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux connaît une diminution équivalente, ce qui n'a manifestement pas été le cas au Luxembourg.

Évolution de l'efficacité des transferts sociaux perçus par les ménages monoparentaux

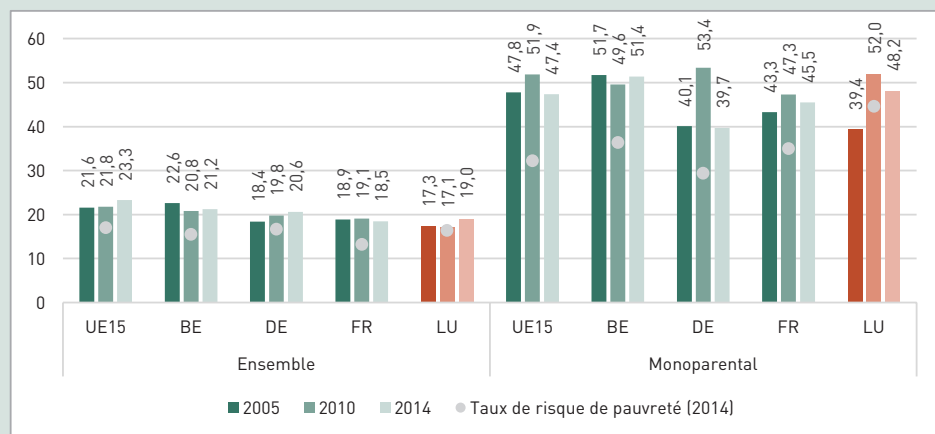


Données : Eurostat, EU-SILC

Encadré 2 - Les ménages monoparentaux

Si l'on étend le concept de risque de pauvreté en y intégrant les dimensions matérielles et celle de l'emploi, on obtient le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale*. C'est ce concept qui est visé dans le cadre des objectifs de la stratégie Europe 2020.

Taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale, ensemble de la population et ménages monoparentaux

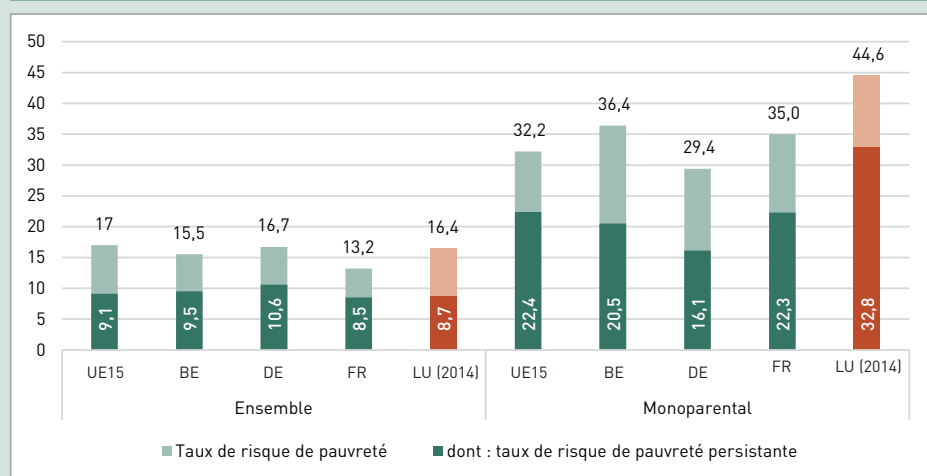


Données : Eurostat, EU-SILC

En étendant la définition de la pauvreté à des dimensions autres que le simple aspect monétaire de la question, un plus grand nombre de personnes se trouve affecté. Si dans certains pays, notamment en Europe de l'Est, ce sont les dimensions matérielles qui expliquent l'écart entre les deux taux, dans les pays plus développés d'Europe occidentale et du Nord, et surtout au Luxembourg, la divergence provient surtout de la dimension de la participation au marché du travail.

Le taux de risque de pauvreté persistante mesure la part de la population se trouvant sous le seuil de risque de pauvreté pendant l'année de référence et pendant au moins deux des trois années précédentes. Pour l'ensemble des ménages, on constate que le Luxembourg s'en sort plutôt bien, puisqu'il affiche une proportion de 53% de personnes en risque de pauvreté qui le sont de façon persistante, contre plus de 60% pour les pays voisins.

Taux de risque de pauvreté persistante, 2013

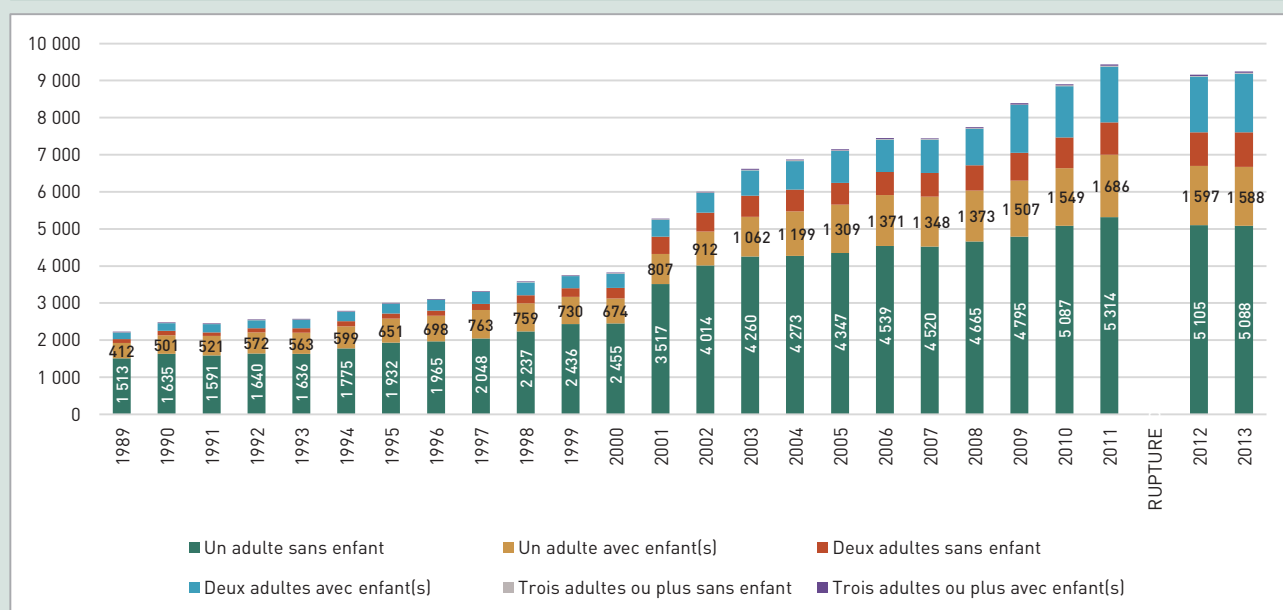


Données : Eurostat, EU-SILC

* Voir http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:At_risk_of_poverty_or_social_exclusion_%28AROE%29

Cependant, si l'on y regarde de plus près, les ménages monoparentaux luxembourgeois sont plus mal lotis. En effet, pour ceux-ci, la proportion de ménages qui se retrouvent dans une situation de pauvreté persistante monte à près de trois quarts (73,5%) tandis que cette part varie entre 53% et 63% dans les trois pays voisins et qu'elle s'établit à un peu moins de 70% pour l'UE15.

Composition des communautés domestiques bénéficiaires du RMG, Luxembourg



Données : IGSS

Du fait de cette persistance du risque de pauvreté, il n'est pas étonnant de voir les ménages monoparentaux de plus en plus fréquemment contraints de recourir au RMG. Par ailleurs, lorsque la situation conjoncturelle se dégrade, le nombre de bénéficiaires du RMG, et notamment de ceux que l'on peut considérer comme ménages monoparentaux, connaît un bond pour ne plus diminuer en phase d'amélioration économique.

Cette difficulté à sortir d'une situation de pauvreté pour les ménages monoparentaux peut s'expliquer par leurs revenus relativement modestes par rapport au reste de la population (voir ci-avant). De ce fait, les ménages monoparentaux font également face à de grandes difficultés économiques et des privations.

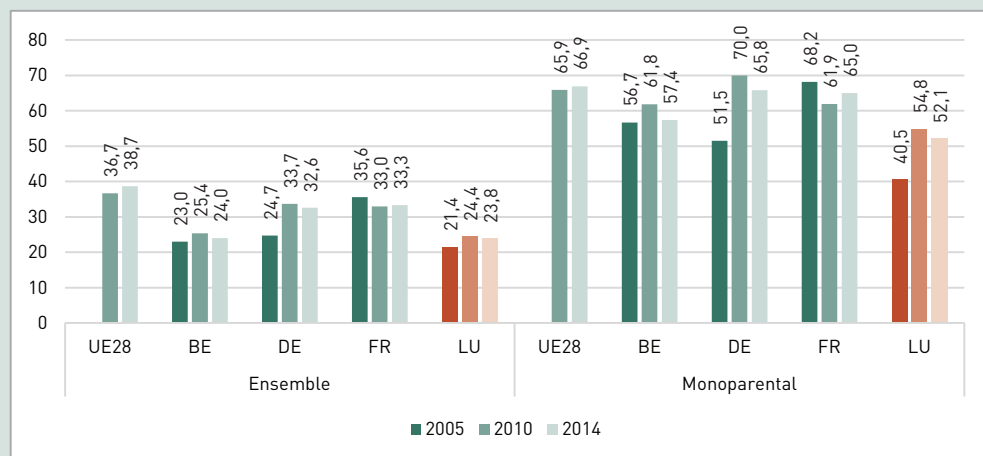
IV. Privations matérielles et difficultés économiques

La faiblesse relative du revenu des ménages monoparentaux ne reste bien évidemment pas sans conséquences sur leurs conditions matérielles de vie.

Ainsi, ils sont deux fois plus nombreux à déclarer être dans l'incapacité de faire face à des dépenses inattendues, ce qui est une proportion similaire à celle observée dans les pays voisins. Le Luxembourg s'en sort même relativement bien puisque l'ampleur du phénomène y est relativement moindre que chez les voisins.

Encadré 2 - Les ménages monoparentaux

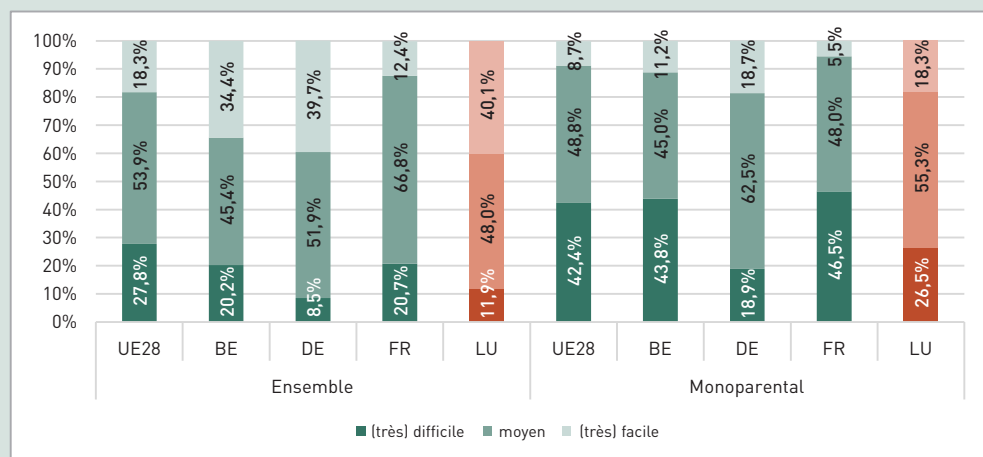
Part des ménages déclarant être incapables de faire face à des dépenses inattendues



Données : Eurostat, EU-SILC

De façon plus générale, ce ne sont pas que les dépenses inattendues qui posent problème aux ménages monoparentaux, mais les dépenses en général. En effet, interrogés sur la facilité qu'ils éprouvent à boucler leurs fins de mois, ils sont nettement moins nombreux à déclarer qu'ils le font facilement ou sans de trop grandes difficultés. En revanche, la proportion de ceux qui optent pour les réponses « difficile » et « très difficile » est de quinze points de pourcentage plus élevée que pour l'ensemble de la population.

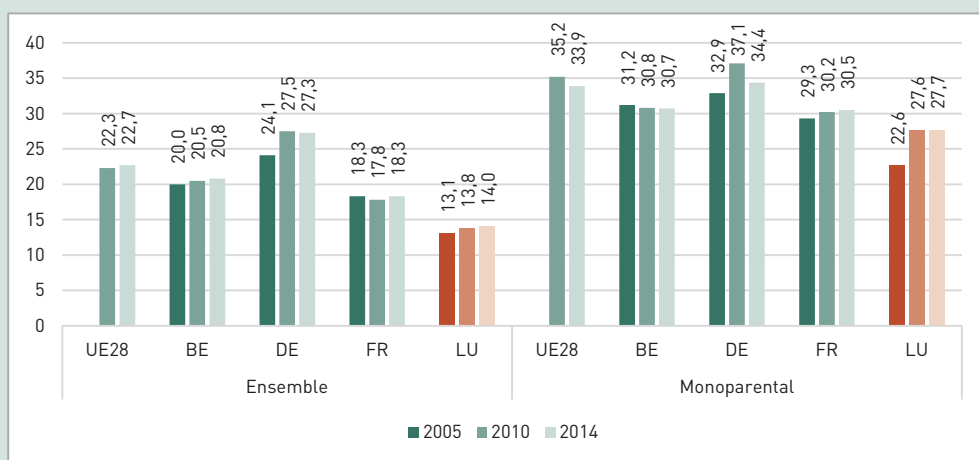
Facilité à joindre les deux bouts, 2014



Données : Eurostat, EU-SILC

Du côté du logement, les ménages monoparentaux sont également confrontés à des difficultés plus grandes que les autres catégories de ménages. Pour la population en général, les coûts du logement représentent environ 14% du revenu disponible du ménage. En revanche, pour les ménages monoparentaux, ces coûts sont deux fois plus élevés, atteignant, en moyenne, environ 28% de leur revenu disponible

Part des coûts du logement dans le revenu disponible du ménage



Données : Eurostat, EU-SILC

III.

Conditions et qualité de l'emploi

Conditions et qualité de l'emploi

Les grandes tendances

L'emploi dit atypique ou asocial, notamment le travail temporaire, à temps partiel involontaire, le soir ou la nuit, est un élément qui vient détériorer les conditions de travail et de vie des salariés.

De ce point de vue, au Luxembourg, il est regrettable que certaines de ces formes de travail, plus ou moins précaires, soient en augmentation depuis de nombreuses années. Cette évolution est notable en ce qui concerne le nombre de personnes ayant des contrats de travail temporaires. Et ce sont surtout les jeunes (15-24 ans) qui sont concernés : durant les trois premiers trimestres de 2015, plus de 45% d'entre eux connaissent ce type d'emploi.

En outre, si le Luxembourg est un pays où la population occupée cumulant deux emplois est réduite (29,0% au Luxembourg en 2014 contre 33,2% en moyenne européenne), sa part augmente considérablement entre 2007 et 2014 : +65% ! De ce fait, le Grand-Duché est l'État qui a connu la plus forte hausse au sein de l'Europe des Quinze.

Même l'un des seuls points positifs observés dans les éditions précédentes du Panorama social ne se vérifie plus pour le Luxembourg. En effet, l'on assiste en 2014, par rapport à l'année précédente, à une hausse de la part des personnes sujettes au travail de nuit et posté. Sur une plus longue période, entre 2007 et 2014, la part du travail de nuit a augmenté de presque 44%, et celle du travail posté de près de 40%.

Par ailleurs, le développement des formes atypiques d'emploi ne reste pas sans effet en termes de pauvreté des personnes actives. Les travailleurs luxembourgeois comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté au sein de l'Europe des Quinze. Triste record si l'on considère uniquement les salariés : le Grand-Duché a, tant en 2012, en 2013 qu'en 2014, le taux de risque de pauvreté le plus élevé !

Toutefois, les accidents du travail poursuivent la tendance à la baisse entamée depuis plusieurs années. Cependant, le décrochage entre accidents déclarés et reconnus reste fort marqué et s'accroît même, ce qui soulève de légitimes inquiétudes.

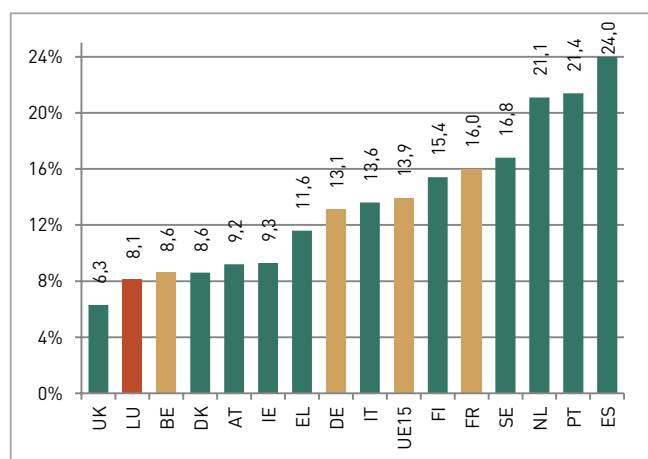
Le Quality of work Index, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, permet d'évaluer depuis 2013 la qualité du travail et l'état du bien-être des travailleurs au Grand-Duché. Il ressort des résultats de l'enquête 2015 une légère tendance négative dans l'évaluation de la qualité et des conditions de travail par les salariés.

Concernant les aspects psychosociaux, 71% des personnes interrogées indiquent devoir souvent ou (presque) tout le temps se concentrer sur plusieurs tâches à la fois. Une autre exigence mentale à laquelle 59% des salariés sont confrontés est l'obligation de respecter des délais serrés. De plus, presque la moitié des personnes interrogées ont le sentiment d'être pressées par le temps.

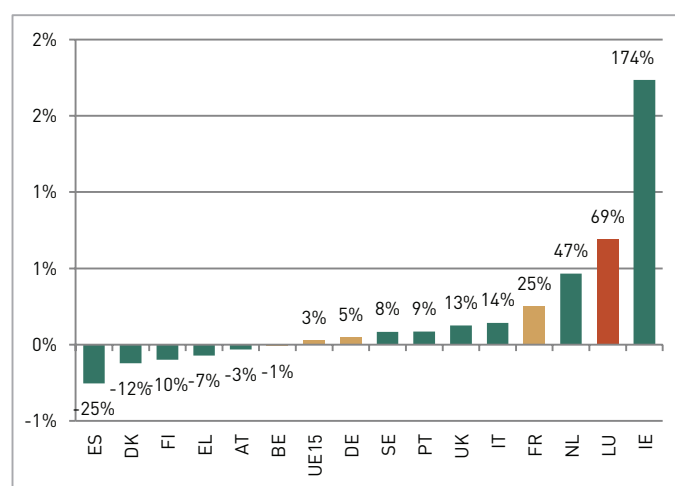
Du côté des conditions-cadres de travail, quelque 38% des personnes enquêtées relèvent être soumises à des contraintes physiques du fait du travail (par exemple, une station debout prolongée). Ces contraintes concernent surtout les travailleurs postés et ceux travaillant le week-end, le soir ou la nuit, ainsi que les jeunes. À cela s'ajoutent de nouveaux facteurs de stress ayant trait aux nouvelles technologies de la communication et à la tendance à rester joignable en dehors du lieu de travail (par téléphone, smartphone, courriel...). En 2015, presque un tiers des répondants indique que l'on attend d'eux cette forme de disponibilité.

Le travail a aussi des effets sur la santé et le bien-être des salariés. Parmi les 27% de salariés questionnés qui tombent dans la catégorie des « high stress scores », les femmes sont particulièrement concernées. Les exigences et contraintes du travail peuvent entraîner des situations d'épuisement professionnel. Si 15,7% des salariés ont un sentiment élevé de fatigue, la fréquence des « high burnout scores » a légèrement diminué depuis 2013, surtout chez les femmes.

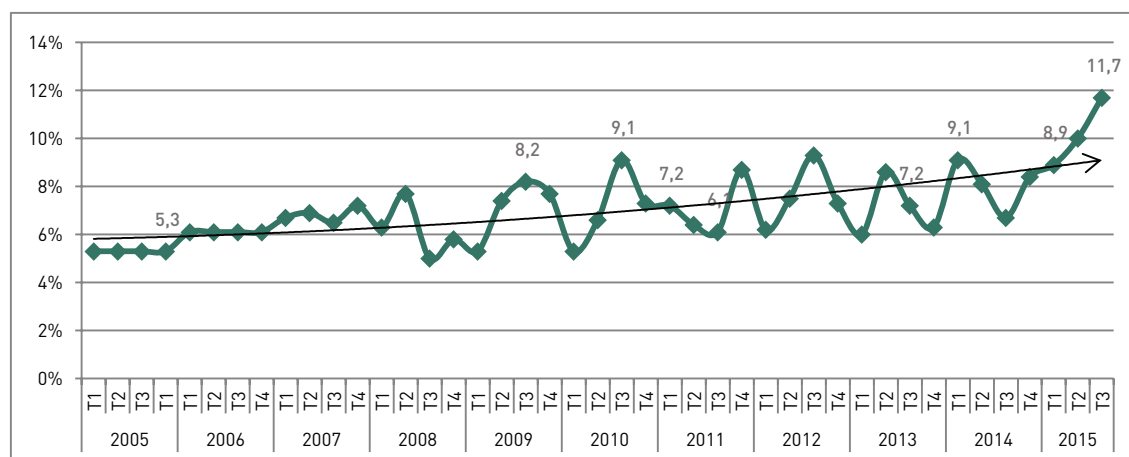
Salariés en emploi temporaire en pourcentage des salariés de 15 à 64 ans, 2013



Variation de la part des salariés en emploi temporaire entre 2004 et 2014

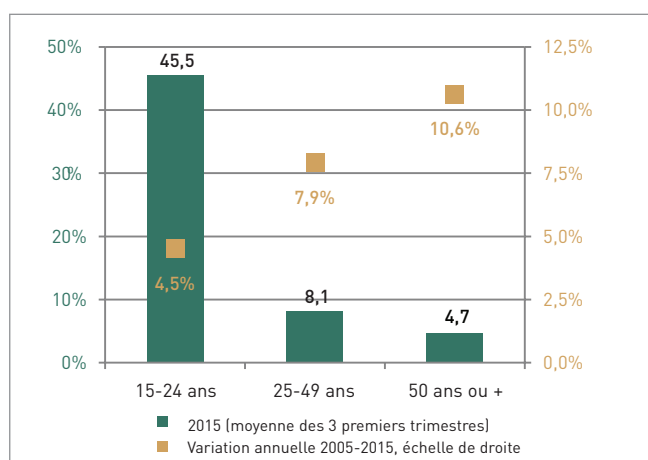


Salariés en emploi temporaire en pourcentage des salariés de 15 à 64 ans, Luxembourg

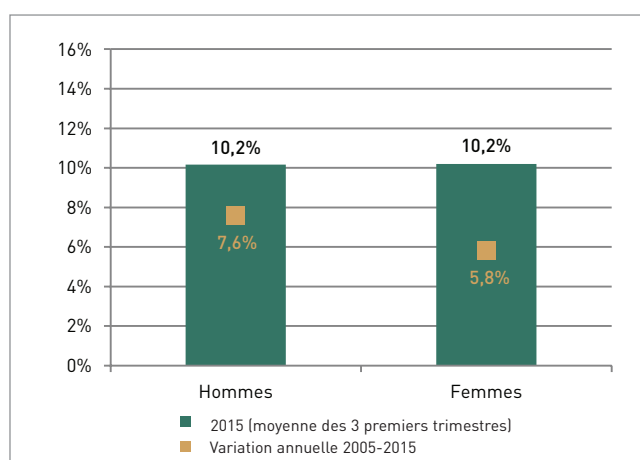


Note : Valeurs annuelles avant 2007.

Salariés en emploi temporaire en pourcentage des salariés, selon l'âge, 3 premiers trimestres, Luxembourg



Salariés en emploi temporaire en pourcentage des salariés de 15 à 64 ans, selon le genre, 3 premiers trimestres, Luxembourg



Données : Eurostat, rupture de la série pour LU au 1^{er} trimestre 2015 ; graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

Emploi temporaire

Eurostat définit les travailleurs en emploi temporaire comme ceux ayant un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou un emploi prenant fin au moment de l'accomplissement de certains critères objectifs, comme l'achèvement d'une mission d'intérim ou le retour de la personne temporairement remplacée*.

L'emploi temporaire est généralement utilisé comme réponse tant aux exigences de flexibilité de l'appareil productif qu'aux politiques de gestion du chômage. Ce type d'emploi est encore limité au Luxembourg. L'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) reste la norme parmi les salariés résidents, avec, en 2014, une part d'environ 92%.

Toutefois, le Grand-Duché semble en phase de rattrapage, si l'on peut dire, par rapport aux autres partenaires européens dont les marchés de l'emploi sont déjà bien plus « flexibilisés ». En effet, le pays connaît la deuxième plus forte hausse de la part des salariés en emploi temporaire, avec une augmentation de 69% entre 2004 et 2014.

Entre 2005 et les trois premiers trimestres de 2015, le travail temporaire au Luxembourg connaît un développement relativement important : +6,8% en moyenne par année. Au troisième trimestre 2015, on dépasse même, pour la première fois, le taux de 10% d'emplois temporaires. Il faut toutefois noter qu'une rupture de série est intervenue au 1^{er} trimestre 2015 pour le Grand-Duché et que celle-ci a peut-être eu une influence sur ce résultat. Cependant, si l'on se limite à l'année 2014, la croissance annuelle moyenne du travail temporaire depuis 2008 s'élève encore à 4,6%. Or, l'emploi temporaire est une forme de précarité et toute augmentation de la précarité conduit à intensifier les flux d'entrée et de sortie du chômage et, en conséquence, à sous-estimer le stock de chômeurs à un moment donné.

Par ailleurs, les jeunes (15-24 ans) sont particulièrement concernés par l'emploi temporaire : pour les trois premiers trimestres de 2015, ils sont 45,5%. Une part qui connaît une hausse de 55,3% en dix ans, soit une hausse annuelle moyenne de 4,5%. L'évolution des emplois temporaires est encore plus frappante chez les 25-49 ans, avec une multiplication par plus de 2 sur la même période (soit une hausse annuelle moyenne de

7,9%). Le constat s'aggrave encore pour les plus de 50 ans. Si leur taux est relativement faible pour les trois premiers trimestres de 2015, à savoir 4,7%, cette part a explosé depuis 2005 avec une augmentation de 176,5%, soit une hausse annuelle moyenne de 10,6%!

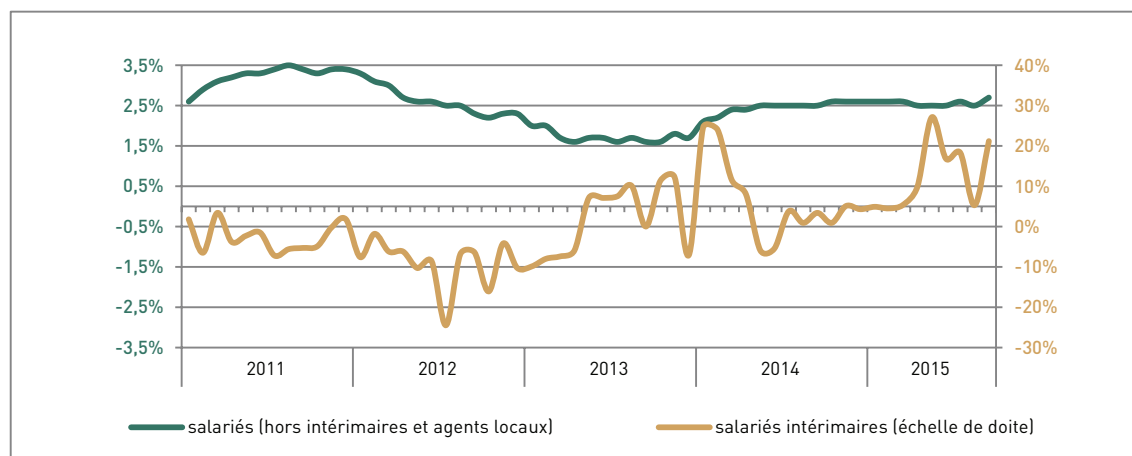
Les trois premiers trimestres de 2015 sont particuliers dans le sens où les femmes sont, en proportion, autant touchées que les hommes par l'emploi temporaire (10,2%). Or, depuis dix ans, la gent féminine a toujours été davantage concernée par ce type d'emploi. Cette exception est peut-être due à la rupture de série intervenue au 1^{er} trimestre 2015. Toutefois, il reste que sur la période considérée la part féminine progresse plus lentement, ce qui pourrait expliquer ce rattrapage du taux masculin. En effet, sur dix ans, pour ce type d'emploi, les femmes ont connu une hausse annuelle moyenne de 5,8%, tandis que l'augmentation annuelle moyenne pour les hommes atteint 7,6%.

À noter que les personnes en emploi temporaire peuvent être considérées comme les plus précarisées car exerçant davantage des « petits boulots » ou enchaînant des missions de courte durée, notamment comme « personnel de services directs aux particuliers »**.

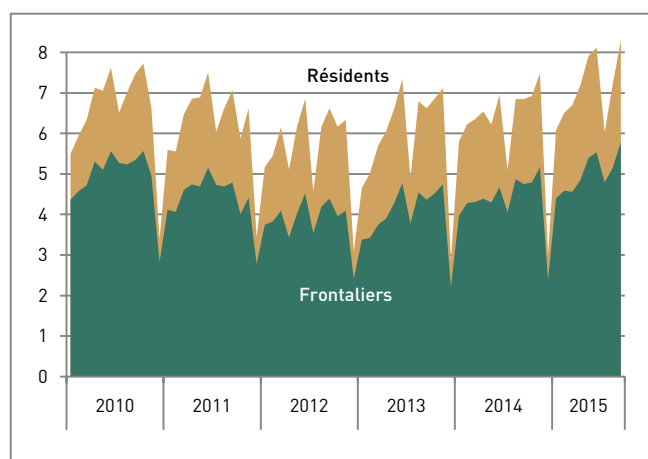
* Les salariés durant la période d'essai d'un CDI ne sont pas considérés comme étant en emploi temporaire. Par ailleurs, les statistiques relatives à l'emploi, tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT), ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une forte distorsion sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. En effet, au 30 septembre 2015, l'intérim frontalier représentait 3,3% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pesait que 1,05% dans l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié intérieur s'élève à 2%. Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

** Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution effectuant un travail généralement manuel en vue de produire des services domestiques ou équivalents destinés aux particuliers. Ces emplois concernent les domaines suivants : service restauration, hôtelier, soins personnels, travail domestique, concierges en dehors des établissements d'enseignement et de santé (INSEE).

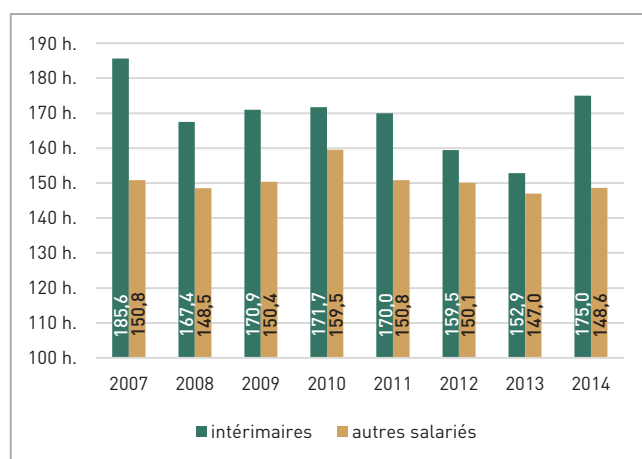
Emploi salarié et emploi salarié intérimaire, par rapport au même mois de l'année précédente, Luxembourg



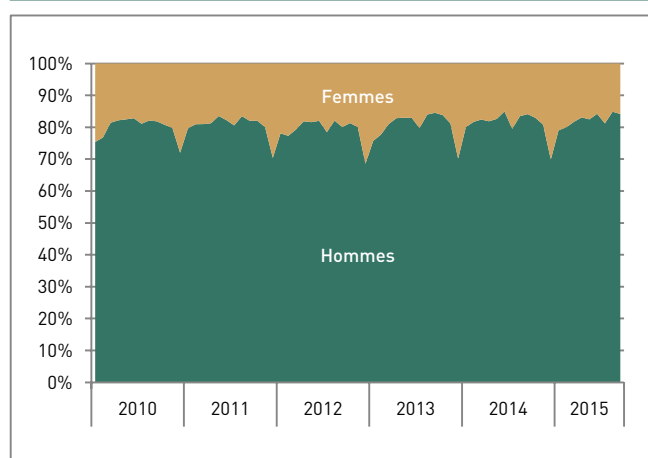
Nombre cumulé de salariés en emploi intérimaire selon la résidence, en milliers, Luxembourg



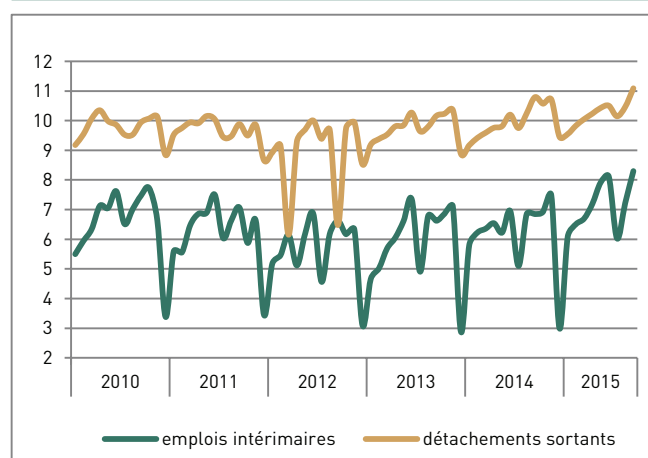
Heures travaillées par salarié, en moyenne, en mars de chaque année, Luxembourg



Proportion de femmes et d'hommes dans l'emploi intérimaire, Luxembourg



Salariés en emplois intérimaires et en détachement, en milliers, Luxembourg



Note : Les données présentées ci-dessus ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Données : IGSS ; graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

1.2 Emploi intérimaire et détachement

Les fluctuations de l'emploi intérimaire sont liées à la conjoncture*. Malgré ces oscillations, on ne peut nier le recours à ce type d'emploi.

On constate que parmi les salariés en emploi intérimaire, la majorité est constituée de frontaliers (aux alentours de 70% en moyenne).

Par ailleurs, les intérimaires ont, en moyenne, un temps de travail mensuel supérieur aux autres salariés. Du reste, cette différence s'accroît en 2014 avec une moyenne de 175 heures pour les premiers, contre près de 149 heures pour les autres salariés. Toutefois, cette discrétion est à nuancer. En effet, il est probable que les intérimaires soient plus souvent embauchés à temps complet qu'à temps partiel, qu'en raison de leur statut précaire, ils sont moins souvent absent (congé de récréation, maladie...), etc.

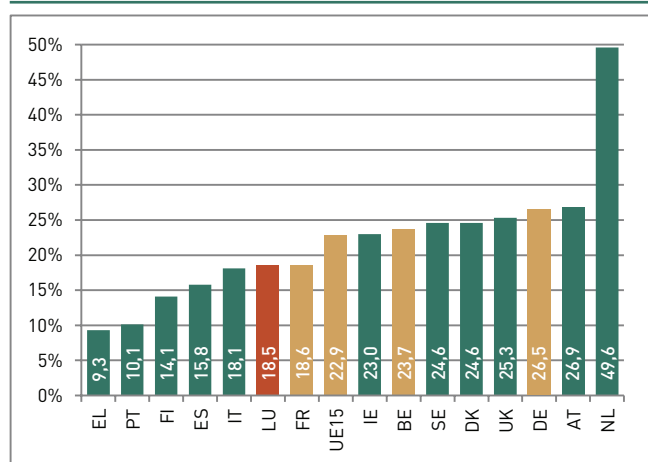
Si l'on différencie selon le genre, le travail intérimaire est surtout le fait des hommes (à hauteur de 80% environ), le taux de participation des femmes oscillant, par conséquent, autour de 20% seulement.

Le nombre de salariés en détachement** connaît une évolution semblable à celle des salariés en intérim. Chaque fin d'année est marquée par une forte chute de l'emploi et une reprise dès le début de l'année suivante. Cependant, malgré un fléchissement du recours aux détachements en mars et septembre 2012, le nombre de travailleurs concernés retrouve en juin 2013 son niveau d'avril 2010, dépassant les 10 000. Cette tendance haussière va croître pour franchir la barre historique des 11 000 personnes en septembre 2015.

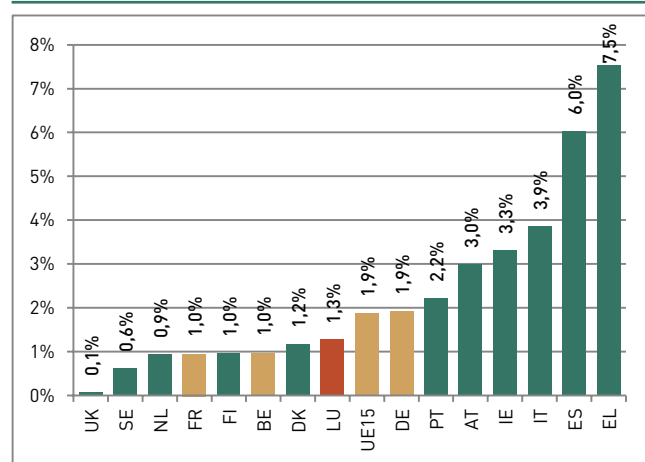
* Seuls les intérimaires présents au dernier jour ouvré sont dénombrés. De ce fait, si le dernier jour ouvré d'un mois donné tombe un jour précédant un jour férié, un certain nombre de contrats intérimaires ne débute que le mois suivant, ce qui conduit mécaniquement à une évolution défavorable de l'emploi intérimaire le mois considéré.

** Un salarié en détachement a un contrat de travail avec un employeur établi au Luxembourg. Il y travaille habituellement, mais il exécute son travail hors du Grand-Duché pendant une durée limitée déterminée par le contrat de prestations de services.

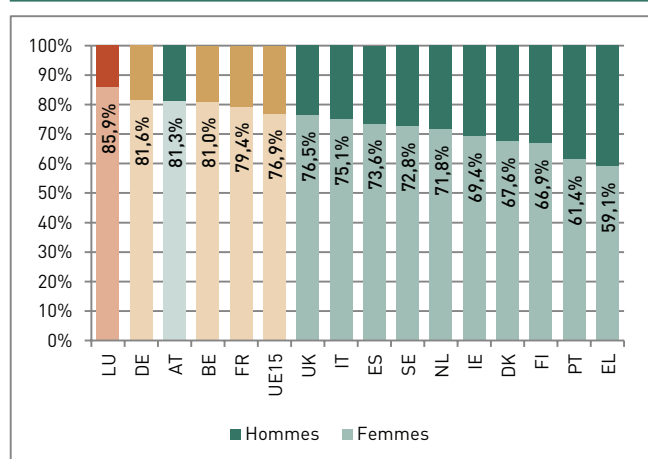
Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total, 2014



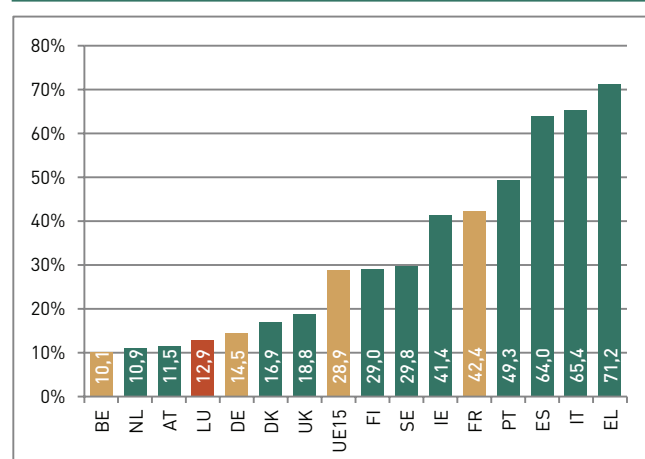
Variation annuelle moyenne de la part de l'emploi à temps partiel, 2004-2014



Proportion d'emplois à temps partiel selon le genre, 2014



Emploi à temps partiel involontaire en pourcentage de l'emploi à temps partiel total, 2014



Salaire horaire moyen selon le statut, le genre et le temps de travail, Luxembourg



Données : Eurostat, IGSS ; graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

Emploi à temps partiel

Au Grand-Duché, est considéré comme salarié à temps partiel le salarié qui convient avec un employeur, dans le cadre d'une activité régulière, un horaire de travail dont la durée hebdomadaire est inférieure à la durée normale de travail applicable dans l'établissement en vertu de la loi ou de la convention collective de travail.

Concernant la part de personnes travaillant à temps partiel, qu'il soit volontaire ou involontaire, le Luxembourg occupe, avec un taux de 18,5%, une place intermédiaire en 2014 dans le classement des pays de l'Europe des Quinze. Toutefois, le Grand-Duché a connu, sur les dix dernières années, une hausse annuelle moyenne de cette part s'élevant à 1,3%, ce qui rapproche le pays de la moyenne de l'UE15.

Malgré cette hausse, le Grand-Duché se distingue en monopolisant, depuis plusieurs années déjà, la première place pour la part des femmes ayant un emploi à temps partiel. En 2014, l'emploi à temps partiel féminin représente 85,9% de l'emploi à temps partiel, soit 9,0 points de pourcentage de plus que la moyenne européenne.

C'est donc au Luxembourg que l'on rencontre le plus fort écart entre les genres. Pour les personnes travaillant à temps partiel, la raison principale invoquée pour ce « choix » découle d'une responsabilité familiale au sens large (assistance d'enfant(s) ou d'adulte(s) dans l'incapacité de travailler, autres responsabilités familiales ou personnelles). Ainsi, en 2014, 57,8% des temps partiels sont-ils liés à une telle responsabilité.

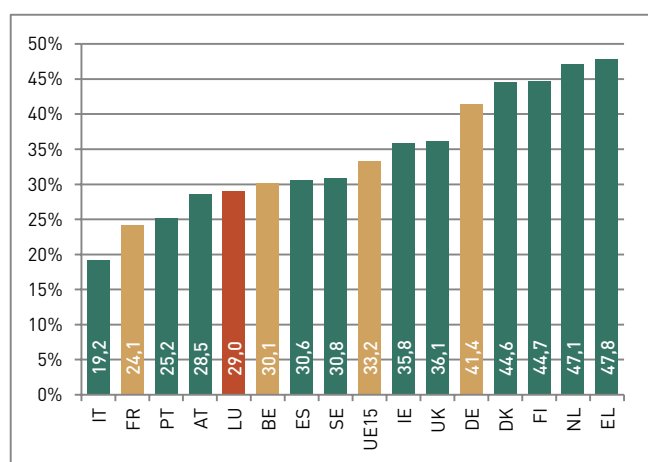
Évoluant autour de 8,5% entre 2000 et 2010, le temps partiel involontaire au Luxembourg a brusquement augmenté en 2012 pour atteindre 13,7%, redescendre à 10,6% en 2013 et remonter à 12,9% en 2014. En comparaison internationale, le Grand-Duché est placé parmi les pays où ce taux reste relativement faible (4^e place).

Quant au salaire horaire moyen, il évolue de façon plus dynamique pour les salariés à temps plein que pour les salariés à temps partiel.

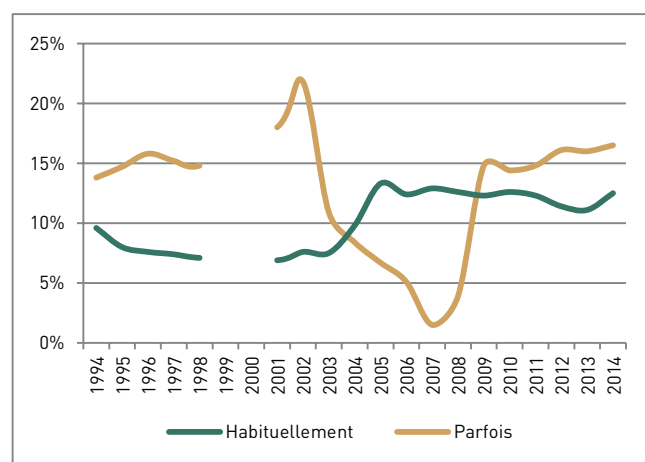
Une différenciation selon le genre montre que le salaire horaire moyen des salariées à temps partiel est inférieur à celui des hommes. Toutefois, la différence de salaire horaire selon le genre est inférieure à temps partiel à ce qu'elle est à temps complet. Ainsi, en 2014, l'écart est de 8,6% pour les temps partiels et de 10,8% pour les temps complets.

À noter encore que cette inégalité de genre s'inverse chez les fonctionnaires. Pour les deux types de temps de travail, les femmes gagnent relativement plus que les hommes.

Emploi salarié le soir en pourcentage de l'emploi total, 2014

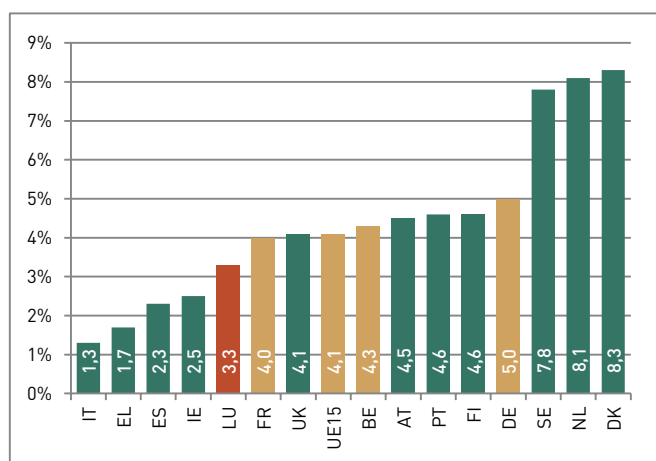


Évolution de la part de l'emploi salarié travaillant le soir selon la fréquence, Luxembourg

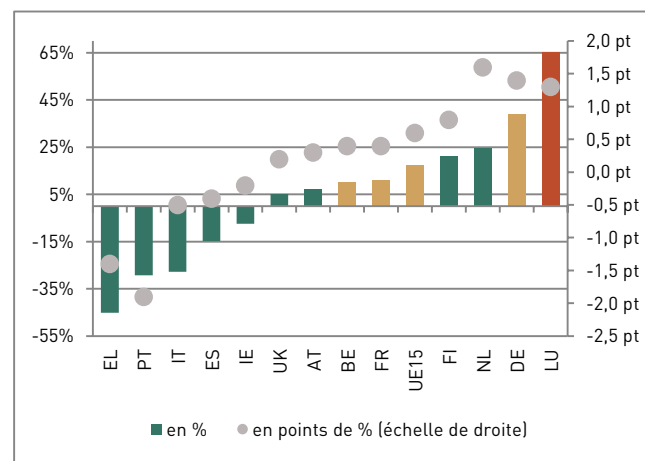


Notes : Données manquantes en 1999 et 2000 ; rupture de série en 2003, 2005, 2007 et 2009.

Part de la population ayant un deuxième emploi, 2014



Variation de la part de la population ayant un deuxième emploi, 2007-2014



Note : Données manquantes pour DK et SE en 2007.

**Emploi atypique
et/ou asocial****1.4****Emploi salarié le soir et
population ayant deux emplois**

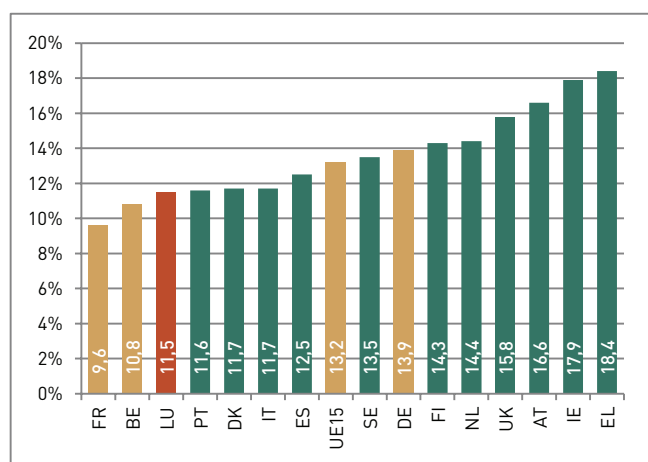
Eurostat définit les travailleurs du soir comme ceux exerçant leur activité professionnelle pendant les heures habituelles de sommeil et ayant en conséquence des périodes de sommeil inusuelles.

Cet indicateur concerne les personnes dont au moins la moitié du temps de travail se déroule le soir. En 2014, 29% des salariés du Grand-Duché travaillent en soirée, que ce soit de façon occasionnelle ou habituelle. Le Luxembourg se place ainsi dans le groupe de pays où ce type de travail est relativement peu répandu.

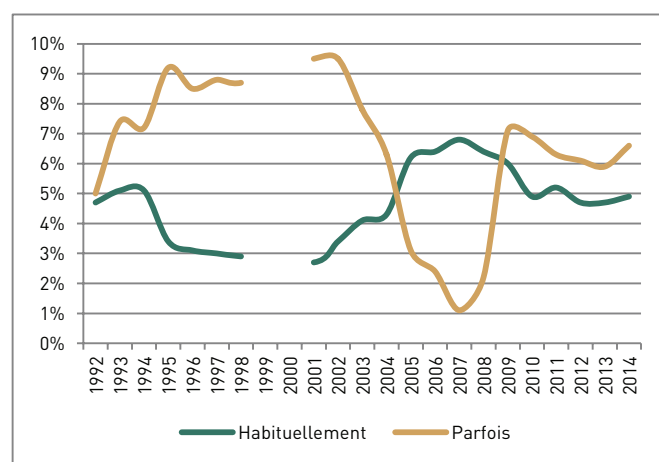
Toutefois, la proportion de salariés travaillant habituellement le soir a connu une hausse depuis le début des années 2000 pour rester autour de 12% à partir de 2005 et atteindre 12,5% en 2014. En revanche, la part des salariés travaillant le soir de façon occasionnelle est plus volatile. Après avoir augmenté fortement au début des années 2000 et entre 2007 et 2009, elle tend, depuis, à osciller aux alentours de 15%, avec une pointe à 16,5% en 2014.

En 2014, seuls 3,3% de la population occupée cumulent deux emplois. Le Luxembourg fait ainsi partie des pays où cette situation est plutôt inhabituelle. Cependant, sur la période 2007-2014, le phénomène est beaucoup plus remarquable. En effet, la proportion de personnes ayant deux emplois s'est accrue de 65% en sept ans (soit 1,3 point de pourcentage). Cela fait du Grand-Duché l'État qui a connu la plus forte hausse au sein de l'Europe des Quinze.

Emploi salarié de nuit en pourcentage de l'emploi total, 2014

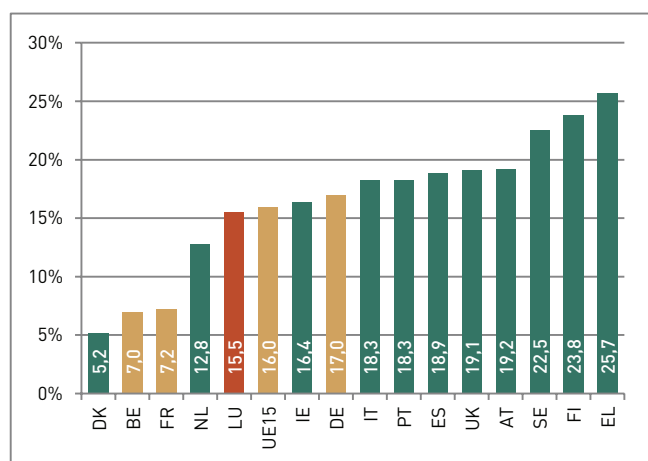


Évolution de la part de l'emploi salarié travaillant de nuit selon la fréquence, Luxembourg

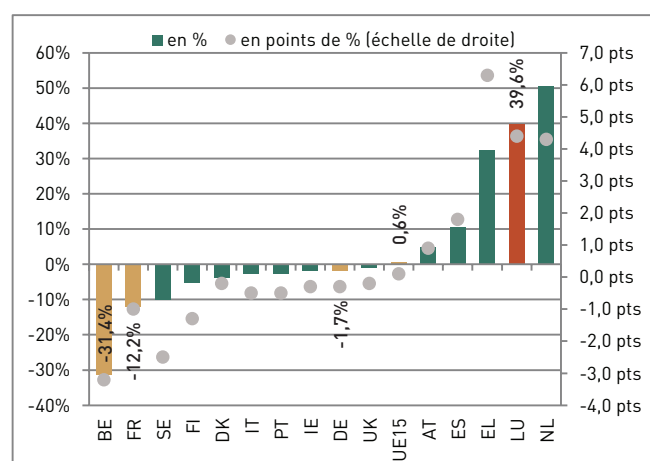


Note : Données manquantes en 1999 et 2000

Travail posté en pourcentage des salariés, 2014



Variation de la part du travail posté, 2007-2014



Emploi atypique et/ou asocial

1.5

Emploi salarié de nuit et travail posté

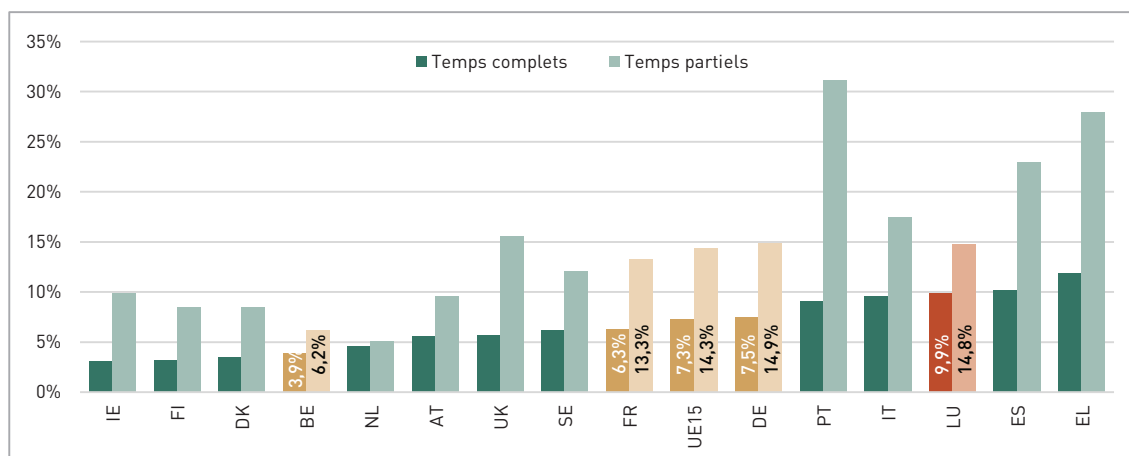
En 2014, le travail de nuit (entre 23h00 et 6h00), habituel et occasionnel, touche 11,5% des salariés au Luxembourg. Ce score place le Grand-Duché parmi les pays de l'Europe des Quinze où le travail nocturne reste un phénomène relativement marginal ; la moyenne européenne s'établissant à 13,2%.

Entre 2007 et 2014, la part de l'emploi salarié de nuit a fortement baissé dans l'UE15, et la France est le pays où elle diminue le plus (-37,3%). Toutefois, tous les pays ne sont pas concernés par cette baisse et il existe des exceptions notables. Ainsi, le Luxembourg est le pays où la part du travail de nuit augmente le plus sur cette période : +43,8% ! Le pays est suivi par l'Espagne et la Grèce.

Il convient cependant de noter qu'au Luxembourg, l'évolution du travail de nuit occasionnel est relativement volatile, avec une forte diminution observée en période de bonne conjoncture. À l'opposé, le travail nocturne effectué de façon habituelle est sujet à une moindre volatilité, évoluant depuis 2009 autour de 5% de l'emploi salarié total.

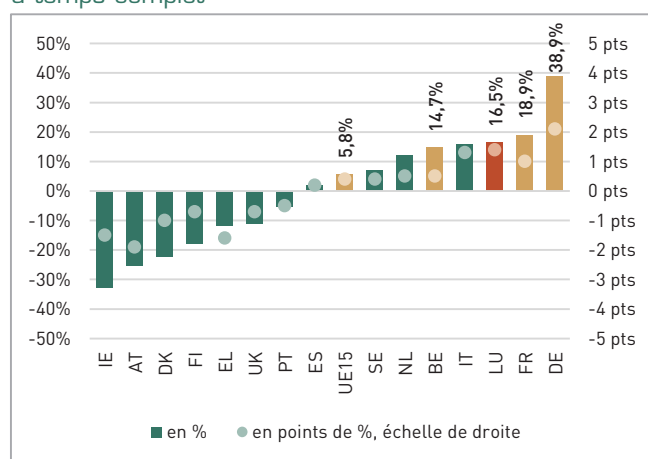
La part des salariés ayant un travail posté, c'est-à-dire un travail organisé en équipes successives qui se relaient en permanence, est de 15,5% en 2014 au Luxembourg, soit un peu inférieure à la moyenne européenne (16,0%). Toutefois, le travail posté a augmenté de près de 40% entre 2007 et 2014 au Grand-Duché, ce qui constitue la deuxième plus forte hausse vérifiée au sein de l'Europe des Quinze au cours de cette même période.

Taux de risque de pauvreté des travailleurs et temps de travail, 2014

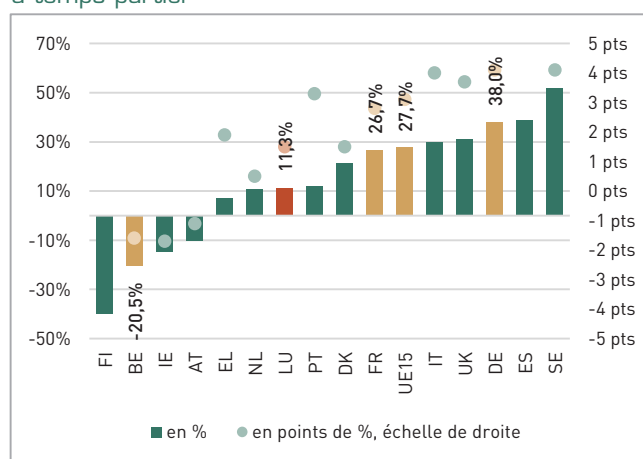


Variation annuelle du taux de risque de pauvreté des travailleurs, 2008-2014

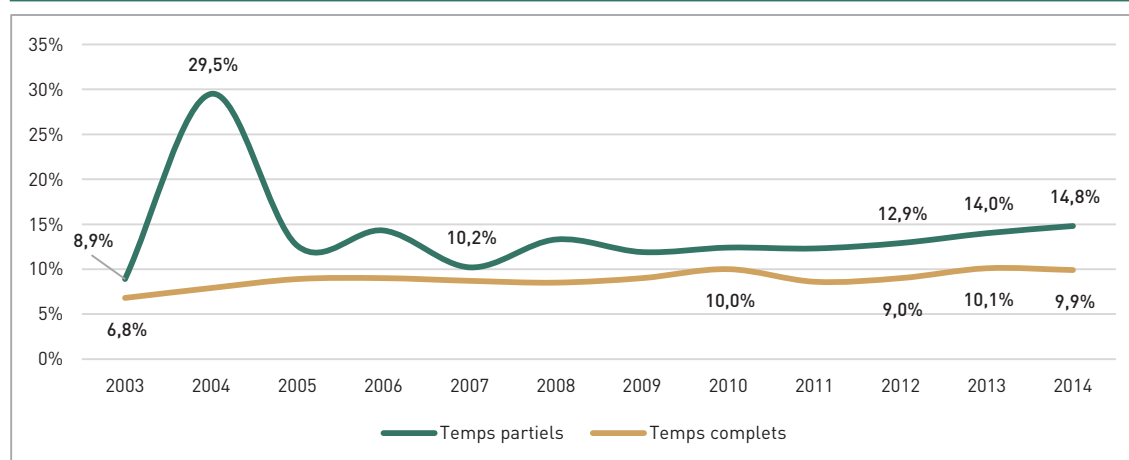
à temps complet



à temps partiel



Évolution du taux de risque de pauvreté selon le temps de travail, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

2

**Pauvreté
laborieuse**

2.1

**Risque de pauvreté
et temps de travail**

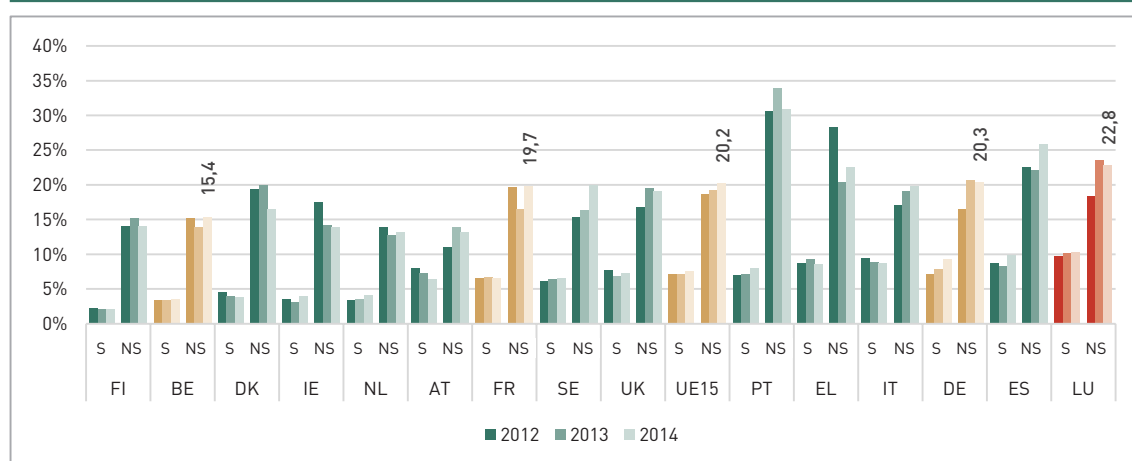
La pauvreté laborieuse, phénomène initialement apparu outre-Atlantique, est un concept qui rend compte de la concomitance de deux situations *a priori* contradictoires : travailler et appartenir en même temps à un ménage pauvre. C'est une composante significative de la pauvreté que l'on trouve également au Luxembourg. Ici aussi, l'emploi ne protège plus toujours de la pauvreté. Au Grand-Duché, en 2014, ce sont 14,8% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 9,9% des personnes travaillant à temps complet qui sont touchées par le risque de pauvreté. Le Luxembourg est ainsi parmi les pays de l'UE15 pour lesquels le risque de pauvreté des travailleurs est le plus élevé.

En termes de variation, aucun des deux groupes de travailleurs n'affiche une amélioration de sa situation au Luxembourg. En effet, tant pour les travailleurs à temps complet que pour les travailleurs à temps partiel, le taux de risque de pauvreté augmente par rapport à 2008. À cet égard, ce sont ceux qui travaillent à temps complet pour lesquels la situation se dégrade le plus, avec une hausse de 16,5% par rapport à 2008, tandis que les travailleurs à temps partiel affichent une hausse plus modérée de 11,3% de leur taux de risque de pauvreté. Par rapport à 2013, le taux de risque de pauvreté a très

légèrement diminué (-0,2 point de pourcentage) pour les temps partiels, tandis qu'il a augmenté de 0,8 point de pourcentage pour les temps complets. Pour ces derniers, le Luxembourg affiche la troisième plus forte hausse du taux de risque de pauvreté par rapport à 2008.

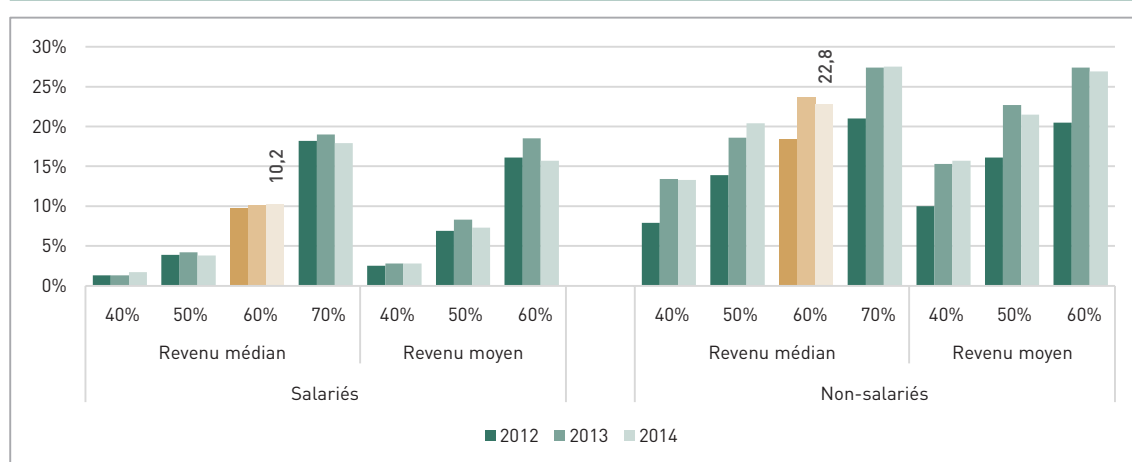
Sur le plus long terme, au Luxembourg, on constate une nette tendance à l'augmentation du taux de risque de pauvreté quel que soit le temps de travail. Si diminution il y a, celle-ci n'est généralement que temporaire.

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants)



Note : S = salariés ; NS = non-salariés (indépendants).

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants) par seuil de pauvreté, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

**Pauvreté
laborieuse****2.2****Taux de risque de pauvreté
par type d'activité**

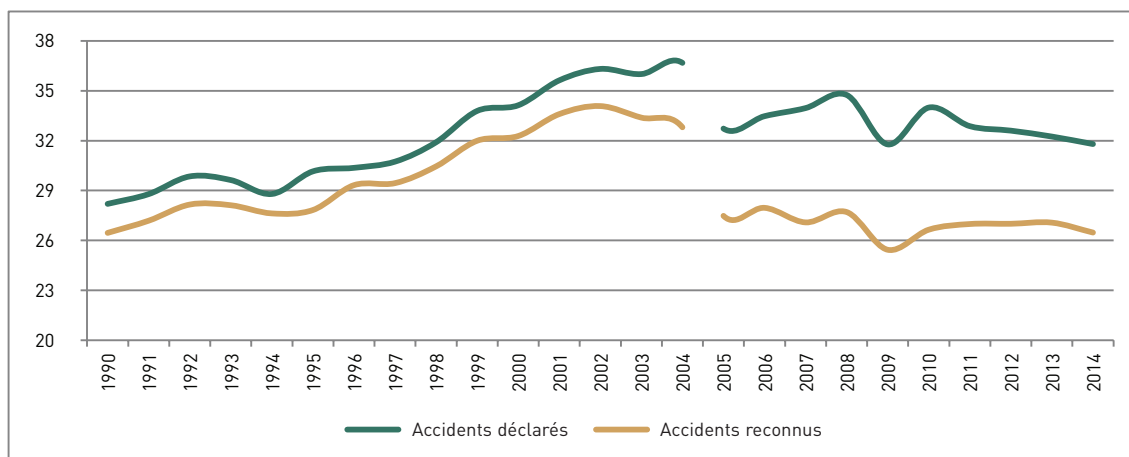
Comme on l'a déjà vu, le fait de travailler ne protège pas forcément de la pauvreté. Cependant, tous les travailleurs n'y sont pas exposés de la même façon. En effet, les travailleurs salariés font face à un risque de pauvreté moindre que les travailleurs non-salariés (indépendants). Cela est valable pour tous les pays de l'UE15. De ce point de vue, le Luxembourg est même l'un des pays affichant les pires performances au sein de cette zone géographique.

Si l'on considère le seuil de risque de pauvreté, qui s'élève à 60% du revenu équivalent médian, le taux de risque de pauvreté d'un salarié est, en 2014 au Luxembourg, de 10,2%. Au fil des années, ce taux est légèrement en hausse. Pour ce qui est des indépendants, le taux de risque de pauvreté correspondant est plus de deux fois plus élevé et s'établit à 22,8%, ce qui est une nette dégradation par rapport à 2012 où ce taux ne s'élevait qu'à 18,4%.

Avec ces résultats, le Luxembourg est le pays ayant le taux de risque de pauvreté des salariés le plus élevé (10,2%). En ce qui concerne le taux de risque de pauvreté des indépendants, seuls l'Espagne et le Portugal font pire.

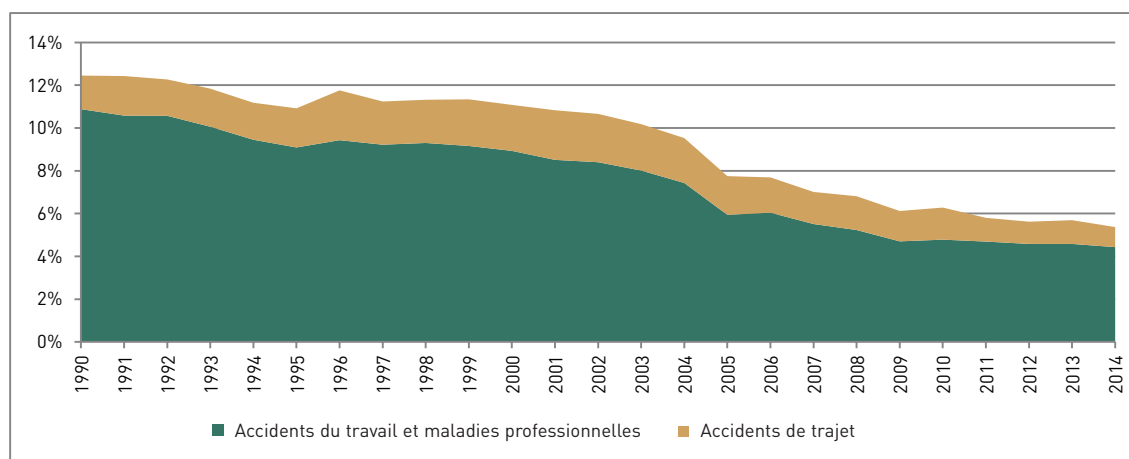
Le calcul du taux de risque de pauvreté à différents seuils des revenus équivalents médian et moyen montre qu'environ la moitié des salariés en risque de pauvreté se situe juste en-dessous du seuil de risque de pauvreté officiel de 60% du revenu équivalent médian. Pour le dire autrement, la moitié des salariés pauvres dispose de revenus relativement proches de la ligne de démarcation entre pauvres et non-pauvres, c'est-à-dire se situant entre 50% et 60% du seuil de pauvreté.

Nombre d'accidents du travail, en milliers, Luxembourg

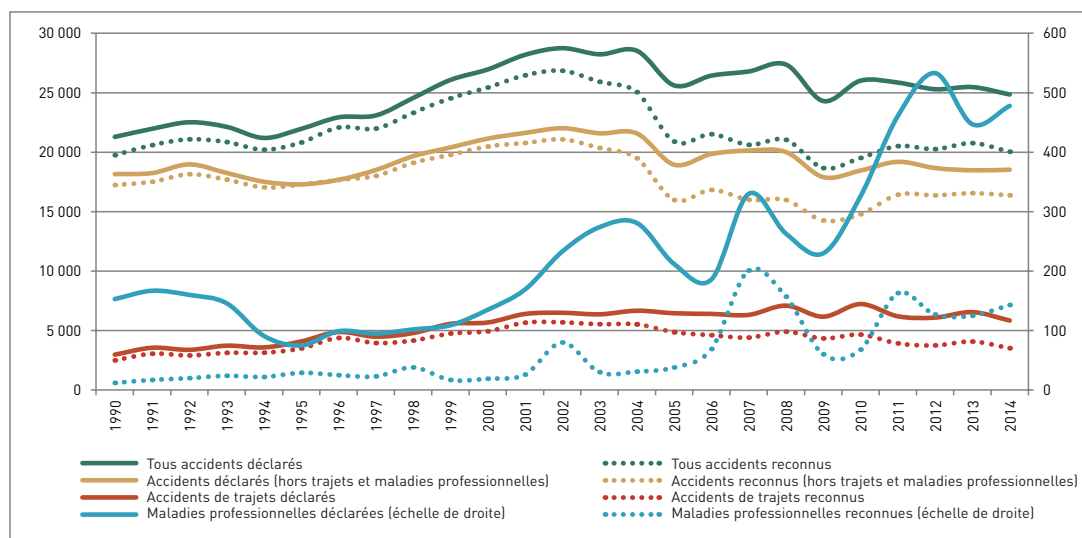


Note : Rupture de série en 2005.

Taux de fréquence des accidents du travail, régime général, Luxembourg



Accidents professionnels, déclarés et reconnus, régime général, Luxembourg



Données : Association d'assurance accident ; graphiques: CSL

Accidents du travail

3.1

Fréquence des accidents

Les accidents liés à l'activité professionnelle, qu'il s'agisse de maladies, d'accidents de trajet ou d'accidents du travail proprement dits, sont une manifestation du risque pris par les travailleurs. Les statistiques de l'Association d'assurance accidents (AAA) renseignent sur l'ampleur de ces différentes formes de risques et sur leur gravité.

D'une manière générale, le nombre absolu d'accidents déclarés a crû entre 1990 et 2004, ce qui n'est pas sans lien avec la croissance de la population ayant un emploi. La diminution advenue entre 2004 et 2005 est due à un changement méthodologique dans la procédure de déclaration des accidents. Si l'on considère les chiffres à partir de 2005, l'évolution du nombre d'accidents est plus volatile, sans toutefois descendre en dessous du seuil des 32 000 cas, exception faite des années 2009 et 2014.

À noter également que l'année 2014 est, comme les trois années précédentes, marquée par une légère baisse des accidents, liée vraisemblablement au ralentissement de l'activité suite à la crise économique.

La fréquence des accidents au sein du régime général, couvrant toutes les personnes ayant une activité professionnelle, est en diminution depuis 1990, traduisant une augmentation du nombre d'accidents proportionnellement moins forte que l'augmentation des heures prestées.

Sans doute plus inquiétant est l'écart grandissant, sur la période, entre le nombre d'accidents déclarés et d'accidents reconnus. Si la rupture de série de 2005 est venue accentuer cet écart, force est de constater que le taux de reconnaissance des accidents était en

diminution bien avant cette date. En effet, alors que le taux de reconnaissance des accidents professionnels était de 96% en 1996, il n'est plus que de 82% en 2013 et de 81% en 2014.

Par ailleurs, la part des accidents survenus sur le lieu de travail a eu tendance à diminuer depuis 1990. *A contrario*, celle des accidents de trajet a plutôt augmenté, évolution qui est probablement liée à la progression de l'emploi frontalier.

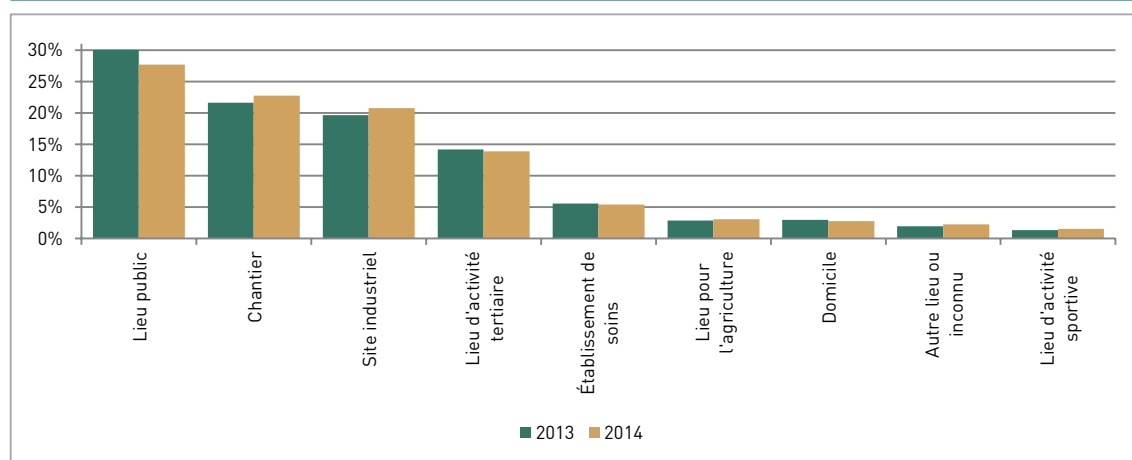
Les maladies professionnelles sont rares, de ce fait la variation de leur part dans l'ensemble des statistiques est peu significative. Il en est de même des accidents mortels : 15 personnes sont décédées en 2014, dont 4 suite à un accident de trajet.

Note : Depuis 2011, les statistiques sont établies fin août et non plus fin mars.

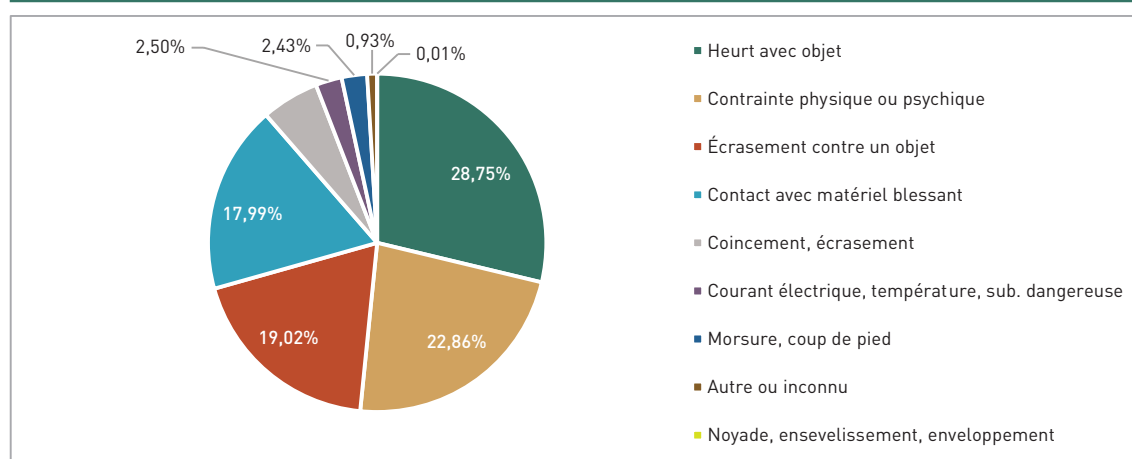
*Taux de fréquence AAA : nombre d'accidents reconnus * 100 / nombre de travailleurs-unité*

Travailleurs-unité : le total des heures de travail déclarées divisé par 2080, le temps de travail moyen annuel (40 heures par semaine, 52 semaines par an)

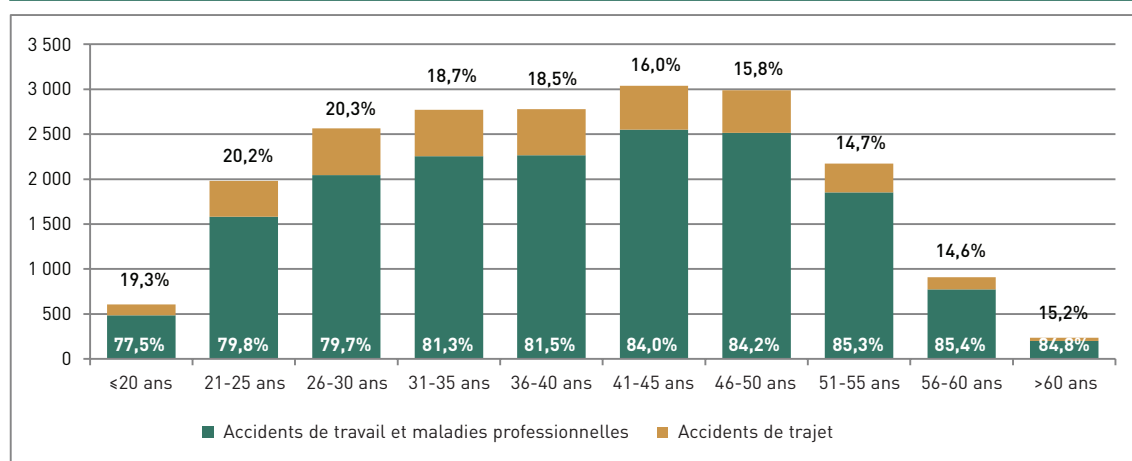
Accidents reconnus selon le lieu de travail, régime général, Luxembourg



Répartition des accidents reconnus, selon la modalité de la blessure, régime général, Luxembourg, 2014



Accidents reconnus, selon l'âge de la victime, régime général, Luxembourg, 2014



Données : Association d'assurance accident ; graphiques : CSL

Accidents du travail

Caractéristiques des accidents reconnus

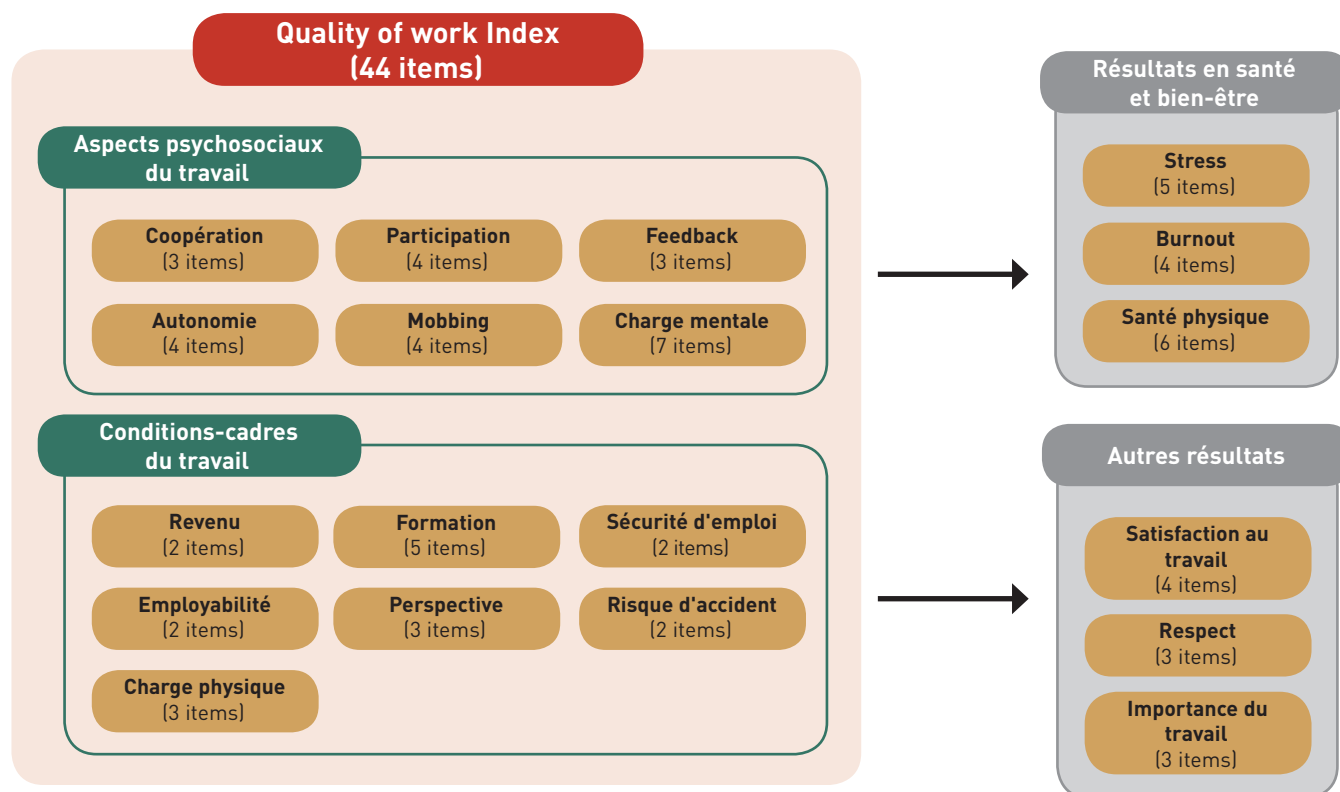
Hormis les accidents qui se situent dans un lieu public (accidents de trajet pour la plupart), ce sont les chantiers et les sites industriels qui sont, tant en 2013 qu'en 2014, les lieux les plus touchés (environ 20% chacun). Viennent ensuite les lieux d'activité tertiaire avec un peu moins de 15% et les établissements de soins avec un peu plus de 5%.

La plupart des accidents sont dus à un heurt ou une collision avec un objet en mouvement (28,75%). Viennent ensuite les contraintes physiques du corps ou les contraintes psychiques (22,86%), les écrasements contre un objet immobile alors que la victime est en mouvement (19,02%) et les contacts avec du matériel coupant, pointu, dur ou rugueux (17,99%).

Si l'on s'intéresse à la nature des lésions, l'on s'aperçoit qu'en 2014 plus de la moitié de celles-ci sont des plaies et blessures superficielles (51,98%). L'autre grande catégorie concerne les luxations, entorses et foulures (31,30%).

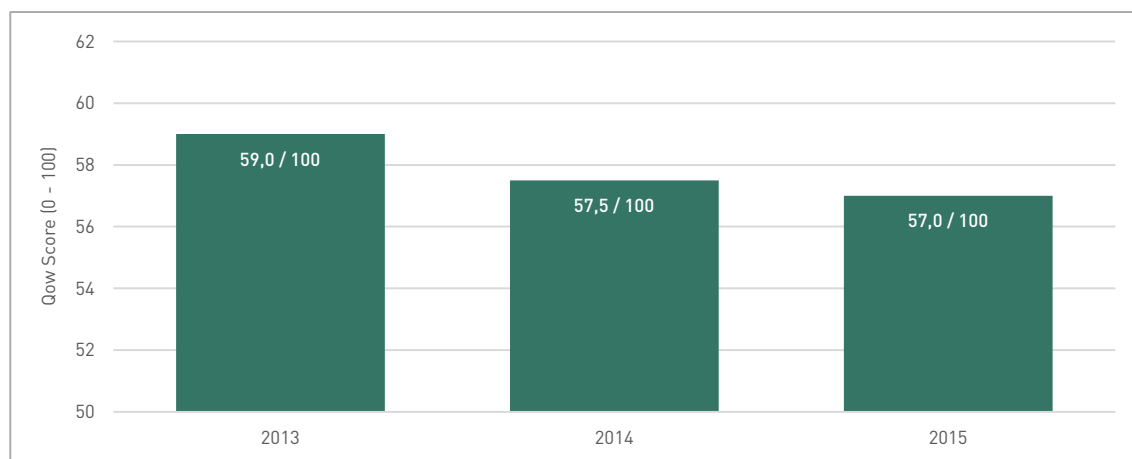
Enfin, un regard sur l'âge des personnes touchées est riche d'enseignement. En 2014, la quarantaine semble être une période charnière. Les accidents de trajet sont surreprésentés parmi les plus jeunes et les autres accidents, à l'inverse, parmi les plus âgés. Ainsi, près d'un accident du travail sur cinq (19,7%) est un accident de trajet touchant une personne de 35 ans ou moins. Pour les plus de 40 ans, la proportion n'est que d'un sur six environ (15,5%).

Le modèle du Quality of Work Index



Source : Université du Luxembourg

Score Quality of Work Index (entre 0 et 100) selon les années



Données : Quality of Work Index ; tableau et graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

Le projet Quality of work Index (Qow-Index) a été lancé en 2012 par la Chambre des salariés (CSL) en collaboration avec l'unité de recherche INSIDE de l'Université du Luxembourg. Depuis 2013, un institut de sondage réalise annuellement une enquête à partir d'un échantillon représentatif de plus de 1 500 personnes faisant partie de la population active au Grand-Duché parmi laquelle figurent des résidents et frontaliers français, belges et allemands. Les personnes choisies selon un procédé aléatoire sont contactées par téléphone pour répondre à une centaine de questions sur les conditions de travail et le bien-être liés à l'activité professionnelle.

Le Qow-Index comprend un total de treize sous-échelles (dimensions) dont chacune est composée de plusieurs questions. Ainsi, les aspects psychosociaux du travail sont recensés moyennant six échelles :

- coopération (avec les collègues de travail) ;
- participation (au processus décisionnel) ;
- feed-back (par le supérieur et les collègues) ;
- autonomie (dans le travail) ;
- mobbing (par le supérieur et/ou des collègues) ;
- charge mentale (du travail).

En plus de ces dimensions psychosociales, il y a aussi sept échelles faisant partie du Qow-Index pour décrire les conditions-cadres de travail :

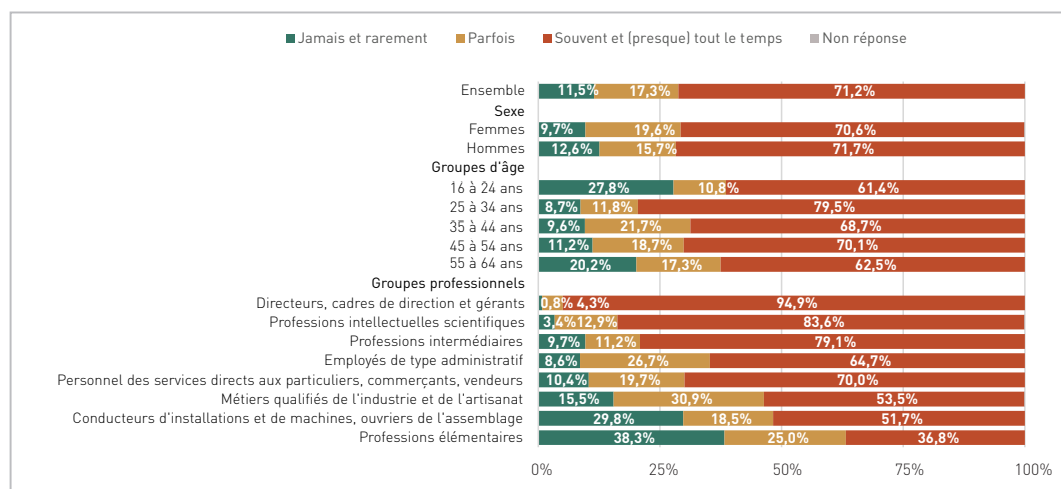
- revenu ;
- formation/possibilités d'avancement ;
- sécurité d'emploi ;
- perspective ;
- employabilité ;
- risque d'accident ;
- charge physique.

Ensuite, le Qow-Index est constitué par la moyenne (des réponses) non pondérée de ces échelles de questions. À côté des échelles pour mesurer le Qow-Index, d'autres questions font partie de l'outil pour recueillir des informations sur l'effet qu'a la qualité du travail sur le bien-être du salarié :

- stress (vécu) ;
- burnout (épuisement professionnel) ;
- santé physique ;
- satisfaction au travail ;
- respect (perçu) ;
- importance du travail (pour le salarié).

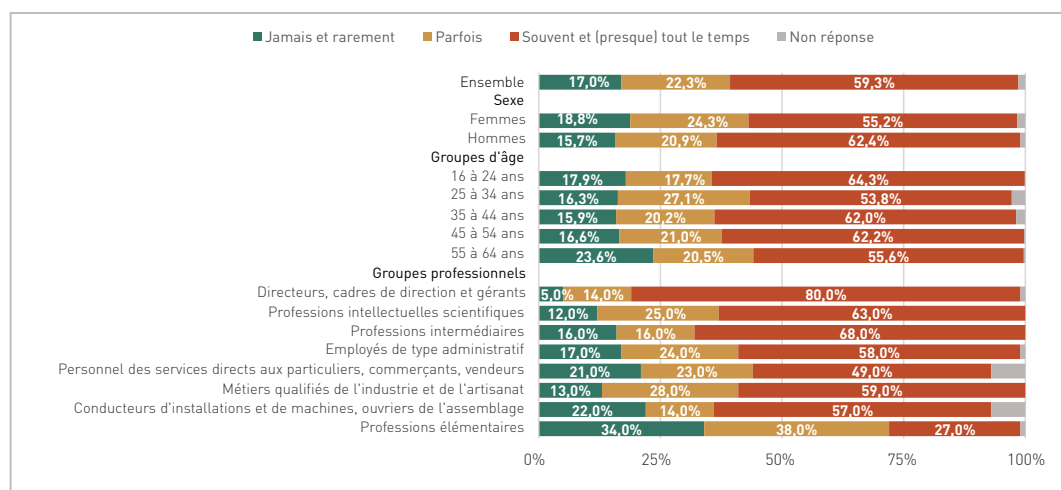
L'évolution du Qow-Index entre 2013 et 2015 est présentée sur une échelle entre 0 et 100. De manière générale, on observe une légère tendance vers le bas en ce qui concerne l'évaluation de la qualité du travail et des conditions de travail par les salariés.

« Multitasking » au travail selon le genre et selon l'âge



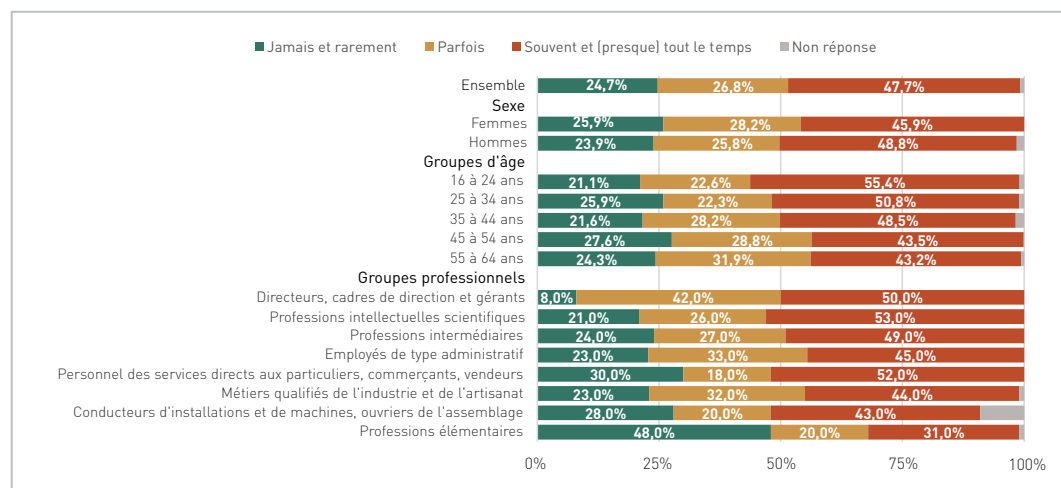
Données : Quality of work Index. Question « À quelle fréquence devez-vous vous concentrer sur plusieurs missions en même temps ? » ; graphique : CSL

Obligation de respecter des délais serrés



Données : Quality of work Index. Question « À quelle fréquence êtes-vous obligé(e) pour votre travail de respecter des délais serrés ? » ; graphique : CSL

Travail sous contrainte de temps ou dans la précipitation



Données : Quality of work Index. Question « À quelle fréquence travaillez-vous sous contrainte de temps (ou dans la précipitation) ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.1

Aspects psychosociaux

a. Charge mentale

Le Quality of work Index regroupe les dimensions « charge mentale », « autonomie », « participation », « coopération », « mobbing » et « feedback » dans la catégorie des aspects psychosociaux. Afin d'illustrer la dimension « charge mentale », les éléments suivants ont été retenus pour la présente analyse : « multitasking », obligation de respecter des délais serrés et travail sous contrainte de temps (ou dans la précipitation).

Environ 70% des personnes interrogées en 2014 et 2015 indiquent devoir souvent ou (presque) toujours se concentrer sur plusieurs tâches à la fois, cet aspect n'apparaissant jamais ou rarement que chez seulement 12% à 13% des personnes interrogées. Les cadres, les universitaires, les techniciens et assimilés ainsi que, d'une manière générale, les personnes occupant des fonctions hiérarchiquement élevées sont particulièrement concernées par le « multitasking ». Les groupes d'âge les moins concernés sont les « 16 à 24 ans » et les « 55 à 64

ans ». L'enquête 2015 confirme de plus le résultat de l'année précédente : la part des salariés concernés par cette exigence augmente avec la durée effective du travail, en particulier lorsque celle-ci dépasse la limite des 40 heures.

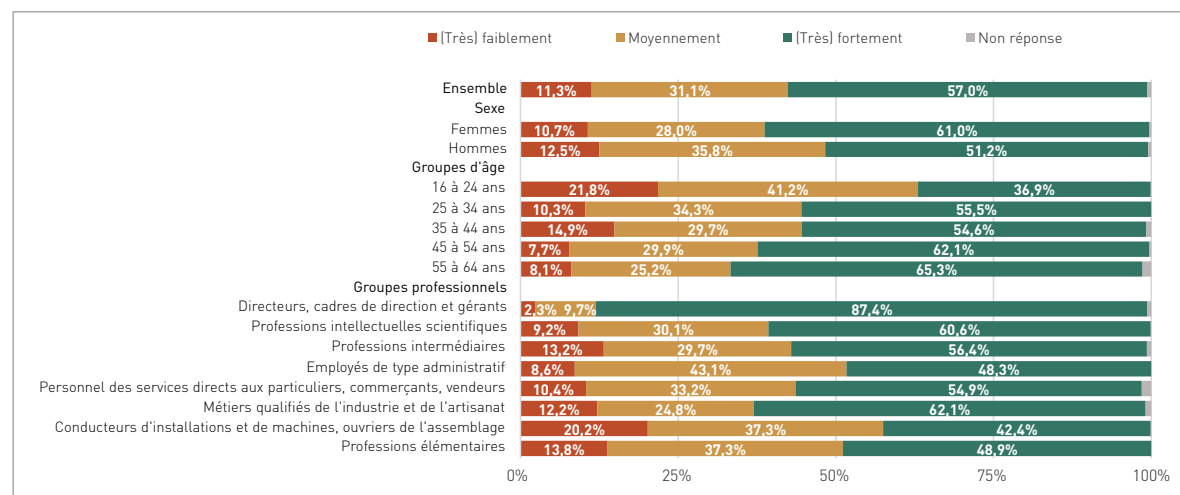
Une autre exigence mentale à laquelle 59% des salariés sont confrontés est l'obligation de respecter des délais serrés. Les hommes (62%) s'y voient un peu plus exposés que les femmes (55%). Contrairement au « multitasking », les professions intermédiaires sont plus touchées (68%) que les métiers intellectuels et scientifiques (63%), alors que les cadres sont de loin les plus concernés (80%).

Un peu moins de la moitié des personnes interrogées a le sentiment d'être pressée par le temps ou stressée, alors que, pour 25% d'entre elles, cela n'est que rarement, voire jamais le cas. Ce résultat est pratiquement le même que celui de l'année précédente. La course

contre la montre et le stress au travail sont ressentis de manière particulièrement forte par ceux dont les horaires dépassent 46 heures par semaine (68%) ainsi que par les travailleurs postés. Ces résultats coïncident bien avec ceux de l'année précédente.

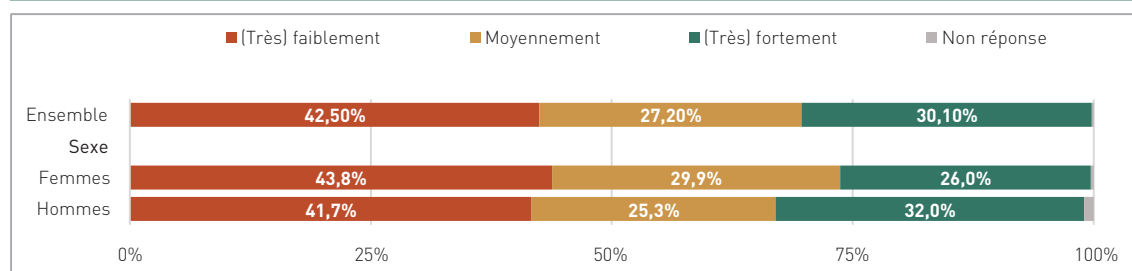
Dans l'enquête 2015, les personnes exerçant une fonction hiérarchique rapportent être un peu moins constamment pressées par le temps. De plus, si le sentiment de travailler sous contrainte de temps était plus élevé chez les salariés de 45 à 54 ans en 2014 (51%), on observe en 2015 que ce sentiment est plus présent chez les jeunes de 16 à 24 ans (55%) et de 25 à 34 ans (51%), et diminue avec l'âge jusqu'à 43% pour les « 55 à 64 ans ».

Autonomie dans la manière de travailler



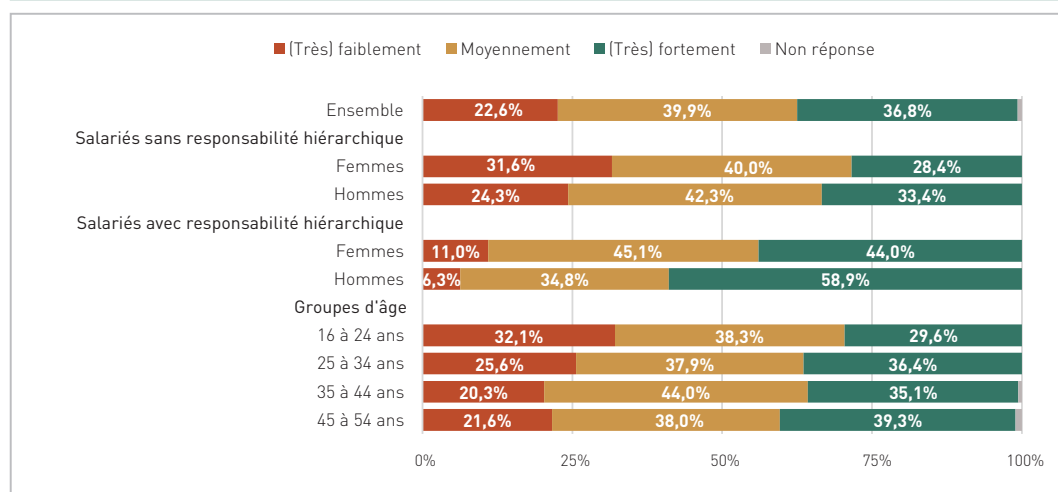
Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure pouvez-vous décider de la manière dont vous exécutez votre travail ? » ; graphique : CSL

Autonomie dans les horaires de travail



Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure pouvez-vous décider de vos horaires de travail ? » ; graphique : CSL

Participation au processus de décision dans l'entreprise



Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure participez-vous aux processus de décision dans votre entreprise ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.1

Aspects psychosociaux

b. Autonomie et participation aux décisions

En psychologie du travail, il est admis que l'autonomie (si elle est bien cadrée)* et de bonnes relations sociales (soutien social) ont une influence positive sur le stress produit par des charges mentales élevées.

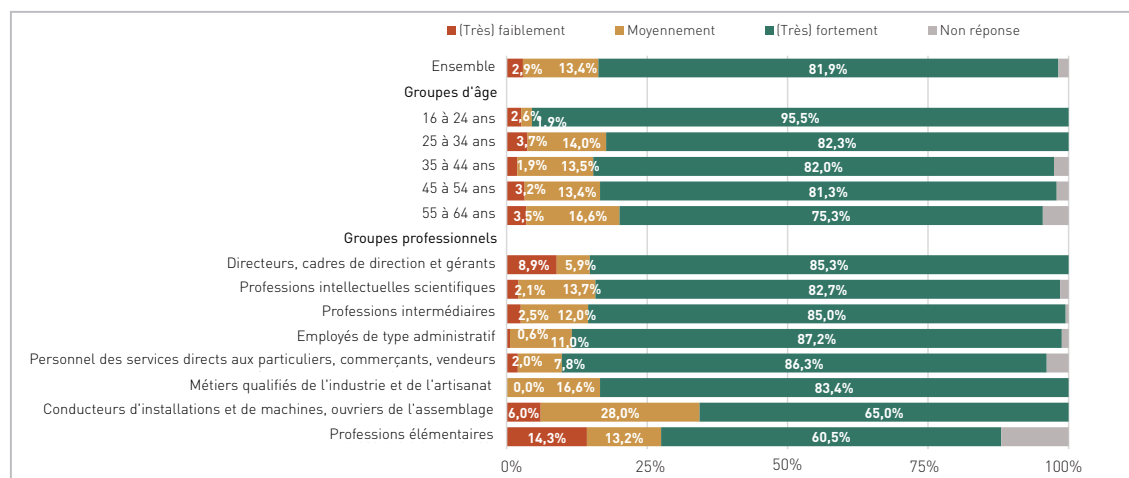
Concernant l'« autonomie », certains salariés ont de plus ou moins grandes libertés d'action et marges de manœuvre dans leur travail. Six travailleurs sur dix déclarent pouvoir décider de la manière dont ils exécutent leur travail. Des différences marquées sont à noter entre les différents groupes. C'est ainsi que les cadres (managers) constatent à 88% qu'ils ont la possibilité de décider de façon autonome de leur manière d'exécuter leur mission. À l'aune de ce cri-

tère, les professions artisanales (62%), les universitaires (61%), les techniciens (56%) et les salariés du secteur tertiaire (54%) disposent également de degrés de liberté élevés. Par rapport à eux, les opérateurs/monteurs de machines et la main-d'œuvre auxiliaire sont nettement plus limités dans leur autonomie (42 et 49%). Chez les personnes exerçant une fonction hiérarchique (70%, 2014 : 79%) et chez celles dont les horaires dépassent 46 heures, les degrés de liberté sont également très élevés (62%, 2014 : 69%). Les employés de petites et très petites entreprises (1 à 4 et 5 à 24 salariés) bénéficient plus souvent d'une (très) grande liberté d'action par rapport aux employés d'entreprises employant un plus grand nombre de personnes.

L'autonomie de décision et d'action se heurte visiblement à ses limites lorsqu'elle concerne les processus d'exploitation et de décision de l'entreprise. Ainsi, seul un petit tiers des personnes interrogées a une influence personnelle significative sur le contenu et les horaires de travail. De même, trois employés sur dix seulement voient pour eux la possibilité de participer aux décisions dans l'entreprise. Les évaluations des possibilités d'influence (horaires de travail et « participation aux décisions ») par les femmes sont 5 à 6 points de pourcentage en dessous de celles des hommes. Cet écart se creuse même entre les femmes et les hommes ayant des responsabilités hiérarchiques. L'âge joue aussi un rôle : l'autonomie augmente avec l'âge, ce qui va certainement de pair avec un niveau d'expérience et hiérarchique plus élevé chez les travailleurs plus âgés.

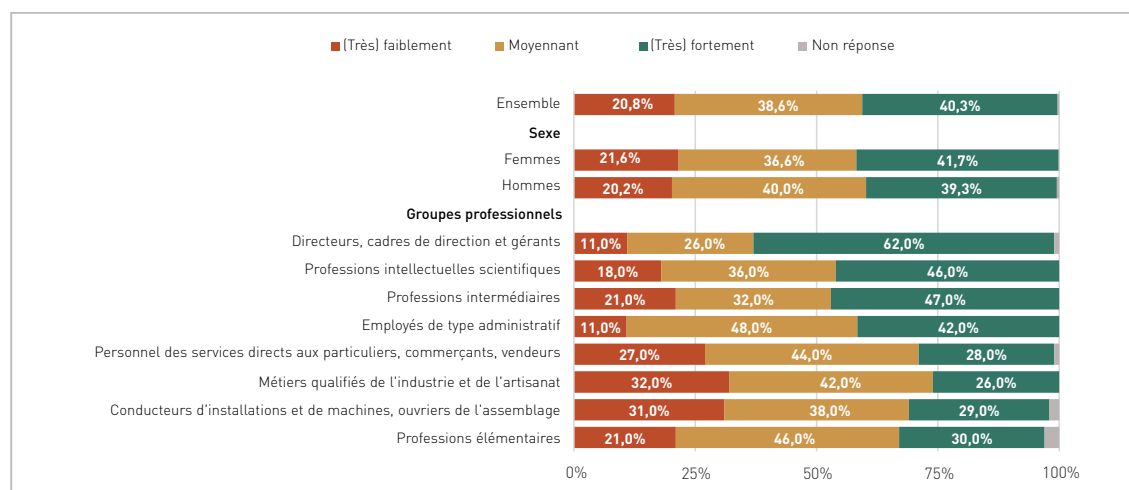
* Créer de l'incertitude sur le travail et faire peser sur les personnes des charges liées à l'organisation sous prétexte d'autonomie sont en revanche d'autres sources de pressions sur les travailleurs. Trop d'autonomie et d'incertitude peuvent ainsi entraîner des conséquences négatives.

Collaboration avec les collègues au travail



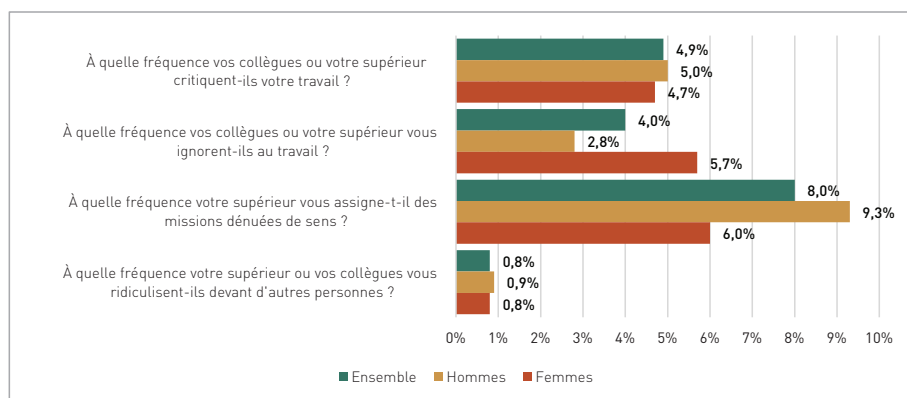
Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure collaborez-vous avec vos collègues au travail ? » ; graphique : CSL

Communication dans l'entreprise



Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure êtes-vous informé(e) des décisions, des modifications importantes ou des plans de développement dans votre entreprise ? » ; graphique : CSL

Comportements de harcèlement moral (réponses « souvent » et « (presque) tout le temps »)



Données : Quality of work Index ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.1

Aspects psychosociaux

c. Coopération, communication et harcèlement moral

Du côté de la « coopération » entre collègues, 82% des personnes interrogées ont l'impression qu'il y a un climat de collaboration avec les collègues (année précédente : 84%). Cette proportion est légèrement plus élevée (de 4 points) chez les hommes que chez les femmes. Une coopération peu marquée n'est indiquée que par 3% (2014 : 4%) des personnes interrogées. Les personnes exerçant une fonction hiérarchique (2015 : 90%, 2014 : 92%) et les cadres (2015 : 85%) jugent de manière très positive les relations de collaboration. Toutefois, les opérateurs, les salariés spécialisés du montage et les travailleurs non qualifiés ont, avec seulement 60-65% d'approbation, un jugement nettement plus négatif de la collaboration que les autres groupes de métiers.

Ce qui est appelé le « mobbing » est encore plus grave que certains déficits en matière de soutien ou de reconnaissance de la part des collègues et des supérieurs, parce qu'il implique des

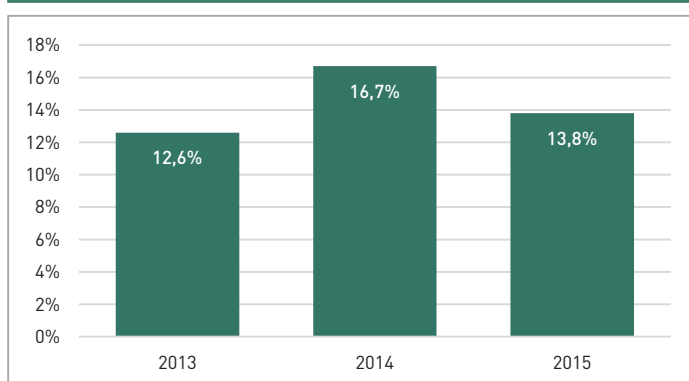
agissements fautifs, répétés et délibérés qui ont pour objet ou pour effet de nuire à la personne visée ou d'entraîner pour elle des conséquences négatives. La prévalence globale de comportements de harcèlement moral (« mobbing ») vécus par les salariés est saisie moyennant quatre questions avec cinq catégories de réponses (1=jamais ; 2=rarement ; 3=parfois ; 4=souvent ; 5=presque tout le temps). Si un salarié a indiqué pour au moins une des quatre questions la réponse « (presque) tout le temps » (5) ou « souvent » (4), cela a été estimé comme situation de « mobbing ». Concernant l'évolution de la prévalence du harcèlement moral auprès des salariés au Luxembourg on constate une augmentation entre 2013 et 2014 (de 12,6% à 16,7%) et puis un recul à 13,8% en 2015.

Il y a de grandes différences au niveau des prévalences de ces 4 types de comportements auxquels se sentent confrontés les salariés. Si très peu de

travailleurs (0,8%) s'estiment ridiculisés devant d'autres personnes par des collègues ou leur supérieur, 4% se voient ignorés au travail. Pas moins de 5% déclare que leur travail est « souvent » et « (presque) tout le temps » critiqué par les collègues ou le supérieur. Le comportement de harcèlement le plus souvent rencontré est celui de se voir régulièrement confronté à l'affectation de tâches dénuées de sens (8%). Si les femmes se sentent deux fois plus souvent ignorées au travail (5,7% contre 2,8% pour les hommes), les hommes s'estiment 50% plus souvent assignés à des missions dénuées de sens (9,3% contre 6% des femmes).

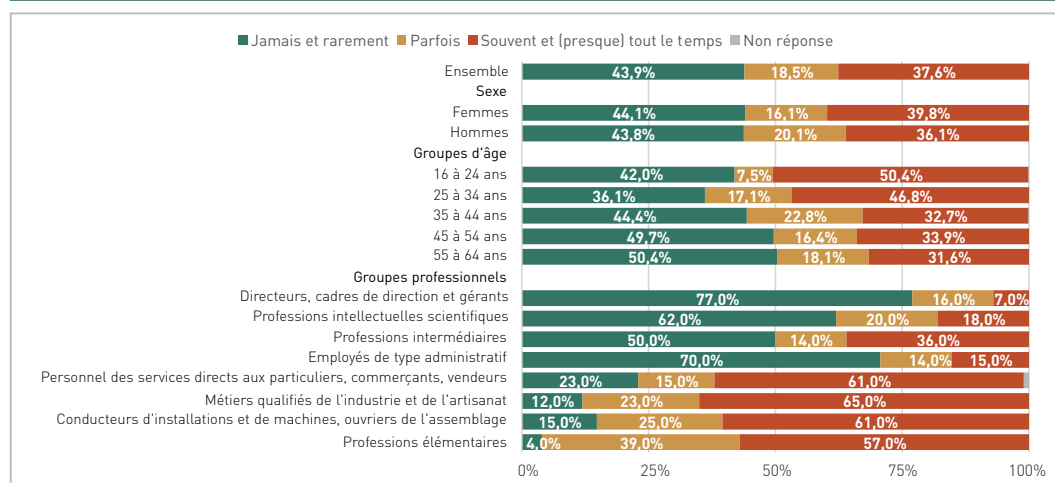
Concernant la dimension « feedback », nous nous intéressons ici aux réponses à la question concernant la mesure dans laquelle les salariés sont informés des décisions, des modifications importantes ou des plans de développement dans leur entreprise. 21% des salariés se disent (très) faiblement informés, 39% moyennement et 40% (très) bien informés. On constate que le degré d'information sur les intentions de l'entreprise varie en fonction des groupes professionnels. En effet, on peut distinguer 3 grands groupes : les mieux informés sont les cadres (62%), puis plus loin derrière les professions intellectuelles et scientifiques, les professions intermédiaires et les employés de type administratif (42 à 47%), suivis en troisième rang et à une certaine distance par le personnel des services directs aux clients, les métiers qualifiés de l'artisanat et de l'industrie, les opérateurs et les ouvriers de montage ainsi que les travailleurs non qualifiés (entre 26 et 30%).

Évolution de la prévalence de harcèlement moral



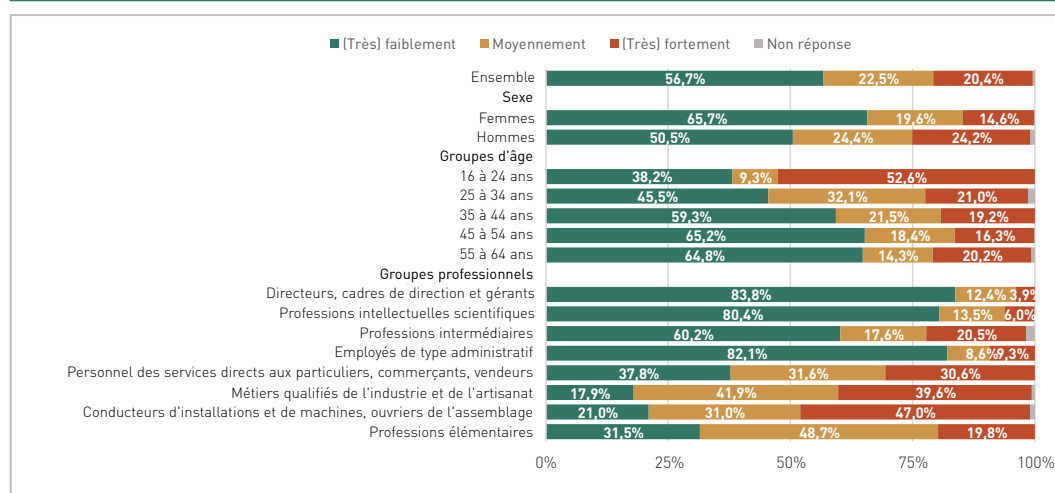
Données : Quality of work Index ; graphique : CSL

Charge physique du travail



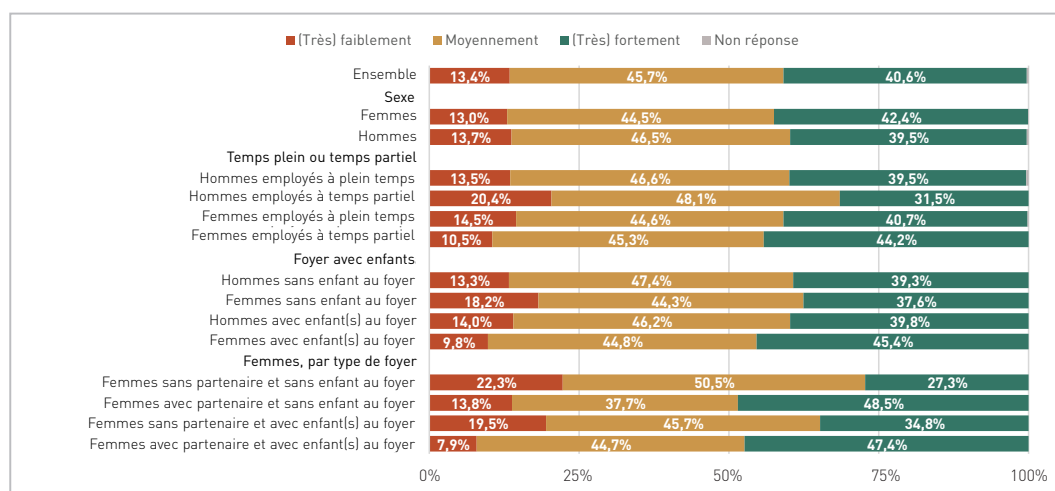
Données : Quality of work Index. Question « À quelle fréquence votre travail est-il physiquement fatiguant ? (par ex. longue posture debout) » ; graphique : CSL

Risque d'accident au travail



Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure votre travail comporte-t-il des risques d'accidents ou de blessures ? » ; graphique : CSL

Satisfaction avec le salaire



Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure êtes-vous actuellement satisfait(e) de votre salaire ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.2

Conditions-cadres du travail

a. Charge physique, risque d'accident et salaire

Quelque 38% des personnes interrogées indiquent être souvent ou (presque) tout le temps soumises à des contraintes physiques (p.ex. posture debout prolongée) du fait du travail (enquête de l'année précédente : 39%). L'apparition fréquente ou presque continue d'une charge corporelle du fait du travail est constatée en particulier par les travailleurs postés (59%, 2014 : 64%) et les salariés travaillant le week-end, le soir ou la nuit (51%, 2014 : 54%) ainsi que par les deux tranches d'âge les plus basses (16-24 ans et 25-34 ans 50% et 47% en 2015, respectivement 42% et 47% en 2014). De plus, l'existence d'activités contraignantes sur le plan physique est signalée plus souvent que la moyenne par les artisans, les opérateurs et monteurs d'installations ainsi que par les professionnels des services et de la vente. Parmi ces groupes de travailleurs, la part de ceux qui sont souvent soumis à des contraintes est à chaque fois supérieure à 60%.

Si presque deux tiers des personnes interrogées (63%) estiment n'être soumis qu'à un (très) faible risque d'accident ou de blessures à leur poste de travail, 20% (trois points de moins que l'année précédente) se voient par contre exposés à un tel risque. Un danger élevé d'accident, 24%, est observé chez les hommes, qui est plus grand de presque 10 points que chez les femmes. Ce résultat est en accord avec celui

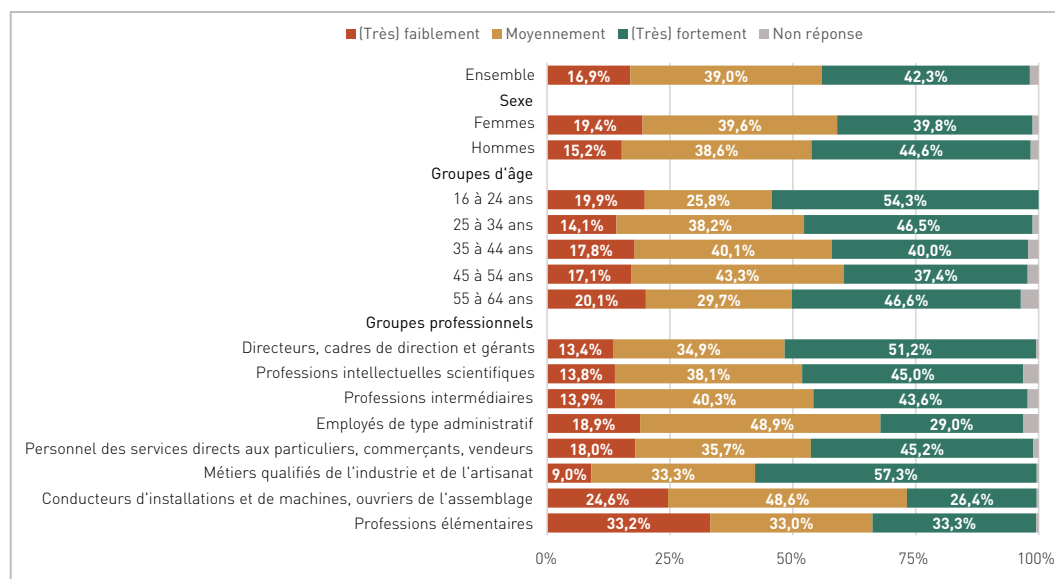
de l'année précédente. Des potentiels de risque plus élevés sont rapportés plus souvent que la moyenne par certains groupes de travailleurs avec des emplois précaires. Ceci vaut en particulier pour la tranche d'âge la plus jeune des 16-24 ans (53% ; 37% en 2014), pour les personnes dépourvues de formation professionnelle et pour les travailleurs postés (35% ; 31% en 2014). Le risque d'accident est proportionnellement élevé pour les métiers dont les activités sont principalement manuelles ou physiques. Plus précisément, il s'agit des métiers de l'artisanat et ceux des conducteurs de machines et des ouvriers de montage (40-47%) ainsi que, dans une moindre mesure, des professions du secteur tertiaire (31%).

En contrepartie des contraintes subies et du travail fourni, les travailleurs bénéficient d'un salaire. Le niveau de satisfaction par rapport au salaire varie beaucoup en fonction des groupes de travailleurs et de leurs caractéristiques. Ici, la tranche d'âge la plus élevée, à partir de 55 ans, se montre nettement plus satisfaite (46% contre 56% en 2014) que les personnes plus jeunes (40% en 2015 et 40 à 50% en 2014) de 25 à 54 ans. Alors que la structure des réponses est restée pratiquement la même pour les deux années d'enquête, le niveau de satisfaction diffère globalement de six points.

Les femmes sont, en moyenne, plus satisfaites de 3 points que les hommes. C'est en particulier chez les travailleuses et travailleurs à temps partiel que se montrent les plus grandes différences entre les sexes. Les femmes employées à temps partiel sont, pour 44% d'entre elles, satisfaites dans une grande et dans une très grande mesure contrairement aux hommes employés à temps partiel qui affichent le taux de satisfaction le plus bas (31,5%). Avec 45%, les femmes ayant des enfants au foyer s'estiment plus souvent satisfaites de leur salaire que la moyenne. Il s'agit chez elles, pour la moitié (environ 51%), d'employées à temps partiel. Autre différence sensible parmi les femmes : les femmes sans enfant qui vivent en couple (environ 49%) ainsi que les femmes qui vivent avec leurs enfants et un partenaire (47%) sont les plus satisfaites. Les femmes vivant seules sans enfant ou avec enfants sont loin derrière, avec une différence allant jusqu'à 21 points concernant l'avis positif voire très positif sur leur salaire.

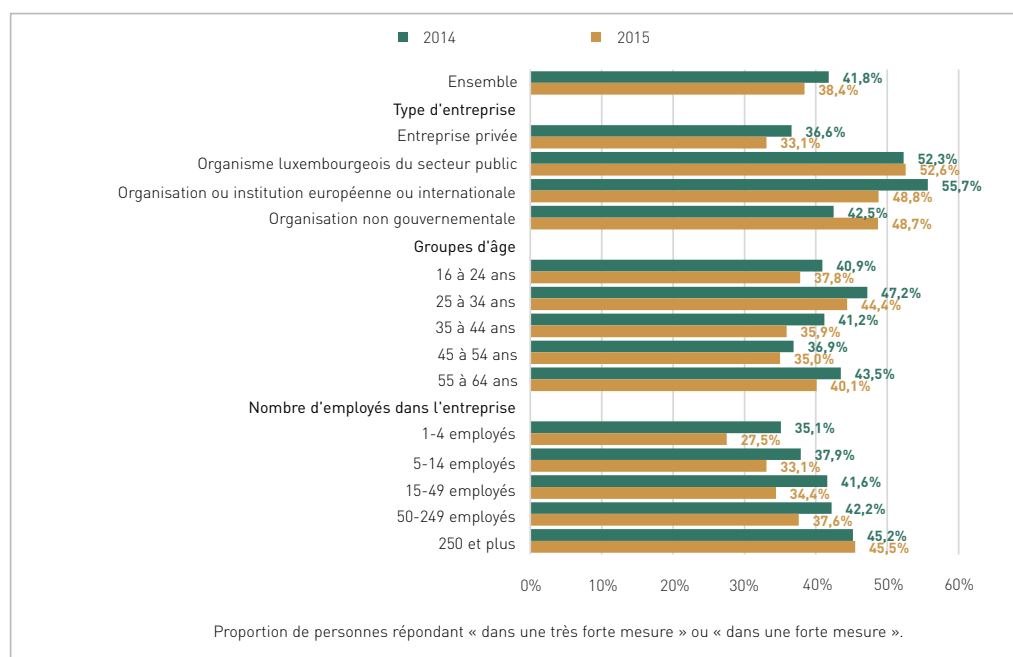
Comme on pouvait s'y attendre, la satisfaction avec le salaire est aussi fortement différenciée suivant le groupe professionnel. La satisfaction la plus élevée et l'insatisfaction la plus faible règnent chez les cadres et les universitaires. À l'autre bout de l'échelle, on trouve le tertiaire et les services directs aux particuliers, l'artisanat, le montage ainsi que les travailleurs auxiliaires.

Évaluation des compétences professionnelles par rapport au marché de l'emploi



Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure pensez-vous que vos compétences professionnelles sont actuellement demandées sur le marché du travail ? » ; graphique : CSL

Possibilité d'améliorer les qualifications dans l'entreprise



Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure avez-vous la possibilité d'améliorer votre qualification dans votre entreprise ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.2

Conditions-cadres du travail

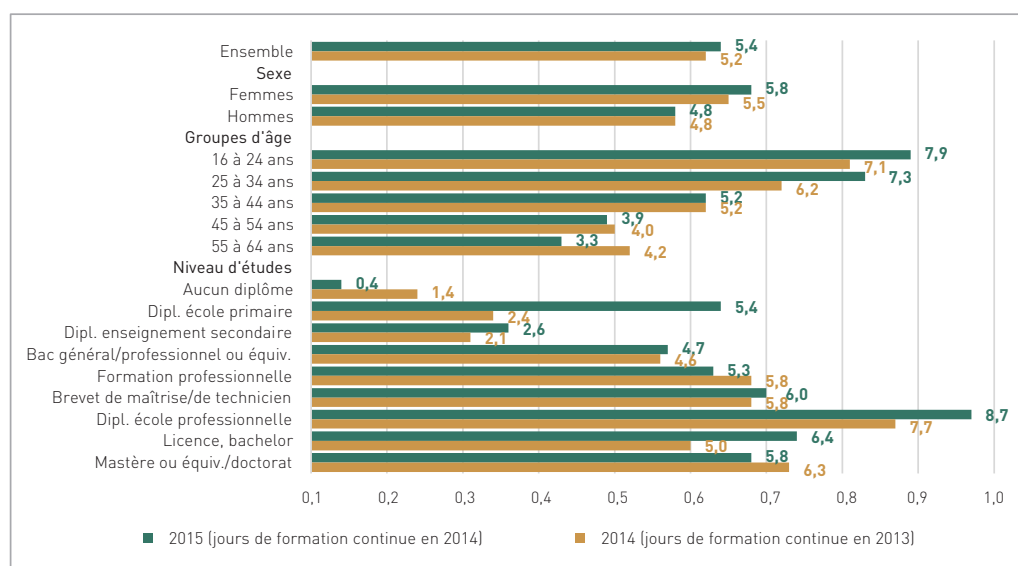
b. Employabilité et possibilités de formation continue

À la question de savoir dans quelle mesure les compétences professionnelles des personnes interrogées sont actuellement recherchées sur le marché du travail, les estimations s'avèrent dans leur ensemble réservées ; deux cinquièmes d'entre elles voient cependant l'existence d'une demande élevée. Des différences marquées se font jour entre les estimations parmi les groupes professionnels. Les artisans sont très sûrs d'eux-mêmes et considèrent à 57% que leurs capacités sont très demandées, se plaçant ainsi même devant les managers qui en sont persuadés à 51%. En revanche, non seulement les travailleurs auxiliaires et les opérateurs de machines/les monteurs, mais également les employés de bureau estiment nettement plus faible la demande pour leurs qualifications professionnelles ; parmi ces groupes, de 26% à 33% seulement voient un besoin élevé.

Agir sur l'employabilité passe aussi par la possibilité de formation continue. Comme en 2014, on a demandé en 2015 aux salariés d'évaluer dans quelle mesure leur entreprise leur offrait des possibilités de formation continue. Les estimations et les indications dans ce domaine sont relativement stables, si on les observe sur ce court laps de temps. Au moins 2 personnes interrogées sur 5 disent globalement avoir de très bonnes possibilités de formation continue. En revanche, entre 25% (2014) et 30% (2015) estiment leurs possibilités d'améliorer leur qualification comme étant plutôt faibles. Dans les administrations publiques et les organisations européennes/internationales, les possibilités de formation continue sont jugées bonnes par un plus grand nombre d'employés que dans les entreprises privées. En 2015, les ONG obtiennent 6 points de plus qu'en 2014 et arrivent ainsi à un

résultat similaire à celui des organisations européennes/internationales. Le score de ces dernières est plus faible de 7 points par rapport à celui de l'année précédente, mais presque la moitié (49%) des employés est très satisfaite des options de formation continue.

Nombre de jours de formation continue (année calendaire précédente)



Données : Quality of work Index. Question « Combien de jours de formation continue avez-vous eu l'année calendaire précédente ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.2

Conditions-cadres du travail

c. Nombre de jours de formation continue

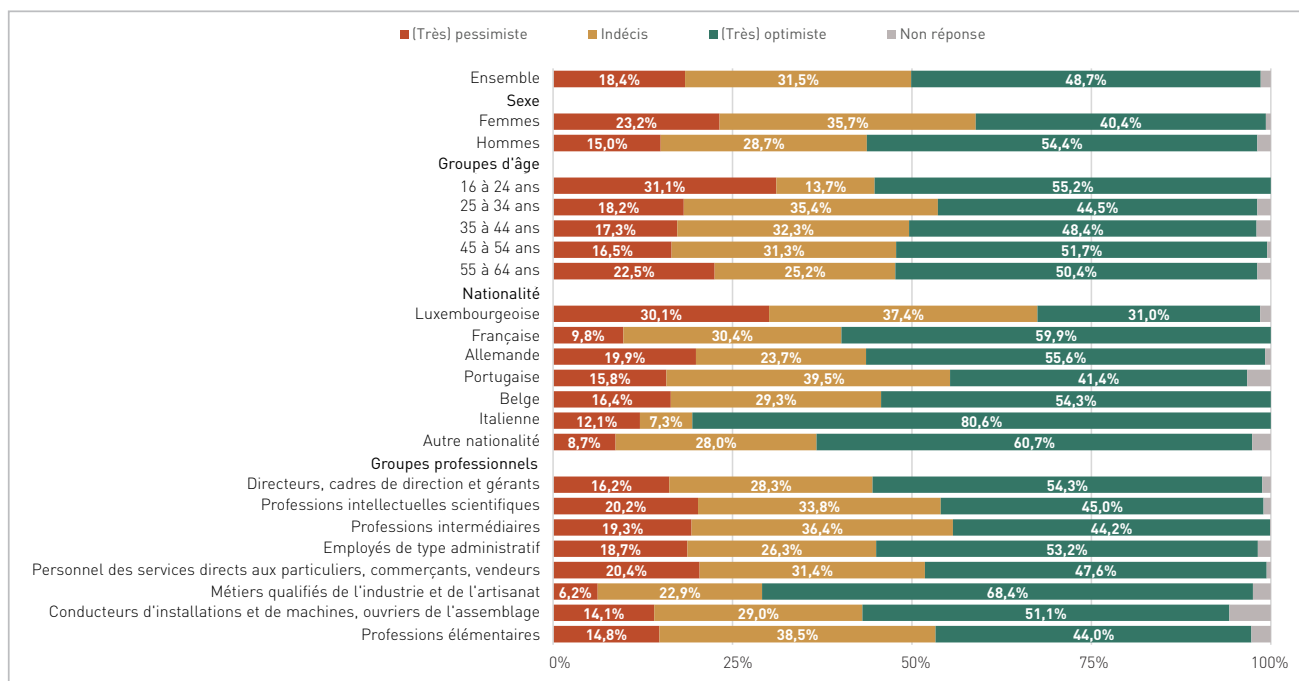
La répartition inégale des chances de formation continue peut encore mieux être constatée à la lecture des formations effectivement réalisées, mesurées dans le Quality of work Index (Qow-Index) par le biais des jours de formation effectués au cours de l'année précédente. Les personnes avec un diplôme d'une école professionnelle ont eu en moyenne, lors des deux vagues d'enquête en 2014 et en 2015, le plus grand nombre de journées de formation. Celles avec une formation de maîtrise ou de technicien ainsi que les universitaires les suivent avec un certain écart. Les travailleurs sans qualification professionnelle ainsi que les employés à temps partiel, en revanche, ont nette-

ment moins accès à la formation que les personnes plus qualifiées et que les employés à temps plein. Du point de vue des métiers, ce sont surtout les cadres qui profitent de nombreuses journées de formation (en moyenne 7,5 jours), ainsi que les techniciens et assimilés (en moyenne 6,6 jours) de même que les monteuses et opérateurs (en moyenne 6,8 jours).

Il est intéressant de constater que le nombre des journées de formation diminue de façon continue lorsque l'âge augmente, ce qui en fait contredit les principes de l'« apprentissage tout au long de la vie ». Il est possible que s'opposent ici les intérêts de l'entreprise et ceux

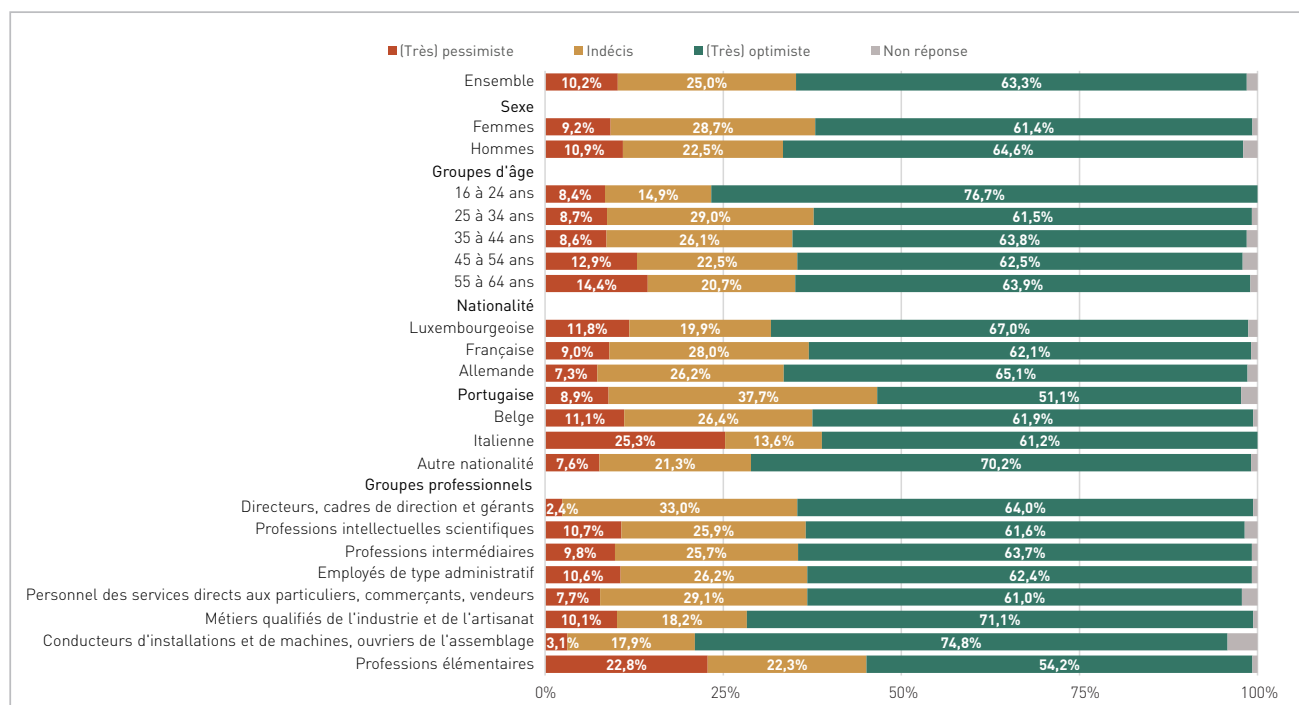
des employés : les premières tendent à investir dans les collaborateurs les plus jeunes – selon les résultats du Qow-Index, 90% des formations sont financées par les entreprises – pour en tirer les fruits sur la durée, plutôt que d'investir dans la formation des travailleurs plus âgés. Les employés d'âge moyen, à leur tour, s'intéressent peut-être moins à des formations supplémentaires ou les considèrent moins comme nécessaires : ils sont en train de passer une phase particulièrement dense sur le plan de la carrière et de la famille.

Perspectives économiques du Luxembourg



Données : Quality of work Index. Question « Lorsque vous pensez aux 5 prochaines années, comment envisagez-vous l'avenir économique du Luxembourg en général ? » ; graphique : CSL

Perspectives économiques de l'entreprise



Données : Quality of work Index. Question « Auriez-vous des difficultés à retrouver un emploi similaire si vous perdiez votre travail ou si vous démissionniez ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.2

Conditions-cadres du travail

d. Perspectives liées à l'économie

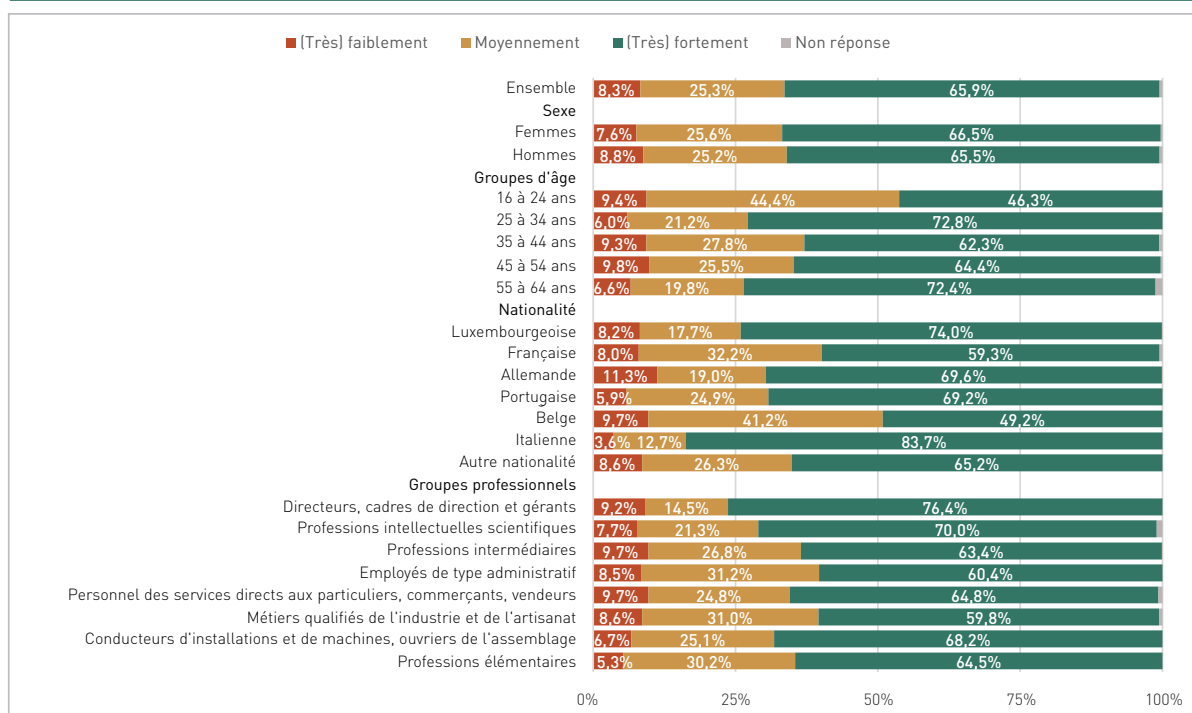
Dans l'enquête actuelle, 48% des sondés voient le développement économique du Luxembourg avec optimisme, une valeur légèrement plus élevée qu'en 2014. En 2014 comme en 2015, un peu moins d'un tiers ne se prononce pas et un cinquième des personnes interrogées est plutôt pessimiste. Les salariés masculins s'expriment d'une manière indubitablement plus optimiste que les femmes. La tranche d'âge la plus basse est, dans l'ensemble, plus optimiste que les tranches d'âges plus élevées. Les métiers de l'artisanat et similaires forment le groupe des plus optimistes, suivi des cadres et des professions administratives très proches les uns des autres avec 54-53% d'optimistes. La part d'optimistes est également plus élevée chez les monteurs/opérateurs que chez les universitaires et les techniciens.

L'enquête 2015 semble plutôt confirmer le résultat de l'année précédente, selon lequel on retrouvait les optimistes plus souvent dans certains secteurs et types d'organisation que dans d'autres. Ainsi, ce sont les employés des organisations européennes/internationales qui affirment un optimisme supérieur à la moyenne (59%, 2014 : 64%).

L'opinion des salariés est essentiellement marquée par les expériences, les informations et les jugements acquis dans le contexte professionnel. Par opposition à l'économie en général, les points de vue des salariés en ce qui concerne le développement économique de l'entreprise ou de l'organisation qui les emploie sont plus optimistes. Le résultat global est très stable sur les deux années 2014 et 2015. Un peu moins

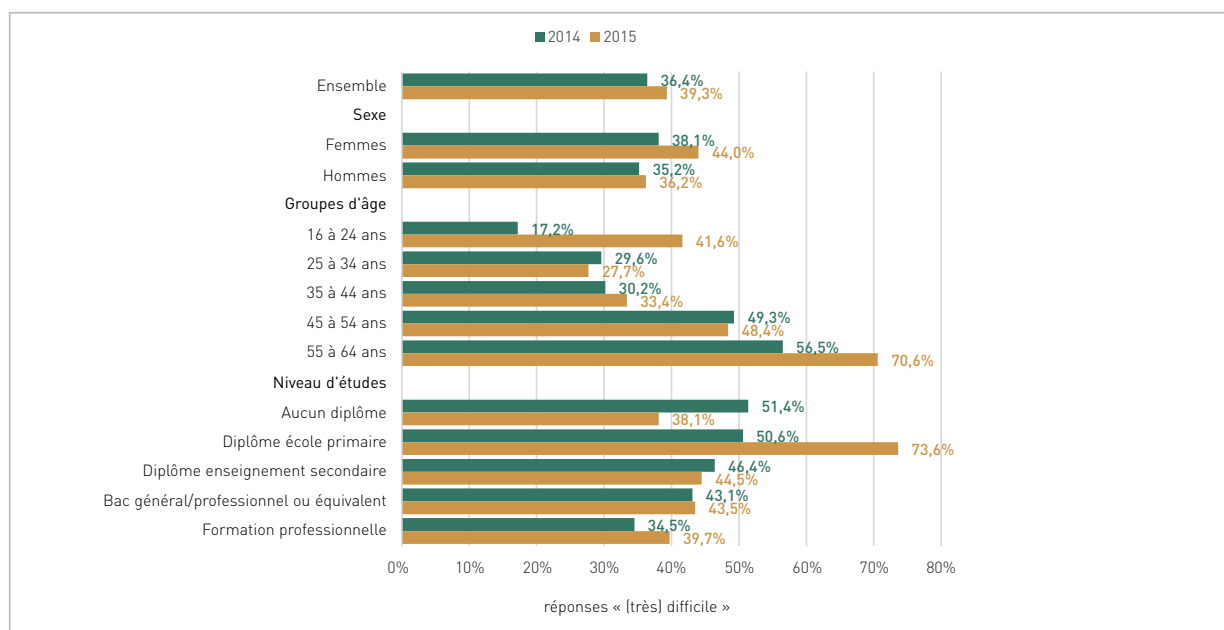
des deux tiers des personnes interrogées (63%) expriment de l'optimisme, un peu moins d'un quart est plutôt indécis et a du mal à se décider pour l'une ou l'autre perspective. Dix pour-cent seulement (2014 : 12%) sont plutôt pessimistes en ce qui concerne l'avenir de leur employeur. Du point de vue de la nationalité, on ne constate que chez les Luxembourgeois une stabilité des points de vue hautement optimistes, les Allemands comme les Portugais voient en 2015 l'avenir de leur entreprise de façon nettement moins optimiste qu'en 2014, alors qu'au contraire les évaluations positives augmentent nettement chez les Belges.

Sécurité d'emploi



Données : Quality of work Index. Question « Dans quelle mesure considérez-vous que votre emploi est sûr ? » ; graphique : CSL

Difficulté à retrouver un emploi similaire



Données : Quality of work Index. Question « Lorsque vous pensez aux 5 prochaines années, comment envisagez-vous l'avenir économique de votre entreprise/votre organisation ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.2

Conditions-cadres du travail

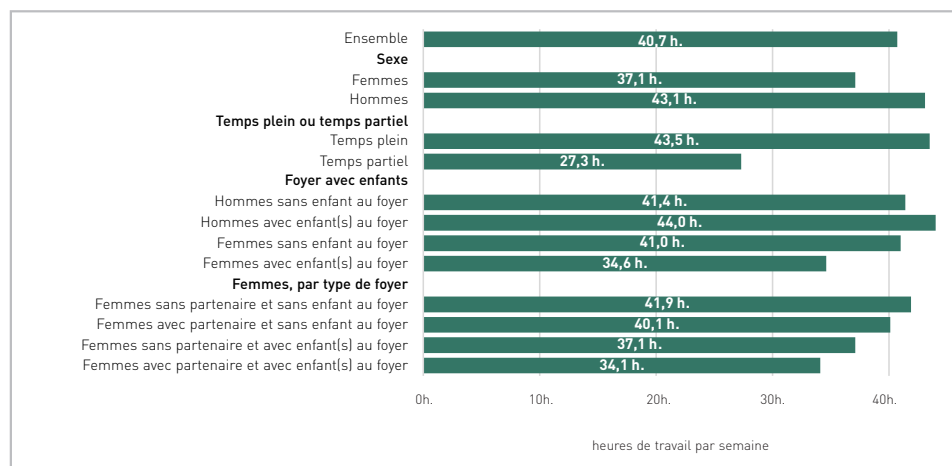
e. Perspectives liées à l'emploi

Les personnes ont également été questionnées sur leur point de vue concernant la sécurité de leur propre emploi. Cette estimation très concrète confirme, ici aussi, que les travailleurs ont une vision bien plus positive de leur situation personnelle que de la situation au plan national. 66% des personnes interrogées en 2015 voient leur emploi sûr dans une mesure très élevée contre 60% l'année précédente. 26% sont moyennement optimistes. Seuls 8% considèrent leur emploi comme peu sûr. La tranche d'âge la plus jeune se démarque nettement, la sécurité de l'emploi n'étant pas encore confirmée pour elle.

Les résultats se montrent différenciés quant à la question des chances de retrouver un emploi similaire, dans le cas où le poste actuel devait être supprimé. En 2014, autant de personnes interrogées (environ 36%) avaient estimé difficile d'un côté, facile de l'autre, de retrouver un poste comparable. Le résultat de 2015 est similaire, on constate seulement une augmentation de 3 points de pourcentage pour les estimations pessimistes par rapport à l'année précédente. Les femmes répondent de manière un peu plus pessimiste que les hommes à cette question. Plus le niveau de formation est élevé, et plus l'âge l'est également, plus grand est le scepticisme par rapport à la capacité de retrouver facilement un poste similaire en cas de perte de l'emploi actuel. Seule la tranche d'âge la plus basse montre une grande variation d'opinion entre 2014 et 2015.

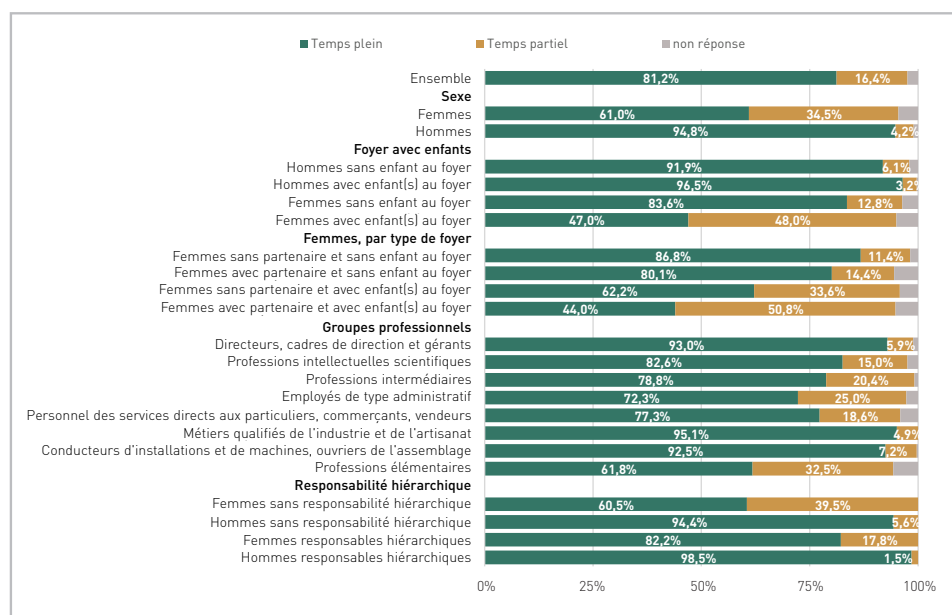
Comme l'année précédente, les personnes de nationalité luxembourgeoise, allemande et portugaise voient les perspectives pour leur emploi de manière sensiblement plus positive que leurs collègues français et belges. Du point de vue des groupes professionnels, ce sont de nouveau les cadres et les universitaires pour qui la sécurité de l'emploi est subjectivement la plus grande. Mais, là aussi, il semble que ce soit moins l'activité professionnelle elle-même que son exercice dans certaines branches qui détermine la sécurité de l'emploi ressentie.

Temps de travail hebdomadaire effectif selon les salariés



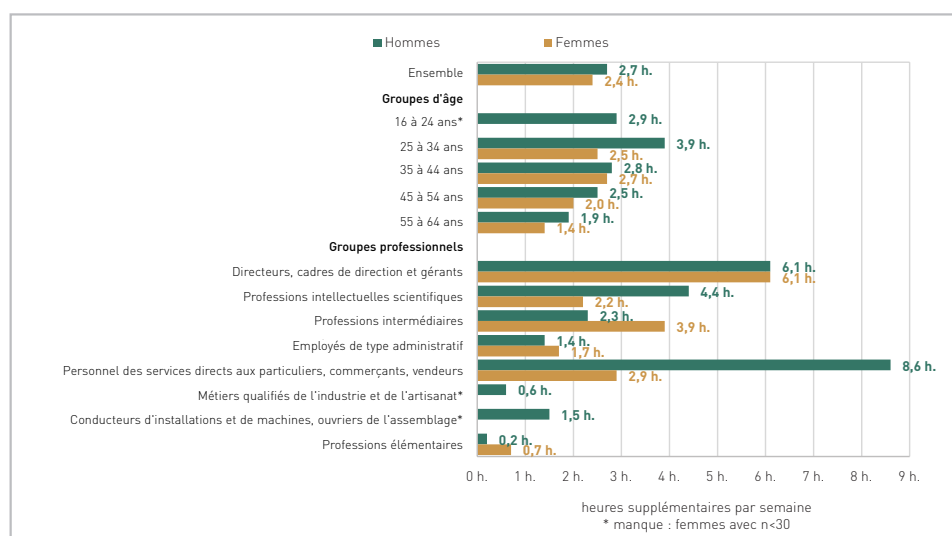
Données : Quality of work Index.
Question « Sur les 12 derniers mois, combien d'heures travaillez-vous en moyenne par semaine ? Comptez, s'il vous plaît, également le surcroît régulier de travail et les heures supplémentaires ? » ; graphique : CSL

Contrat de travail à temps plein/temps partiel



Données : Quality of work Index.
Question « Sur les 12 derniers mois, combien d'heures travaillez-vous en moyenne par semaine? Comptez, s'il vous plaît, également le surcroît régulier de travail et les heures supplémentaires ? » ; graphique : CSL

Heures supplémentaires non payées par semaine



Données : Quality of work Index.
Question « Sur les 12 derniers mois, combien d'heures supplémentaires non payées avez-vous travaillé en moyenne par semaine ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.3 Contrat, temps de travail et équilibre vie professionnelle - vie privée

81,2% des salariés ont un contrat de travail à temps plein. Seuls quelque 16% des travailleurs et travailleuses sont employés à temps partiel ou sous une autre forme. En moyenne, la durée effective du travail rapportée est de 40,7 heures par semaine, soit environ une heure de plus que l'année précédente. Avec 43,1 heures, les hommes travaillent en moyenne 6 heures de plus que les femmes (37,1 heures). Ceci s'explique par la surreprésentation de ces dernières dans les temps partiels. En effet, 4,2% des hommes sont à temps partiel, mais 34,5% des femmes sont dans ce cas.

Les différences entre les femmes et les hommes en activité apparaissent en particulier lorsque des enfants vivent au sein du foyer. Environ 84% des femmes actives qui n'ont pas d'enfant au foyer travaillent à plein temps, alors que 48% des femmes qui en ont sont employées à temps partiel. La part des femmes ayant des enfants au foyer et qui travaillent à temps partiel est ainsi de 35 points plus élevée que celle de leurs collègues féminines sans enfant et qui travaillent également à temps partiel. Chez les hommes, en revanche, le fait d'avoir des

enfants au foyer ou non ne semble pas avoir de grande influence. Ceci indique que ce sont encore les femmes qui ont le plus souvent la charge de l'éducation des enfants ainsi que les tâches et activités associées en dehors du temps de travail.

De plus, on constate des différences entre les femmes qui ont des enfants et qui vivent avec leur partenaire et les femmes qui gèrent un foyer monoparental. Si 62% des femmes qui gèrent un foyer monoparental travaillent à plein temps, seulement 44% des femmes qui vivent avec des enfants et avec leur partenaire sont employées à plein temps (51% travaillent à temps partiel). Les femmes qui gèrent un ménage monoparental sont ainsi plus souvent obligées de travailler à plein temps que celles qui vivent en couple. Pour les femmes sans enfant, on ne constate pas de grande différence en ce qui concerne la durée du travail : 86% des femmes sans enfant qui vivent en couple et 80% des femmes célibataires sans enfant ont un emploi à plein temps.

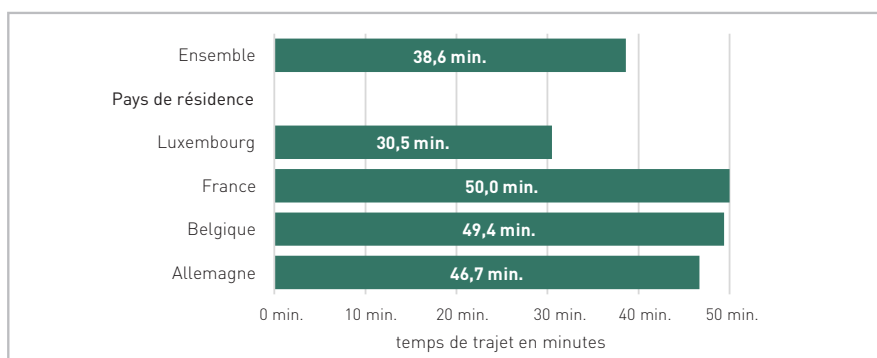
La durée effective du travail des femmes et des hommes varie également selon la situation familiale et la composition

du ménage. Si les femmes sans enfant au foyer déclarent le même nombre d'heures de travail par semaine (41 heures) que les hommes dans la même situation (41,4 heures), les femmes qui ont des enfants au sein de leur foyer travaillent sensiblement moins d'heures par semaine (34,6 heures) que les hommes avec enfant(s) au foyer (44 heures). Néanmoins, les femmes qui se trouvent dans la situation de gérer un ménage monoparental travaillent plus (37,1 heures) que les femmes qui vivent avec des enfants et leur partenaire (34,1 heures).

En ce qui concerne les heures supplémentaires non payées par semaine, ce sont surtout les travailleurs masculins et jeunes qui sont concernés. En effet, à partir du groupe d'âge des 25 à 34 ans, le nombre d'heures supplémentaires non payées diminue progressivement. Selon les groupes professionnels, les travailleurs masculins des activités de services aux particuliers et de la vente ont un nombre d'heures supplémentaires supérieur à la moyenne (8,6 heures) et 6 heures de plus que leurs collègues de sexe féminin. En outre, les cadres (6,1 heures) et professions intellectuelles et scientifiques (4,4 heures) de genre masculin ainsi que les travailleuses des professions techniques et assimilées (3,9 heures) travaillent davantage que la moyenne.

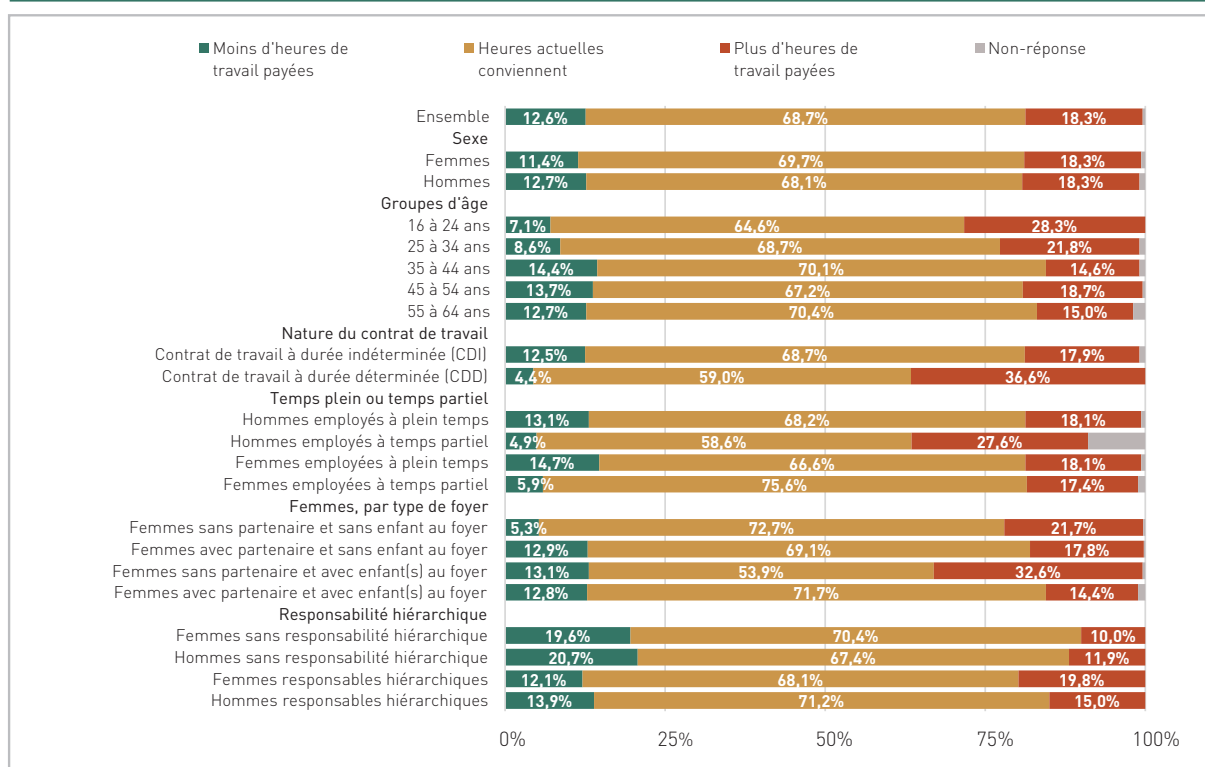
Le temps du trajet (aller simple) du domicile au travail diffère selon le pays de résidence du salarié. Si ce temps contraint pour raisons professionnelles s'élève en moyenne à 38,6 minutes pour l'ensemble des salariés, il est de 30,5 minutes pour les résidents du Luxembourg, de 46,7 minutes pour les frontaliers allemands, de 49,4 minutes pour les frontaliers belges et de 50 minutes pour les salariés venant de la France.

Temps de trajet entre domicile et lieu de travail (aller simple)



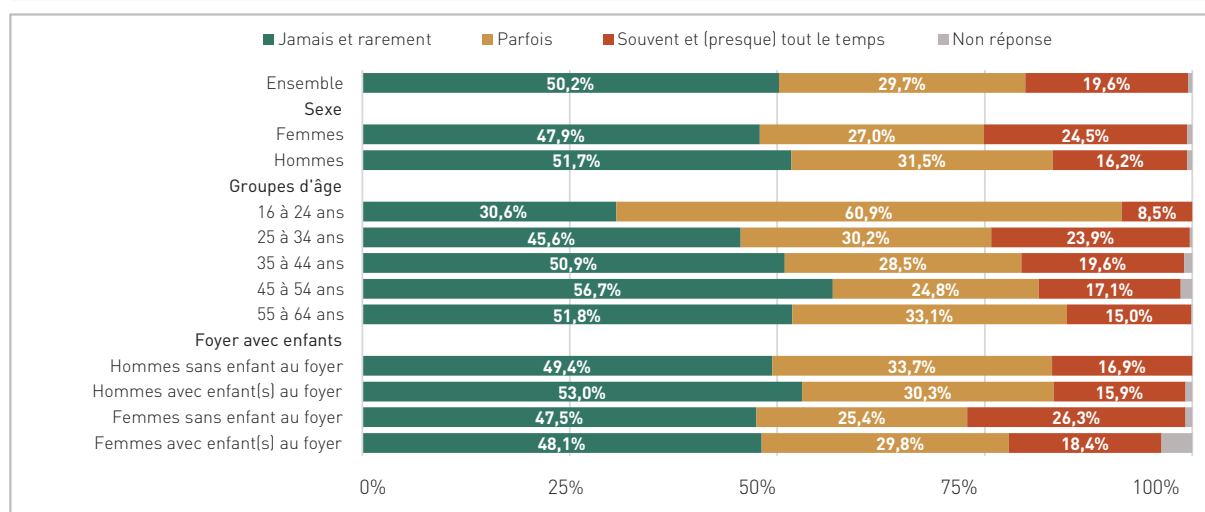
Données : Quality of work Index. Question « Sur les 12 derniers mois, combien d'heures supplémentaires non payées avez-vous travaillées en moyenne par semaine ? » ; graphique : CSL

Préférences en matière d'heures de travail



Données : Quality of work Index. Question « Si vous prenez en compte le coût de la vie, préféreriez-vous un contrat avec plus d'heures de travail payées ou avec moins d'heures de travail payées ? » ; graphique : CSL

Présentéisme au travail



Données : Quality of work Index. Question « À quelle fréquence êtes-vous allé(e) travailler alors que vous étiez malade au cours des 12 derniers mois ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.3

Contrat, temps de travail et équilibre vie professionnelle - vie privée

En ce qui concerne les préférences en matière d'heures de travail, la majorité des salariés (69%) est satisfaite de la durée de travail contractuelle qui est la sienne. Comparé à celui de l'année 2014, le degré de satisfaction a néanmoins baissé de 14 points. Un peu plus de 18% des personnes interrogées voudraient bien augmenter le nombre de leurs heures rémunérées (environ 11% en 2014) alors que 12% souhaiteraient travailler moins d'heures rémunérées (environ 7% en 2014).

Ce sont avant tout les jeunes entre 16 et 34 ans qui verraient d'un bon œil leur durée de travail augmenter. Les préférences en matière de durée de travail dépendent fortement, tout comme au cours de la dernière vague d'enquête, de la sécurité ou de la précarité de l'emploi exercé. Alors que les employés en CDI sont satisfaits à 68% de leur durée de travail, plus d'un tiers des titulaires d'un CDD espère une augmentation du nombre d'heures de travail.

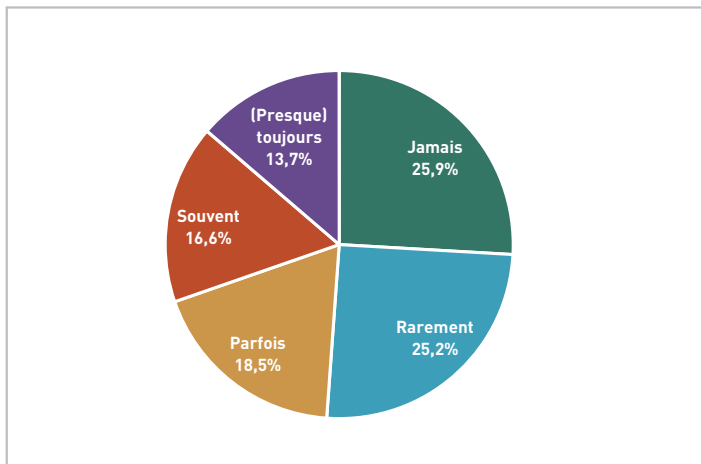
Aussi bien 15% des femmes travaillant à plein temps que 13% des hommes dans le même cas aimeraient diminuer leur temps de travail rémunéré. Du côté des travailleurs à temps partiel, deux tiers des femmes sont satisfaites de celui-ci. Les travailleurs masculins à temps partiel, qui ne représentent de toute façon qu'un groupe réduit parmi les salariés au Luxembourg, préféreraient l'augmenter.

Aussi bien les femmes (13%) que les hommes (15%) ayant des enfants sont plus nombreux à souhaiter réduire le nombre de leurs heures rémunérées par rapport aux travailleurs sans enfant (environ 9% seulement). La situation est tout à fait différente pour les femmes qui élèvent seules leurs enfants et n'habitent pas avec un partenaire. Presqu'un tiers de celles-ci souhaiterait augmenter le nombre de leurs heures rémunérées.

Les salariés sans responsabilité hiérarchique préfèrent augmenter le nombre d'heures de travail rémunérées. Le pourcentage des interviewés qui répondent vouloir travailler moins d'heures de travail payées est plus élevé chez les cadres, notamment chez les femmes cadres (19,8% contre 15% chez les collègues masculins). Le souhait d'une réduction du temps de travail l'emporte donc ici sur le souhait d'une rémunération supérieure. L'inverse est également vrai : les salariés sans responsabilité hiérarchique souhaitent plus de temps de travail rémunéré (autour de 20%).

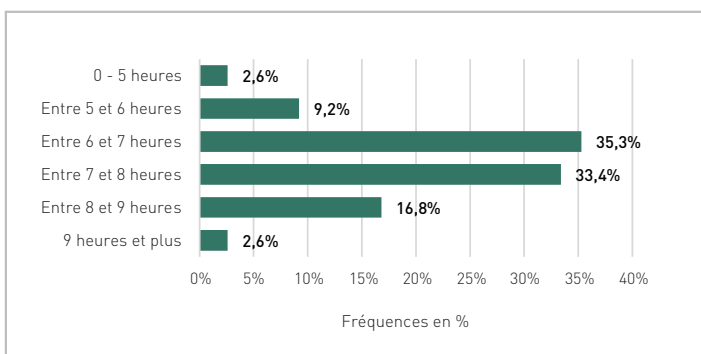
Les salariés qui déclarent avoir « souvent et (presque) toujours » travaillé alors qu'ils/elles étaient malades au cours des 12 derniers mois sont plus souvent des femmes (24,5%) que des hommes (16,3%). De manière générale, ce type de comportement, dit « présentéisme », semble être relativement fréquent chez les salariés interrogés (femmes et hommes confondus) avec 1 personne sur 5 qui donne la réponse « souvent et (presque) toujours » et même 1 travailleur sur 2 si on y ajoute les réponses « parfois ».

Joignabilité en dehors du travail



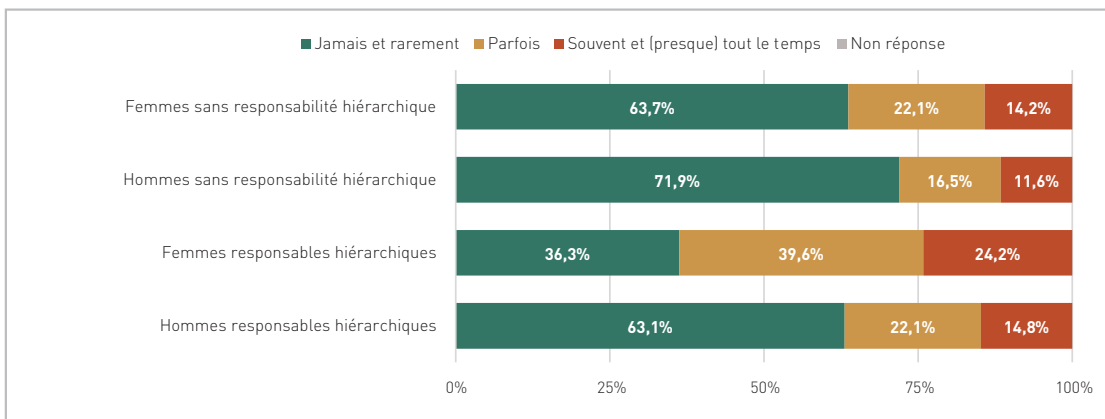
Données : Quality of work Index. Question « À quelle fréquence attend-on de vous que vous soyez joignable même en dehors du travail, par exemple par téléphone, par courriel ou sur votre smartphone ? » ; graphique : CSL

Heures de sommeil quotidiennes



Données : Quality of work Index. Question « Combien d'heures dormez-vous en moyenne par nuit ? » ; graphique : CSL

Difficultés à concilier travail et vie privée (selon le sexe et la situation hiérarchique)



Données : Quality of work Index. Question « À quelle fréquence avez-vous des difficultés à concilier travail et vie privée ? » ; graphique : CSL

4

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.3

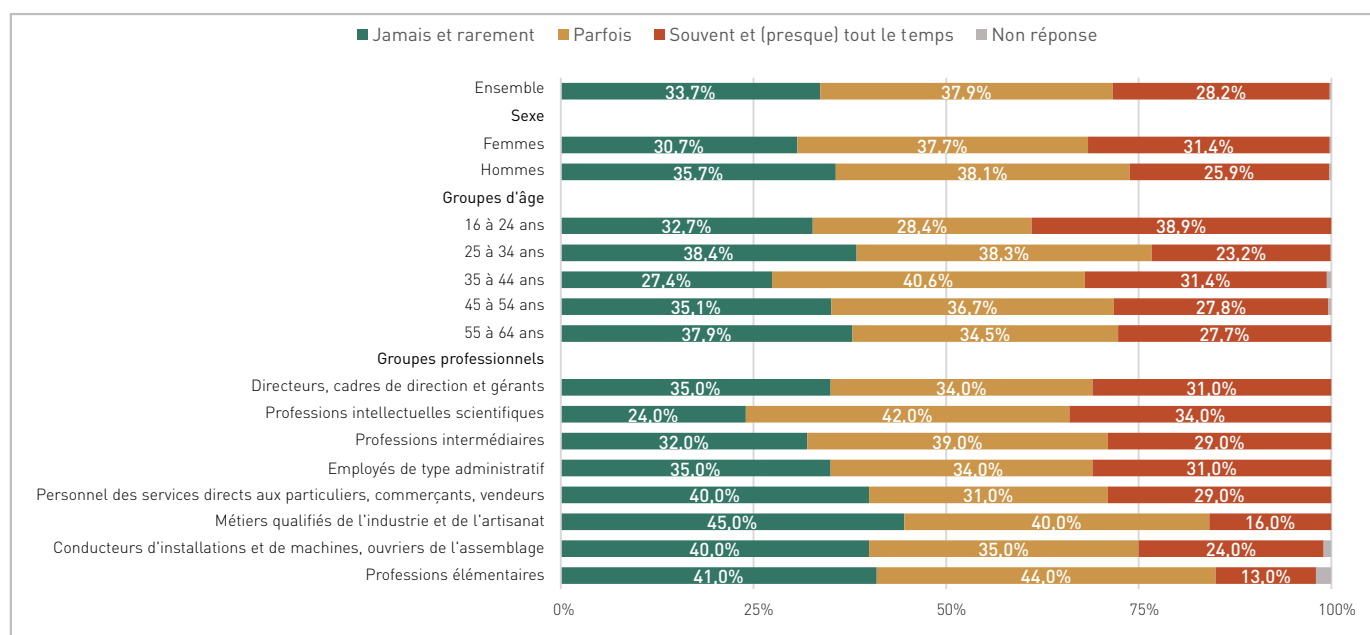
Contrat, temps de travail et équilibre vie professionnelle - vie privée

Parallèlement au développement rapide des nouvelles technologies d'information et de communication, les frontières entre vie professionnelle et vie privée s'estompent. L'attente de joignabilité en dehors du travail (p.ex. par téléphone, par courriel ou sur le smartphone) illustre la pénétration du travail dans la vie privée. En 2015, presque un tiers des répondants indiquent qu'on attend d'eux cette forme de disponibilité.

Cette attente de joignabilité en dehors du travail a aussi un impact sur la vie privée des salariés. La difficulté exprimée à concilier travail et vie privée diffère selon le genre et le statut hiérarchique des salariés. En effet, 24,2% des femmes qui occupent une fonction à responsabilité hiérarchique disent avoir « souvent ou (presque) toujours » des problèmes de ce genre (et 39,6% de réponses « parfois » !), contre 14,2% des femmes sans responsabilité hiérarchique et 14,8% des hommes cadres.

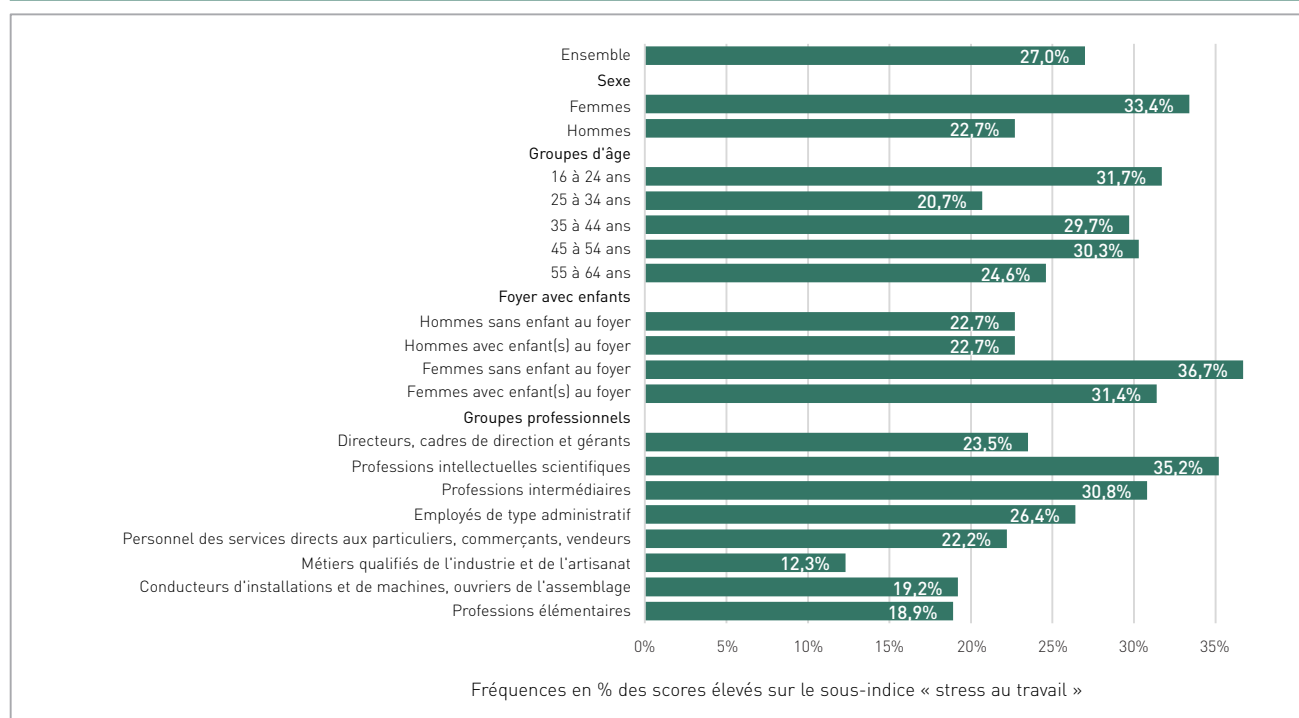
Au niveau du nombre d'heures de sommeil quotidiennes, les chiffres se situant entre 6 et 7 heures (36,3%) ont été les plus cités, suivis des chiffres entre 7 et 8 heures (33,4%) et de ceux entre 8 et 9 heures (16,8%) en troisième position.

Évaluation du sentiment de stress au travail (question directe)



Données : Quality of work Index. Question « À quelle fréquence vous sentez-vous stressé(e) par votre travail ? » ; graphique : CSL

Réponses « high stress » sur le sous-indice « stress au travail »



Données : Quality of work Index ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.4

Effets sur la santé et le bien-être des salariés

a. Stress au travail

Le sentiment de stress est un des effets que le travail peut avoir sur le salarié. En 2015, sur l'ensemble des travailleurs, 30% estiment être souvent et (presque) tout le temps stressés. En 2014, cela en concernait un tiers.

Néanmoins, les personnes questionnées peuvent comprendre et interpréter très différemment une seule question globale, ce qui complique la comparaison entre personnes et peut mener à des erreurs de mesure. C'est pourquoi des phénomènes complexes comme le « stress » ou le « burnout » (sentiment d'épuisement lié au travail) sont aussi mesurés par des échelles de questions permettant d'intégrer plusieurs facettes du problème et d'équilibrer ces erreurs aléatoires ou propriétés idiosyncratiques des questions par la moyenne de l'ensemble des items. La composition de l'échelle « stress » se trouve dans le tableau ci-dessous.

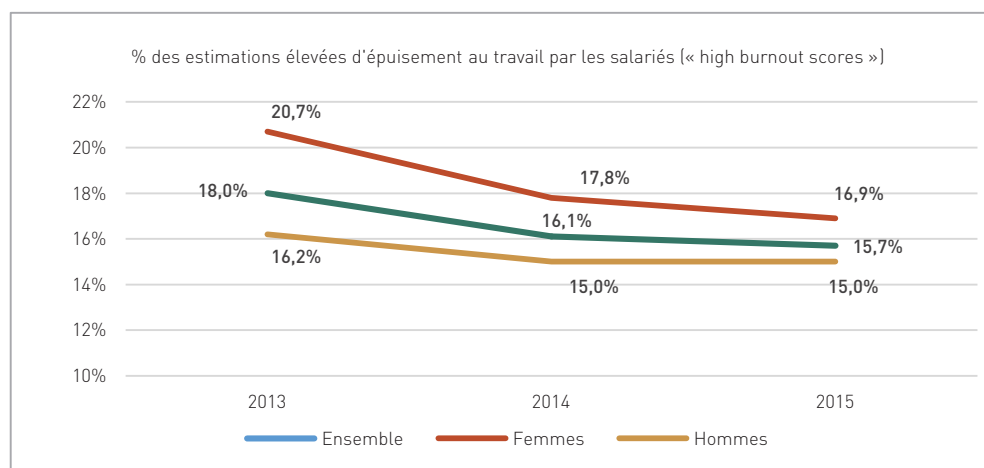
Les scores des sous-indices sont constitués par la moyenne non pondérée (l'échelle de mesures des questions est une échelle de Likert avec des réponses entre 1, « jamais », et 5, « (presque) tout le temps ») des réponses aux questions (donnant des scores entre 1 et 5). Pour se concentrer sur les zones problématiques, les scores ont été dichotomisés en « high stress scores » (scores se situant entre 3 et 5) et « low stress scores » (scores en dessous de 3).

En ce qui concerne les « high stress scores », 27% de l'ensemble des salariés tombent dans cette catégorie, 33,4% de femmes et 22,7% d'hommes. Pour les catégories d'âge, les « 25 à 34 ans » (20,7%) et les « 55 à 64 » (24,6%) comptent moins souvent parmi les « high stress » que les « 16 à 24 ans » (31,7%), les « 35 à 44 ans » (29,7%) et les « 45 à 54 ans » (30,6%). Si les hommes sont généralement moins nombreux à faire état d'un stress élevé,

on constate que les femmes sans enfant au foyer sont plus touchées (36,7%) que les femmes avec enfants (31,4%). De grandes différences sont également observées entre les groupes professionnels : les plus touchés sont les professions intellectuelles et scientifiques (35,2%), les professions intermédiaires (30,8%) et les employés administratifs (26,4%), les moins concernés sont les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (12,3%), les métiers non qualifiés (18,9%) et les conducteurs d'installations et ouvriers de l'assemblage (19,2%). Les cadres (23,5%) ne font pas non plus partie du plus grand groupe à risque. Ces observations vont dans le sens des enseignements en psychologie du travail, selon lesquelles le stress produit par des charges mentales élevées peut être diminué grâce à un certain degré d'autonomie (bien cadrée) dans le travail.

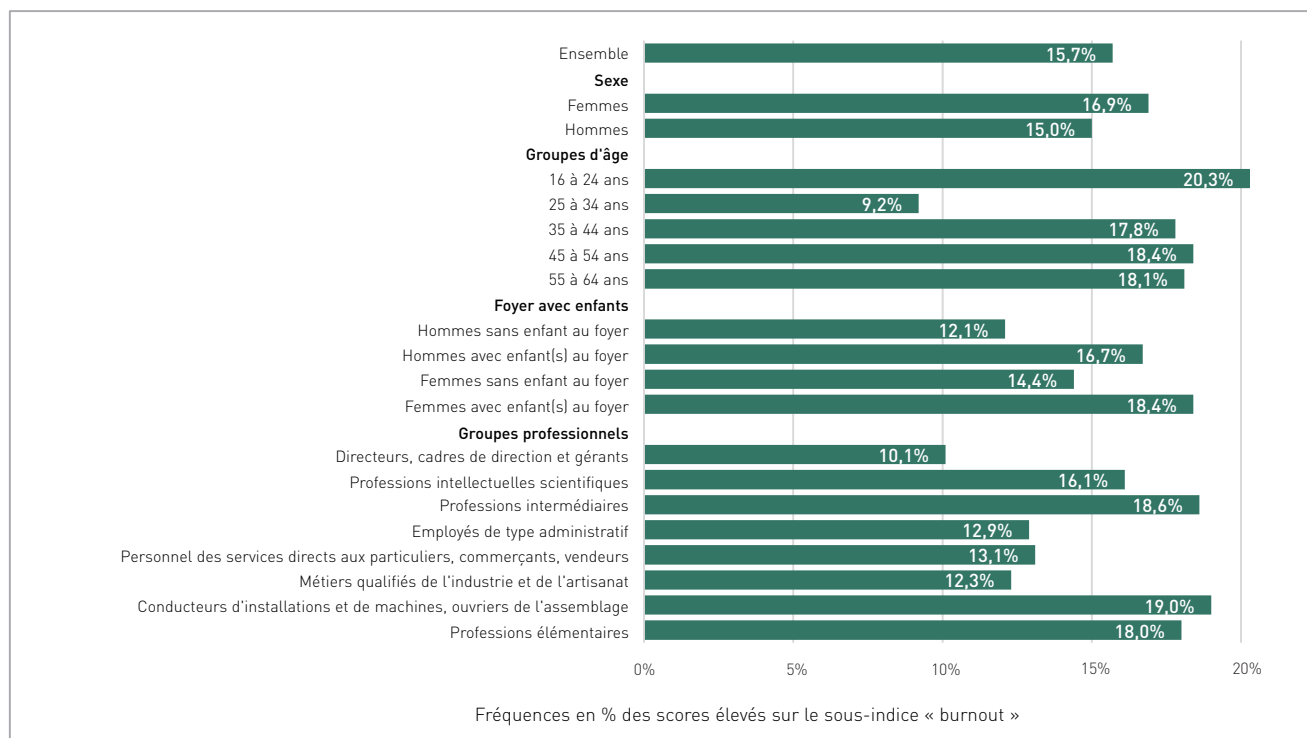
Sous-indice	Questions	Alpha Cronbach
STRESS	À quelle fréquence êtes-vous frustré(e) lorsque votre travail n'est pas apprécié à sa juste valeur ?	0,82
	À quelle fréquence les problèmes professionnels pèsent-ils également en dehors du travail ?	
	À quelle fréquence vous sentez-vous stressé(e) par votre travail ?	
	À quelle fréquence votre travail déclenche-t-il votre colère ?	
	À quelle fréquence votre travail vous pèse-t-il émotionnellement ?	

Évolution des « high burnout scores »



Données : Quality of work Index ; graphique : CSL

Réponses « high burnout » sur le sous-indice « burnout »



Données : Quality of work Index ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.4

Effets sur la santé et le bien-être des salariés

b. Burnout

Le quality of work Index offre la possibilité de mesurer des phénomènes plus complexes comme le « stress » ou le « burnout » (sentiment d'épuisement lié au travail) moyennant des échelles de plusieurs questions. En effet, avec une seule question globale posée directement on court toujours le risque que les personnes questionnées la comprennent et l'interprètent très différemment ce qui rend la comparaison entre personnes plus difficile et peut mener à des erreurs de mesure. La mesure à travers une échelle de questions permet d'intégrer plusieurs facettes du problème afin d'intégrer les différentes interprétations possibles et d'équilibrer ces erreurs aléatoires ou propriétés idiosyncratiques des questions par la moyenne de l'ensemble des items. La composition de l'échelle « burnout » se trouve dans le tableau ci-dessous.

Le score du sous-indice est constitué par la moyenne des réponses (l'échelle de mesures des questions est une échelle de Likert avec des réponses entre 1, « jamais », et 5, « (presque) tout le temps ») non pondérée des questions (donnant des scores entre 1 et 5). Pour se concentrer sur les zones problématiques, les scores ont été dichotomisés en « high burnout scores » (scores se situant entre 3 et 5) et « low burnout scores » (scores en dessous de 3).

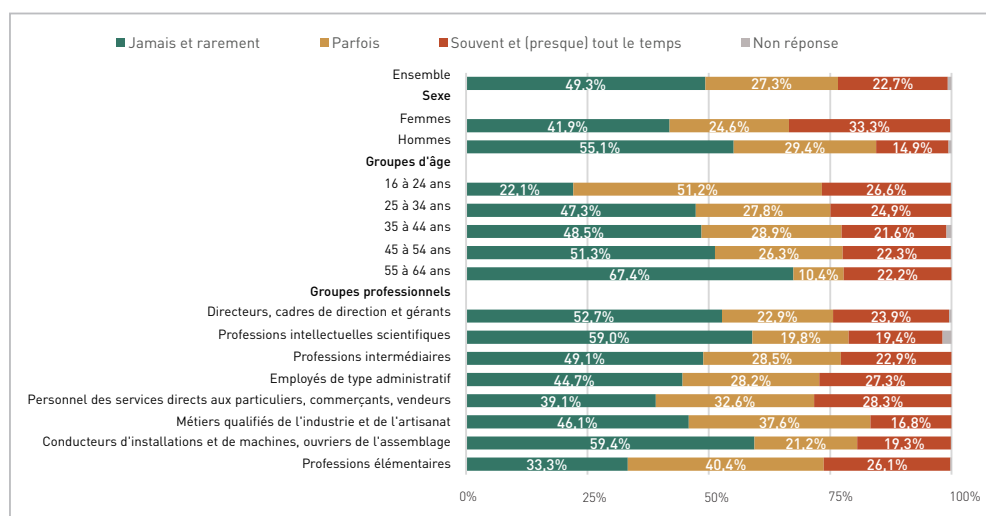
Les exigences et contraintes du travail peuvent entraîner des situations d'épuisement professionnel sur la durée. Dans l'ensemble, 15,7% des salariés ont un sentiment élevé d'épuisement dans le cadre du travail en 2015. Depuis 2013, la fréquence des « high burnout » scores a légèrement diminué, surtout pour les femmes, plus affectées par ce phéno-

mene, qui se rapprochent des scores des hommes. Pour les deux sexes, la présence d'enfants au foyer augmente significativement le score de burnout.

La catégorie des « 25 à 34 ans » (9,2%) est moins touchée que les autres (entre 18 et 20%). Les groupes professionnels peuvent être divisés en deux : d'une part les cadres, employés administratifs, les métiers des services directs aux particuliers, les commerçants et les vendeurs, les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat qui sont moins concernés (entre 10 et 13%) et d'autre part les conducteurs de machines et ouvriers de montage, les professions intermédiaires, les professions intellectuelles et scientifiques et les métiers non qualifiés qui sont plus confrontés à un sentiment d'épuisement professionnel (16-19%).

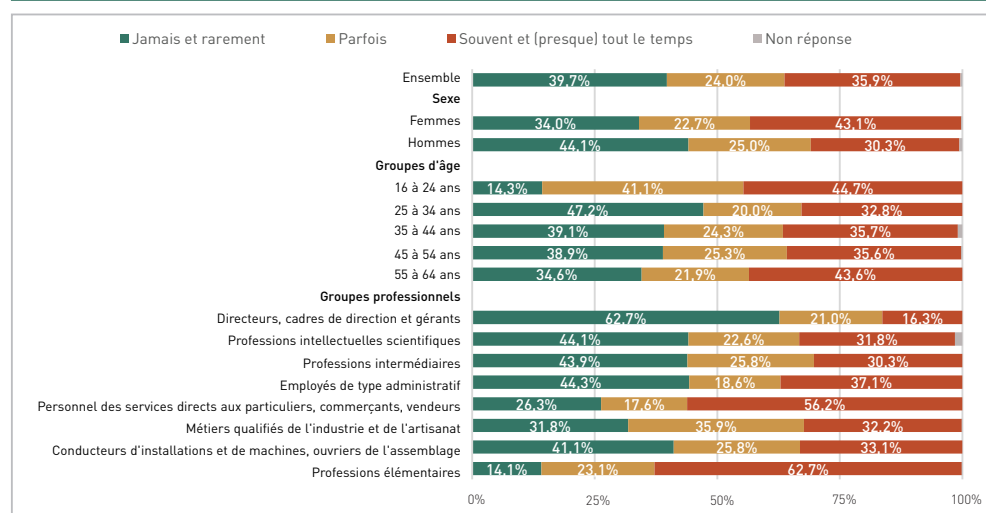
Sous-indice	Questions	Alpha Cronbach
BURNOUT	À quelle fréquence avez-vous l'impression de ne plus pouvoir supporter votre travail ?	0,79
	À quelle fréquence avez-vous l'impression de ne pas avoir assez d'énergie pour le quotidien ?	
	À quelle fréquence avez-vous des difficultés à vous concentrer au travail ?	
	À quelle fréquence êtes-vous mécontent(e) du travail ?	

Maux de tête



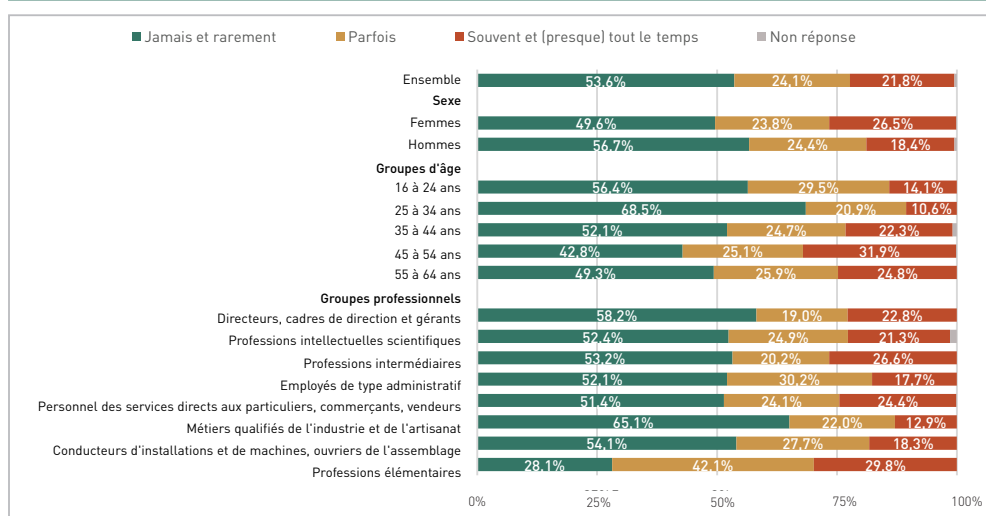
Données : Quality of work Index.
Question « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu des maux de tête ? » ; graphique : CSL

Problèmes de dos



Données : Quality of work Index.
Question « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu des problèmes de dos ? » ; graphique : CSL

Problèmes de sommeil



Données : Quality of work Index.
Question « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu des difficultés à dormir la nuit ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.4

Effets sur la santé et le bien-être des salariés

c. Problèmes physiques

La qualité du travail et la qualité de vie ont aussi un impact sur l'état de santé physique de la personne. L'enquête Quality of work Index rapporte depuis 2013 l'apparition de divers problèmes de santé parmi les travailleurs du Luxembourg. Afin d'améliorer la précision de mesure, les questions dans l'enquête 2015 ont été modifiées pour inciter les personnes interrogées à répondre aux questions sur les problèmes de santé par rapport à une période de référence qui est celle des douze derniers mois, ce qui n'avait pas été le cas dans les enquêtes 2013 et 2014. C'est pourquoi les résultats ne peuvent être comparés que dans une mesure limitée selon les années d'enquête.

4,5% des salariés indiquent être confrontés occasionnellement ou souvent à des problèmes cardiaques. Le groupe des personnes qui se plaignent de l'apparition fréquente ou (presque) constante de problèmes d'estomac est avec 13% bien plus important. 23% indiquent avoir des maux de tête et autant font état de problèmes articulaires. Les troubles du sommeil gênent 22% des personnes tandis que 36% ayant des problèmes de santé se plaignent de douleurs dorsales.

Un certain nombre de ces troubles sont probablement, du moins en partie, liés à l'âge. C'est par exemple le cas des problèmes cardiaques qui augmentent avec l'âge. S'ils ne concernent pas les deux tranches d'âge les plus basses, les plaintes venant des plus de 50 ans sont

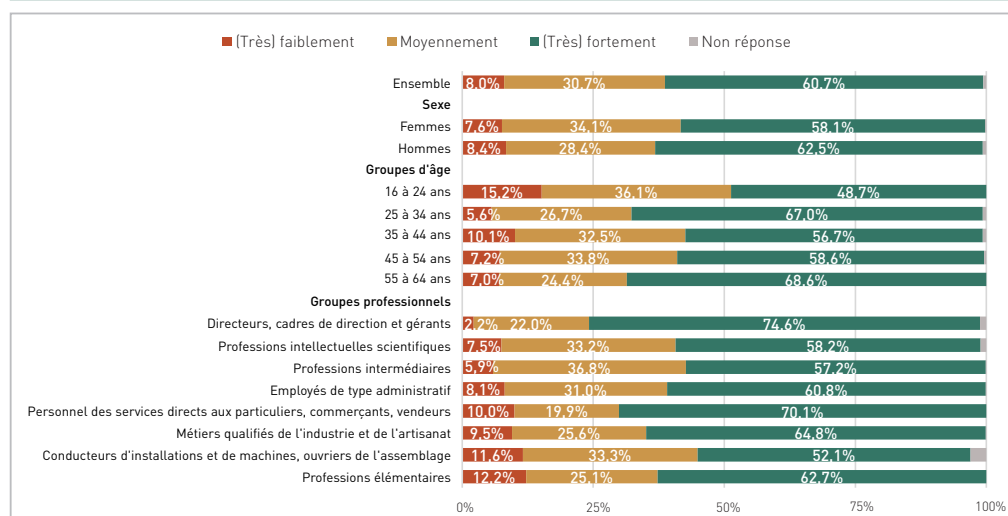
supérieures à la moyenne. De même, la prévalence des problèmes articulaires augmente avec chaque tranche d'âge. Ce qui révèle une usure continue au cours de la vie. Les troubles du sommeil gagnent aussi en importance avec l'âge et les tranches d'âge au-dessus de 45 ans en parlent plus souvent que la moyenne.

La comparaison des problèmes de santé entre les groupes professionnels a permis de faire des constats intéressants. Les analyses révèlent des risques sanitaires inégalement répartis en fonction du cadre social et professionnel. On retrouve, plus souvent que la moyenne, l'expression de troubles de la santé chez les travailleurs auxiliaires. Ils se plaignent en particulier de problèmes spécifiques concernant surtout le dos (63% contre 36%), les articulations (56% contre 22,5%) ainsi que les céphalées (26% contre 23%). Les maux de tête apparaissent également un peu plus que la moyenne chez les employés de bureau (27%), les métiers des services directs aux particuliers, les commerçants et les vendeurs (28%). Les problèmes de dos sont aussi très répandus dans ces professions des services (56% contre 36%). En haut de l'échelle hiérarchique, les cadres sont en revanche, dans l'ensemble, nettement moins touchés que la moyenne par les problèmes de santé. Ils souffrent moins de troubles orthopédiques d'usure tels que les problèmes de dos (16% contre 36%) ou des articulations (13% contre

22,5%). Toutefois, les managers ont tendance à être confrontés davantage aux problèmes cardiaques (3% contre 2%). Mais, vu le nombre réduit de cas, les résultats sont à interpréter avec la prudence nécessaire.

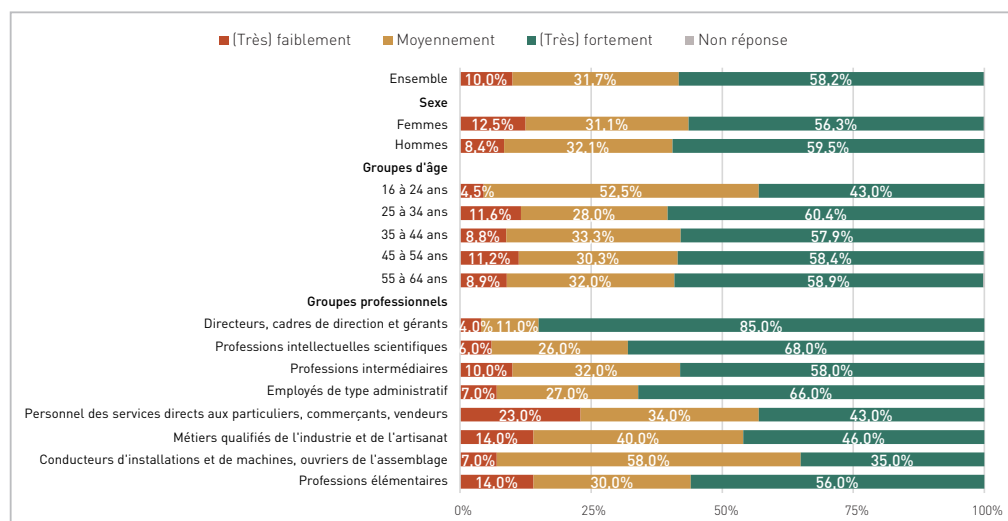
Mis à part les spécificités liées à la profession, il existe quelques problèmes de santé qu'il est difficile d'associer avec un groupe de métiers ou un autre. Il en va ainsi des maux d'estomac et des troubles du sommeil que l'on rencontre à travers tous les groupes de travailleurs. Pour certains troubles, des différences liées au sexe peuvent être observées. Les troubles du sommeil, les maux de tête et les douleurs dorsales sont plus répandus chez les femmes, tandis que le pourcentage de problèmes cardiaques est un peu plus élevé chez les hommes. Dans l'ensemble, les résultats d'études scientifiques reliant les troubles de la santé en premier lieu à l'âge et à l'activité exercée se confirment également pour les travailleurs du Luxembourg. Parmi l'ensemble des personnes qui indiquent être souvent ou (presque) toujours confrontées à des problèmes de santé, entre 60 et 70% sont âgées de 45 ans ou plus. La seule exception est constituée par les cadres et les universitaires qui se disent en meilleure santé.

Satisfaction au travail



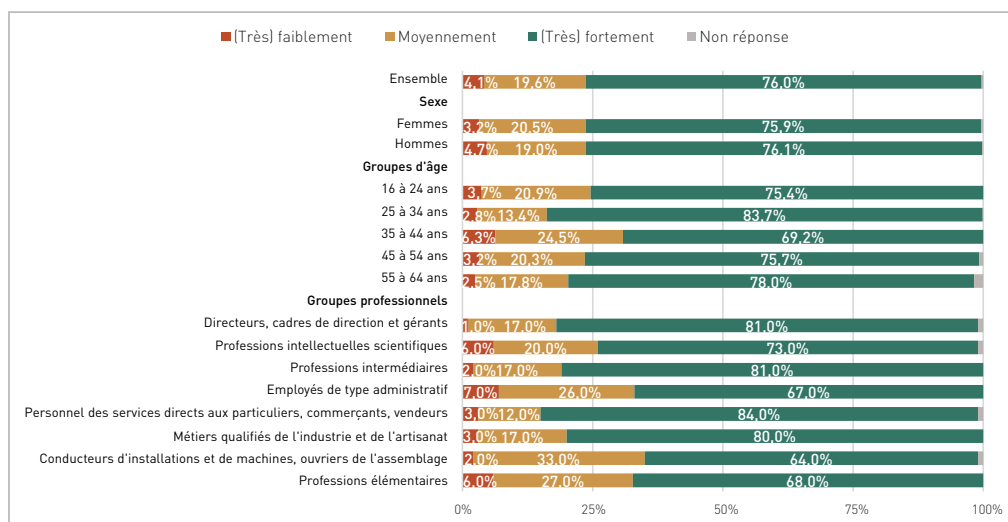
Données : Quality of work Index.
Question « Dans quelle mesure êtes-vous actuellement satisfait(e) de votre travail ? » ; graphique : CSL

Respect des droits des salariés dans l'entreprise



Données : Quality of work Index.
Question « Dans quelle mesure diriez-vous que vos droits comme salariés sont respectés dans votre entreprise ? » ; graphique : CSL

Signification du travail



Données : Quality of work Index.
Question « Dans quelle mesure considérez-vous votre travail comme significatif ? » ; graphique : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.4

Effets sur la santé et le bien-être des salariés

d. Sentiment de respect et de satisfaction au travail

Quelque 61%, soit une majorité des personnes interrogées, indiquent être satisfaites dans une mesure élevée ou très élevée de leur travail actuel. 8% seulement des salariés sont peu ou pas du tout satisfaits de leur travail. Ce résultat est pratiquement identique à celui de l'année précédente, la satisfaction en 2015 se différenciant de quatre points entre les sexes : les hommes sont un peu plus satisfaits (62,5%) que les femmes (58%).

2015 fait également apparaître des différences plus importantes que l'année précédente en ce qui concerne l'âge des personnes interrogées. Ainsi, les membres de la première tranche d'âge sont moins satisfaits (49%) que les personnes plus âgées. Les membres de ce premier groupe se sont plus souvent décidés pour la catégorie moyenne des réponses (36% de satisfaits dans une moyenne mesure). En même temps, le groupe des 25-34 ans est pratiquement au même niveau de satisfaction (67%) que celui des plus âgés, de 55 à 64 ans (69%).

Si l'on observe la satisfaction au travail en fonction des groupes professionnels, on voit que trois quarts des cadres interrogés sont satisfaits – la part la plus élevée –, suivis par les métiers des services aux particuliers/commerçants/vendeurs avec 70%, et les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (65%). De l'autre côté, les « très satisfaits » sont un peu moins représentés parmi les universitaires (58%), les techniciens (57%) ainsi que les conducteurs de machines et ouvriers de montage (52%). Si l'on observe le bas de l'échelle, plus d'un dixième des travailleurs auxiliaires et des opérateurs/monteurs indiquent être insatisfaits au travail. En revanche, les universitaires (8%), les techniciens (6%) et les administratifs (8%) présentent la plus petite part respective d'insatisfaction.

Une majorité des travailleurs (presque 60%) et des travailleuses (56%) voient dans une très grande mesure ou une grande mesure leurs droits respectés en tant que collaborateurs de l'entreprise. Les travailleurs les plus jeunes de 16 à

24 ans sont beaucoup plus pessimistes à ce sujet (43% de réponses positives). De grandes divergences d'opinions se présentent entre les groupes professionnels. En effet, si les cadres estiment que leurs droits de salariés sont hautement respectés (85%), les universitaires (68%) et les employés administratifs (66%) suivent avec un net écart et le sentiment du respect des droits des salariés est nettement minoritaire dans le métiers sur le terrain, c'est-à-dire chez les opérateurs/monteurs (35%), les métiers des services aux particuliers/commerçants/vendeurs (43%) et les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (46%).

Si 76% des salariés questionnés considèrent leur travail comme étant porteur de sens autant sur le plan économique que sur le plan de la réalisation de soi au travail, ce chiffre s'élève même à 84% parmi les jeunes actifs de 25 à 34 ans alors que les travailleurs de la catégorie d'âge des « 35 à 44 ans » sont moins nombreux à partager cet avis (69%). Les conducteurs de machines et ouvriers de montage (64%), les employés administratifs (67%) et les métiers non qualifiés (68%) ont les scores les plus bas en ce qui concerne l'estimation de la signification de leur travail.

Conclusion

Inégalités

Si, au Luxembourg, la tendance de long terme est celle d'une augmentation des inégalités, l'année 2014 est marquée par une légère amélioration de la situation par rapport à 2013. Ainsi, le ratio entre le revenu des plus riches et celui des plus pauvres (S80/S20) diminue légèrement par rapport à 2013. Le Luxembourg s'éloigne de la moyenne de l'UE15. Il en est de même pour le coefficient de Gini, traduisant une répartition globale des revenus plus égalitaire en 2014. Néanmoins, cette diminution des inégalités est encore trop récente pour savoir s'il s'agit là d'une inversion de tendance ou s'il ne s'agit que d'une évolution ponctuelle et transitoire.

Quoi qu'il en soit, certains types de ménages, en particulier les ménages monoparentaux, continuent à faire face à des revenus nettement inférieurs à la moyenne et à des taux de risque de pauvreté parmi les plus élevés de l'UE15.

Par ailleurs, on constate que le système d'imposition luxembourgeois renforce ces inégalités en pesant plus fortement sur les niveaux de revenus intermédiaires que sur les hauts revenus. Qui plus est, les revenus du travail sont plus fortement imposés que ceux provenant du capital. S'y rajoute le fait que le barème d'imposition n'est plus adapté à l'inflation, et donc à la hausse du coût de la vie. Ce phénomène touche particulièrement les ménages ayant de bas revenus qui, par ailleurs, connaissent une évolution plus lente de leurs salaires que les personnes ayant des salaires élevés ou touchant le salaire moyen.

Parallèlement à ces discrédances, on observe une hausse tendancielle de la proportion de salariés rémunérés au salaire social minimum. Or, au Grand-Duché, ce niveau de salaire est

proche du seuil de pauvreté, pouvant conduire, dans certaines configurations de ménage, à l'apparition de travailleurs pauvres. Ainsi, 11,1% des personnes occupées de plus de 18 ans y sont-elles en risque de pauvreté. Mais la situation est bien pire pour les chômeurs : un sur deux se trouve en risque de pauvreté. Ces chiffres placent le Luxembourg parmi les plus mauvais élèves de l'UE15.

Chômage

Malgré un environnement plutôt propice au sein de l'UE15, et un taux de chômage affichant une légère détente en 2015, il reste à un niveau historiquement élevé. Malgré tout, le chômage des jeunes suscite des inquiétudes. Ceux-ci sont 2,5 fois plus exposés au chômage que l'ensemble de la population.

Il en est de même des chômeurs les plus âgés qui ont, en grande majorité, des difficultés à se réinsérer sur le marché du travail : en dix ans leur taux de chômage a augmenté de deux tiers et la plupart s'enfonce dans le chômage de longue durée (éventuellement non-indemnisé).

Corollaire de ces observations, le taux de risque de pauvreté monétaire des chômeurs est beaucoup plus élevé que celui de la population. Et, si à ce taux on rajoute les critères d'exclusion sociale, leur situation est peu enviable, d'autant qu'ils sont conduits à se priver d'éléments essentiels de vie.

Malgré tout, à l'aune de ce qui se passe dans l'UE15, le Luxembourg apparaît dans une position enviable en matière de taux de chômage.

Emploi

Paradoxalement, l'emploi continue à afficher de bons résultats. La création d'emploi progresse à un rythme soutenu, (en moyenne, 2,2% par an depuis 2008) même s'il est moindre que celui observé par le passé, alors qu'il y a décroissance au niveau européen.

Dans le même temps, le taux d'emploi ne cesse d'augmenter suite à la participation accrue des femmes sur le marché du travail. En revanche, le taux d'emploi des jeunes est faible comparativement à la moyenne de l'UE15, la raison principale étant leur scolarisation,

Au total, que ce soit en termes de nombre d'emplois créés, de taux d'emploi ou de taux de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études, ni formation (taux NEET), le Luxembourg affiche des résultats parmi les plus favorables de l'UE15.

Conditions d'emploi

Les formes d'emploi atypiques, précaires et asociales sont en augmentation depuis plusieurs années. Cette évolution est particulièrement notable en ce qui concerne le nombre de personnes ayant des contrats de travail temporaires. À titre d'exemple, environ 45% des jeunes sont concernés par ce type d'emploi en 2015.

Par ailleurs, les travailleurs luxembourgeois comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté au sein de l'Europe des Quinze. Triste record si l'on considère uniquement les salariés car le Grand-Duché décroche alors la palme!

Quant aux accidents du travail, ceux-ci poursuivent la tendance à la baisse entamée depuis plusieurs années.

Conclusion

Toutefois, le décrochage entre accidents déclarés et reconnus reste fort marqué, ce qui soulève de légitimes inquiétudes.

Qualité de l'emploi

Le Quality of work Index, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, affiche en 2015 une tendance plutôt négative en ce qui concerne l'évaluation de la qualité et des conditions de travail par les salariés occupés au Grand-Duché.

Concernant les aspects psychosociaux, 71% des personnes interrogées indiquent devoir souvent ou (presque) tout le temps se concentrer sur plusieurs tâches à la fois. Une autre exigence mentale à laquelle 59% des salariés sont confrontés est l'obligation de respecter des délais serrés.

Du côté des conditions-cadres de travail, quelque 38% des personnes questionnées indiquent être soumises à des contraintes physiques du fait du travail, surtout les travailleurs postés et ceux travaillant le week-end, le soir ou la nuit, ainsi que les jeunes. Par ailleurs, de nouveaux facteurs de stress sont dus aux nouvelles technologies de la communication et à la tendance à rester joignable en dehors du lieu de travail. En 2015, presque un tiers des répondants indique qu'on attend d'eux cette forme de disponibilité.

Le travail a aussi des effets sur la santé et le bien-être des salariés. Parmi les 27% de salariés questionnés qui tombent dans la catégorie des « high stress scores », les femmes sont particulièrement concernées. Les exigences et contraintes du travail peuvent entraîner des situations d'épuisement professionnel.

NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]

dialogue

ANALYSE

PANORAMA SOCIAL 2016

Le Panorama social 2016, publié dans la série Dialogue analyse de la Chambre des salariés (CSL), dresse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données éparses pour créer une vue d'ensemble de la situation socioéconomique du pays et pour la replacer dans le contexte européen.

Cette publication s'attache notamment aux différentes dimensions de l'inégalité : revenus et salaires, santé, fiscalité... qui, en se renforçant mutuellement, ont un impact négatif sur le niveau de vie des individus, ce qui risque de les faire basculer dans la pauvreté. C'est pourquoi la CSL garde un œil attentif sur les inégalités et met en lumière leurs conséquences sur les différentes catégories de ménages.

La CSL consacre également une partie de son Panorama au chômage et à l'emploi en analysant de manière approfondie les indicateurs couramment utilisés (taux de chômage, taux d'emploi...). Elle met aussi l'accent sur les formes atypiques de travail (temps partiel, intérim...) et leurs répercussions sur les conditions d'emploi et de vie des individus.

En outre, cette année, le Panorama met en lumière deux sujets particuliers, à savoir une analyse concernant la polarisation des revenus au Grand-Duché, effectuée par l'Université du Luxembourg, ainsi qu'un examen plus détaillé de la situation des ménages monoparentaux au Luxembourg.

Diffusion :

Librairie Um Fieldgen

3, rue Glesener - L-1631 Luxembourg
info@libuf.lu

Cette publication est également disponible au siège de la CSL.

Édition :

PRIX : 4€



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg
T +352 27 494 200 F +352 27 494 250
csl@csl.lu www.csl.lu

